



Jeunes en transition, adultes en devenir

RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012





Jeunes en transition, adultes en devenir

RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012



Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté

Le contenu du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté a été fixé dans l'ordonnance «relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale» du 20 juillet 2006. L'Observatoire de la santé et du social est chargé de son élaboration.

Cette ordonnance fixe dorénavant la publication d'un rapport sur l'état de la pauvreté tous les 2 ans et la composition en 5 parties : le Baromètre social (annuel), le Rapport thématique, les Regards croisés (contributions externes), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde. Enfin, sur base des différents cahiers du rapport sur l'état de la pauvreté, l'Assemblée réunie formule des recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté.

Les différents rapports sont disponibles sur le site web de l'Observatoire (www.observatbru.be) et peuvent être obtenus sur simple demande. Chaque rapport peut être cité, moyennant mention de la source.

Veillez citer les différentes parties de cette publication de la façon suivante :

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2013) *Jeunes en transition, adultes en devenir*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Commission communautaire commune : Bruxelles.

Verbist, Y. & Briké, X. (2013) *La majorité, un passage redouté ? Synthèse d'une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles*, SOS-Jeunes – Quartier Libre & Abaka, dans : Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (Ed.) Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Commission communautaire commune : Bruxelles.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2013) *Regards Croisés*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Commission communautaire commune : Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Réaliser un rapport thématique dans ses différentes dimensions est un défi que l'équipe de l'Observatoire de la santé et du social doit relever tous les deux ans. Mais c'est également un défi collectif dans la mesure où de nombreux acteurs de terrain se sont associés à cette démarche, qu'ils soient issus du secteur public ou des différents secteurs associatifs.

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont voulu s'associer avec l'énergie de la conviction pour que ce travail aboutisse à améliorer la qualité de vie des Bruxellois, en particulier les personnes les plus défavorisées, ainsi que la qualité des politiques sociales menées par les différents responsables politiques bruxellois, issus des différents niveaux de pouvoir qu'ils soient communautaires, régionaux, interfédéraux ou communaux.

Outre les nombreux services que nous nommerons ci-dessous, nous tenons aussi à remercier spécialement les directions des 3 prisons bruxelloises qui nous ont ouvert leurs portes pour que «la société» puisse entrer dans les murs de la prison ainsi que les travailleurs des services externes de l'aide aux justiciables et les services psychosociaux de la prison pour que les jeunes détenus (18 à 25 ans) puissent s'exprimer sur leur quotidien, leur vie, leurs souhaits et leur espoir de «l'après».

Sur le terrain, nous avons rencontré beaucoup d'enthousiasme pour le projet, certains ont même organisé des rencontres collectives avec les travailleurs de leur secteur. Nous remercions chaleureusement les travailleurs sociaux qui se sont investis dans le processus participatif avec les jeunes, bien que ce travail soit extrêmement difficile, les jeunes abordant l'expression verbale avec beaucoup de réticence. Nous remercions surtout les jeunes d'avoir osé s'exprimer dans une démarche de responsabilité sociétale.

Nous réitérons ici notre admiration pour le travail effectué au jour le jour par ces travailleurs sociaux qui ont un tel souci d'écoute, d'attention et d'équité, surtout vis-à-vis des personnes les plus vulnérables.

Les services et associations qui ont collaboré aux entretiens individuels sont : l'ONE, l'OEJAJ, Bruxelles J, l'Observatoire Bruxellois de l'emploi de Actiris, Exil, Potentia, Amorce, le CBAI, D'Broej – jongerenwerking Peterbos, Solidarité Savoir, JES, le Planning Familial Marolles, la Maison d'accueil les Petits Riens, Group Intro, le CAFA St-Gilles, Solidarité Nouvelle, le Pacte territorial pour l'emploi, la CCFEE, Collectif contraception, la FCJMP, Solidarcité, CAIRN, Bruxelles Propreté, la Maison emploi formation de Bruxelles-ville, le CPAS de Molenbeek, le CPAS de Bruxelles, le CPAS de Forest, le CPAS de Woluwe-Saint-Pierre, CAW Mozaïek, CAW Archipel, Espace P, Mariage et migration, Droit des jeunes, S'Acc'Ados, le SIAJ, la Rencontre, Transition, Logement123Woningen, Chant d'oiseau asbl, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, l'asbl Cachet, Tremplin, Aquarelle, Médecin du monde, la Coordination bruxelloise bicommunautaire des Services d'aide aux justiciables de la Strada, le Projet KAP du CEMO.

Les services et associations d'aide aux justiciables qui ont collaboré aux entretiens collectifs sont : APO, la Fondation pour l'assistance morale aux détenus, l'Office de Réadaptation sociale, SASB (SAB), le Service de Réinsertion sociale, Autrement asbl, le Service laïque d'Aide aux Justiciables, Justitieel Welzijnswerk et le service psychosocial de la prison de St Gilles.

Les personnes ressources individuelles sont : Daniel Alliët, Jacques Fierens, Edith Galoppin.

Plusieurs services et associations ont organisé des groupes de parole avec les jeunes : le Projet de cohésion sociale Peterbos, le Service d'insertion sociale pour adultes ayant un handicap mental asbl, Solidarcité, la Maison d'accueil les Petits Riens, la Maison des jeunes de Watermael-Boitsfort. La coordination COCOM d'aide aux justiciables a organisé 3 groupes de parole dans les prisons bruxelloises en collaboration avec APO de l'asbl CSP et SRS asbl (prison de St-Gilles), ORS asbl et SRS asbl et SLAJ asbl (prison des femmes de Forest) et Autrement asbl (annexe psychiatrique de la prison de Forest).

Nous remercions également l'équipe de SOS Jeunes et de Abaka, les chercheurs, Yolande Verbist et Xavier Briké, ainsi que tous les membres du Comité scientifique et d'accompagnement de la recherche «La majorité, un passage redouté».

Enfin, nous remercions le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale pour son travail de partenariat en vue de l'élaboration du Rapport 2011 «Lutte contre la pauvreté. Contribution au débat et à l'action publique», en particulier pour le chapitre «Perspectives d'avenir des jeunes».

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'organiser un débat public au Parlement bruxellois le 24 octobre 2012. Nous remercions la Présidente et l'Assemblée réunie de nous avoir accueillis, les chercheurs et acteurs de terrain d'avoir présenté leur activité en faveur des jeunes, les animateurs des trois groupes de travail et tous les travailleurs sociaux des services publics (notamment les CPAS) et associatifs qui se sont exprimés lors de ce débat public sur leur travail quotidien, composé de bien des difficultés et parfois d'échecs, mais aussi de grandes satisfactions.

Les personnes qui ont collaboré pour le débat public sont : F. Deboe (Service de lutte contre la pauvreté), Y. Verbist & X. Briké (SOS Jeunes Initiative jeunesse & Abaka), A. Clé (Cachet asbl), J. Martens (Samenlevingsopbouw Brussel), C. de Leu (Fédération des centres de jeunes en milieu populaire), P. Deloge (Solidarcité), D. De Block (D'Broej), T. Devos (JES), N. De Kuyssche (Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté), G. Cremmerye (Brussels Platform Armoede), A. Van Oostende (Plan asbl), G. Hubert (SISAHM), L. Van Hoorebeke (la Strada), J. Hertecant (BWR), O. Gatti & P. Castro (KAP/CEMO), F. Verheyden (CPAS Ixelles service jeunes), P. Buyl (ORS).

Toutes ces personnes ont participé à l'élaboration du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté avec l'Observatoire parce qu'elles ont cru au processus participatif et à la prise en compte de leur parole par les responsables politiques bruxellois. Nous espérons que leur parole libre soit utile, considérée et réellement prise en compte par les autorités politiques bruxelloises.

L'équipe de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
PARTIE I	
RAPPORT THÉMATIQUE : JEUNES EN TRANSITION, ADULTES EN DEVENIR	11
<i>Observatoire de la santé et du social Bruxelles</i>	
1. Cadre démographique	13
2. Les dimensions de la pauvreté chez les jeunes adultes	15
3. La situation familiale	16
4. Les inégalités sociales de santé parmi les jeunes adultes bruxellois	19
5. La situation de logement des jeunes adultes	23
6. École et formation	28
7. L'entrée des jeunes sur le marché du travail (en collaboration avec l'Observatoire bruxellois de l'Emploi – Actiris)	33
8. Ressources financières	53
9. La place des jeunes adultes dans la société	57
10. Les jeunes s'expriment	61
11. La responsabilité de la société : offrir des supports et des investissements aux jeunes citoyens	68
12. Quelques dispositifs mis en place par les pouvoirs publics	70
13. Des thématiques transversales, quelques exemples de pratiques	73
14. Conclusion et résumé	79
PARTIE II	
LA MAJORITÉ, UN PASSAGE REDOUTÉ ? SYNTHÈSE D'UNE RECHERCHE RÉALISÉE EN 2012 SUR LE TERRITOIRE DE BRUXELLES	89
<i>Yolande Verbist & Xavier Briké</i>	
Introduction	91
Première partie : «jeunes d'ici ?» <i>Yolande Verbist</i>	93
Deuxième partie : «jeunes de là-bas ?» <i>Xavier Briké</i>	98
Conclusion	105
Pistes et recommandations	107

PARTIE III

REGARDS CROISÉS

REGARDS CROISÉS	111
Introduction	113
1. «Jeunes en transition... Adultes en devenir...» au CPAS de Bruxelles <i>CPAS de Bruxelles</i>	114
2. Le CEMO, entre aide générale et aide spécialisée - Un projet particulier : le KAP <i>Centre d'Education en Milieu Ouvert (CEMO)</i>	117
3. Ton avenir t'appartient <i>D'Broej</i>	120
4. Les primo-arrivants, des bruxellois assez méconnus dont on parle beaucoup <i>Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)</i>	123
5. Le surendettement et les Jeunes <i>Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale</i>	127
6. La problématique de l'énergie et les jeunes <i>Fédération des Centres de Service Social, Federatie van de Bicommunautaire Centra voor Maatschappelijk Werk</i>	132
7. Les enjeux de l'aide alimentaire à Bruxelles <i>Fédération des Centres de Service Social, Federatie van de Bicommunautaire Centra voor Maatschappelijk Werk</i>	133
8. Le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri <i>Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (la Strada)</i>	135
9. La pauvreté parmi les jeunes adultes allochtones peu qualifiés dans la périphérie nord de Bruxelles : ne pas faire valoir ses droits ou ne pas respecter ses obligations ? <i>Regionaal Integratiecentrum Foyer</i>	137
10. 16-25 bruxellois : les carrières de l'exclusion sociale Scolarité, discriminations, chômage, emplois précaires, bas revenus et nonaccès au logement <i>Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté asbl (FBLP)</i>	141

INTRODUCTION GÉNÉRALE

«Je ne pense pas que l'on peut parler d'une génération perdue, ou d'années perdues. La génération n'est pas perdue et ce n'est pas qu'ils ne font rien. Ils développent des stratégies, ils construisent des réseaux et ils participent à l'économie (informelle). Ce n'est pas parce que ça se passe en dehors des cadres connus que ça ne vaut rien. Ce n'est pas parce qu'on ne le connaît pas, que ça ne vaut rien. Il y a beaucoup de jeunes qui font beaucoup de choses. Nous ne les connaissons simplement pas, nous ne savons pas ce qu'ils font. Nous devons nous ouvrir, nous devons avoir envie de les connaître : que font-ils, quelles sont leurs préoccupations ? Comment survivent-ils ?»^[1]

I. JEUNES ADULTES, PAUVRETÉ ET TRANSITION : UNE HISTOIRE COMPLEXE

Force est de constater qu'une partie importante des jeunes adultes bruxellois de 18 à 24 ans cumulent plusieurs facteurs de précarité et sont confrontés à un risque de pauvreté accru. Ces jeunes affichent fréquemment un niveau de formation peu élevé et leur taux de chômage reste très préoccupant. Le nombre et la proportion de jeunes qui perçoivent un revenu du CPAS tendent à augmenter. De même, les jeunes bruxellois déclarent plus souvent être en mauvaise santé que les jeunes de leur âge des autres grandes villes belges de manière générale. De manière générale, les jeunes occupent une position plus vulnérable dans la société par rapport à d'autres groupes d'âge ; ils éprouvent par exemple plus de difficultés à trouver un logement correct, obtiennent difficilement un emploi et ont des revenus inférieurs. L'histoire de la pauvreté des jeunes est complexe. En entamant leur transition vers l'âge adulte, ils sont confrontés aux mêmes dimensions de la pauvreté que celles associées à la pauvreté infantile. Ils ne perçoivent généralement pas de revenus propres, et sont donc exposés à un risque de pauvreté qui dépend fortement des revenus de la famille dans laquelle ils grandissent. Toutefois, plus les jeunes deviennent «adultes», plus le modèle de facteurs intervenant dans leur situation de pauvreté se complexifie (Aassve et al, 2006, p. 22-23).

Pour les jeunes, le passage à l'âge adulte représente une phase clé de leur vie au cours de laquelle ils devront prendre des décisions importantes : poursuivre ou non des études, chercher du travail, fonder une famille. Dans un contexte de chômage croissant, la durée de transition entre l'école et l'emploi s'est étendue et compte plus de phases, ce qui accroît la vulnérabilité des jeunes adultes. Cet espace transitionnel se compose de différents domaines (LaboJeunes^[2], 2013) : le système d'enseignement, de protection sociale, le marché de l'emploi, l'espace transitionnel «proprement dit» faisant référence à la panoplie de dispositifs de formation, d'accompagnement, d'insertion socioprofessionnelle - dont l'objectif explicite est d'améliorer la transition des jeunes vers l'emploi - et les jeunes eux-mêmes et leurs caractéristiques. L'âge correspondant à ces périodes de transitions diffère en outre de plus en plus d'un jeune à l'autre et les différents changements de phases ne sont plus synchronisés (Elchardus et al, 2010 ; Roggemans, 2011). À leur arrivée sur le marché du travail, les jeunes peuvent aujourd'hui s'attendre à une longue période de chômage ou d'emploi précaire. Lorsqu'ils souhaitent vivre de façon autonome, ils ne peuvent souvent pas directement se permettre de louer un appartement correct, mais cohabitent d'abord avec d'autres personnes afin que les coûts soient supportables.

[1] Cette citation est reprise d'un des entretiens (avec le Pacte Territorial pour l'emploi) menés dans le cadre du rapport thématique. Voir section 2.2 pour plus d'information sur les interviews.

[2] Le projet Labo Jeunes («laboratoire participatif des transitions») a pour but d'étudier la transition des jeunes entre enseignement et emploi et d'apporter des pistes de réponses en termes d'action publique.

2. QU'APPORTE CE RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ ?

2.1 LE RAPPORT THÉMATIQUE DANS LE CADRE DU RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

Ce rapport thématique n'a pas pour ambition de dresser une image complète des formes de pauvreté auxquelles les jeunes bruxellois sont confrontés lors de leur transition vers l'âge adulte. Il vise à éclairer la problématique sous différents angles et contribuer ainsi à améliorer les connaissances sur ce sujet. L'approche participative dans le cadre de laquelle nous donnons la parole aux jeunes et aux acteurs de terrain qui travaillent avec ces jeunes y occupe une place centrale. Les transitions chez les jeunes concernent différents domaines. La richesse du présent rapport réside dans la collecte et le rassemblement d'analyses qualitatives et quantitatives liées à différents domaines de la vie des jeunes adultes. L'idée n'est donc pas d'étudier de façon approfondie et détaillée certaines problématiques particulières, mais d'offrir une vue d'ensemble de la problématique et du vécu des jeunes et des acteurs concernés. L'objectif en filigrane est de mettre en évidence les domaines dans lesquels les jeunes ont besoin d'aides supplémentaires afin de mener une vie décente et pouvoir devenir des citoyens à part entière.

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté est publié en alternance avec le rapport du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. La seconde partie de ce dernier rapport, publié en 2011, est consacrée aux jeunes. Il s'agit plus spécifiquement des jeunes qui ont quitté une institution d'aide à la jeunesse (cf. Chapitre 4) ou qui suivent une formation en alternance (cf. Chapitre 5). Nous recommandons à toutes personnes intéressées par la problématique de la pauvreté chez les jeunes adultes de consulter ce rapport (www.luttepauvrete.be).

Le présent rapport comporte trois grandes parties. La partie I «Jeunes en transition... adultes en devenir» constitue le cahier thématique du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté ; au travers de données chiffrées et d'entretiens avec les acteurs de terrain et les jeunes eux-mêmes, nous dressons un tableau de la situation des jeunes bruxellois de 18 à 24 ans en situation de précarité au travers différents domaines de la vie. La partie II «La majorité, un passage redouté ?» présente un résumé d'une recherche-action effectuée en 2012 par les Services d'aide à la jeunesse en milieu ouvert : SOS Jeunes-Quartier

libre et Abaka. La partie III «Regards Croisés» consiste en un rassemblement de contributions des différentes organisations coupoles, observatoires et centres de références en lien avec la problématique des jeunes adultes en pauvreté.

2.2 LE CONTENU DU RAPPORT THÉMATIQUE : UNE ANALYSE AU NIVEAU MICRO (INDIVIDUEL)

Ce rapport vise, autant que possible, à refléter la vision des acteurs de terrain et des jeunes eux-mêmes, sans toutefois avoir la prétention d'être exhaustif.

Il existe en effet un grand nombre d'acteurs actifs sur le terrain et une sélection, même involontaire, était inévitable.

Nous voudrions souligner également que ce rapport est principalement le fruit de la parole des travailleurs sociaux et qu'il apporte donc surtout des éléments de compréhension au niveau 'micro' :

les histoires récoltées reflètent toujours un point de vue individuel (même si professionnel) sur les jeunes, sur les pratiques et les expériences quotidiennes.

Lorsque c'était possible, mais de façon non prioritaire, des liens ont été faits avec le niveau 'macro', comme par exemple identifier quels processus socio-économiques, historiques parfois, sous-tendent les constats effectués.

Nous sommes en effet convaincus que la connaissance à un niveau macro-économique des structures, tendances et processus contribue à une meilleure compréhension de la pauvreté.

Par exemple : le chômage est principalement le résultat de problèmes au niveau du marché d'emploi (manque d'emplois...), la crise du logement réfère surtout au manque de logements abordables et de qualité, l'endettement résulte à la fois du coût de la vie, des tentations dues à la société de consommation et de bas revenus, etc.

Autrement dit, la pauvreté des jeunes adultes s'explique moins par les caractéristiques des jeunes eux-mêmes que par des facteurs socio-économiques comme la crise, les carences du marché du travail, l'accès inéquitable aux services.

Bien évidemment, les travailleurs sociaux interviennent surtout au niveau individuel : ils essaient d'accompagner les jeunes au mieux, de les aider et de renforcer leurs compétences. Leur témoignage relève donc plutôt de problèmes et obstacles rencontrés à un niveau individuel que de constats sociologiques à un niveau 'macro'. Cependant, de par leur fonction de signalement, ils sont également témoins d'inégalités existantes à un niveau plus collectif.

2.3 UNE APPROCHE QUANTITATIVE

Dans nos sociétés, le risque de pauvreté est plus élevé pour certaines catégories de population. Par exemple, le risque de pauvreté est plus élevé pour les jeunes, les peu qualifiés, les chômeurs, les isolés, et augmente d'autant plus si ces caractéristiques se superposent. La pauvreté ne se mesure pas par un seul et unique indicateur. Dans le présent rapport, de nombreux indicateurs reflétant la situation des jeunes adultes bruxellois de 18 à 24 ans dans les domaines suivants sont présentés : situation familiale, logement, formation, emploi et santé. Ces indicateurs sont utilisés en illustration et en complémentarité des informations qualitatives du rapport. Des statistiques provenant de différentes sources ont été mobilisées : des données d'enquêtes, des sources administratives et des comptages ou enregistrements effectués par différentes organisations.

2.4 UNE APPROCHE QUALITATIVE - PARTICIPATIVE

Donner la parole aux assistants sociaux qui travaillent avec les jeunes constitue un objectif important du rapport thématique. Les nombreux témoignages retranscrits permettent de s'immerger dans le monde des jeunes. La collecte et la transcription des avis sur le terrain et des personnes issues du groupe cible participe à la fonction de soutien à la politique que vise le présent rapport sur l'état de la pauvreté.

À noter que bien que le rapport se concentre sur les jeunes adultes de 18 à 24 ans, il n'était pas toujours possible de définir précisément la classe d'âge des jeunes pour les analyses qualitatives.

2.4.1 Entretiens avec les acteurs de terrain

Sur la base d'entretiens avec les acteurs du secteur social, nous nous sommes forgés une première idée des thèmes importants concernant les jeunes vivant dans la pauvreté. Afin de permettre aux acteurs de terrain de participer autant que possible à ce rapport, nous avons opté pour des entretiens ouverts, qui ont été structurés par la suite en fonction des thèmes abordés de façon récurrente.

Les services, associations et personnes clés suivants sont listés ci-dessous :

Dans le rapport, des citations issues de ces entretiens sont fréquemment reprises. Afin d'accroître la lisibilité du texte, les sources des citations sont indiquées à l'aide de chiffres entre []. Ces chiffres correspondent aux organisations interrogées suivantes :

- [1] Solidarité Savoir
- [2] CPAS Molenbeek
- [3] CPAS Forest
- [4] CPAS Woluwe-Saint-Pierre
- [5] Amorce
- [6] CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle)
- [7] ONE (L'Office de la Naissance et de l'Enfance)
- [8] Planning familial Marolles
- [9] Projet cohésion social Peterbos
- [10] JES (Jeugd en de Stad)
- [11] F.C.J.M.P. (Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire)
- [12] Solidarcité
- [13] SIAJ (Service d'Information et d'Animation des Jeunes)
- [14] Syndicat des locataires
- [15] Logement123Woningen
- [16] CAW Mozaïek – woonbegeleiding
- [17] Maison d'accueil Petits Riens
- [18] Chant d'oiseau asbl
- [19] Groep Intro
- [20] CCFEE (Commission Consultative Formation Emploi Enseignement)
- [21] Observatoire Bruxellois de l'emploi – Actiris
- [22] Potentia
- [23] Pacte territorial pour l'emploi
- [24] Bruxelles-propreté
- [25] La maison de l'Emploi et de la Formation
- [26] L'Atelier des droits sociaux asbl. (anciennement : Solidarités Nouvelles Bruxelles)
- [27] Bruxelles J
- [28] SDJ (Service Droit des jeunes)
- [29] Aide aux justiciables
- [30] Aide aux justiciables – services externes
- [31] Exil
- [32] S'Acc Ados
- [33] Transition asbl.
- [34] Espace P
- [35] Mariage et migration
- [36] La Rencontre
- [37] Prêtre Béguinage
- [38] Cairn
- [39] Centre d'Accompagnement et de Formation pour Adultes, St-Gilles
- [40] asbl Cachet
- [41] Tremplin
- [42] Aquarelle
- [43] Médecins du monde (projets Belgique)
- [44] CAW Archipel

2.4.2 Entretiens avec les jeunes adultes

L'ordonnance de 2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté prévoit dans son article 4 que le rapport thématique est «établi en concertation avec les associations où les pauvres prennent la parole». À cette fin, nous avons contactés différents services et travailleurs sociaux qui ont informé les jeunes adultes et les ont réunis dans des groupes de parole collectifs afin qu'ils puissent s'exprimer au sujet de leur vie, de leurs difficultés, de leurs espoirs, de leurs attentes.

La difficulté d'organiser des paroles collectives a été clairement exprimée par les travailleurs sociaux eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ont attesté de leur impossibilité d'organiser des groupes de parole avec les jeunes adultes.

On peut s'interroger sur la cause de cette difficulté : ce moyen de communication ne serait-il pas adapté aux jeunes ? Ce moyen d'expression nécessiterait-il une maturation psychologique avant de pouvoir s'en saisir ? Est-ce par crainte de se dévoiler devant un inconnu (observateur extérieur travaillant à l'Observatoire) ? Ce retrait manifeste-t-il la méfiance des jeunes envers les institutions, ou la crainte d'être manipulés ? Ces réticences sont à découvrir en filigrane dans le discours des jeunes adultes que nous avons pu malgré tout rencontrer.

Ce qui nous a frappé dans la rencontre avec ces jeunes, c'est leur grande vulnérabilité, leur sentiment d'irréalité, *'je ne me suis pas rendu compte'*, leur sentiment d'abandon et leur grande soif d'être estimés, reconnus et soutenus mais sans que ce soutien ne soit perçu comme une intrusion dans leur vie. Il est donc très délicat de travailler avec eux lorsqu'on est intervenant social.

De plus, dans la suite logique de leur adolescence, sans encore avoir atteint l'âge de la maturité, leurs sentiments et leurs positions reflètent une ambiguïté constante.

Il convient de souligner et d'insister sur le rôle absolument fondamental des assistants et des intermédiaires sociaux qui, jour après jour, font face à un public difficile, exigeant, parfois révolté, disponibles pour aider les personnes vulnérables, avec la compétence, le recul, l'empathie nécessaires sans baisser les bras, ou après les avoir baissés, pour reprendre le collet et repartir vers un travail exigeant, qui nécessite également un équilibre moral, physique et psychosocial indéfectible.

Quand une citation d'un jeune est reprise dans le texte, le groupe de parole auquel le jeune a participé est indiquée par une abréviation entre []. Ces abréviations font référence aux organismes où a eu lieu le groupe de parole (cf. ci-dessous).

- [pb] Peterbos : projet cohésion sociale
- [pr] Maison d'accueil les Petits Riens
- [wb] Maison des jeunes de Watermael-Boitsfort
- [psg] Prison de Saint-Gilles
- [sol] Solidarité
- [pfap] Prison de Forest – Annexe psychiatrique
- [berk] Prison des femmes de Berkendael
- [sisa] SISAHM

2.5 LA RECHERCHE-ACTION «LA MAJORITÉ, UN PASSAGE REDOUTÉ»

Les acteurs de terrain relevant du secteur de l'aide à la jeunesse en Région bruxelloise constatent que de plus en plus de jeunes frappent à leur porte pour demander de l'aide. Bon nombre d'entre eux vivent des situations de grande pauvreté, d'errance et de débrouille. Ils habitent souvent dans la rue ou dans des immeubles à l'abandon ou séjournent chez des amis. Dès que les jeunes atteignent l'âge de 18 ans (ou exceptionnellement de 21 ans), ils ne peuvent toutefois plus bénéficier de l'aide à la jeunesse.

Les services d'accueil et d'accompagnement sociaux pour adultes, pour leur part, rencontrent également des difficultés pour venir en aide aux jeunes adultes qui s'adressent à eux. De plus, de nombreux jeunes ne savent pas où se diriger dans les services destinés aux adultes. C'est pourquoi il apparaît indispensable de créer des passerelles entre l'aide (spéciale) à la jeunesse et les services sociaux destinés aux adultes. Trop de jeunes dont le parcours a déjà été marqué par de nombreuses ruptures ne peuvent plus être suivis par les services qui les accompagnaient jusqu'alors, et ce au moment même où ils perdent leurs repères.

Sur base de cette constatation, le Collège réuni de la CCC a décidé en 2012 de financer une recherche-action, exécutée par les services Abaka et SOS Jeunes Initiatives Jeunesse, axée sur l'introduction de nouvelles pratiques innovantes et participatives. Plusieurs acteurs confrontés à ces jeunes dans différents secteurs (assistance sociale et médicale, secteur de la formation, du logement, CPAS,...) y ont participé. Les jeunes se sont également vus attribuer un rôle actif dans la recherche ; leurs témoignages poignants nous ont permis de comprendre leur monde et, avec eux, les solutions possibles ont été examinées.

La partie II de ce rapport thématique donne un résumé détaillé de cette recherche-action et des recommandations politiques qui en découlent.

2.6 LES REGARDS CROISÉS

Les «Regards croisés», inclus dans le rapport sur l'état de la pauvreté, constituent un recueil de contributions des observatoires, centres de référence et fédérations de centres et services bruxellois. Ces contributions traitent des caractéristiques de la pauvreté chez les jeunes adultes en Région bruxelloise. Dix organisations ont contribué à ce volet du rapport : le CPAS de Bruxelles, le «Centre d'Éducation en Milieu Ouvert» (CEMO), D'Broej, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), le Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération des Centres de Service Social, la Fédération des Centres de service social bicommunautaires, la Strada, het Regionaal Integratiecentrum Foyer et le Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté.



Jeunes en transition, adultes en devenir

CAHIER THÉMATIQUE DU
RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012

PARTIE I



COLOPHON

Ce Rapport thématique constitue une partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012.

Coordination :

Sarah Luyten

Auteurs :

Marion Englert
David Hercot
Sarah Luyten
Amandine Masuy
Annette Perdaens

Décryptage des témoignages :

Nahima Aouassar

Traductions :

Brussels Language Services sprl

Mise en page :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

Dépôt légal :

D/2013/9334/27

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
Tél : 02/552 01 89
observat@ccc.irisnet.be
www.observatbru.be

Sarah Luyten

Tél : 02/552 01 50

sluyten@ccc.irisnet.be

PARTIE I

Jeunes en transition, adultes en devenir

Observatoire de la santé et du social Bruxelles

1. Cadre démographique	13
2. Les dimensions de la pauvreté chez les jeunes adultes ..	15
3. La situation familiale	16
4. Les inégalités sociales de santé parmi les jeunes adultes bruxellois	19
5. La situation de logement des jeunes adultes	23
6. École et formation	28
7. L'entrée des jeunes sur le marché du travail (en collaboration avec l'Observatoire bruxellois de l'Emploi – Actiris)	33
8. Ressources financières	53
9. La place des jeunes adultes dans la société	57
10. Les jeunes s'expriment	61
11. La responsabilité de la société : offrir des supports et des investissements aux jeunes citoyens	68
12. Quelques dispositifs mis en place par les pouvoirs publics	70
13. Des thématiques transversales, quelques exemples de pratiques	73
14. Conclusion et résumé	79

JEUNES EN TRANSITION, ADULTES EN DEVENIR

Le passage à l'âge adulte est une période cruciale au cours de laquelle les jeunes passent de la vie sous la responsabilité des parents (ou d'institutions, de tuteurs,...) à une vie indépendante. Les jeunes adultes constituent un groupe de la population particulièrement vulnérable qui cumule plusieurs facteurs de précarité ; songeons au taux de chômage élevé chez les jeunes, au nombre croissant de jeunes qui demandent l'aide du CPAS, aux jeunes issus de l'aide à la jeunesse et qui quittent une institution, aux jeunes qui décrochent complètement de la société et qui se retrouvent parfois à la rue, etc.

Les domaines concernés par la pauvreté chez les jeunes ne se limitent pas à l'aide à la jeunesse et plus généralement au secteur de l'aide sociale, mais incluent également l'enseignement, l'emploi, la formation, la santé, etc.

I. CADRE DÉMOGRAPHIQUE

Par rapport à la Flandre et à la Wallonie, la Région bruxelloise compte une plus grande proportion de jeunes : 29,8 % de la population bruxelloise a entre 15 et 34 ans. La figure 1-1 montre une légère augmentation de la part de ce groupe en Région bruxelloise, alors que celle-ci diminue dans le reste de la Belgique. Ce groupe de jeunes peut être scindé en trois catégories d'âge. Les adolescents de 15-17 ans, en âge de scolarité, représentent 3,1 % de la population bruxelloise. Les jeunes de 18-24 ans (9,1 % de la population totale) constituent un groupe très hétérogène : tandis que certains se trouvent encore dans l'enseignement secondaire et d'autres suivent des études supérieures, de nombreux jeunes ont quitté les bancs de l'école et sont éventuellement actifs sur le marché du travail, comme travailleur ou demandeur d'emploi. Ce groupe d'actifs sur le marché du travail est bien plus important chez les 25-34 ans, dont seule une minorité étudie encore. Dans la mesure où le présent rapport vise à étudier la période de transition de l'adolescence à l'âge adulte, c'est essentiellement le groupe des 18-24 ans qui fera ici l'objet d'une attention particulière.

Tableau I-1-1 : Nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans, part des femmes dans ce groupe de population et part des 18-24 ans dans la population totale, Région bruxelloise, par commune, 01/01/2011

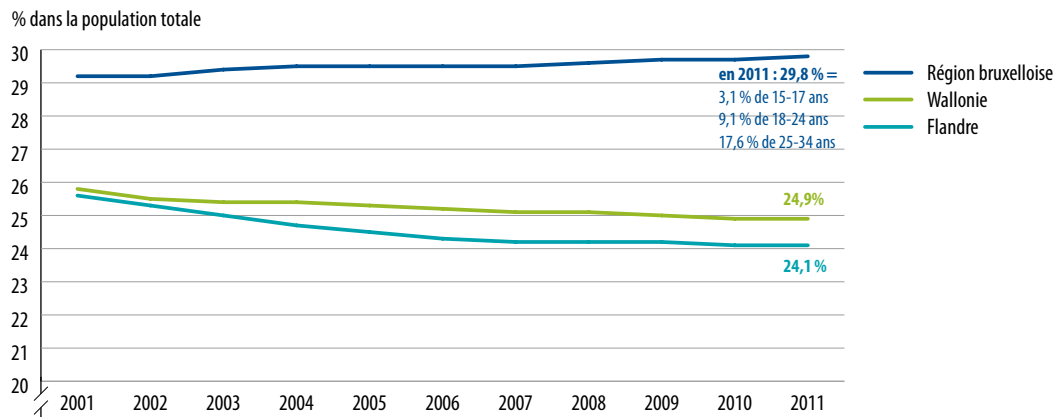
	18-24 ans	% 18-24 dans la population	% femmes chez les 18-24 ans
Saint-Josse-ten-Noode	2 982	10,9 %	51,2 %
Ixelles	7 830	9,5 %	54,1 %
Molenbeek-Saint-Jean	8 706	9,5 %	50,9 %
Schaerbeek	11 873	9,4 %	53,3 %
Bruxelles	15 225	9,3 %	51,4 %
Anderlecht	9 957	9,2 %	51,4 %
Etterbeek	4 106	9,1 %	53,7 %
Woluwe-Saint-Lambert	4 605	8,9 %	52,5 %
Saint-Gilles	4 308	8,9 %	52,4 %
Jette	4 176	8,7 %	53,4 %
Woluwe-Saint-Pierre	3 373	8,5 %	51,9 %
Uccle	6 674	8,5 %	50,8 %
Watermael-Boitsfort	2 065	8,5 %	49,4 %
Auderghem	2 646	8,4 %	50,4 %
Forest	4 367	8,4 %	52,7 %
Berchem-Sainte-Agathe	1 916	8,4 %	52,9 %
Evere	3 055	8,4 %	51,2 %
Koekelberg	1 682	8,3 %	53,4 %
Ganshoren	1 764	7,6 %	51,1 %
Région bruxelloise	101 310	9,1 %	52,1 %

Source : SPF Économie, Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

Le 1er janvier 2012, il y avait 102 318 jeunes de 18 à 24 ans (49 070 hommes et 53 248 femmes) en Région bruxelloise. D'après les projections du Bureau fédéral du Plan, ce nombre devrait augmenter d'environ 12 % pour atteindre 113 810 en 2030 (soit 8,4 % de la population totale).

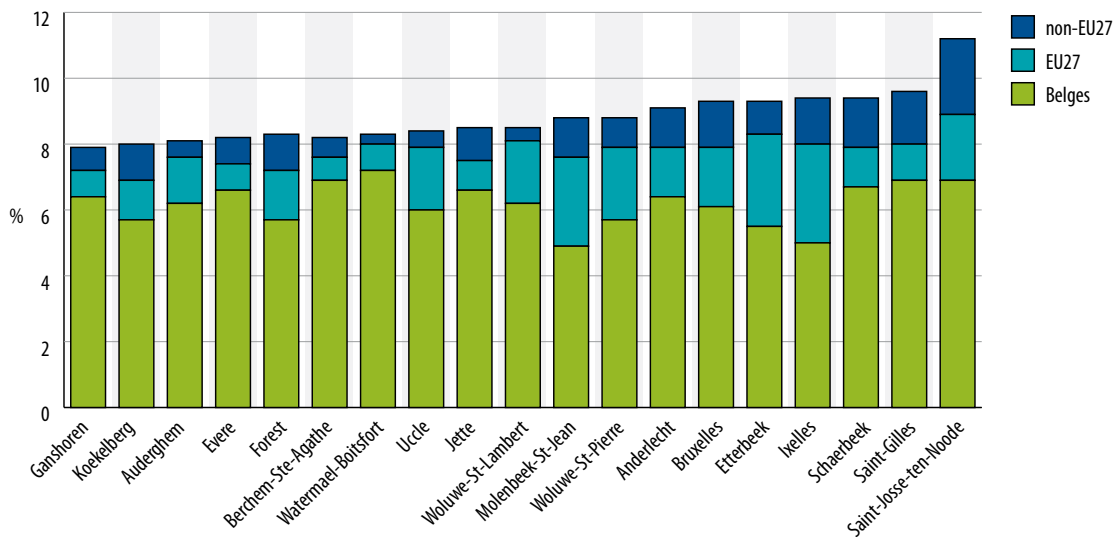
Les migrations jouent un rôle important en Région bruxelloise. La forte croissance de la population est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'immigrants internationaux (Baromètre social 2012, p. 12), souvent en âge d'avoir des enfants. Les 15-29 ans forment en effet le groupe de population le plus mobile et affichent un solde migratoire très positif. Presque tous les quartiers bruxellois comptent plus d'immigrants que d'émigrants au sein de ce groupe de 15 à 29 ans (www.monitoringdesquartiers.be).

Figure I-1-1 : Évolution de la part des 15-34 ans par région, 2001-2011



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, Registre national 2001-2011

Figure I-1-2 : Part des jeunes âgés entre 18 et 24 ans par groupe de nationalité dans la population bruxelloise totale



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, Registre national 2010

En janvier 2010, un tiers des jeunes bruxellois de 18 à 24 ans (31,4 %) étaient de nationalité étrangère. 18,7 % sont ressortissants d'un État membre de l'UE27 et 12,7 %, d'un pays hors UE27. La part de jeunes de nationalité étrangère varie fortement d'une commune à l'autre (cf. figure 1-2). Ixelles est la commune comptant la part la plus élevée de jeunes de nationalité non belge. Saint-Josse-ten-Noode compte la part la plus élevée de jeunes ressortissants d'un pays hors UE27. Dans la partie III «Regards Croisés», le CBAI (en collaboration avec l'UCL) apporte des informations plus détaillées sur les primo-arrivants en Région bruxelloise et l'importance des jeunes parmi les primo-arrivants.

Bruxelles est une ville extrêmement multiculturelle, non seulement en ce qui concerne le nombre de nationalités (ou de nationalités d'origine) présentes sur le territoire, mais aussi en ce qui concerne les divers motifs et processus migratoires (Vandecandelaere, 2012). Dès lors les jeunes bruxellois représentent une palette colorée composée d'enfants de 1ère,

2e et 3e générations de migrants. Les grands-parents de ces derniers sont les travailleurs immigrés ayant trouvé de l'emploi dans les années 60 et 70 dans les mines ou dans d'autres industries lourdes. Aujourd'hui, ces emplois n'existent plus en Belgique, ce qui a généré un processus d'appauvrissement économique dans les anciennes zones minières et industrielles (Van Robaets et al, 2007). Ces 20 dernières années, les motifs des migrations se sont diversifiés : outre le travail (migration économique), la migration familiale (mariage ou regroupement familial), les séjours d'études et les demandes d'asile attirent les migrants vers la Belgique et essentiellement vers Bruxelles (Corluy et al, 2011).

Différentes études révèlent l'importance de la «couleur de la pauvreté» (Van Robaets et al, 2007 ; Vranken & Dierckx 2011). Le risque de pauvreté est en effet bien plus élevé chez les personnes issues de l'immigration que chez les personnes d'origine belge.

Il y a peu de réponses au niveau individuel et sociétal à la pauvreté chez les jeunes migrants.

«Il n'y a pas de véritable volonté de sortir de l'impasse la troisième génération de jeunes migrants. Les efforts à consentir pour ce faire sont bien trop grands.» [19]

Les primo-arrivants sont aussi extrêmement vulnérables.

«Les primo-arrivants sont ceux qui se retrouvent le plus vite dans une situation très précaire.» [7]

Les jeunes qui, avant leurs 18 ans, séjournent légalement dans notre pays, peuvent recevoir un ordre d'expulsion dès leur 18e anniversaire.

«Sans permis de séjour à 18 ans, le jeune se retrouve subitement en situation illégale en Belgique, sans papiers.» [31]

2. LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES JEUNES ADULTES

Smeeding et Ross (2002) ont constaté que les jeunes au sein de l'Union européenne disposaient rarement de revenus suffisants pour joindre les deux bouts ou être économiquement indépendants. À cet égard, ils dépendent en grande partie de leur réseau de soutien : famille, amis, organismes de la sécurité sociale ou de l'aide sociale ou autres organisations. Les liens sociaux forts sont d'autant plus importants pour les jeunes dans la mesure où ces derniers ne perçoivent que rarement des revenus du travail leur permettant de vivre de façon autonome. Si les jeunes ne disposent pas d'un réseau de soutien suffisant, leur risque de se retrouver dans la pauvreté est important.

Un manque de «capital» au niveau d'une dimension peut être compensé en faisant appel à un autre type de capital. Par exemple, si un jeune est peu qualifié et trouve dès lors plus difficilement du travail, sa famille peut l'accueillir plus longtemps. Si un jeune n'a pas encore acquis de droits de la sécurité sociale et ne peut donc pas bénéficier d'une allocation de chômage, le CPAS peut lui apporter une aide. Si un jeune ne trouve pas de soutien auprès de sa famille, il crée alors un lien avec une institution.

Afin de pouvoir créer ces liens, non seulement un soutien externe est nécessaire, mais les jeunes doivent aussi disposer de suffisamment de «ressort» (Van Regenmortel, 2002). Chez les jeunes, nous constatons cependant que le manque de ressort ou d'estime de soi peut être particulièrement grand.

«Les jeunes ont le sentiment de ne pas compter dans la société, ils sont peu qualifiés, leurs conditions de vie sont mauvaises, ils sont entourés par le chômage. Normalement, c'est le groupe le plus "fort" de la population ; Il ne faut pas oublier que c'est de personnes dynamiques et jeunes dont une société a besoin. Les jeunes ont énormément de capacités, mais nous devons apporter les conditions pour qu'ils puissent déployer leur potentiel et leur dynamisme. Il faut mettre un terme au défaitisme.» [37]

Il convient parfois de ramener les causes de ce défaitisme à l'enfance.

Les nombreuses études menées sur la transmission et sur la reproduction sociale soulignent que l'on sort difficilement du milieu dans lequel on a grandi (Bourdieu P. et Passeron J.-C., 1964), malgré les principes d'égalité des chances développés dans nos sociétés démocratiques. On constate par exemple que le retard scolaire des élèves est fortement lié au niveau de diplôme des parents, à Bruxelles comme en Belgique en général. En outre, pour un même niveau de diplôme des parents, la part d'élèves en retard scolaire est encore plus importante à Bruxelles qu'en moyenne en Belgique. Certains facteurs semblent donc accentuer le phénomène de reproduction sociale dans la Région - facteurs liés à l'immigration comme la maîtrise des langues nationales, ou liés à la concentration des enfants issus de milieux défavorisés dans certaines écoles ou quartiers, etc. (Vandermotten, 2008). Passer son enfance dans une famille et dans un quartier pauvres augmente donc le risque d'être pauvre à l'âge adulte.

Les jeunes sont à la fois influencés par leur système de représentation hérité de la famille, par toute une série de mécanismes sociaux de sélection qui les déterminent à suivre la même trajectoire que leurs parents, mais aussi très fortement par le quartier, le comportement des amis proches, et les idéaux de la société de consommation tous orientés vers la possession d'objets de prestige (argent, confort, vêtements, voitures, mode de vie).

Apou et al (2010) distinguent trois profils de jeunes âgés de 15 à 25 ans qui sont exposés à un risque accru de pauvreté. Premièrement, les jeunes dans une situation économique vulnérable mais disposant d'un bon réseau social : ces derniers éprouvent des difficultés, mais leur situation n'est pas toujours problématique. Ce groupe compte de nombreux étudiants. Deuxièmement, les jeunes dans une situation économique et sociale faible. Ceux-ci cumulent pauvreté économique et faible réseau social, et sont dès lors d'autant plus vulnérables. Les auteurs définissent le troisième groupe de jeunes, considéré comme le plus vulnérable, comme complètement «déraciné». Ces jeunes-là bénéficient de très peu de soutien et se retrouvent dans une situation très précaire. La partie II de ce rapport se concentre davantage sur ce dernier groupe de jeunes.

Les jeunes adultes peuvent rarement rompre eux-mêmes, sur base de leurs seules ressources, le cercle vicieux de la pauvreté. Dans la contribution du Foyer dans les «Regards Croisés», certains facteurs qui participent aux causes de ce phénomène sont présentés.

Ce cahier thématique du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté aborde les transitions que les jeunes connaissent dans plusieurs domaines de leur vie et les risques de pauvreté y afférents. Les transitions et les dimensions de la pauvreté sont examinées sous les angles de la situation familiale, de la santé, du logement, de la formation, du marché du travail et de la participation sociale. Les jeunes les plus vulnérables combinent souvent des facteurs de précarité dans plusieurs de ces domaines.

3. LA SITUATION FAMILIALE

3.1 DIVERSITÉ DES SITUATIONS

Les jeunes passent à la vie d'adulte soit en quittant le domicile familial pour fonder leur propre famille ou pour vivre seuls, soit en restant au domicile familial mais en apportant éventuellement une contribution financière dans le ménage (Elchardus et al, 2010).

La situation familiale joue un rôle déterminant dans la reproduction de la pauvreté. Le passage à la majorité constitue rarement l'unique cause des situations de pauvreté rencontrées chez les jeunes. Comme susmentionné, ces jeunes en situation de précarité sont souvent issus d'une famille qui se trouvait également dans une position sociale vulnérable.

«La situation économique de nombreux ménages est dramatique. Ils ont des dettes, ne vivent que d'un revenu du CPAS, gèrent mal ce bas revenu, achètent à crédit, contractent de nouvelles dettes... et le chaos s'installe alors très vite. Les jeunes sont souvent obligés de trouver du travail pour compenser le déficit budgétaire de leur famille. Ils ne peuvent pas poursuivre d'études.» [9]

Le ménage que les jeunes vont eux-mêmes fonder (isolé, en couple, avec ou sans enfants,...) présente à son tour un risque accru de pauvreté. Trop souvent, un cercle vicieux de pauvreté s'installe entre générations.

Si les mineurs reçoivent un encadrement insuffisant au sein de leur famille, l'aide à la jeunesse prévoit de leur offrir une alternative. En revanche, la société n'offre aucune alternative structurelle aux jeunes majeurs privés de tout soutien familial. Verbist & Briké (2013, p. 53) décrivent comment un jeune, en devenant tout simplement majeur, doit soudainement

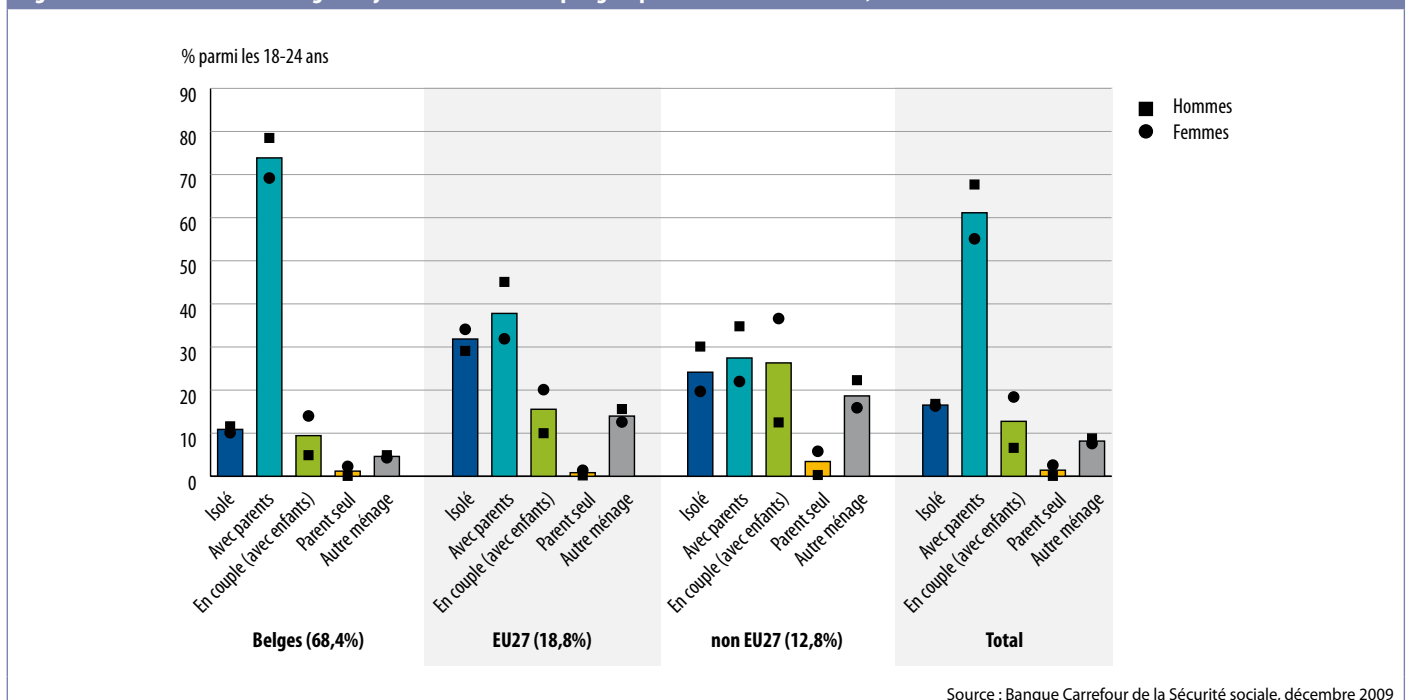
s'adapter à d'autres attentes sociales, ainsi qu'à un autre encadrement social.

La plus grande part des jeunes Bruxellois (18-24 ans) vit encore avec ses parents^[1] (61,1%), mais cette part est plus élevée chez les hommes (67,7%) que chez les femmes (55,1%). Les proportions de jeunes vivant seuls (16,5%) ou cohabitant avec leur partenaire (12,8%) sont plus faibles. On notera que les femmes de cet âge sont plus nombreuses à cohabiter avec leur partenaire (18,4%) que les hommes (6,6%). Certains ont des enfants qu'ils élèvent seuls (1,4%) ou avec leur partenaire (4,9%). D'autres jeunes partagent un logement avec d'autres personnes ou cherchent des formes alternatives de vie commune (8,2%). Il existe toutefois d'importantes différences entre les groupes de nationalité (Figure 3-1). Alors que la grande majorité des jeunes Belges habite chez ses parents, c'est moins le cas des jeunes de nationalité étrangère. Un tiers des jeunes ressortissant d'un pays de l'Europe des 27 (UE27) vit seul, contre un dixième seulement pour les jeunes Belges. Parmi les jeunes ressortissant d'un pays non européen (hors UE27), on constate une part particulièrement élevée de jeunes femmes cohabitant avec leur partenaire (36,6%).

En général, les personnes qui vivent seules, séparées et avec des enfants sont dans une position de grande fragilité sociale. Les femmes se retrouvent plus souvent dans cette situation que les hommes. Cette position défavorable n'est pas seulement la conséquence d'une séparation avec le partenaire et de la présence d'enfants. Ce groupe se caractérise en effet, en moyenne, par un niveau de formation relativement faible, et présente donc un plus grand risque de chômage ou de percevoir des bas revenus (Elchardus et al, 2010).

[1] Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale, décembre 2009

Figure I-3-1 : Situation de ménage des jeunes de 18-24 ans par groupe de nationalité et sexe, décembre 2009



Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale, décembre 2009

3.2 LES REVENUS DU MÉNAGE : ÊTRE «À CHARGE», ÊTRE LIVRÉ À SOI-MÊME, AVOIR SA FAMILLE «À CHARGE»

Une étude menée dans plusieurs pays européens et aux USA (Smeeding & Ross, 2002) démontre que de nombreux jeunes de moins de 25 ans ne gagnent pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins, sans parler de ceux de leur famille. Pour une partie d'entre eux, la famille constitue un filet de protection contre la pauvreté. Par ailleurs, certains modes de vie (par exemple l'habitat solidaire) peuvent contribuer à réduire significativement leur risque de pauvreté. Les jeunes sans revenus choisiront souvent de rester encore chez leurs parents. Si cela peut, dans certains cas, les prémunir du risque de pauvreté, dans d'autres, la charge financière supplémentaire que cela représente pour leur famille peut entraîner celle-ci dans la pauvreté.

Quand les jeunes disposent de leur propre revenu du travail ou une allocation, ils peuvent aider financièrement leur famille. Cette forme de solidarité est souvent présente chez les jeunes issus de l'immigration dont les familles sont à l'étranger. Le rapport de Verbist & Briké (2013, p.75) décrit par exemple à quel point un demandeur d'asile mineur non accompagné représente un maillon important pour la situation financière de sa famille dans son pays d'origine. La famille a souvent dû investir énormément pour pouvoir envoyer le jeune en Europe, et attend en retour un renvoi d'ascenseur (envoi d'argent au pays). Le jeune subit donc une pression supplémentaire pour répondre aux attentes de sa famille et en partageant avec elle ses – éventuels – bas revenus (Stuyck, 2011 ; voir aussi la contribution du CBAI dans les «Regards Croisés»).

3.3 LA FAMILLE COMME FILET DE SÉCURITÉ ?

La famille dans laquelle le jeune grandit joue généralement un rôle important de filet de sécurité. Les relations avec la famille dans laquelle ils ont grandi ne sont toutefois pas toujours optimales. Un comportement réfractaire vis-à-vis des parents n'est pas rare ni anormale à l'adolescence. Cependant, pour certains jeunes, les liens avec la famille sont si faibles que la famille ne peut agir comme filet de sécurité (Voir aussi Verbist & Briké, 2013, p. 105 ; Descheemaeker et al, 2009). Dans certains cas, les parents sont soulagés quand les jeunes ont 18 ans, c'est le moment où ils peuvent mettre leurs enfants à la porte (et ce, pour différentes raisons). Des parents témoignent qu'ils «sont fatigués, ils sont enfin majeurs, j'ai fait mon travail, qu'ils tirent leur plan maintenant (Verbist et Briké, p. 17)».

D'importantes difficultés familiales (mésentente parentale, sentiment de rejet, de ne pas avoir de place reconnue au sein de sa famille,...) vont aussi influencer le jeune et peuvent le mener éventuellement à fuir la famille (fugues, dépression, insomnies, décrochage scolaire,...) et au pire à rompre avec celle-ci (placement dans un service d'aide à la jeunesse pour les moins de 18 ans). Ces jeunes rejetés par leur famille d'origine se sentent psychologiquement abandonnés et dévalorisés. Ils sont «perdus» lorsqu'ils se retrouvent seuls dans la vie à 18 ans.

«Quand moi, je me suis retrouvé à 18 ans, je me voyais chef de famille, je me retrouve tout seul, j'ai 18 ans, 19 ans, qu'est-ce que je vais faire, je vais chercher l'argent sale, moi je savais que c'était l'argent sale, je savais ce qui me l'avait ramené. Je suis sorti trop jeune du milieu de mes parents. L'argent sale était plus rapide à avoir que l'argent propre, c'était la seule chose.» [psg]

«Oui on a peur, on ne sait pas trop ce qui nous attend.» [wb]

Un sentiment d'aliénation extrême apparaît quand un jeune est victime d'un mariage forcé.

«Nous ne considérons pas par définition un mariage arrangé comme une violation des droits de l'homme. Dans le cas de nombreux mariages arrangés, on a voix au chapitre quant au choix du partenaire, au moment où on souhaite se marier, on peut refuser les propositions de partenaires, formuler soi-même une proposition, etc. Dans le cas d'un mariage forcé, ce libre choix n'existe pas. Il ne s'agit pas ici que de femmes, certains hommes peuvent aussi être victimes d'un mariage forcé. Quand un homme est homosexuel, il arrive que sa famille arrange un mariage avec une femme. Il s'agit d'une minorité, mais cela arrive.» [35]

Peu d'organisations sont confrontées à cette problématique des mariages forcés. En outre, lorsque le cas se présente, il est très difficile d'offrir de l'aide. L'idée d'aide résulte souvent d'une implication de la famille. Il s'agit toutefois d'une démarche qui n'est pas sans risques qu'il s'agisse d'un mariage forcé ou de toutes autres formes de violences intrafamiliales.

«Un mariage forcé donne lieu dans de nombreux cas à un mariage problématique. Il y a de la violence, on veut divorcer, on vit isolé... Si la situation dégénère et que la femme demande officiellement le divorce, l'homme déclare qu'il s'agissait d'un mariage blanc, puis la femme est renvoyée dans son pays d'origine où elle est répudiée par sa famille et se retrouve complètement livrée à elle-même. Si elle peut tout de même rester en Belgique, elle se retrouve sans aucun réseau social.» [35]

Il vaut donc parfois mieux renforcer le réseau social en dehors de la famille.

«Un père albanais s'était endetté auprès d'un de ses compatriotes dans son pays d'origine. Il régla ses dettes en mariant sa fille. Il s'agissait soi-disant d'un mariage, mais il était clair que la jeune fille allait aboutir dans un réseau de prostitution. Elle s'enfuit et fut recueillie par un SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse), où on la remit en contact avec ses parents et son frère. La mère joua l'émotion, sa fille lui manquait, elle voulait qu'elle revienne habiter à la maison. Le frère la menaça, ils allaient la retrouver, elle avait fait du tort à sa famille, elle ne s'en tirerait pas comme ça. Finalement, la fille décida de retourner «de son plein gré» à la maison. Elle repartit quasi immédiatement vers l'Albanie et nous ne la revîmes plus jamais. Ce sont des drames.» [35]

L'absence ou la distance physique ou affective d'un ou des deux parents, voire de toute la famille dans le cas des MENA, perturbe les repères. Les jeunes peuvent alors chercher des substituts, d'autres repères tels qu'un éducateur, dans la maison de quartier, dans la rue,...

3.4 ÊTRE UN JEUNE ADULTE APRÈS UN PASSAGE PAR L'AIDE À LA JEUNESSE

Le placement en structure d'hébergement de jeunes (aide à la jeunesse) est une décision grave prise dans un contexte où le jeune est soit directement en danger, soit dans une famille qui n'offre pas de garanties nécessaires à la satisfaction des besoins de base du jeune. La décision est prise soit par la justice, généralement sur requête d'autres acteurs, soit à l'initiative du jeune qui veut quitter son environnement familial, soit à l'initiative de la famille, qui souhaite éloigner un enfant qui pose problème.

Dans le cas où la rupture avec la famille est totale (avant le placement), certains jeunes se retrouvent même à la rue. Ils peuvent considérer le placement comme une opportunité parce qu'elle permet de les mettre à l'abri et d'être aidés.

«Le juge m'as mis à La Hutte (SAAE à Jumet). Je pouvais dormir autre part, c'était un point de chute en fait.» [pr]

«Quand on arrive ici, on se dit toujours "y a moyen" mais non, quand on arrive ici, y a pas d'autres solutions donc il faut se forcer au début mais sinon, voilà quoi, faut vraiment se dire au moins t'as un toit, un lit, c'est déjà ça.» [pr]

Dans les autres cas, c'est le placement dans une institution de l'aide à la jeunesse qui entraîne une rupture nette avec la famille. Les familles vivant dans la pauvreté courent un risque accru d'intervention de l'aide à la jeunesse. En outre, le placement lui-même génère souvent un appauvrissement (perte du statut de chef de famille, frais de déplacement pour visiter leur enfant...); la vie de tous les membres de la famille en est en effet affectée (Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011, p. 74). Une deuxième rupture, après la rupture avec la famille, se produit quand le jeune quitte l'institution. Le passage à une vie indépendante et à l'âge adulte est souvent pénible pour eux. Les jeunes qui ont séjourné dans une institution jusqu'à leurs 18 ans ne retournent que rarement à la maison. La famille pourrait cependant jouer un rôle de filet de sécurité, même si le jeune ne vit pas à la maison. Pour cela, de bonnes relations entre le jeune et sa famille sont importantes. Les assistants sociaux tentent dès lors, quand cela est possible, de maintenir au maximum les liens entre parents et enfants (cf. infra). Pendant leur séjour en institution, les autres jeunes et les assistants sociaux reprennent en partie le rôle de la famille. Lors du départ de l'institution, il est toutefois difficile pour les jeunes de garder contact avec ces personnes de l'institution (Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011, p. 83-84).

La durée du placement peut être courte ou longue, mais de nombreux jeunes y restent durant toute la période de leur minorité légale. Ceux qui sont placés dans une institution seront marqués par cette période. Contrairement aux jeunes qui vivent en famille, ils doivent être autonomes à 18 ans. Si leur sortie n'est pas suffisamment bien préparée, ils risquent d'avoir beaucoup de difficultés à trouver leur place dans la société. À les écouter, ils expriment clairement qu'ils n'ont pas été préparés à l'autonomie, ce qui est à la fois un défi et un paradoxe, parce

que l'institution sait parfaitement qu'à 18 ans au plus tard, le jeune devra se débrouiller seul dans la vie et tout assumer.

«C'est comme en maison d'enfants, on fait tout à votre place et puis, du jour au lendemain, on vous lâche en 'autonomie' sans préparation. Je n'avais jamais sorti une poubelle, ni rien. Je retrouvais mon linge plié dans mon armoire. Moi, je ne savais même pas comment retirer de l'argent, je n'ai jamais géré mon budget. C'est mon entourage qui m'a aidée.» [sol]

«La plus grande critique contre mon institution d'alors est que la plupart des jeunes savaient fort bien qu'ils ne retourneraient plus jamais à la maison, mais qu'il n'y avait pas de cadre dans lequel on apprend à se débrouiller avec la liberté. Il y avait typiquement des règles de vie en groupe qui limitent les choses. Avec ce type de règles, tu n'apprends pas du tout à gérer la liberté. À 16 ans, je trouvais cela très frustrant. C'est alors que j'ai posé la question "Comment voulez-vous que je tire mon plan si demain je dois aller habiter seul ?" [40]

«Un jeune qui a séjourné pendant des années dans une institution, où on lui prépare ses repas, où on le réveille le matin, où on lui rappelle qu'il doit aller à l'école, qu'il doit prendre des médicaments,... ne peut pas assumer seul toutes ces responsabilités du jour au lendemain. Il faut déjà s'occuper de tous ces petits aspects pratiques dans l'institution, où les jeunes apprendraient par exemple à mettre un réveil. Introduire une plus grande autonomie dans l'institution complique toutefois fortement l'organisation interne et met parfois en danger l'institution qui est responsable du jeune.» [33]

De même, les jeunes qui emménagent seuls dans un studio avant leurs 18 ans et qui doivent donc apprendre à se débrouiller (cuisiner, se lever, laver ses vêtements,...) font généralement l'objet d'un suivi très étroit.

«Son assistante sociale est comme une mère, elle gère le budget, discute des dépenses (gsm, shit,...). Même si le jeune participe à un projet d'autonomie, il est toujours très suivi. La rupture à la majorité est dès lors énorme. Il en va souvent de même pour le jeune qui se trouve dans une famille d'accueil, cette famille peut décider de ne plus s'en occuper après ses 18 ans. Il est alors livré à lui-même [4].»

Pour le jeune, la personne de référence joue parfois un rôle de figure parentale, non seulement pour les aspects pratiques, mais aussi pour le soutien moral. «Mes personnes de référence ont toujours été là pour moi. Elles sont un peu comme mes parents, ou pas non plus parce que mes personnes de référence ont toujours été là et mes parents pas (Verbist & Briké, p.23)».

En ce qui concerne les jeunes qui, malgré leur séjour en institution, gardent encore un contact avec leurs parents ou leur famille, cette dernière peut par la suite servir de levier lors du départ de l'institution. En général, il est en effet important pour les jeunes de garder un lien avec la famille, même ténu. «Les choses qui semblent fonctionner quand le jeune est majeur sont des solutions dans lesquelles la famille est impliquée. Pas une implication trop grande, mais bien un lien : le père qui paie une partie du loyer, le fait d'emménager dans l'appartement de la mère qui est partie à l'étranger, de la grand-mère qui est placée en maison de repos, etc. (Verbist & Briké, 2013, p.19).»

Néanmoins, quand les enfants sont placés en institution, le maintien du lien avec leurs parents s'avère souvent malaisé et complexe.

3.5 ÊTRE UN JEUNE ADULTE EN PRISON ET LE LIEN AVEC LA FAMILLE

Les jeunes adultes sont surreprésentés dans la population carcérale. La détention va généralement, à son tour, renforcer les difficultés des jeunes adultes et grever lourdement leur avenir. Une étude de Van Haegedoren et al (2001) a révélé que les détenus sont souvent isolés, sans partenaire, et que la moitié d'entre eux a transité par l'aide à la jeunesse. Par ailleurs, les contacts éventuels avec les familles, les parents ou les enfants sont généralement rompus au moment de la détention. Une fois sortis de prison, ils ne peuvent souvent pas retourner dans leur milieu familial (Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, 2008, p. 20-21).

Le profil des détenus est hétérogène dans les prisons bruxelloises. Si les détenus ont une famille, les assistants sociaux tentent généralement de maintenir ou de rétablir au mieux les contacts.

«Les jeunes viennent de tous types de famille: ils peuvent aussi bien être célibataires qu'issus de grandes familles. Les étrangers n'ont souvent qu'une petite famille ici; une partie de leur famille est retournée au pays où ils ne sont pas encore tous arrivés en Belgique, leurs grands-parents sont souvent encore dans le pays d'origine. Plus la famille est grande, plus il est facile pour nous de les contacter. En l'absence de famille, il faut chercher des services qui peuvent assumer cette tâche. Mais s'il y a une famille, et que la rupture est totale, nous ne pouvons pas non plus travailler autour de la famille et nous devons également faire appel à des services.» [29]

Pour les familles du prisonnier, le moment de la détention constitue également un moment de rupture et de grand bouleversement. Outre les impacts émotionnels, cela aura également, entre autres, un impact sur leurs revenus.

«Les revenus des détenus proviennent souvent de l'assistance ou du chômage. Cette allocation est pour ainsi dire 'gelée'. Cela pose un problème pour la famille restée sur le carreau. Elle doit ouvrir un nouveau dossier auprès du chômage ou du CPAS car la situation familiale change. Le temps qui s'écoule entre l'ouverture d'un dossier et le moment où elle perçoit une allocation peut être long, c'est pourquoi il est éventuellement possible de bénéficier d'une avance. Mais en général, la famille se retrouve dans la misère.» [29]

Outre les changements concernant la situation de revenus de la famille, ce bouleversement implique une réorganisation complète. Lorsqu'il y a des enfants, le parent qui reste se retrouve seul pour les élever.

«Nous essayons de faire en sorte qu'on puisse discuter de chaque cas de familles monoparentales, comme celles dont le père est en prison et la mère se retrouve livrée à elle-même.» [26]

4. LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ PARMIS LES JEUNES ADULTES BRUXELLOIS

Près de 90 % des jeunes adultes Bruxellois se considèrent en bonne santé. Ce pourcentage n'a pratiquement pas changé au cours de la dernière décennie. Cependant, il existe de grandes différences en fonction du sexe et du niveau socio-économique. Les jeunes adultes en transition ont souvent une connaissance limitée des services de santé. Ils doivent progressivement développer leur réseau socio sanitaire. Tout comme pour l'accès financier aux soins, la connaissance des services existants et donc la capacité à y accéder varie en fonction du niveau socio-économique.

4.1 LES JEUNES ADULTES SONT RELATIVEMENT EN BONNE SANTÉ

Les jeunes adultes sont en bonne santé en comparaison avec leurs aînés, 88 % d'entre eux s'estiment en bonne santé contre 70 % des adultes de plus de 30 ans^[2]. Environ 84 % des femmes se disent en bonne santé, soit nettement moins que les hommes qui se considèrent en bonne santé dans 91 % des cas. Les jeunes bruxellois, à l'instar des jeunes wallons, sont un peu moins nombreux à se sentir en bonne santé que les jeunes flamands (92 %). Si seulement un jeune bruxellois sur dix se sent en mauvaise santé, un sur cinq présente cependant des signes de problèmes de santé mentale pouvant nécessiter un traitement (15 % des hommes et 23 % des femmes).

Chaque année, environ 3 000 enfants naissent de mères âgées de 18 à 24 ans. Ce qui représente 15,3 % des naissances en 2009, un pourcentage en diminution depuis 1998. En Région bruxelloise, 2,3 % des accouchements sont de mères âgées de moins de 20 ans et 0,6 % de moins de 18 ans.

La mortalité des jeunes de 15 à 34 ans a considérablement baissé entre les années 1990 et les années 2000, aussi bien pour les hommes que pour les femmes^[3].

La mortalité des hommes et des femmes est très différente. Pour les hommes, la mortalité a presque diminué de moitié passant de 41,9 à 24,9 décès pour 100 000 habitants (au cours d'une année) entre les années 1990 et les années 2000. Les décès dus à une cause externe^[4] ont reculé de 24,8 à 14,0 décès pour 100 000 entre les deux périodes. Les décès liés aux accidents de

[2] Sauf mention explicite, les données de santé présentées ici sont issues des quatre enquêtes de santé par interviews de 1997 à 2008 pour les jeunes de 15 à 30 ans. <https://www.wiv-isp.be/epidemiologie/epien/index4.htm>

[3] Les taux de mortalité ont été calculés pour la période 2001 à 2005 (années 2000) et 1991 à 1995 (années 1990) pour tous les décès enregistrés pour les résidents bruxellois entre 15 et 34 ans. Le travail sur les enquêtes santé et sur la mortalité a été réalisé pour l'Observatoire par Hannelore De Grande, VUBrussel.

[4] On distingue habituellement les décès dus à une cause externe (suicide, accident, intoxication) des décès dus à une cause naturelle (les maladies).

la route et au suicide ont particulièrement diminué. Les causes naturelles représentent un tiers des décès dans les années 2000 (6,7 décès pour 100 000). Parmi celles-ci, les cancers sont actuellement la cause la plus fréquente, bien qu'ils passent de 2,3 à 1,7 décès pour 100 000, devant les infections qui ont, elles, très fortement reculé. La réduction de la mortalité est probablement due à de nombreux facteurs différents dont l'amélioration des traitements disponibles - notamment pour le SIDA - et l'amélioration de la sécurité sur les routes.

Chez les femmes, la réduction de la mortalité est moins prononcée, car la mortalité est déjà très faible dans les années 1990. Elle a diminué de 18 à 12 décès pour 100 000 entre les années 1990 et 2000. Cette réduction est observée pour presque toutes les causes de décès, les cancers restant la première cause de décès chez les jeunes femmes.

4.2 LES INÉGALITÉS SOCIALES EN SANTÉ SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES ENTRE LES JEUNES ADULTES

Même si ils sont relativement en bonne santé, tous les jeunes adultes ne sont pas égaux face à la santé. Comme aux autres âges de la vie, la plupart des indicateurs de santé montrent un gradient socio-économique. Dans ce rapport, nous avons regroupé les jeunes en trois groupes, en fonction du niveau d'éducation^[5]. Bien que le niveau d'éducation soit une approximation acceptée pour décrire les inégalités sociales chez les jeunes adultes, il est évident que ce choix cache des réalités socio-économiques plus complexes. Une récente étude sur les jeunes adultes bruxellois a, par exemple, montré l'influence de la génération de migration sur la mortalité (De Grande et al., 2013). La mortalité des jeunes adultes migrants de première génération est plus faible que celle des Belges du même âge et du même niveau socio-économique. Cette différence s'efface au fur et à mesure que les générations passent. Un jeune adulte immigré de deuxième génération a un taux de mortalité très proche de celui d'un Belge.

Alors que 92 % des jeunes adultes au niveau d'éducation le plus élevé se sentent en bonne santé, ils ne sont que 86 % dans le groupe de niveau d'éducation moyen et 80 % dans le groupe le moins élevé. Cette inégalité face à la santé selon le niveau d'éducation ne s'est pas modifiée entre 1997 et 2008^[6].

Comme nous l'avons dit plus haut, un tiers des jeunes adultes présentent des signes de souffrance psychologique et ici aussi, le statut socio-économique influence la santé mentale. Les

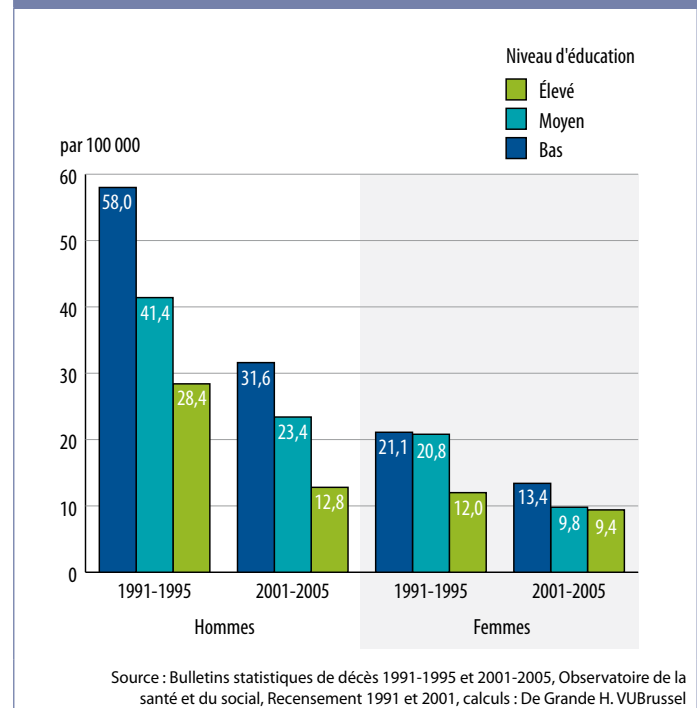
[5] Il s'agit du plus haut diplôme obtenu de l'individu pour la mortalité ou du ménage dans lequel il réside pour les enquêtes santé : bas (diplôme au maximum de l'enseignement secondaire inférieur), moyen (diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) et élevé (diplôme de l'école supérieure ou universitaire).

[6] Cette analyse ignore un éventuel changement au cours du temps des autres caractéristiques au sein de chaque groupe d'un même niveau d'éducation tel que le revenu ou la nationalité.

jeunes adultes vivant dans un ménage qui a des difficultés financières ont un risque 1,6 fois plus élevé de souffrir de problèmes psychologiques que ceux vivant dans un ménage sans difficultés financières. Une récente enquête qualitative réalisée par Verbist & Briké (2013) auprès de jeunes adultes en désinsertion sociale a montré que «près de la moitié des jeunes interrogés ont eu un contact avec la psychiatrie» (voir partie II pour un résumé de cette étude). Comparativement, 6,5 % des jeunes adultes bruxellois ont consulté un psychologue en 2008. Ils ont également montré que la précarité est une cause importante de souffrances perçues. Une étude réalisée à Paris en 2009 montre que 39,7 % des jeunes de 18 à 24 ans sans logement personnel présentaient des troubles psychiatriques sévères (Laporte & Chauvin, 2010, p 94).

La mortalité diminue lorsque le niveau d'éducation des jeunes adultes augmente. La mortalité des hommes de niveau d'éducation moins élevé est de 31,6 contre 23,4 et de 12,8 pour 100 000 respectivement pour les hommes avec un niveau d'éducation moyen ou plus élevé au début des années 2000 (Figure 4-1). Malgré la réduction de la mortalité globale, l'écart entre les groupes de niveau d'éducation différent persiste entre les années 1990 et 2000. Lorsque l'on regarde les causes de décès, on observe une différence de taux de mortalité en fonction du niveau d'éducation pour la plupart des causes externes de décès chez les hommes. Au début des années 2000, les hommes avec un niveau d'éducation moins élevé risquent trois fois plus de mourir de cause externe (suicide, accident de la route,...) que ceux avec un niveau d'éducation plus élevé.

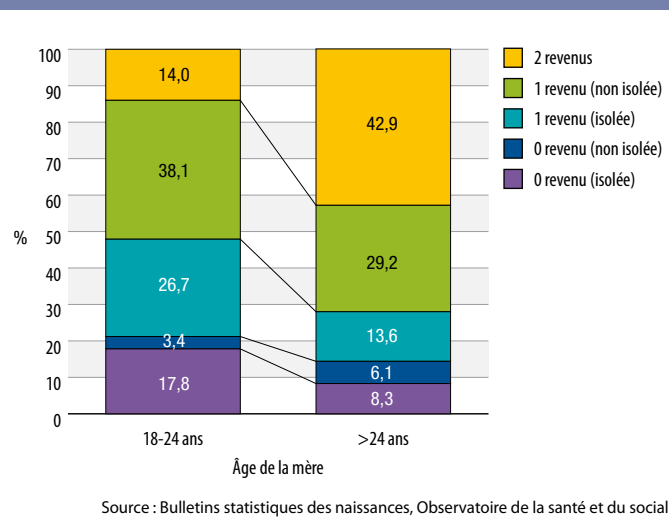
Figure I-4-1 : Évolution du taux de mortalité des jeunes de 15 à 34 ans selon le niveau d'éducation et le sexe, Région bruxelloise, 1991-1995 et 2001-2005.



Comme le montre la figure 4-1, parmi les femmes, la mortalité globale a diminué au fil du temps pour les trois niveaux d'éducation. Dans les années 2000, le groupe avec un niveau d'éducation moyen a une mortalité comparable au groupe le plus éduqué (9,8 et 9,4 décès pour 100 000). Le groupe le moins éduqué a encore un taux de mortalité plus élevé que les deux autres groupes (13,4 pour 100 000). Vu la faible mortalité des femmes, il est difficile d'identifier un gradient socio-économique en terme de mortalité par cause. Les différences sont, en tout cas, moins prononcées que chez les hommes. Les inégalités qui s'observaient dans les années 1990 ont disparu. Seule exception dans les années 2000, les cancers sont devenus plus fréquents chez les femmes plus éduquées.

L'analyse des bulletins statistiques des naissances nous montre que les mères entre 18 et 24 ans sont dans une situation socio-économique plus précaire que leurs aînées. Les jeunes mères sont plus souvent sans revenus du travail (21,2 % vs 14,4 %) et isolées (44,5 % vs 21,9 %) que les mères de plus de 24 ans (Figure 4-2). Les enfants de jeunes mères isolées et ou sans revenus ont plus souvent des complications au cours de la périnatalité. Les jeunes mères isolées et sans revenus ont un risque deux fois plus élevé de voir leur enfant décéder pendant la période périnatale comparé aux jeunes mères en union avec deux revenus (8,9 vs 4,6 décès pour 1 000 naissances) (Figure 4-3)^[7]. Il existe une grande diversité de nationalités à Bruxelles et 41 % des jeunes mères n'ont pas une nationalité européenne (EU27) au moment de l'accouchement. Ces femmes présentent un risque 1,19 fois plus élevé de voir leur enfant mourir dans la période périnatale que les jeunes mères de nationalité belge^[8].

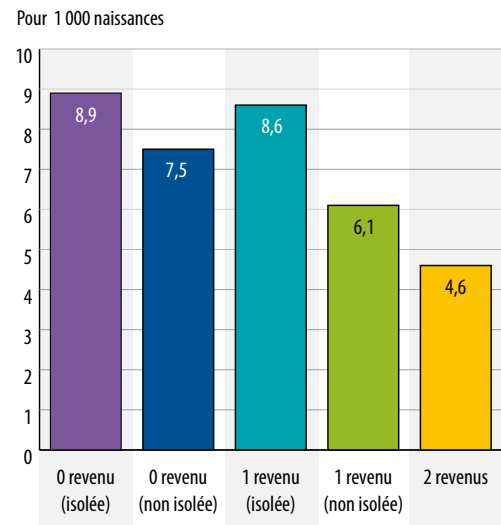
Figure I-4-2 : Distribution des naissances selon l'âge et les caractéristiques socio-économiques de la mère, Région bruxelloise, 1998-2009



[7] Le calcul de l'indice synthétique du niveau socioéconomique est expliqué dans le dossier «Les indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2004», p 10 <http://www.observatbru.be/documents/graphics/dossiers/dossier-2008-indicateurs-de-sante-perinatale-1998-2004.pdf>

[8] Le groupe des mères non européennes est un groupe très divers et on trouvera une analyse plus fine des risques liés à la périnatalité par nationalité dans le tableau de bord de la santé de Bruxelles 2010, p 172-174

Figure I-4-3 : Taux de mortalité périnatale en fonction du statut socio-économique de la mère pour les enfants nés de mères âgées de 18 à 24 ans, Région bruxelloise, 1998-2009

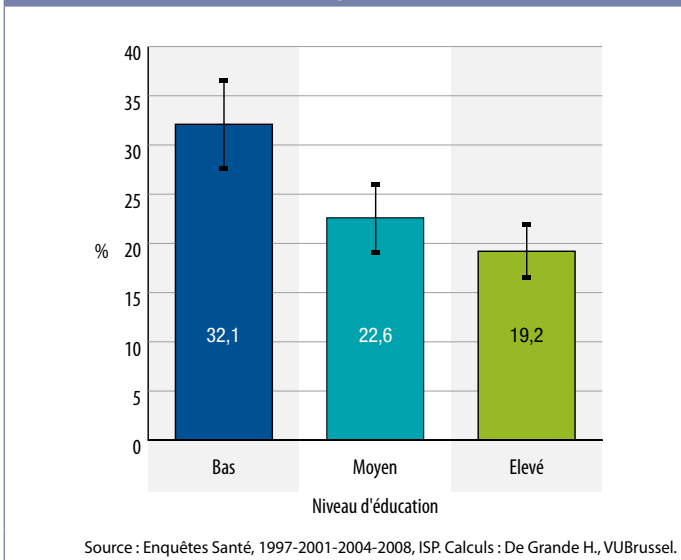


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social
Note : La mortalité périnatale est calculée en additionnant les naissances d'enfants mort-nés et les décès dans les sept premiers jours de vie.

4.3 LES JEUNES ADULTES EN PRÉCARITÉ ACCÈDENT PLUS DIFFICILEMENT AUX SERVICES DE SANTÉ

D'après les enquêtes de santé réalisées ces dernières années, les jeunes adultes bruxellois se sentent moins bien dans leur peau que ceux des autres régions du pays, et ils postposent deux à trois fois plus souvent les soins que dans les autres régions (21 % à Bruxelles versus 6 % en Flandre et 13 % en Wallonie). Les jeunes adultes bruxellois moins éduqués consultent deux fois moins un médecin que ceux avec un niveau d'éducation moyen ou plus élevé (Figure 4-4). L'enquête sur le budget des ménages 2010 montre que les ménages bruxellois les plus pauvres dépensent cinq fois moins d'argent pour leur santé que les ménages les plus riches en valeur absolue et que ce montant augmente avec le revenu. En termes relatifs, les ménages les plus pauvres consacrent 3,0 % de leur budget à la santé. Les ménages avec un revenu juste en dessous de la moyenne consacrent 7,0 % de leur budget à la santé tandis que les ménages les plus riches y consacrent seulement 5,0 % (DGSIE, 2012). Au-delà des arbitrages économiques quotidiens inévitables, c'est au sein de leur famille que les jeunes développent leurs habitudes de 'soin de soi' ou de 'non soin'. Dans ce domaine, la précarité sociale mais aussi psychologique des parents se répercute sur les jeunes qui vont plus ou moins s'approprier leur santé (Medina, 2010).

Figure I-4-4 : Pourcentage de jeunes entre 18 et 30 ans qui n'ont pas eu de contact avec un médecin au cours des douze derniers mois en fonction du niveau d'éducation, Région bruxelloise, 1997-2008



L'une des barrières importantes à l'accès aux soins est liée au coût des soins qui reste à charge des patients. Différentes mesures existent pour réduire ces coûts tel que l'élargissement des conditions d'éligibilité à l'intervention majorée, le tiers payant social, le maximum à facturer, le développement des services de premières lignes au forfait et l'aide médicale urgente. Un quart (25,3 %) des jeunes Bruxellois a droit à une intervention majorée pour soins médicaux (BIM) ou à un statut OMNIO (voir tableau 4-1). Ce droit est attribué en fonction de la situation spécifique de la personne bénéficiaire (VIPO, droit à l'aide sociale,...) et il est élargi au partenaire et aux personnes à charge. Le tableau 4-1 présente les nombres et les pourcentages de bénéficiaires de 18 à 24 ans et dans la population totale, selon le motif qui leur donne droit à l'intervention.

Tableau I-4-1 : Nombre et quote-part de bénéficiaires d'une intervention majorée de l'assurance pour soins médicaux (BIM ou OMNIO) ainsi que leurs personnes à charge, Région bruxelloise, 1er janvier 2012

Catégorie	Nombre de bénéficiaires et de personnes à charge		% dans la population	
	18-24	Total	18-24	Total
VIPO	2 649	43 681	2,6 %	3,9 %
Bénéficiaire du CPAS	8 677	62 535	8,6 %	5,6 %
Revenu garanti aux personnes âgées ou majoration de rente	508	15 650	0,5 %	1,4 %
Personnes handicapées	1 401	24 160	1,4 %	2,2 %
Enfants avec allocations familiales majorées	334	2 629	0,3 %	0,2 %
Chômeurs de longue durée	3 675	35 749	3,6 %	3,2 %
Parent célibataire	371	3 442	0,4 %	0,3 %
Statut OMNIO	4 394	61 369	4,3 %	5,5 %
Appartenant à plusieurs catégories	3 639	21 845	3,6 %	2,0 %
Total	25 648	271 060	25,3 %	24,2 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale 2012, Registre national 2011

Le fait de devoir avancer les tickets modérateurs pose un problème pour les ménages qui n'ont pas d'argent en poche une bonne partie du temps. Par ailleurs, les dépenses non couvertes par la sécurité sociale restent à charge des utilisateurs.

«Même avec l'aide de la caisse de maladie, il n'est pas évident de payer les factures. En outre, il faut souvent avancer les frais. Quand on est malade, une grande partie du budget est consacrée aux soins médicaux. Tomber malade quand on a un petit revenu est désastreux. Tout le monde fait des efforts pour rester en bonne santé.» [8]

Les services préventifs liés à l'enfance sont en théorie accessibles gratuitement dans le cadre de l'ONE, de Kind & Gezin ou de la médecine scolaire. Les Centres de Planning Familial offrent également des services en matière de santé de la reproduction dont l'accès est relativement facile à Bruxelles. L'intervention limitée de la sécurité sociale dans les coûts de certains traitements une fois qu'un problème est dépisté fait que les traitements sont difficilement accessibles pour les familles moins aisées. Or, si ces traitements ne sont pas mis en œuvre, ces inégalités d'accès aux soins de santé renforcent d'autres formes d'inégalités sociales qui ont trait, notamment, à la qualité de vie, l'apparence physique, la réussite scolaire et l'image de soi (Medina, 2010).

«La prise en charge du traitement pose problème, même pour ceux qui sont assurés, de par l'exclusion de prestations tel que les verres et lunettes, la logopédie, le suivi psychologique.» [7]

La situation est encore plus délicate pour les jeunes dans le besoin qui n'ont pas accès au régime de sécurité sociale général. Leur nombre absolu est certes limité mais leurs besoins n'en sont pas moins importants. La procédure d'aide médicale urgente, destinée aux personnes qui séjournent illégalement en Belgique, est conçue pour venir en aide à la plupart de ces personnes.

«Les procédures pour obtenir l'aide médicale urgente tendent à augmenter avec le temps et représentent en soi une barrière à l'accès aux soins dans certaines communes.» [43]

«Dès qu'il y a un problème, les soins de santé représentent un budget important (...) Il y a bien sûr Médecins Du Monde et Dentistes Sans Frontières... mais ça ne suffit pas.» [7]

Certaines interventions importantes ne sont pas couvertes par l'aide médicale urgente. Pour les jeunes femmes par exemple, la pilule est remboursée mais pas le stérilet ou les contraceptifs injectables alors que ces derniers sont souvent plus adaptés aux femmes en situation de précarité ou victimes de violence.

Les jeunes adultes bruxellois en précarité ont, comme les autres adultes, des difficultés d'ordre financier pour accéder aux soins. Ils ont en outre des difficultés d'accès aux soins liées à leur faible connaissance du système de santé. Ils sont en transition entre le réseau social de leur adolescence, lié à leur famille, leurs amis d'enfance, les institutions qu'ils fréquentaient tel l'école ou les services d'aide à la jeunesse et un réseau lié à leur vie d'adulte. Ils se retrouvent dans un milieu qu'ils ne connaissent pas et où leur réseau social personnel est insuffisant.

«Les jeunes futurs parents ont souvent un réseau socio-sanitaire limité. Il est en général possible de trouver une ou deux personnes dans l'entourage pour les accompagner mais ce n'est pas suffisant pour trouver leur piste à travers le système de santé et social bruxellois.» [41]

Le système de santé bruxellois est très développé et très spécialisé. La complexité et la multiplicité de l'offre rend l'accès aux soins difficile pour ces adultes en devenir. Ce n'est donc pas spécialement l'âge qui les rend vulnérables mais l'environnement social ou familial (Jassogne, 2012). Dans son rapport 2011, Aquarelle (2012), une association qui s'occupe de femmes enceintes en grande précarité à Bruxelles, explique que «le groupe le plus vulnérable est celui des mères isolées sans liens sociaux (ne vivant pas au sein d'une famille, groupe d'amis) en perte de repères culturels.»

«Au-delà de la méconnaissance de l'offre, d'autres barrières constituent un frein à l'accès tel que les difficultés de communication, la peur d'être jugé ou de montrer que l'on est un peu paumé.» [42]

Pour les jeunes adultes vivant en précarité, femmes ou hommes, un accompagnement individuel peut se révéler nécessaire pour leur permettre d'accéder aux services dont ils ont besoin. Cet accompagnement individuel n'est pas sans implications en termes de ressources (budget, personnels,...) comme le montre la recherche action «accompagnateurs psycho-sociaux en santé-mentale à Bruxelles» (Slimbrouck, 2013) ou le travail des associations comme Aquarelle (2012) ou Tremplin SAIE (2013).

4.4 VERS UNE POLITIQUE DE SANTÉ ADAPTÉE AUX JEUNES ADULTES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Bien que les jeunes adultes soient, en moyenne, en meilleure santé que leurs aînés, certains d'entre eux ont besoin des services de santé. Les jeunes adultes les moins favorisés, en particulier, ont plus souvent des problèmes de santé, et lorsqu'ils y sont confrontés, le coût constitue un obstacle malgré la protection sociale existante. Ils sont en outre bien souvent moins bien outillés pour trouver leur chemin à travers un système de santé compliqué. Le réseau socio-sanitaire sur lequel ils peuvent compter est moins développé.

S'ils bénéficient au même titre que leurs aînés des mesures visant à promouvoir leur santé et leur accès aux services de santé, une politique de santé adaptée aux besoins spécifiques des jeunes adultes en précarité devra mettre un accent plus important sur l'accessibilité non seulement financière mais surtout organisationnelle du système de santé. Ces politiques devront prendre en compte la multiplicité sociale et culturelle des jeunes adultes bruxellois. Différentes pistes existent mais pourraient être soit développées pour atteindre plus de jeunes adultes, soit adaptées pour aborder spécifiquement les problèmes des jeunes adultes. Citons à titre d'exemples : la possibilité de rendre l'information sur l'offre de services disponible au moment où le jeune en a besoin, dans les lieux qu'il fréquente (internet, la salle d'urgence, les écoles, le samu social) ; l'ouverture de cellules d'aides répondant spécifiquement à leurs besoins (au sein des CPAS, des écoles supérieures via les services de promotion de la santé à l'école, d'associations d'aide aux jeunes...) ; la prolongation plus automatique des droits acquis en tant que mineurs ; l'accompagnement post-scolaire, etc.

5. LA SITUATION DE LOGEMENT DES JEUNES ADULTES

Quitter le domicile familial représente une étape importante dans le parcours des jeunes adultes. Cette démarche est souvent entreprise par les jeunes au moment où ceux-ci sont financièrement autonomes. Cependant, d'autres raisons peuvent inciter les jeunes à déménager : une situation familiale difficile, les parents qui les mettent dehors, un logement trop petit, etc. Les possibilités de logement abordable à Bruxelles sont toutefois très limitées. Les travailleurs sociaux constatent d'ailleurs une augmentation du phénomène du sans-abrisme parmi les jeunes ces dernières années.

Pour les jeunes, le logement constitue une base capitale pour se lancer dans la vie adulte (Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, 2008). Sans logement de qualité, les autres problèmes s'amplifient et s'accumulent.

«Quand ces personnes reçoivent un logement et perçoivent des moyens d'existence, elles sortent généralement de la criminalité et l'affaire est souvent réglée.» [29]

Une problématique fortement liée au logement est celle du coût de l'énergie. Dans les «Regards Croisés», la contribution de la Fédération des Centres de Service Social traite de ce problème.

5.1 UN MARCHÉ DU LOGEMENT HOSTILE

D'après les chiffres de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, deux tiers des jeunes Bruxellois âgés de 18 à 24 ans étaient domiciliés chez leurs parents en 2009 (61,1 %). Seuls 4 % des chefs de famille qui louent sur le marché privé de la location avaient, d'après l'Observatoire des loyers, moins de 25 ans (De Keersmaecker, 2011). Les conditions de logement des jeunes, pour bon nombre d'entre eux, correspondent donc à celles de leurs parents.

«Nous travaillons très peu autour du logement avec les jeunes, la plupart vivent encore chez leurs parents.» [2]

Le parc des logements sociaux reste très limité par rapport à la demande de logements abordables et n'offre pas une réponse suffisante aux besoins de la population bruxelloise à bas revenus. Les jeunes adultes ne bénéficient que rarement d'un logement social. Le 1er janvier 2011, seuls 0,4 % des chefs de famille d'un logement social avaient moins de 25 ans (données de la Société du logement de la Région bruxelloise).

«Il y a des maisons d'accueil, il y a le quota de 10 % de logements sociaux, il y a les agences de location sociale, des habitations de transit... mais ces logements (ou dispositifs) ne sont quasiment pas accessibles aux jeunes. L'hôtel social à Cureghem est peut-être plus accessible aux jeunes.» [2]

«Pour l'octroi de logements sociaux, on utilise un système de points. On peut épargner des points avec l'ancienneté, les jeunes ont donc par définition peu de points. Ils ne figurent pas encore depuis assez longtemps sur la liste d'attente.» [9]

Les jeunes sont particulièrement vulnérables sur le marché bruxellois du logement. Ils sont fréquemment sans emploi et quand ils en ont un, perçoivent des salaires en moyenne relativement bas et n'ont souvent pas de contrat à durée indéterminée. Ces facteurs réduisent fortement leur accessibilité aux logements. En outre, la demande d'appartements (à louer) abordables est si importante que les propriétaires ont généralement le loisir de sélectionner leurs locataires selon leur profil, parmi de nombreux candidats. Les jeunes, entre autres, sont souvent victimes de cette sélection.

«Les loueurs n'ont pas confiance en ces personnes, ils craignent de ne pas recevoir leur loyer.» [10]

La garantie locative à payer constitue souvent un grand obstacle.

«La garantie locative n'est pas évidente pour les jeunes, et ce n'est que lorsqu'ils sont financièrement aidés par leurs parents qu'ils parviennent à louer quelque chose tout seul.» [27]

Nombre de jeunes ne bénéficient toutefois pas d'aide financière de leurs parents et doivent pouvoir rassembler eux-mêmes le montant de la garantie locative.

«Dans le travail social, nous nous penchons souvent sur la gestion de l'argent. L'épargne est par exemple nécessaire pour pouvoir un jour payer une garantie locative.» [18]

La quête d'un logement approprié est parsemée d'obstacles, pas seulement d'ordre financier.

«Les jeunes sont souvent à la recherche d'un kot. Via le CPAS, ils trouveront rarement une habitation ou un kot. Ils doivent donc faire appel au marché privé, mais ils manquent non seulement des moyens financiers mais aussi des aptitudes sociales pour pouvoir accéder à ce marché privé de la location, et c'est sur ce dernier point que nous pouvons les aider.» [38]

«Ils entament leur quête d'un logement alors qu'ils se trouvent dans une situation déjà défavorisée. Les jeunes en situation familiale problématique éprouvent en général bien plus de difficultés que ceux qui peuvent encore faire appel à leur famille.» [27]

Cette quête demande une certaine connaissance, mais aussi du temps. En cas de menace de sans-abrisme, l'état d'urgence ne permet justement pas de disposer de ce temps.

«Les jeunes viennent nous trouver en disant que leur bail expire dans 3 jours. C'est un problème urgent, même s'ils en connaissent en principe la durée depuis la signature de leur contrat et ne doivent pas attendre jusqu'au dernier moment pour entreprendre une action.» [38]

En marge du marché privé de la location, les jeunes se retrouvent parfois chez des marchands de sommeil.

«Certaines femmes sont victimes de marchands de sommeil, par exemple un 'appartement' dans une cave, sans lumière du jour, à 300 € par mois, inhabitable, sans garantie, sans preuve de paiement. Ces appartements n'ont pas de sonnette, on ne peut donc même pas s'y domicilier.» [34]

5.2 HABITER À PLUSIEURS POUR DIMINUER LES FRAIS, COMME ÉTAPE INTERMÉDIAIRE VERS L'AUTONOMIE

Les jeunes qui ne peuvent pas être hébergés par leurs parents, pour qui le marché privé de la location (qu'ils soient seul, en couple ou avec des amis ou des membres de la famille) est inaccessible et qui ne peuvent pas prétendre à (une forme de) logement social, cherchent refuge dans des formes alternatives de logement :

«Certains ne vivent pas en rue, mais n'ont pas forcément de logement propre. Ils vivent chez une sœur, une tante, d'autres membres de la famille, des amis. Un petit appartement dans lequel trop de personnes vivent est souvent une situation insoutenable.» [7]

Ces jeunes-là ont certes un toit, mais pas de véritable «chez-soi».

«Ils séjournent quelques mois chez des amis ou dans la famille ou trouvent à se loger dans un squat. Ils sont donc abrités, cachés, on ne peut pas directement les voir en rue.» [38]

Habiter à plusieurs est une formule de logement souvent adoptée par les jeunes, mais elle n'est toutefois pas accessible à tout le monde. Cette forme alternative de vie en commun ne semble en effet pas évidente pour les jeunes qui dépendent d'une allocation ou de l'aide sociale. La diminution des montants de ces revenus de remplacement ou d'aide sociale qu'implique le statut de cohabitant attribué généralement aux personnes qui participent à un projet de logement commun, constitue un obstacle financier important. «L'impact de la réduction des allocations sociales de cohabitants est particulièrement néfaste pour les jeunes. (...) Lorsque des jeunes optent pour des formes alternatives de logement, l'avantage qu'on en retire en partageant le loyer est tout de suite sanctionné financièrement par la réduction des allocations sociales, en conséquence de la non-individualisation des droits. (...) Néanmoins, il est un fait que sans cette sanction financière, ces formes collectives de logement conviendraient particulièrement bien aux jeunes qui ne disposent que de revenus faibles ou précaires» (Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté). Voir aussi la contribution du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté dans les «Regards Croisés».

En ce qui concerne le revenu d'intégration, les CPAS bruxellois tentent dans la plupart des cas de parvenir à un accord avec des projets locaux de logement solidaire. Sur la base d'un examen individuel et compte tenu du cadre légal, il est possible d'octroyer aux jeunes cohabitants un revenu d'intégration ou une aide sociale selon le statut d'isolé. C'est le cas par exemple de CAW Mozaïek Accompagnement au logement, ou encore de Logement123 woningen :

«Nous avons discuté du statut d'isolé avec les CPAS. Outre le maintien du statut d'isolé, nous avons pu obtenir que les personnes qui habitent chez nous soient tenues de s'y domicilier. Pour ce faire, nous avons dû nous rendre auprès du SPF Intérieur et sommes entrés en conflit avec la commune. Mais cela a finalement réussi.» [15]

La figure 3-1 (cf. supra) montre que la plupart des jeunes de 18 à 24 ans (parmi ceux figurant dans les statistiques) habitent encore chez leurs parents, et qu'une minorité vit dans un «autre type de ménage», qui peut impliquer des formes diverses.

L'habitat communautaire ou solidaire est considéré comme une bonne expérience, propice à une meilleure intégration et également comme une certaine protection contre la pauvreté car de nombreux coûts peuvent être partagés, comme au sein d'une famille.

«Logement123woningen est un projet semi-communautaire. 'Communautaire' parce qu'il y a de toute façon peu d'espace privé. Mais 'semi' parce qu'il s'agit d'individus qui conservent chacun leurs spécificités. On attend de la solidarité parce que, sinon, la vie commune n'est pas possible. Ils sont obligés de participer aux activités.» [15]

Le but est de quitter le projet muni d'un plus grand capital humain, social et physique.

«Il s'agit d'une phase intermédiaire dont les personnes ont parfois besoin. Mais le but est de s'intégrer ensuite à nouveau dans 'le monde extérieur'. Les jeunes éprouvent parfois plus de difficultés que les vieux à envisager leur présence au 123 comme temporaire, ils la voient moins comme une étape vers la vie 'normale'. Ce qu'ils apprennent ici, c'est qu'on ne peut pas ne rien faire. Si on n'est pas d'accord avec la situation, la seule solution est de faire mieux soi-même. Ce principe mobilise aussi les personnes.» [15]

Dans le cadre du logement accompagné (cf. «Regards Croisés», contribution du CEMO), les jeunes reçoivent bien plus qu'un simple logement. Ils sont encouragés à être actifs et à participer à un projet individualisé. Parfois, cela s'accompagne aussi d'un projet collectif comme dans la maison d'accueil @home18-24 de l'asbl Les Petits Riens (cf. «Regards croisés», contribution de la Strada) :

«Il participe aussi à un projet collectif, à savoir celui de l'asbl les Petits Riens en premier lieu, et puis celui de la vie en groupe, avec toutes les restrictions que cela implique et une attention continue pour le respect d'autrui. Un accompagnement sur la voie de l'autonomie, un soutien lors de la formation, de l'aide à l'établissement d'un réseau social indispensable... c'est ainsi que sont posés les jalons de leur intégration sociale.» [17]

La maison d'accueil de CAW Mozaïek privilégie quant à elle l'accompagnement individuel plutôt que les projets collectifs :

«Nous ne sommes pas une maison d'accueil avec des chambres, nous avons de petits studios dans lesquels les personnes apprennent vraiment à vivre en toute autonomie.» [16]

La maison d'accueil de CAW Mozaïek, quant à elle, croit moins aux projets collectifs et offre un accompagnement sur une base plus individuelle :

«Nous ne sommes pas une maison d'accueil avec des chambres, nous avons de petits studios dans lesquels les personnes apprennent vraiment à vivre en toute autonomie. Nous travaillons avec des jeunes à problèmes, si on les place tous ensemble, ils oublient parfois aussi de résoudre leurs propres problèmes. Finalement, le but est de devenir autonome, et non d'apprendre à vivre en groupe.» [16]

Pour les jeunes ayant vécu en institution, la cohabitation n'est pas toujours le premier choix.

«Après un passage par l'aide spéciale à la jeunesse, les jeunes adultes en ont parfois marre de cohabiter. La cohabitation entraîne en effet des problèmes au niveau de la gestion du budget, de l'apprentissage de la vie avec les habitudes de chacun, de la répartition des tâches... Cela pourrait fonctionner, mais le jeune doit alors d'abord faire à nouveau confiance.» [28]

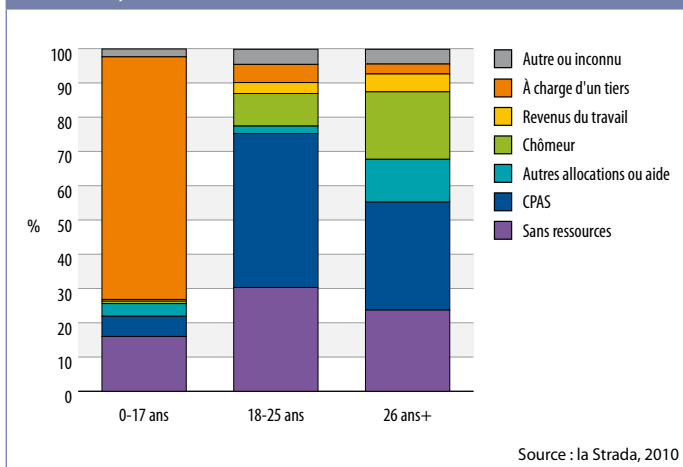
5.3 MAISONS OU CENTRES D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI

Le secteur du sans-abrisme est fortement préoccupé par l'augmentation du nombre de jeunes sans abri (voir aussi la contribution de la Strada dans les «Regards Croisés»). À Bruxelles, il existe des maisons ou centres d'accueil pour sans-abri. La Strada centralise l'enregistrement du nombre de personnes dans 23 des centres d'accueil reconnus. En 2010, on comptait 445 jeunes de 18 à 24 ans (274 hommes et 171 femmes) ayant passé au moins une nuit dans un centre. Les jeunes (18-24 ans) représentent dès lors 16,4 % du public enregistré. Avant d'aboutir dans un centre d'accueil, un peu moins de la moitié (46,7 %) de ces jeunes vivaient dans leur famille ou un autre domicile privé, et un tiers (31,0 %) venait d'un autre centre d'accueil.

Sur 10 jeunes accueillis, 4 s'en vont ensuite de leur propre initiative (38,9 %), 2 sont réorientés vers un autre service d'accueil (21 %), 2 vers le CPAS ou un autre service social (16,8 %), 1 vers les services de police ou la prison (11,1 %) et 1 vers d'autres services ou personnes. Ces proportions sont relativement proches de celles des adultes d'autres groupes d'âge. Par contre, en comparaison avec les mineurs d'âge, le retour en famille apparaît beaucoup plus rare chez les 18-24 ans (seulement 5,8 % contre 54,9 % chez les 0-17 ans).

La plupart des jeunes en maisons d'accueil perçoivent un (E) RIS (44,9 %) ou ne disposent d'aucun revenus (30,3 %), cf. figure 5-1. On observe une grande différence au niveau de la source des revenus entre les jeunes adultes (18-25 ans) et les moins de 18 ans. Ces derniers sont essentiellement à charge d'un tiers. En comparaison avec les adultes plus âgés, les différences sont moins marquées. Cependant, les jeunes adultes sont plus souvent sans revenus ou dépendants du CPAS.

Figure I-5-1 : Répartition des personnes enregistrées dans une maison d'accueil selon leur source de revenus, par groupe d'âge, Région bruxelloise, 2010



5.4 LE COÛT DU LOGEMENT PÈSE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

Entre 2004 et 2011, les loyers ont en moyenne augmenté de façon continue. Entre 2010 et 2011, l'Observatoire des loyers a constaté une augmentation de pas moins de 5%. Cette augmentation n'est pas le seul résultat de l'indexation puisqu'elle est supérieure à celle de l'indice santé^[9] sur cette même période (Observatoire des loyers, 2011).

La structure de consommation diffère avec l'âge et dépend des revenus disponibles. Chez les ménages plus jeunes (mais aussi chez les personnes plus âgées), dont le revenu est en moyenne relativement faible, les dépenses pour le logement (loyer, chauffage, électricité et eau) pèsent plus dans le budget en comparaison avec les autres ménages. Entre 2001 et 2011, les prix de l'énergie ont connu une très forte augmentation. Celle-ci s'est plus fortement répercutée sur les ménages qui y consacrent une grande partie de leur budget. En effet, les jeunes de moins de 25 ans (de même que les ménages âgés de plus de 55 ans) ont connu des taux d'inflation globale (augmentation du prix de leur panier de consommation moyen^[10]) plus élevés que les autres tranches d'âge (Bodart et Hindriks, 2013). Par ailleurs, l'indexation automatique des salaires, basée sur l'indice santé (qui tient compte de l'évolution des prix d'un panier de consommation moyen), peut accentuer les inégalités en termes d'inflation. Pour les jeunes de moins de 25 ans, la perte de pouvoir d'achat a atteint plus de 5 %, alors qu'elle s'est limitée à 1 % chez les ménages de 25-29 ans. Les frais de logement élevés pour les locataires (qui sont fortement soumis à l'inflation) ont de plus en plus de poids dans le budget des ménages. Or, les jeunes adultes sont rarement propriétaires de leur logement.

[9] L'évolution de l'indice santé reflète l'évolution des prix des biens et services d'un panier de consommation moyen (sans tenir compte des boissons alcoolisées, du tabac et de pratiquement tous les carburants).

[10] Hors boissons alcoolisées, tabac et carburants (à l'exception du LPG).

5.5 LE QUARTIER

De nombreux jeunes socialement vulnérables grandissent dans des quartiers peu attrayants. Il y a peu d'infrastructures et d'offre de loisirs adaptées pour les jeunes (Hauspie et al, 2010). Le degré de satisfaction de son quartier de résidence apparaît fortement lié à l'âge. Alors que les plus âgés attachent plus d'importance aux espaces verts et au calme, les jeunes apprécient essentiellement l'offre d'activités et l'animation du quartier. Les jeunes semblent généralement moins satisfaits de leur quartier que les personnes plus âgées, leurs attentes étant probablement supérieures. La satisfaction des jeunes vis-à-vis de leur quartier apparaît plus liée à des facteurs relationnels ou personnels (tels que les contacts avec des amis, les activités qu'ils y exercent, etc.), qu'aux caractéristiques physiques du quartier. Les premiers sont plus difficilement influençables par les politiques (Pan Ké Shon, 2005).

Les flux migratoires sont importants en Région bruxelloise. Les motivations de ces migrations varient selon les groupes ce qui aura des effets sur la composition démographique des différents quartiers ; seuls les jeunes disposant de moyens suffisants ont vraiment la possibilité de choisir leur quartier.

«Quitter le quartier signifie généralement qu'on gravit les échelons sociaux. Il faut toutefois avoir confiance en soi pour quitter le quartier. Ce n'est pas évident à faire pour tout le monde.» [9]

Les migrations sont également la conséquence d'éventuelles mobilités sociales.

«L'immigration dans le quartier est très visible et perceptible, l'émigration l'est beaucoup moins. Néanmoins, il y a des parents qui quittent le quartier parce qu'ils veulent que leurs enfants grandissent dans un quartier calme. Nous observons le même phénomène chez les jeunes qui ont grandi dans ce quartier. Une fois qu'ils sont sortis de l'adolescence et qu'ils ont trouvé du travail, ils quittent le quartier. Ils ont eu leur temps dans le quartier. Ils ont assez traîné avenue Bockstael ou place Willems et ne veulent plus rien avoir à faire avec tout ceci.» [5]

Ceux qui partent sont alors remplacés par de nouveaux venus dans les quartiers défavorisés. Ceux-ci auront éventuellement besoin, à leur tour, d'un accompagnement. Ce phénomène est constaté par les assistants sociaux qui travaillent à l'amélioration de leur quartier dans lequel les personnes dont la situation s'est améliorée ont été remplacées par d'autres personnes en situation de précarité.

Par ailleurs, les animateurs remarquent que «l'environnement spatial» des jeunes est plutôt limité : ils s'écartent rarement de leur quartier, ce qui restreint leur champ de possibilités.

«À Laeken, tout se passe de façon très concentrée autour de quelques rues et d'une place. C'est un environnement très restreint.» [5]

Les jeunes ne sont pas toujours très mobiles.

«La mobilité, tant géographique que sociale, est très réduite. Tout le monde reste dans son propre réseau.» [10]

L'étude de Samarcande et al (2008) montre à quel point les cartes mentales des jeunes de quartiers défavorisés sont plus

limitées que celles des jeunes des quartiers plus riches. Outre une mobilité spatiale limitée, les jeunes peuvent aussi rester dans leur commune pour des raisons administratives. Cela a par exemple pour conséquence de limiter leur possibilité de trouver un logement.

«Les jeunes restent à Forest, où il se sentent chez eux, ils connaissent les rues. Ils ne veulent pas quitter Forest, on voit aussi que les nationalités se regroupent. Quand on change de CPAS, il faut souvent recommencer tout le parcours administratif déjà suivi, à nouveau se battre pour ses droits. C'est plus facile de rester. Cela complique bien entendu la quête d'un logement. Le nombre d'appartements abordables qui se libèrent à Forest est très réduit.» [38]

D'après l'étude de Samarcande (2008), les jeunes de 15 à 20 ans d'Etterbeek connaissent une autre «logique spatiale» que les jeunes d'Anderlecht. Les jeunes Etterbeekoïses ont une vue de l'espace qui suit une «logique de réseau» : ils se déplacent dans l'espace en fonction des activités qu'ils veulent réaliser. Les jeunes Anderlechtoïses présentent une vue de l'espace qui suit plutôt une «logique de territoire» : tout se déroule dans quelques rues, où tout le monde se connaît, auxquelles ils s'identifient. Bien qu'ils sont attachés à leur quartier, ils formulent souvent le souhait de déménager une fois qu'ils fonderont leur propre famille.

Les jeunes considèrent parfois la rue comme une forme de prolongement de leur maison, et s'approprient ainsi l'espace public, espace par ailleurs souvent non adaptés pour ces jeunes.

«Les familles habitent dans des logements trop petits, ce qui explique aussi pourquoi les jeunes traînent en rue. L'espace public est cependant très peu convivial. On n'a investi que dans des places bétonnées.» [10]

Des nuisances pour le quartier peuvent survenir par exemple quand certaines choses qui ne sont pas possibles ou admises 'à l'intérieur' se passent alors en rue (cf. citation ci-après). Pour les jeunes sans-abri, l'intérieur est par exemple une maison d'accueil, un centre d'accueil de jour ou un restaurant social.

«Nous voyons d'ores et déjà ce comportement problématique que nous n'autorisons pas à l'intérieur se déplacer vers la rue. Il est interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur, on s'est donc mis à boire juste devant notre porte, la nouvelle règle était qu'aucune boisson alcoolisée ne pouvait être consommée par nos membres dans un rayon de 100 mètres, ils boivent à présent leur alcool à 200 mètres de notre restaurant. Cela provoque bien entendu pas mal de mécontentement auprès des habitants du quartier. Plus on impose de règles à l'intérieur, plus les voisins se plaignent, parce que les problèmes se déplacent vers l'extérieur. Nous avons un service de quartier qui fonctionne plus ou moins. En cas de problèmes, nous nous réunissons et cherchons une solution.» [36]

L'inverse se produit également : une maison d'accueil pour jeunes adultes à Saint-Josse-ten-Node témoigne de la façon dont les jeunes ont déplacé leur mode de vie de la rue vers l'intérieur, ce qui a menacé son bon fonctionnement :

«La porte est fermée à clé. Les jeunes ne peuvent rentrer que sur rendez-vous. Il est important de faire la distinction entre l'extérieur et l'intérieur. Les gens ramenaient beaucoup trop de l'extérieur vers l'intérieur. On considérait notre maison comme un prolongement

des trottoirs. C'est vite devenu invivable. Les jeunes ne venaient jamais seuls. Voir toute une masse rentrer, c'est assez surprenant.» [32]

Certains jeunes disent avoir basculé dans la délinquance suite à l'oisiveté telle qu'elle est partagée dans le quartier au jour le jour avec les amis.

«Ouais, c'est vrai que c'est surtout les milieux parce que par exemple dans mon cas, c'est pas qu'on a voulu ça, mais des fois, on est en groupe, vous avez rien à faire et vous dites 'tiens on va faire ça et ça' et malchance, comme par hasard vous êtes tombé, voilà.» [psg]

«Dehors, on n'a pas trop d'activités si ce n'est le travail, mais peu de nous avons du boulot, alors ça nous pousse à faire des bêtises juste comme ça quoi.» [psg]

«La plupart du temps, c'était rester à boire, à fumer. En fait, y a pas d'emploi du temps. La plupart des jeunes n'ont pas de programme qu'ils suivent, la plupart c'est comme ça. Y a pleins de jeunes qui se retrouvent dans un piège et voilà ça se referme sur eux.» [psg]

Que ce soit dans l'une ou l'autre situation, les jeunes pointent non seulement l'oisiveté mais aussi globalement les 'mauvaises fréquentations'.

«La plupart des parents ne se rendent pas compte, ils se disent peut-être «mon fils est dans un endroit bien». Même dans une école, il est influençable. Des fois t'es là pour étudier mais tu as des mauvaises fréquentations et tout, des amis, c'est ça qui fait que tu dérapes, y compris à l'école.» [psg]

«Ce sont des amis hein, qui restent généralement entre eux. Ce sont souvent des personnes qui ont un passé, souvent en bande. Ce n'est pas seulement le cas des jeunes, chez les trentenaires aussi, nous constatons qu'ils vivent en bande. On se retrouve alors plutôt dans des situations de type mafia, de véritable crime organisé.» [30]

«J'avais l'habitude de faire des conneries.» [pfap]

5.6 UNE TRANSITION AISÉE VERS LE LOGEMENT AUTONOME ?

Les jeunes disposant d'un filet de sécurité familial ou social peuvent passer à un logement autonome à leur propre rythme. Pour les jeunes qui viennent d'une institution de l'aide à la jeunesse ou de la prison, la transition vers l'autonomie est bien plus brutale. Dans la mesure du possible, les collaborateurs de l'aide spéciale à la jeunesse tentent de préparer les jeunes à une vie autonome. Pour ce faire, le jeune doit être aidé dans de nombreuses activités : chercher un logement à temps, obtenir des revenus financiers (par exemple le revenu d'intégration) et régler sa situation administrative, économiser pour la garantie locative, chercher des meubles pour le logement, etc. Un bon accompagnement, adapté et sur mesure, doit veiller à aider le jeune à progressivement assumer seul ses responsabilités.

Pour les jeunes qui sortent de prison, trouver un logement et favoriser la transition vers l'autonomie s'avère encore plus difficile.

6. ÉCOLE ET FORMATION

Jusqu'à leurs 18 ans, les jeunes ont en principe passé une grande partie de leur temps sur les bancs de l'école. La tâche principale de l'école est d'enseigner. La société attend cependant plus de l'école et considère celle-ci comme un chaînon important vers l'intégration sociale, sociétale et professionnelle. La société renvoie certains problèmes vers l'école, ce qui implique que les professeurs se voient attribuer des tâches pour lesquelles ils ne sont pas forcément formés. Il existe des discussions importantes au sein de la société sur les tâches de l'école et les moyens qui lui sont attribués (Van Crombrugge & Nicaise, 2011). Ce chapitre reflète l'opinion des travailleurs du terrain qu'ont été rencontrés dans le cadre de cette recherche et ne fournit pas toutes les nuances et opinions contradictoires sur ce sujet. Nous n'avons par exemple pas eu le temps d'entendre la parole des professeurs ou des directeurs d'école sur ce sujet.

L'école en tant que levier social ne fonctionne pas pour tous. Souvent, les inégalités sociales de départ persistent tout au long du parcours d'apprentissage, au détriment des enfants issus de familles défavorisées. Du fait de l'inégalité d'accès aux soins et à l'accompagnement, les problèmes peuvent même parfois s'amplifier dans le temps :

«Le risque pour un enfant né dans une famille socio-économiquement vulnérable de développer des problèmes d'élocution est bien plus grand. Les traitements logopédiques réguliers sont toutefois inabordable. Ainsi, les enfants connaissent dès les premières années de leur vie un important retard qu'ils traîneront pendant toute leur scolarité et toute leur vie future.» [7]

Le système scolaire n'est généralement pas en mesure d'éliminer les inégalités de départ, voire les amplifie dans certains cas. Un rapport de l'UNICEF de 2012 (Buysschaert et al, 2012, p. 19) qui reflète le point de vue d'enfants et de jeunes socialement vulnérables dans le débat sur l'enseignement, mentionne ce qui suit à ce sujet : «L'ascenseur social de notre enseignement est en panne : non seulement l'enseignement perpétue les inégalités sociales, mais il les renforce aussi». Le niveau de formation et professionnel des parents, les revenus familiaux et l'origine ethnique expliquent souvent les différences entre élèves au niveau de la non-participation, du retard scolaire, de l'orientation des études, des résultats scolaires et des sorties sans qualification (Janssens et al, 2009, p.5 ; Hirtt, 2007).

Par ailleurs, il peut également exister des différences au niveau de la qualité de l'enseignement entre les écoles, par exemple du fait des effets de la ségrégation socio spatiale ou encore des moyens dont disposent les écoles.

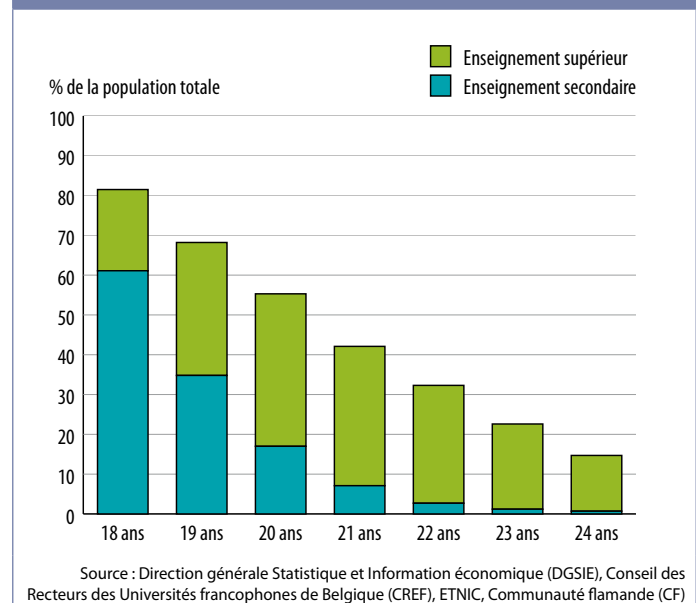
6.1 UN PARCOURS SCOLAIRE SEMÉ D'EMBÛCHES

La figure 6-1 indique qu'une part non négligeable de jeunes de plus de 18 ans se trouve encore sur les bancs de l'école secondaire. Ce n'est qu'à partir de 21 ans que cette part

représente moins de 10 % de la population de ce groupe d'âge. À noter que le fait de recommencer une année scolaire ne constitue pas un indicateur négatif en soi, puisque cela implique que les plus de 18 ans sans diplôme ont encore une chance de terminer l'école.

La part de jeunes faisant des études supérieures est plus élevée chez les Belges (31,5 % des 18-24 ans scolarisés) que chez les Européens (16,9 %) et les non-Européens (18,5 %).

Figure I-6-1 : Part des jeunes de 18 à 24 ans suivant encore un enseignement (secondaire ou supérieur) par âge, Région bruxelloise, 2010-2011



Les enfants provenant d'un milieu défavorisé présentent un risque supérieur d'échouer ou de décrocher de l'école, de redoubler une ou plusieurs années, de se faire renvoyer de l'école, ou encore de se sentir isolés (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2011, p.105 ; Hauspie et al, 2010, Groenez et al, 2003 ; Etnic & Fédération Wallonie Bruxelles, 2012).

«Le parcours des jeunes Bruxellois n'est pas facile. Certains ont connu une carrière scolaire très difficile, ont tenté pas mal de choses, mais ne sont souvent pas parvenus à réaliser leur objectif.» [27]

L'échec scolaire répété a plus de conséquences que la seule absence de diplôme, en affectant l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes.

«L'échec à l'école peut être à l'origine d'une 'culture de l'échec' et alimenter une image de soi négative. C'est pourquoi il faut réagir dès que possible à un problème. Pour les jeunes, leur place dans le système scolaire est synonyme de leur place dans la société.» [1]

Cette place dans la société n'est pas favorable pour tous les jeunes. La plupart des jeunes Bruxellois obtiennent leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et reçoivent un bagage suffisant de l'école et de leur environnement familial pour franchir le pas vers l'âge adulte. Pour les autres cependant,

l'école n'est pas toujours en mesure de fournir ce bagage nécessaire et de compenser une situation sociale vulnérable au départ. En outre, ces jeunes ne se retrouvent pas toujours dans le système scolaire, ce qui accentue leur «décrochage social».

«À l'école, ils adoptent un comportement inadapté, qui est sanctionné, ce qui les pousse à se retrancher encore plus dans un comportement d'opposition.» [10]

«L'école est un acteur important. Le problème commence toutefois à se poser dès la période scolaire, nous devons les orienter à leurs 12 ans, les prendre par la main, les accompagner, et ce, tant individuellement qu'en concertation avec les parents. Les jeunes sont dégoûtés de l'école, et cela se traduit plus tard par un rejet de tout ce qui concerne l'apprentissage. L'école est une plaque tournante importante. Ceux qui ont terminé l'école disposent d'une base suffisante pour chercher du travail et sont suffisamment prêts pour le marché du travail.» [25]

Certains problèmes devraient être pris en main bien plus tôt : il est en effet bien plus facile de prévenir l'escalade de problèmes que d'y remédier.

«L'accompagnement devrait en fait idéalement avoir lieu plus tôt, à l'école. Le CPAS ne peut intervenir qu'au moment où le jeune a 18 ans, c'est beaucoup trop tard parce qu'il faut alors résoudre plusieurs années de 'mauvaise orientation.'» [2]

6.2 AU-DELÀ DE LA FINALITÉ CLASSIQUE D'UNE FORMATION ?

L'école pourrait jouer un rôle dans l'apprentissage des compétences nécessaires pour vivre de façon autonome. Cet apprentissage n'est pas inscrit dans le programme scolaire, et l'école n'a pas toujours les moyens nécessaires pour répondre à cette demande sociétale. Les travailleurs sociaux souhaitent que l'école prenne le temps avec les élèves de répondre à d'autres objectifs que l'apprentissage de la matière. Ils voient dans l'école un lieu où il est facile d'atteindre la population jeune et où ils peuvent apprendre des «compétences de vie». L'avis des écoles peut être différent, c'est pourquoi nous insistons sur le fait que ce chapitre ne reflète que l'opinion d'une partie du terrain bruxellois.

«C'est à l'école d'apprendre aux jeunes une certaine forme d'indépendance, je songe par exemple à la gestion d'un budget, aux démarches administratives à entreprendre, au fonctionnement des mutualités, à la façon dont l'approvisionnement en énergie fonctionne, ... Les parents ne sont en effet pas toujours en mesure de leur apprendre ces choses ou ne sont eux-mêmes pas assez informés. À l'école, ces informations peuvent être mises à la disposition de tous de façon équivalente.» [39]

Cet 'apprendre à vivre' pourrait être intégré dans le programme scolaire (Hirtt et al, 2007).

«Il devrait non seulement s'agir d'acquérir des compétences pratiques, mais les grands thèmes sociaux devraient aussi être abordés. Les enseignants ne sont toutefois pas formés pour cela. Les jeunes se posent beaucoup de questions, mais ne trouvent aucune réponse à l'école. C'est aussi une raison importante au décrochage scolaire.» [9]

Le décrochage scolaire peut être considéré comme problématique pour la plupart des jeunes (Apou et al, 2010).

«Les jeunes ont le sentiment de ne pas compter dans la société. Nous devons bien plus redynamiser les plus de 18 ans. Le décrochage scolaire constitue un gros problème pour ce groupe.» [9]

Dès qu'un jeune décroche de l'école, il est important qu'un nouveau 'cadre de référence' soit fixé, via par exemple un autre type d'activité ou d'apprentissage, qui puisse à nouveau jouer un rôle de point d'appui social.

«Dès qu'un jeune est renvoyé de l'école, il faut réaliser un travail individuel afin de combler les lacunes, il faut travailler à la confiance en soi et examiner ce qui constitue un projet de vie possible pour le jeune afin de le réintégrer par la suite dans l'école. D'un point de vue financier, il importe dans ce cadre de maintenir les allocations familiales même si le jeune quitte temporairement l'école. Les mesures contre l'absentéisme scolaire doivent être fonction de la scolarité et non de l'âge, et donc aussi s'adresser aux jeunes de plus de 18 ans.» [1]

L'école n'a actuellement pas les moyens d'offrir un encadrement suffisant à tous les jeunes, même à ceux socialement plus vulnérables. Elle ne prévoit par ailleurs pas de structures adaptées pour ceux qui sont à la dérive.

«L'enseignement et la formation constituent la voie la plus efficace vers une intégration sociale. Tout ceci doit toutefois être très bien encadré, avec un excellent suivi des jeunes, en étant conscient que cela s'accompagne de hauts et de bas. Mais les structures ne laissent pas de place pour les hauts et les bas. Pour les jeunes issus de milieux aisés, peu importe s'ils changent d'orientation ou redoublent une année. Mais en ce qui concerne les jeunes défavorisés, on s'attend à ce qu'ils empruntent la bonne voie dès leurs 18 ans et la terminent avec succès. Ce sont des attentes irréalistes.» [19]

Pour remplir leur rôle social, les écoles doivent disposer de suffisamment de moyens et de possibilités.

«L'école joue un rôle crucial, mais les établissements sont surpeuplés et la qualité est médiocre. Il faudrait consentir bien plus d'efforts pour offrir aussi aux jeunes défavorisés une formation correcte et appropriée.» [12]

L'école et les autres structures d'apprentissage (centre de formation, école supérieure, université) constituent les lieux de transition par excellence pour passer progressivement à l'âge adulte. En principe, ce n'est que lorsque le jeune dispose de connaissances suffisantes qu'il entre sur le marché du travail. Tous les jeunes n'ont toutefois pas la possibilité de profiter de manière optimale de cette période d'apprentissage. Par ailleurs, la motivation des jeunes pour continuer des études est très inégale. Certains jeunes considèrent leur majorité comme une libération de leur obligation scolaire.

«Nous remarquons que les plus de 18 ans ne veulent souvent pas retourner à l'école. Ils veulent gagner de l'argent, aller travailler, vivre en toute indépendance. Ils ont besoin d'argent pour se nourrir.» [38]

Pour achever une formation, il est essentiel que les jeunes soient motivés. Dans le cas contraire, le risque est grand que la formation proposée soit «l'énième échec» que les jeunes devront digérer par la suite.

«Une autre méthode consiste à penser à des actions 'en dehors du système' scolaire et de formation. De nombreux jeunes peu qualifiés ont eu des expériences négatives avec l'école. Obtenir un diplôme coûte que coûte, parfois avec des horaires spéciaux, étudier et passer des examens n'est peut-être pas la méthode idéale pour offrir une seconde chance à ces jeunes.» [20]

Même dans le cas de formations fortement axées sur le marché du travail, les jeunes ne voient pas toujours la plus-value de ce diplôme. Ils sont lassés de l'école et cette lassitude est difficile à contrecarrer.

«Les formations sont accessibles jusqu'à 35 ans. Nous tentons d'intégrer les jeunes dans ces formations à un âge moins avancé, mais c'est très difficile. Les jeunes ne voient pas encore la plus-value de la formation. Ce n'est qu'après quelques années qu'ils se rendent compte de son importance. Alors, ils reviennent. Ce n'est que quand ils ressentent la pression de l'ONEM, que quand ils en sont quasiment obligés qu'ils sautent le pas. Il est parfois nécessaire de leur donner ce coup de pouce. Chez les jeunes de la classe moyenne, cela se passe tout à fait autrement. Les parents ont une idée de la direction qu'ils peuvent suivre, les jeunes ont une vision claire de l'avenir.» [10]

6.3 SOUTIEN FINANCIER

Alors que l'accès à l'enseignement obligatoire de 6 à 18 ans est gratuit dans toutes les communautés et que, concernant les frais supplémentaires, un soutien financier est octroyé si nécessaire, cela n'est pas le cas pour l'enseignement supérieur où des droits d'inscription doivent être payés. Les étudiants en situation de précarité financière peuvent toutefois faire appel aux allocations d'études mais celles-ci sont spécifiquement destinées à couvrir les frais liés à l'enseignement et pas les dépenses de la vie courante. Depuis la loi DIS de 2002, les étudiants de moins de 25 ans entrent en ligne de compte pour le revenu d'intégration. Celui-ci est octroyé dans le cas où les parents ne sont pas en mesure de respecter «l'obligation alimentaire» et seulement pour des études dans l'enseignement secondaire ou pour l'obtention d'un premier diplôme universitaire ou d'école supérieure. Les études suivies doivent en outre favoriser l'insertion sur le marché du travail. L'avancement des études est suivi dans le cadre d'un Projet individualisé d'Intégration sociale.

«Les deux critères pour avoir droit à un revenu d'intégration, à savoir qu'il faut démontrer que les parents ne respectent pas (ne peuvent pas respecter) leur obligation alimentaire et que l'étudiant doit réussir des études qui sont utiles pour le marché du travail, donnent lieu dans la pratique à pas mal de difficultés : l'étudiant ne se trouve pas dans de bonnes conditions matérielles, ni psychologiques pour réussir ses études.» [14]

L'apprentissage à temps plein n'est pas contraire à un trajet d'activation puisqu'il augmente les chances de s'insérer sur le marché du travail ; de plus en plus de jeunes misent sur

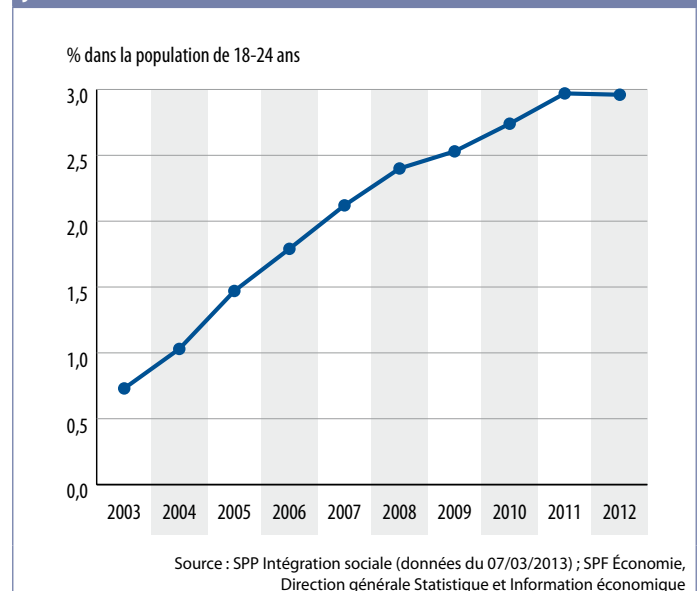
l'augmentation des atouts sur le marché du travail que les études procurent. Accompagner les jeunes dans leur choix d'études n'est toutefois pas une tâche évidente pour les CPAS, qui ne disposent pas toujours des compétences ou moyens nécessaires.

«Qui sommes-nous en effet pour dire ce que les jeunes doivent étudier? Nous collaborons avec le SIEP (Service d'Information sur les Études et les Professions), avec un psychologue afin de déterminer quelle serait une bonne direction, tout en tenant compte des aspects obligatoires du contrat de Projet individualisé d'Intégration sociale.» [2]

Une proportion élevée d'étudiants qui perçoivent un revenu d'intégration tentent encore de terminer l'école secondaire après leurs 18 ans (De Wilde et al, 2012). Si le dossier de revenu d'intégration est bien préparé et que les jeunes sont déjà connus du CPAS avant leurs 18 ans, le versement d'un revenu d'intégration n'implique en principe pas de ralentissement supplémentaire du parcours scolaire. Le lancement d'un dossier de revenu d'intégration risque en effet parfois de retarder le commencement des études ou en contrarier la poursuite. Il faut en effet tenir compte du calendrier académique ou scolaire dans la procédure.

Au début de la loi DIS de 2002, il n'y avait encore que 643 étudiants avec un revenu d'intégration en Région bruxelloise. En 2012, ce nombre est passé à 2 999 étudiants (environ 3 % des 18-24 ans). Cette augmentation est en grande partie due à un recours accru à cette nouvelle disposition légale et au fait que les CPAS donnent de plus en plus souvent la priorité à l'accès au diplôme pour les jeunes. La Figure 6-2 présente l'augmentation du pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration dans la population des 18-24 ans. Dans les «Regards Croisés», la contribution du CPAS de Bruxelles porte sur les jeunes qui bénéficient d'un soutien financier du CPAS, avec une attention particulière sur les étudiants.

Figure I-6-2 : Évolution du pourcentage d'étudiants avec un revenu d'intégration dans la population de 18 à 24 ans en Région bruxelloise, janvier 2003-2012



6.4 MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS À L'ÉCOLE

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont des jeunes d'origine étrangère qui arrivent en Belgique sans leurs parents ou représentants légaux. Ils peuvent compter sur l'assistance d'un tuteur pour toutes les étapes qui se rapportent à leur séjour en Belgique. Jusqu'à son dix-huitième anniversaire, un mineur étranger non accompagné ne peut pas être expulsé, qu'il ait introduit une demande d'asile ou non. Comme tous les mineurs en Belgique, ces enfants vont aussi à l'école. La majorité des mineurs sont des garçons âgés de 16 à 18 ans. Ils proviennent essentiellement des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Maroc, Guinée, République démocratique du Congo, Inde et Roumanie (Fedasil, 2013). Les primo-arrivants aboutissent en général d'abord dans une classe passerelle, où ils sont préparés à l'enseignement régulier et apprennent rapidement une des deux langues nationales. Ensuite, ils rejoignent une classe qui correspond le mieux à leur niveau d'études (Fedasil, 2013 ; Justice, 2013).

«Avant d'arriver en Belgique, les MENA ont souvent été scolarisés dans un contexte totalement différent, dans un autre système scolaire, et cela cause des problèmes. Les diplômes ou certificats déjà obtenus ne sont pas reconnus ici, ils parlent une autre langue et leur parcours migratoire s'est souvent déroulé de façon traumatisante, ce qui provoque souvent chez les jeunes des problèmes de concentration. On a tendance à orienter ces jeunes vers l'enseignement technique ou professionnel, même si ce n'est pas forcément leur souhait.» [31]

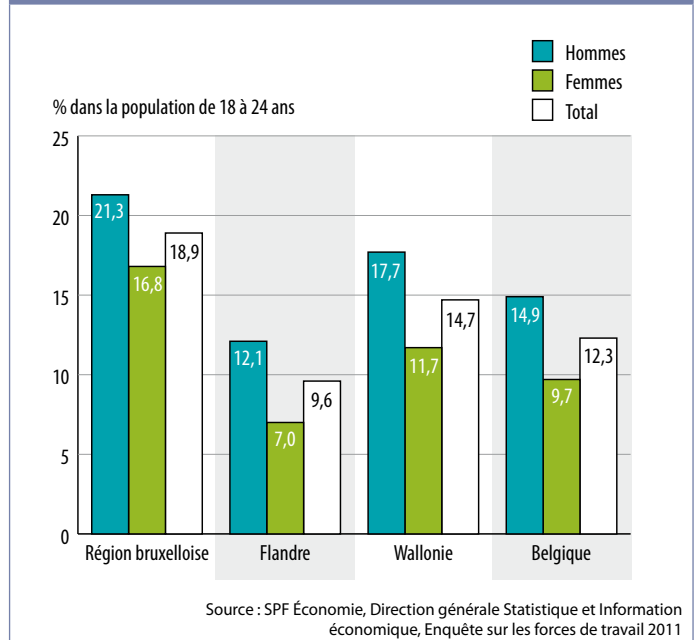
Lorsque le MENA atteint l'âge de 18 ans, il ne peut plus faire appel à la procédure de séjour spéciale pour les mineurs. Il/elle doit lancer une procédure d'asile et cela peut contrarier leur parcours scolaire.

«Si le jeune devient majeur dans le courant de l'année scolaire, l'école l'autorisera à terminer son année. Il y a des écoles qui acceptent même l'inscription de jeunes majeurs qui n'ont pas de permis de séjour. C'est le choix de l'école elle-même, aucune école n'est en effet tenue d'inscrire un majeur. Parmi les jeunes que nous accompagnons et qui veulent poursuivre leurs études, c'est interpellant de constater parfois qu'ils n'ont pu s'inscrire dans aucune école.» [31]

6.5 NIVEAU DE DIPLÔME

Le diplôme obtenu à la fin du parcours scolaire détermine fortement les chances de s'insérer sur le marché du travail. En Région bruxelloise, un garçon sur cinq et une fille sur six de 18 à 24 ans ont quitté prématurément l'école, ne suivent plus aucune formation ou autre forme d'enseignement et disposent au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (figure 6-3).

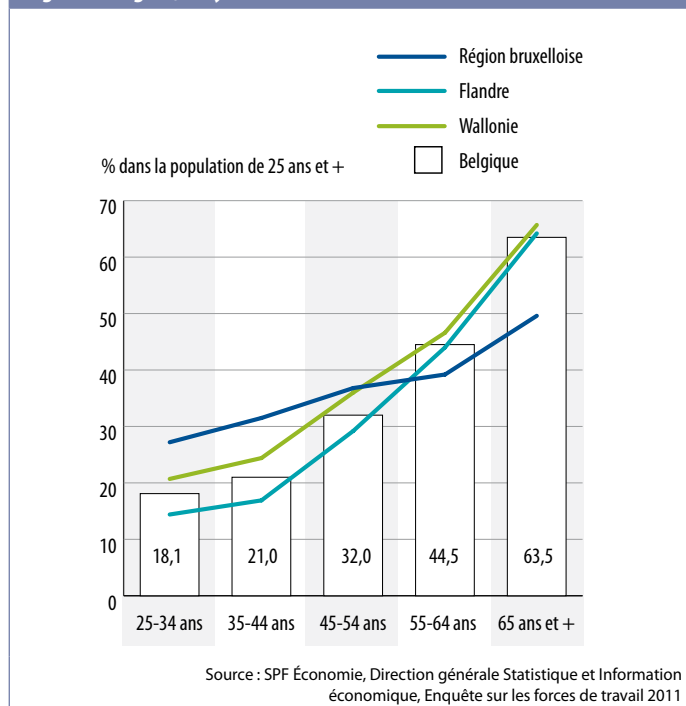
Figure I-6-3 : Part de jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté prématurément l'école, ne suivent plus aucune formation ou autre forme d'enseignement, et disposent au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, par région et sexe, moyenne annuelle 2011



Plusieurs mesures tentent de faciliter le passage de l'enseignement et de la formation au marché du travail, comme par exemple l'enseignement et la formation en alternance. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011) a examiné pourquoi les jeunes défavorisés sont surreprésentés dans ce dernier système et quel type d'accompagnement pourrait améliorer le passage vers le marché du travail pour ces jeunes. L'enseignement en alternance est malheureusement peu valorisé à l'heure actuelle. Les jeunes dont les résultats scolaires sont faibles – ce qui s'explique généralement par leur milieu socio-économique – se retrouvent donc souvent dans ce type de filière suite à une série d'orientations négatives. Le stage en entreprise constitue un élément important dans le système d'enseignement et de formation en alternance. Il n'est cependant pas toujours facile dans ce cadre d'obtenir un contrat avec un employeur. En ce qui concerne l'enseignement en alternance, pour les mineurs d'âge, des dispositions sont prévues pour que l'absence de contrat ne puisse empêcher les élèves de bénéficier du système. Les jeunes majeurs par contre ont l'obligation de trouver un employeur endéans un délai limité, sans quoi ils doivent se désinscrire. Cette obligation se base sur l'idée que les jeunes de plus de 18 ans disposent d'une autonomie suffisante pour y répondre. Or, dans le cas des jeunes de milieux défavorisés en particulier, cela n'est souvent pas le cas. Les participants à la concertation du Service expriment que «pour de nombreux jeunes de plus de 18 ans, l'alternance pourrait être une solution intéressante pour se réinsérer, mais l'obligation de trouver rapidement un employeur constitue souvent pour eux un obstacle infranchissable» (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2011, p. 111).

Le nombre et la part de travailleurs hautement qualifiés dans la population croissent de façon tendancielle dans nos sociétés. De manière générale (à Bruxelles comme dans l'ensemble de la Belgique), le niveau de diplôme augmente de génération en génération. Cependant, tandis que la génération plus âgée de Bruxellois indique la part la plus faible de personnes peu qualifiées par rapport aux deux autres régions, c'est l'inverse en ce qui concerne la génération plus jeune à Bruxelles : la part de peu qualifiés apparaît plus élevée à Bruxelles qu'ailleurs en Belgique pour cette tranche d'âge (Janssens et al, 2009, p.3), cf. figure 6-4.

Figure I-6-4 : Part de la population âgée de 25 ans et plus avec maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, selon l'âge et la région, moyenne annuelle 2011



Les jeunes qui ont prématurément quitté l'école, c'est-à-dire sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, éprouvent plus de difficultés sur le marché du travail. Ils sont les premières victimes du manque d'emplois et des récessions économiques. Ils connaissent donc souvent de longues périodes de chômage et un éloignement croissant du marché du travail (Desmarez et al, 2010). Les diplômes et les certificats sont en effet de plus en plus exigés pour accéder à l'emploi. Par ailleurs, les conditions salariales et de travail pour les peu qualifiés sont souvent peu attractives. Cela peut décourager les jeunes d'entrer sur le marché du travail (Steunpunt algemeen welzijnswerk, 2008, p.31).

Il n'y a toutefois pas de relation claire entre niveau de diplôme et emploi (Janssens et al, 2009, p.7 ; Englert M., 2013). Les taux de chômage par niveau de diplôme sont systématiquement plus élevés à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique. Par ailleurs, au sein de la Région bruxelloise, les taux de chômage de la population dans les quartiers défavorisés sont

systématiquement supérieurs à la moyenne régionale quel que soit le niveau de diplôme. Ces constats suggèrent que le niveau de diplôme n'est pas le seul facteur qui explique le chômage (Observatoire de la santé et du social, 2006, p.97). Une large part des offres d'emploi à Bruxelles requièrent le bilinguisme (français-néerlandais) voire le trilinguisme (français-néerlandais-anglais). Dans ce cadre, le manque de connaissance du néerlandais pourrait contribuer, dans une certaine mesure, au surcroît de chômage des Bruxellois.

«L'école ne met pas assez l'accent sur les connaissances linguistiques. À Bruxelles, il faut être trilingue pour travailler dans l'horeca par exemple. Et puis, il y a des jeunes qui parviennent peut-être à bien s'exprimer dans une autre langue, mais qui ne savent pas écrire sans fautes.» [27]

«Dans le cadre d'une offre d'emploi, l'employeur peut choisir entre de très nombreux demandeurs d'emploi, il choisit alors automatiquement le meilleur, celui qui parle trois langues, même si ce n'est pas nécessaire pour la fonction. Les personnes qui sont moins qualifiées n'ont ainsi jamais leur chance.» [27]

Les causes du taux de chômage élevé des jeunes ne peuvent toutefois se résumer à des facteurs liés à leurs caractéristiques (comme le manque de formation, de connaissances linguistiques ou encore de motivation). Des phénomènes tels que la discrimination à l'embauche ou la déqualification en cascade (et les exigences trop élevées des employeurs qui l'accompagnent) dans un contexte de chômage élevé jouent également un rôle.

«De nombreux chômeurs sont qualifiés, la formation n'est pas une solution. On demande en outre des qualifications trop élevées lors du recrutement. On demande des diplômes pour un travail qui requiert en fait à peine des qualifications. Les titulaires du diplôme le plus faible se retrouvent pénalisés. Le manque d'emploi a pour effet de rendre la valeur du diplôme relative. Lorsqu'il y a 100 chômeurs disponibles pour une même offre d'emploi, on choisit celui avec les meilleures qualifications.» [21]

6.6 FORMATION PROFESSIONNELLE

Bien que la formation professionnelle compense rarement les éventuelles lacunes au niveau du parcours scolaire, elle peut dans certains cas s'avérer utile pour certains jeunes. Pour cela, il est important que le jeune, accompagné des services compétents, trouve une formation qui lui convienne.

Mais, outre la question de la motivation, le bon déroulement de sa formation peut se heurter à différents types de difficultés.

«La formation est importante mais pas toujours évidente, en particulier quand on ne sait pas bien lire ni écrire ou qu'on ne connaît aucune des deux langues nationales.» [22]

La situation familiale du jeune, combinée parfois à un manque de structures adaptées, peut compliquer la réussite d'une formation.

«Une jeune mère qui n'a pas de solution d'accueil pour garder son enfant, une personne qui n'a pas de connaissances préalables suffisantes pour entamer des études, un jeune dont les conditions

familiales sont difficiles... tous ceux-là auront plus de difficultés à entamer et à réussir une formation.» [3]

Les longues listes d'attente et les exigences parfois très élevées en matière d'aptitudes avant de pouvoir démarrer une formation peuvent être démotivantes.

«Les formations offertes requièrent au préalable toute une série de compétences ou d'expériences. Les jeunes qui bénéficient d'une aide du CPAS possèdent rarement ces compétences et sont dès lors exclus. En outre, le nombre de places est très limité.» [3]

Par ailleurs, de nombreux jeunes veulent travailler et gagner leur vie le plus rapidement possible. Le discours préconisant le passage obligé par la formation pour accéder à l'emploi souhaité est dès lors parfois difficile à accepter pour les jeunes.

«Avec les jeunes, nous préférons des formations courtes mais très intensives. Dans ce bref laps de temps, il importe de les booster. Lorsque cela ne fonctionne pas en aussi peu de temps, nous devons les renvoyer vers d'autres structures.» [25]

Idéalement, la formation des jeunes devrait aller de pair avec un accompagnement intensif.

«En combinant formation et accompagnement social, les participants seront par la suite mieux préparés au marché du travail. Faire preuve d'empathie pour leur situation est très important.» [38]

De la même manière, on peut aussi lier un projet social à une formation.

«L'enseignement et les formations contribuent largement à la recherche d'un lien avec la société. Développer le goût d'apprendre constitue une première étape vers un 'apprentissage tout au long de la vie' qui représente une condition pour faire partie de notre société du savoir. La formation professionnelle intègre toujours une dimension axée sur le marché du travail. Outre l'apprentissage d'un métier ou d'une compétence spécifique, il s'agit également d'acquérir des compétences plus générales comme le fait de prendre soin du matériel, la ponctualité, des compétences relationnelles, etc. Il s'agit en outre de compétences qui constituent également un atout en dehors du lieu de travail.» (source : www.groepintro.be)

7. L'ENTRÉE DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Ce chapitre a été rédigé en collaboration avec l'Observatoire bruxellois de l'Emploi – Actiris, pour les aspects quantitatifs et leur interprétation.

7.1 INTRODUCTION

L'entrée sur le marché du travail représente une étape cruciale dans le passage de l'adolescence à l'âge adulte (Observatoire des inégalités, 2009). Or, dans un contexte de manque de postes disponibles et adaptés, l'accès à l'emploi apparaît particulièrement difficile pour les nouveaux venus sur le marché du travail, et ce, quelle que soit leur situation antérieure – chômage, études ou autres types d'inactivité (Englert & Plasman, 2011). En outre, le fait de connaître un épisode de chômage un moment donné augmente fortement le risque de voir de tels épisodes se répéter (phénomène de persistance du chômage) d'une part, et d'occuper des emplois plus précaires et moins bien rémunérés d'autre part. Cette «pénalité salariale» s'accroît par ailleurs avec la durée de la période de chômage (Gangji, 2008). Plus généralement, la situation sur le marché de l'emploi et les caractéristiques des emplois occupés vont en grande partie déterminer les moyens d'existence et ainsi, la situation ou non de pauvreté. L'entrée des jeunes dans la vie active représente donc un moment clé qui influencera de façon importante leurs conditions de vie et leur intégration à la société.

De nombreux jeunes présentent en effet un risque d'exclusion sociale parce qu'ils trouvent très difficilement une place sur le marché du travail. Tandis que la pauvreté peut être la cause de difficultés d'intégration professionnelle, l'inverse peut également se produire : certains jeunes qui n'étaient pas forcément en situation de pauvreté au départ restent parfois trop longtemps sans trouver un emploi, ce qui peut déclencher un cercle vicieux de pauvreté.

«Les jeunes en situation de pauvreté ne proviennent pas toujours du quart-monde, ils ont fait des études, mais s'appauvrissent parce qu'ils ne trouvent pas de travail après leurs études. Il y en a qui gardent encore des liens avec leur famille, leur réseau social et qui conservent leur sécurité sociale. Il y a toutefois un groupe qui cumule les problèmes, ce qui provoque à un moment donné une très grande précarité : ils n'ont pas de travail, sont mis à la porte de leur maison, se mettent à boire et perdent tous leurs points de repère, perdent leur filet de sécurité sociale et passent aussi entre les mailles de la sécurité sociale après un certain temps.» [7]

Ces jeunes se retrouvent alors pris dans un cercle de marginalisation vis-à-vis d'une société où les attentes à l'égard des jeunes sont élevées (Liénard & Herman, 2007). Ils sont opprimés de toutes parts par les objectifs d'activation à tout prix, liés entre autre à la crainte que les jeunes pourraient se complaire dans l'assistance. Les jeunes le ressentent et considèrent rarement cela comme une aide en vue d'une meilleure intégration socioprofessionnelle (Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, 2008).

De manière générale, en Europe, les jeunes se trouvent dans une situation nettement plus défavorable que leurs aînés sur le marché de l'emploi (Commission européenne, 2011). Dans une situation d'insuffisance d'offres d'emploi, les jeunes qui entrent dans la vie active après leurs études subissent directement les conséquences d'une pénurie d'emplois. Leur position sur le marché du travail est donc particulièrement sensible aux effets de récession économique. Entre 2008 et 2009 par exemple, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés a augmenté plus rapidement chez les jeunes que chez les plus âgés (Conseil Supérieur de l'Emploi, 2009). Dans un cadre de chômage important, la plus grande sélectivité des employeurs pénalise directement les jeunes qui ne disposent d'aucune ou de peu d'expérience professionnelle. En outre, lorsqu'ils accèdent à l'emploi, celui-ci est souvent temporaire. Vu leur faible ancienneté, ils subissent également de façon plus importante les éventuelles restructurations du personnel (Conseil Supérieur de l'Emploi, 2009).

La position des jeunes sur le marché de l'emploi et les caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi sont d'abord abordées sous un angle quantitatif, afin de disposer d'une vue d'ensemble de la situation des jeunes adultes vis-à-vis du marché du travail à Bruxelles. Les analyses statistiques ne permettent toutefois pas de comprendre la relation entre les

jeunes et le marché du travail dans toute sa complexité. C'est pourquoi leur transition vers le marché du travail est également examinée d'un point de vue qualitatif, et illustrée, là où cela est possible, par des chiffres.

7.2 LA POSITION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI : QUELQUES CHIFFRES

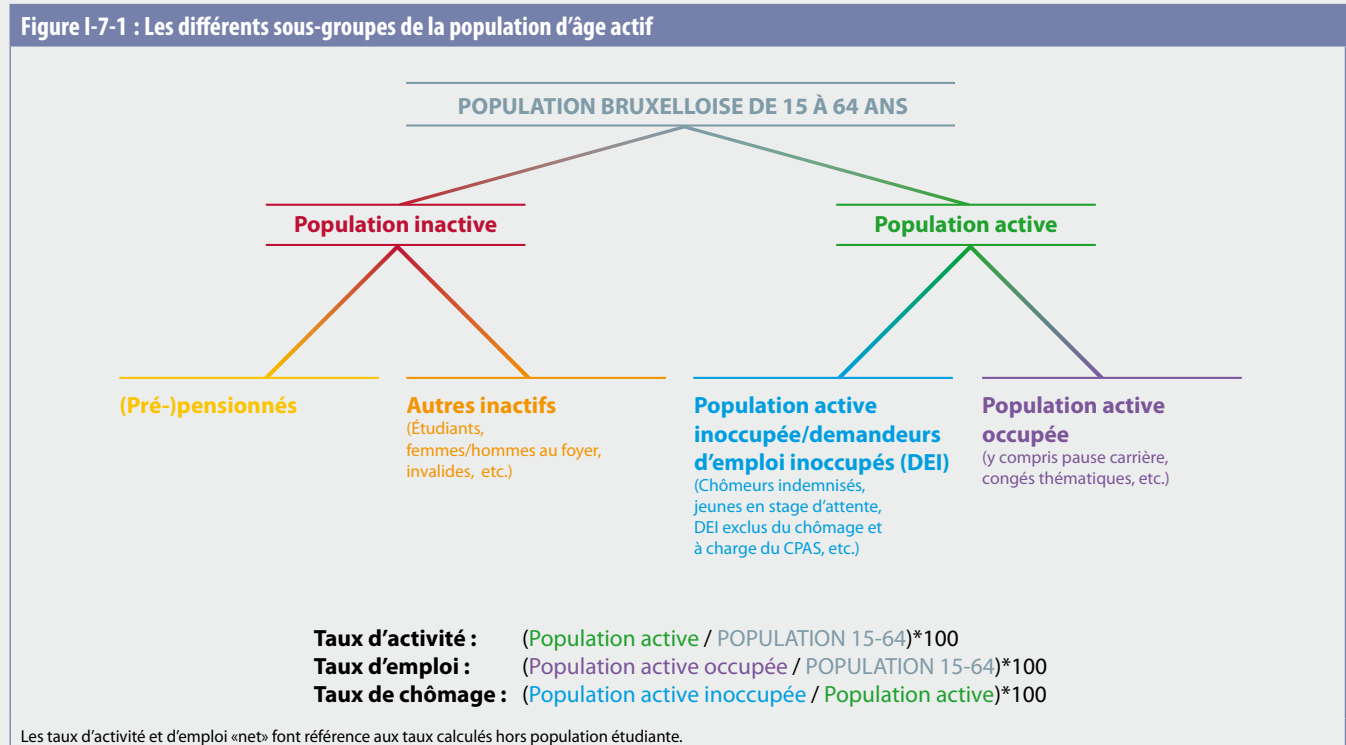
7.2.1 En général...

Afin de mettre en évidence la situation particulière des jeunes de 18 à 24 ans sur le marché de l'emploi bruxellois, les taux d'activité (classique et «net»), d'emploi (classique et «net») et de chômage de ce groupe sont présentés. Une définition de ces taux est rappelée dans l'encadré 1 ci-dessous.

La figure 7-2 présente les taux d'activité (classique et «net»), d'emploi (classique et «net») et de chômage des jeunes de 18 à 24 ans en comparaison avec ceux de l'ensemble de la population de 18 à 64 ans à Bruxelles. Les données de l'enquête sur les forces de travail (EFT) sont utilisées ici, dans lesquelles les définitions des statuts de travailleur, de chômeur ou d'inactif correspondent à celles du Bureau International du Travail (BIT), cf. encadré 2 ci-après.

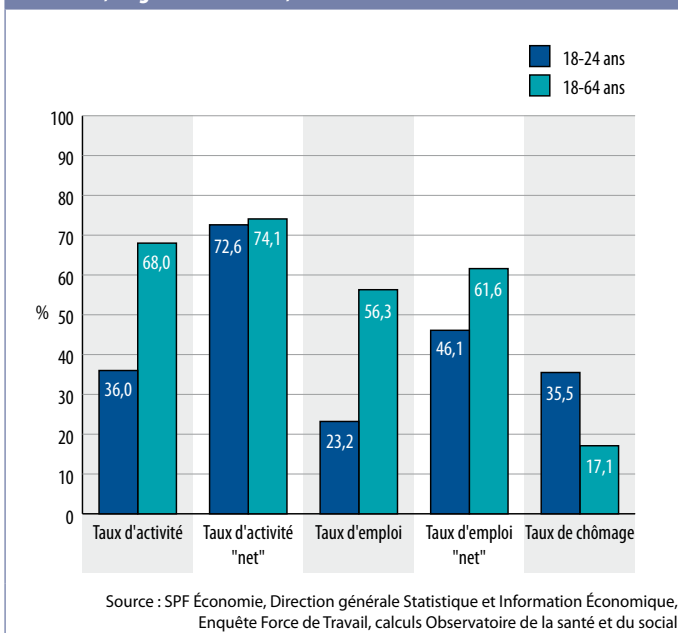
Encadré 1 : Définition des taux d'activité (classique et «net»), d'emploi (classique et «net») et de chômage

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage à Bruxelles portent sur les personnes qui habitent la Région de Bruxelles-Capitale – les Bruxellois – qu'ils travaillent ou non à Bruxelles. Le schéma ci-dessous (figure 7-1) décline la population d'âge actif, c'est-à-dire en âge de travailler (en général les 15-64 ans), en sous-groupes à partir desquels ces taux sont calculés.



Note : dans ce rapport, nous utilisons souvent la tranche d'âge 18-64 ans pour la population d'âge actif. Au niveau international comme en Belgique, la population d'âge actif concerne cependant généralement les 15-64 ans.

Figure I-7-2 : Taux d'activité (classique et «net»), d'emploi (classique et «net») et de chômage des jeunes de 18-24 ans et de la population de 18-64 ans, Région bruxelloise, 2011

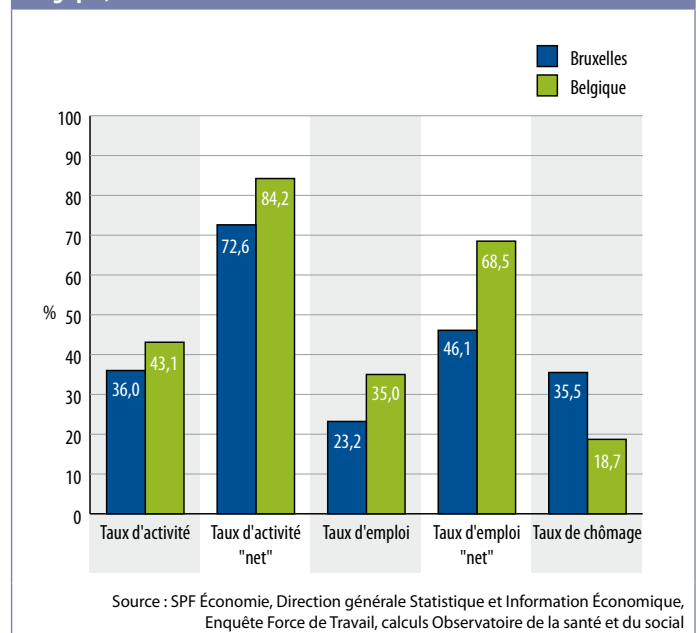


En Région bruxelloise, la forte différence entre les taux d'activité et d'emploi des jeunes de 18 à 24 ans d'une part et de l'ensemble de la population de 18 à 64 ans d'autre part reflète en grande partie la proportion importante d'étudiants parmi les jeunes, qui réduit la part d'actifs disponibles sur le marché de l'emploi. Néanmoins, le taux d'emploi «net» ainsi que le taux de chômage indiquent que, au sein de la population active, les jeunes présentent un risque fortement accru de chômage par rapport à l'ensemble de la population bruxelloise. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois plus important que le taux de chômage des 18-64 ans - par ailleurs déjà très élevé. Plus d'un actif de 18 à 24 ans sur trois est au chômage en Région bruxelloise (35,5 %). Il s'agit d'une tranche d'âge présentant une vulnérabilité tout à fait particulière sur le marché du travail ; lorsque l'on considère les jeunes de la tranche d'âge juste supérieure (25 à 29 ans), le taux de chômage passe à 21,6 % (soit environ un jeune sur 5).

En outre, le taux de chômage de longue durée (un an et plus) est plus élevé chez les jeunes que dans l'ensemble de la population. Ainsi, à Bruxelles en 2011, il atteint 14,2 % chez les jeunes de 18-24 ans contre 9,9 % pour l'ensemble de la population de 18-64 ans^[11].

La figure 7-3 présente ces indicateurs pour les jeunes bruxellois en les comparant cette fois à ceux des jeunes de l'ensemble de la Belgique.

Figure I-7-3 : Taux d'activité (classique et «net»), d'emploi (classique et «net») et de chômage des jeunes de 18 à 24 ans, Région bruxelloise et Belgique, 2011



Il ressort de cette figure que la situation des jeunes est nettement plus défavorable en Région bruxelloise qu'en moyenne dans le pays. Ce constat s'applique également aux autres catégories d'âge, mais avec des écarts variables (cf. figures 7-4 et 7-5). Il apparaît que même le taux d'activité net des jeunes bruxellois est inférieur à celui des jeunes dans l'ensemble de la Belgique. Ces jeunes personnes inactives et non étudiantes sont majoritairement des femmes, dont environ la moitié est née dans un pays extra-européen.

Notons également que le taux de chômage de longue durée est également plus élevé à Bruxelles qu'en moyenne en Belgique : 14,2 % contre 6,1 % pour les jeunes et 9,9 % contre 3,5 % pour la population de 18-64 ans.

La figure 7-4 présente l'écart en % entre l'ensemble de la Belgique et Bruxelles des différents indicateurs respectivement pour les jeunes (18-24 ans) et la population de 18-64 ans. Concernant le taux de chômage (figure 7-5), il s'agit de la différence en % entre Bruxelles et l'ensemble de la Belgique.

Pour les 18-24 ans par exemple, cette figure est construite en référence à la figure 7-3. Par exemple, pour la première barre, le calcul est le suivant : (taux d'activité des 18-24 ans en Belgique - taux d'activité des 18-24 ans à Bruxelles)/taux d'activité des 18-24 ans en Belgique = (43,1 % - 36 %)/43,1 % = 16,4 %.

[11] SPF Économie, Direction générale Statistique et Information Économique, Enquête Force de Travail, calculs Observatoire de la santé et du social

Figure I-7-4 : Écart (en %) des taux d'activité (classique et «net») et des taux d'emploi (classique et «net») entre l'ensemble de la Belgique et Bruxelles respectivement pour les jeunes de 18-24 ans et la population de 18-64 ans, 2011

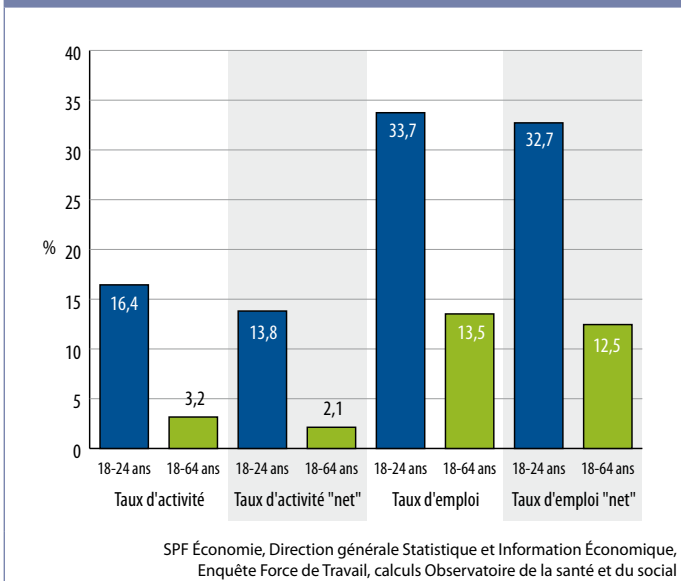
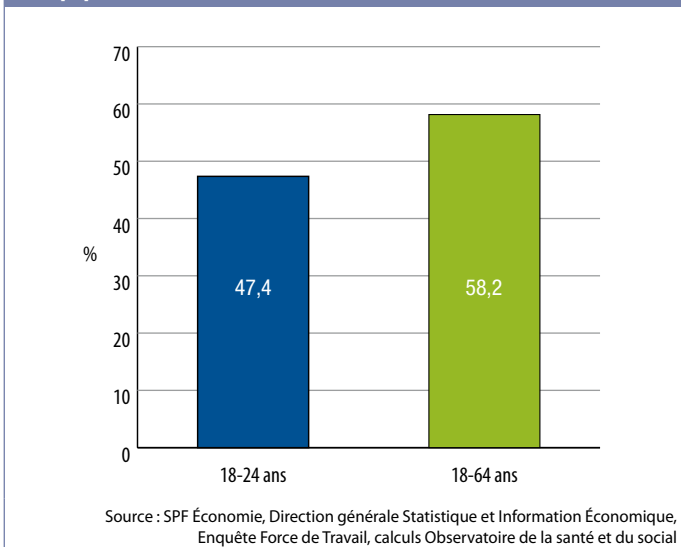


Figure I-7-5 : Écart (en %) du taux de chômage entre Bruxelles et l'ensemble de la Belgique respectivement pour les jeunes de 18-24 ans et la population de 18-64 ans, 2011



De manière générale, pour l'ensemble de la population, la situation sur le marché du travail est plus défavorable en Région bruxelloise qu'en moyenne en Belgique. Néanmoins, les écarts entre la situation des jeunes de 18 à 24 ans en Région bruxelloise et en moyenne en Belgique apparaissent nettement plus marqués que les écarts observés pour la population de 18 à 64 ans, et ce, pour l'ensemble des indicateurs à l'exception du taux de chômage. Dans ce dernier cas, l'écart entre le taux de chômage en Région bruxelloise et dans le reste de la Belgique est légèrement plus important pour l'ensemble de la population que pour les jeunes.

La comparaison entre la Région bruxelloise et l'ensemble de la Belgique doit être nuancée étant donné le caractère urbain

de Bruxelles : une comparaison inter-ville indique que le taux de chômage des jeunes peut atteindre des niveaux encore plus importants dans certaines villes wallonnes. En 2010, sur base cette fois de données administratives (cf. encadré 2, infra), tandis que le taux de chômage des moins de 25 ans en Région bruxelloise était de 33,5 %, il atteignait 46,6 % à Charleroi, 42,8 % à Liège et 34,2 % à Namur. À Anvers, ce taux était de 26,9 %^[12].

Au sein de la population jeune, à l'instar de la population totale, il existe des inégalités importantes entre certains groupes (selon le sexe, la nationalité ou le niveau de diplôme) au niveau de la participation sur le marché du travail et l'accès à l'emploi^[13].

De manière générale, pour les jeunes comme dans l'ensemble de la population, les chances d'emploi augmentent avec le niveau de diplôme. À Bruxelles, parmi les jeunes, le chômage touche approximativement près d'un actif peu qualifié sur deux et un actif moyennement qualifié sur trois.

En ce qui concerne la nationalité, de manière générale en Région bruxelloise, les ressortissants européens (UE27) se trouvent dans la situation la plus favorable sur le marché de l'emploi, suivis des personnes de nationalité belge et ensuite des ressortissants de pays hors EU27. Les jeunes ressortissants d'un pays hors EU27 se trouvent en effet dans une situation particulièrement préoccupante : en considérant l'ensemble des jeunes actifs de nationalité non EU27 de moins de 30 ans, près de 4 sur 10 sont au chômage. Outre les facteurs tels que le niveau de diplôme ou la maîtrise des deux langues nationales, différentes études ont mis en évidence l'importance de la discrimination à l'embauche sur le marché du travail bruxellois (Martens et al, 2005). Il apparaît qu'à caractéristiques égales (niveau de diplôme, sexe, lieu de résidence, âge, situation familiale, etc.), une personne de nationalité non-européenne - ou née dans un pays hors EU27 - présente une probabilité beaucoup plus importante d'être au chômage qu'une personne de nationalité belge - ou née en Belgique (Englert & Plasman, 2011). Par ailleurs, le taux d'activité net des jeunes ressortissants d'un pays hors EU27 apparaît également particulièrement bas.

La situation relativement meilleure des ressortissants européens (EU27) par rapport aux personnes de nationalité belge constitue une particularité bruxelloise (non spécifique aux jeunes). Il est possible que ces personnes soient soit souvent employées dans les segments du marché du travail liés à la fonction de Capitale de l'Europe, soit – pour les peu qualifiées – qu'elles sont susceptibles d'accepter des conditions de travail plus défavorables que leurs homologues belges, tout en étant moins exposées aux discriminations que les ressortissants d'États hors EU27 (Englert & Plasman, 2011). Par

[12] Sources : Actiris, Forem, VDAB, Banque Nationale de Belgique, EFT, Steunpunt, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi.

[13] Les différents taux par groupe de nationalité, niveau de diplôme et sexe ne sont pas présentés en détails, car dans de nombreux cas, l'échantillon de l'EFT porte sur un trop petit nombre de personnes pour donner lieu à des chiffres fiables.

ailleurs, comme la plupart des naturalisations concernent les non-EU27, il est possible que les indicateurs pour les personnes de nationalité belge soient influencés à la baisse du fait de la présence de personnes d'origine hors EU27 et des phénomènes possibles de discrimination.

Au niveau du genre, chez les jeunes bruxellois (comme c'est le cas dans la population totale), l'inégalité des sexes joue davantage au niveau de la participation au marché de l'emploi (taux d'activité classique et «net»). En effet, le taux d'activité est plus bas chez les jeunes femmes (30,4 %) que chez les jeunes hommes (42,1 %). L'inégalité hommes-femmes au niveau du taux d'activité apparaît en outre plus importante à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique.

À Bruxelles, une fois sur le marché de l'emploi, les jeunes femmes présentent un risque moins élevé de chômage que

leurs homologues masculins (32,5 % contre 37,9 %). Cette différence se retrouve également au niveau du taux de chômage total (15,4 % pour les femmes et 18,2 % pour les hommes). Par contre, au niveau de la Belgique, il n'y a pas de différence significative entre les jeunes femmes et les jeunes hommes (18,7 %).

On notera cependant que ce constat particulier à Bruxelles (taux de chômage BIT des hommes supérieur à celui des femmes) ne se vérifie pas en termes de taux de chômage administratif. En effet, le taux de chômage administratif des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (en moyenne comme pour les jeunes). Cela pourrait suggérer que, parmi les femmes inscrites chez Actiris, une certaine proportion serait considérée comme inactive suivant la définition du BIT en ne répondant pas à l'ensemble des critères de recherche active d'emploi (cf. encadré 2).

Encadré 2 : Comparaison du taux de chômage BIT et administratif

Les chiffres qui ont été présentés dans cette section ci-dessus sont issus de l'enquête sur les forces de travail (EFT) et correspondent aux définitions spécifiques du bureau international du travail (BIT) relatives au statut sur le marché de l'emploi (inactif, en emploi ou au chômage). Ces chiffres diffèrent des taux calculés à partir des données administratives. Il peut s'avérer intéressant de confronter le taux de chômage du BIT avec le taux de chômage administratif, car ces indicateurs fournissent des informations différentes.

Pour le BIT, pour être considéré comme chômeur, trois conditions doivent être vérifiées pendant une période de référence : être sans travail (cf. ci-après), être disponible pour travailler (la personne peut commencer un travail dans un délai de deux semaines), et être en recherche active d'emploi. Pour répondre à ce dernier critère, il faut que les personnes inoccupées aient effectué certaines méthodes «actives» de recherche les 4 dernières semaines précédant l'entretien^[14]. Il faut souligner qu'être chômeur BIT n'implique pas

forcément une inscription auprès d'un service de placement régional de l'emploi (Actiris, Forem, VDAB ou ADG). Inversement, une personne inscrite ne sera pas forcément considérée comme chômeuse BIT si elle ne répond pas à l'ensemble des trois critères.

Le taux de chômage administratif se base par contre sur les données des services de placement régionaux de l'emploi et comptabilise l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits aux services de placement.

Dans la mesure où le nombre de chômeurs BIT est généralement inférieur au nombre de DEI, le taux de chômage BIT est habituellement moins élevé que le taux de chômage administratif. À Bruxelles, en 2011, le taux de chômage BIT total (15-64 ans) est de 17,1 % tandis que le taux de chômage administratif atteint 20,4 %.

Cependant, à Bruxelles, la population jeune (ici les 15-24 ans) indique une spécificité notoire à cet égard : le taux de chômage BIT est supérieur au taux de chômage administratif pour ce groupe. En effet, en 2011, le taux de chômage BIT atteint 35,3 % tandis que le taux administratif est de 31,2 %^[15].

Cela pourrait suggérer que parmi les jeunes, une certaine part chercherait «activement» du travail sans forcément s'inscrire chez Actiris. Ce constat apparaît particulier à Bruxelles et ne s'applique pas aux jeunes dans l'ensemble de la Belgique (leur taux de chômage BIT est de 18,7 % tandis qu'il est de 21,6 % en termes administratif).

Néanmoins, de manière générale (en Belgique et à Bruxelles), la différence entre le nombre de DEI (inscrits dans un service de placement régional de l'emploi) et le nombre de chômeurs BIT s'accroît avec l'âge : les jeunes sans emploi entreprennent plus de démarches «actives» d'emploi que les personnes sans emploi plus âgées. Parmi ces dernières, une certaine proportion, croissante avec l'âge, est inscrite dans un service régional pour l'emploi sans être considérée, selon les critères du BIT, comme cherchant activement du travail (ces personnes se retrouvent donc, pour le BIT, dans la catégorie des inactifs). Notons également que, à Bruxelles, la différence entre le nombre de DEI et de chômeurs BIT est globalement moins importante que dans le reste de la Belgique, suggérant une plus grande «disponibilité active» des Bruxellois en général.

[14] SPF Économie, Direction générale Statistique et Information Économique, «Enquête sur les Forces de Travail», métadonnées, disponible sur <http://statbel.fgov.be/fr/>

[15] Source : Observatoire bruxellois de l'emploi

7.2.2 Taux de chômage des jeunes par commune

Afin de disposer du taux de chômage des jeunes par commune, les données administratives d'Actiris (sur les DEI) doivent être utilisées (cf. encadré 2). Le taux de chômage des jeunes, à l'instar du taux de chômage total, varie fortement d'une commune à l'autre à Bruxelles, et reflète la dualisation socio-spatiale importante de la Région. En 2011, le taux de chômage administratif des jeunes de moins de 25 ans est en moyenne de 31,2 % à Bruxelles, et varie de 20,6 % à Woluwe-St-Pierre à 38,6 % à Molenbeek-St-Jean. Les communes du croissant pauvre enregistrent les taux de chômage des jeunes les plus importants. On notera néanmoins que, même dans les communes aisées, les taux de chômage des jeunes indiquent des niveaux relativement élevés.

Il est intéressant de constater que dans les communes présentant des taux de chômage inférieurs à la moyenne bruxelloise, le taux de chômage des femmes est souvent moins élevé que celui des hommes. Cela pourrait s'expliquer en partie par les meilleures performances scolaires des filles parmi les jeunes générations (Conseil supérieur de l'emploi, 2009). Ce n'est par contre pas le cas dans les communes plus pauvres, où le taux de chômage des jeunes femmes apparaît généralement plus élevé que celui des hommes.

Si le classement des communes est identique selon que l'on considère le chômage de courte ou de longue durée, les disparités entre communes touchent surtout le chômage de longue durée (et de durée moyenne). En effet, la proportion de jeunes inscrits chez Actiris depuis moins de 6 mois varie entre communes de façon nettement moindre que la proportion de jeunes inscrits depuis plus de 6 mois.

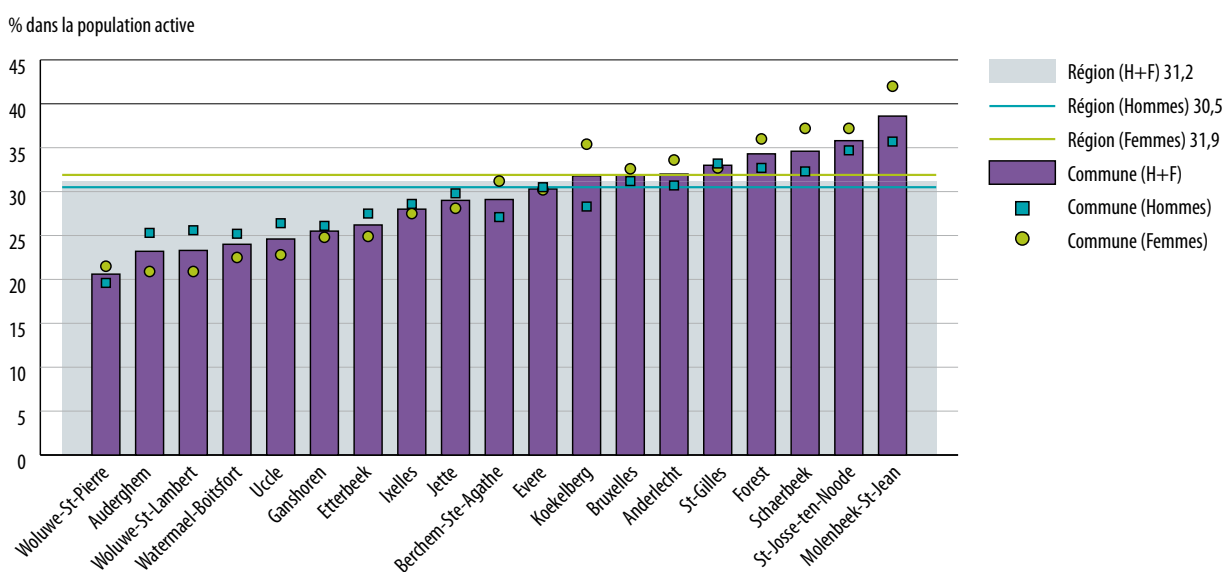
7.3 LES JEUNES ADULTES AU CHÔMAGE

Ce chapitre présente une description du profil des jeunes demandeurs d'emploi inoccupés sur base des données administratives d'Actiris. Tout d'abord, la répartition des DEI par catégorie (indemnisés, jeunes après études,...) est présentée. Ensuite, certaines autres caractéristiques des jeunes DEI sont exposées (nationalité, niveau de diplôme, sexe, durée de chômage), en comparaison avec l'ensemble des DEI de 18 ans et plus.

7.3.1 Catégorie de DEI

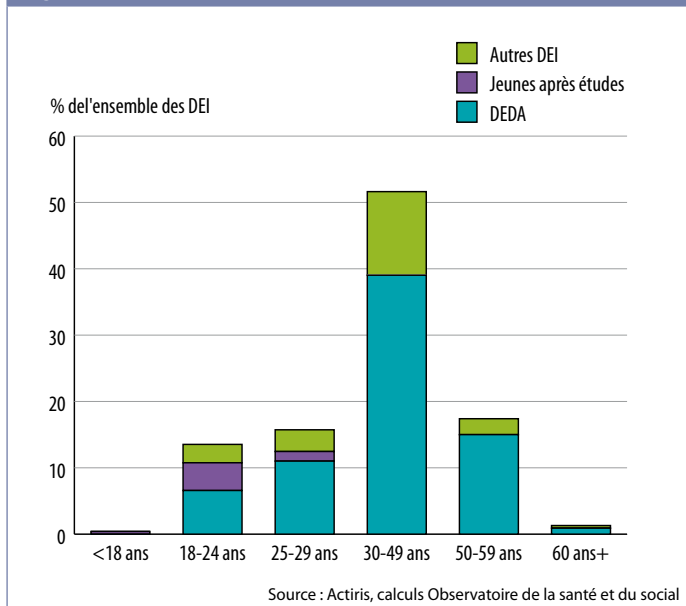
On dénombre 14 372 DEI de 18 à 24 ans à Bruxelles en décembre 2011, ce qui représente 13,5 % de l'ensemble des DEI. La figure 7-7 présente la répartition des DEI par classe d'âge et par catégorie : demandeurs d'emplois demandeurs d'allocation (DEDA), jeunes après études (en stage d'insertion professionnelle) et autres DEI. Les premiers perçoivent une allocation de chômage, au contraire des jeunes en stage d'insertion professionnelle. À noter que le stage d'insertion professionnelle est, depuis 2012, la nouvelle appellation du stage d'attente. Il faut souligner que, malgré cette appellation, il n'est pas question d'un stage en milieu professionnel. Il s'agit uniquement de la période d'attente (310 jours) à l'issue de laquelle les jeunes sortant de l'école/des études peuvent recevoir des «allocations d'insertion professionnelle» (anciennement «allocations d'attente») et pendant laquelle le jeune doit montrer une «disponibilité active» sur le marché de l'emploi. La catégorie résiduelle 'autres DEI' inscrits chez Actiris comprend notamment les DEI en attente de la décision de l'ONEM concernant leur admissibilité aux allocations de chômage, les DEI percevant un revenu d'intégration sociale ou encore des DEI n'ayant aucun revenu de remplacement.

Figure I-7-6 : Taux de chômage administratif des jeunes (moins de 25 ans), par commune et sexe, Région bruxelloise, 2011



Source : Observatoire bruxellois de l'Emploi, Actiris

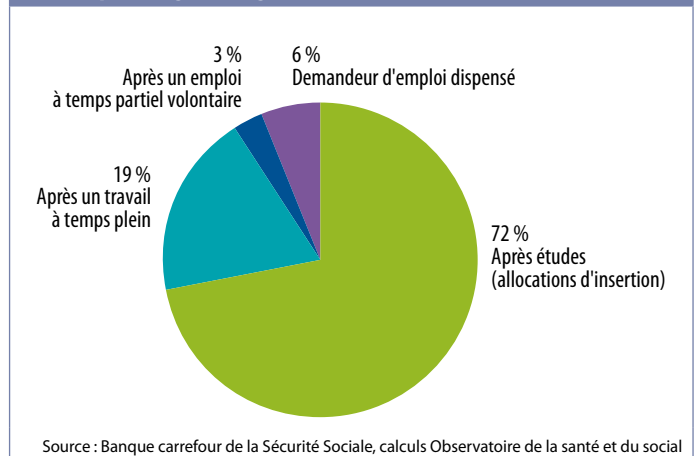
Figure I-7-7 : Répartition des DEI par classe d'âge et par catégorie, Région bruxelloise, décembre 2011



La part des DEI «après études» diminue a fortiori avec l'âge alors que la part des demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (indemnisés) augmente (cf. figure 7-7). À noter qu'en dessous de 18 ans, l'ensemble des DEI de cette tranche d'âge (soit 434 jeunes) sont dans la catégorie «jeunes après études». Parmi les jeunes DEI de 18 à 24 ans, un peu moins de la moitié bénéficie d'allocations de chômage. On comptabilise en effet seulement 48,6 % de DEDA dans ce groupe d'âge, contre 74,3 % chez les DEI âgés de 25 à 49 ans et 85,0 % chez ceux âgés de plus de 50 ans. En corollaire, la part de jeunes en stage d'insertion professionnelle, qui ne perçoivent donc aucune allocation de l'ONEM, est relativement élevée chez les 18-24 ans (30,9 %). Notons que cette proportion a tendance à croître ces derniers mois suite à la mise en œuvre de la réforme impliquant un rallongement du stage d'insertion désormais fixé à 12 mois pour tous. Enfin, 20,5 % des DEI de 18-24 ans se trouvent dans la catégorie «autres DEI».

La figure 7-8 présente la répartition des chômeurs complets indemnisés (CCI) âgés de 18 à 24 ans par catégorie en Région bruxelloise : après école/études (une fois achevé le stage d'insertion professionnelle), après un emploi à temps plein, après un emploi à temps partiel ou dispensé de recherche d'emploi (notamment pour raisons sociales et familiales ou de formation professionnelle).

Figure I-7-8 : Répartition des chômeurs complets indemnisés âgés de 18 à 24 ans par catégorie, Région bruxelloise, décembre 2010



Parmi les jeunes demandeurs d'emploi qui sont chômeurs complets indemnisés, près de trois quarts perçoivent des allocations d'insertion (obtenues à l'issue du stage d'insertion professionnelle) alors que seulement un cinquième d'entre eux perçoivent des allocations de chômage à la suite d'un emploi à temps plein. Ce constat reflète les difficultés pour les jeunes d'intégrer le marché du travail. En outre, cela n'est pas sans conséquence sur le montant des allocations perçues, ce dernier étant globalement moindre dans le cas d'allocations d'insertion^[16].

7.3.2 Les jeunes demandeurs d'emploi innocués émergeant au CPAS

L'intervention des CPAS constitue une aide résiduaire qui a lieu quand l'utilisateur est dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins soit par les revenus de son travail, soit par d'autres moyens tels que l'assurance chômage. Le fait d'être allocataire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale du CPAS peut donc être considéré comme un pas de plus vers la précarité. Dans ce paragraphe, le lien entre le statut de bénéficiaire du CPAS et le fait d'être inscrit comme demandeur d'emploi chez Actiris est brièvement abordé.

Sur base des informations disponibles, environ un cinquième des jeunes inscrits en stage d'insertion professionnelle auraient un lien avec le CPAS (cf. tableau 7-1), c'est-à-dire qu'ils disposent d'une aide financière du CPAS (sous forme de RIS ou autre). Au total, la proportion de DEI ayant un lien avec le CPAS est plus élevée chez les jeunes (15 %) que dans l'ensemble des DEI (11,4 %). Par ailleurs, parmi les «autres DEI» de moins de 25 ans, la part de jeunes ayant un lien avec le CPAS est de 34,1 %. Cette

[16] Le montant des allocations d'insertion varie de 417,30 € pour un cohabitant âgé de plus de 18 ans à 1 084,20 € pour un cohabitant avec charge de famille. Le montant des allocations de chômage complet dépend quant à lui non seulement de la situation familiale du bénéficiaire mais aussi de sa dernière rémunération et de son passé professionnel. À titre d'exemple, le montant minimal de ces allocations est de 700,44 € pour un cohabitant les 15 premiers mois d'indemnisation alors qu'il est de 1 112,54 € chez les cohabitants avec charge de famille.

proportion s'élève à 44,2 % dans l'ensemble des DEI (toutes classes d'âge confondues) inscrits dans cette même catégorie, ce qui indique que, parmi les «autres DEI», il y a en moyenne moins de jeunes qui perçoivent une allocation du CPAS. À noter qu'une proportion minimale (3,6 %) de DEI perçoivent à la fois des allocations de chômage en tant que DEDA (demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations) et une aide du CPAS. Cela peut s'expliquer dans certains cas par un complément du CPAS perçu par les DEDA d'une part, mais également parce que le moment d'observation diffère chez Actiris (situation en fin de mois) et au CPAS (ensemble du trimestre) d'autre part.

Tableau I-7-1 : Proportion de DEI de moins de 25 ans et de 18 à 64 ans ayant un lien avec le CPAS, Région bruxelloise, 2009

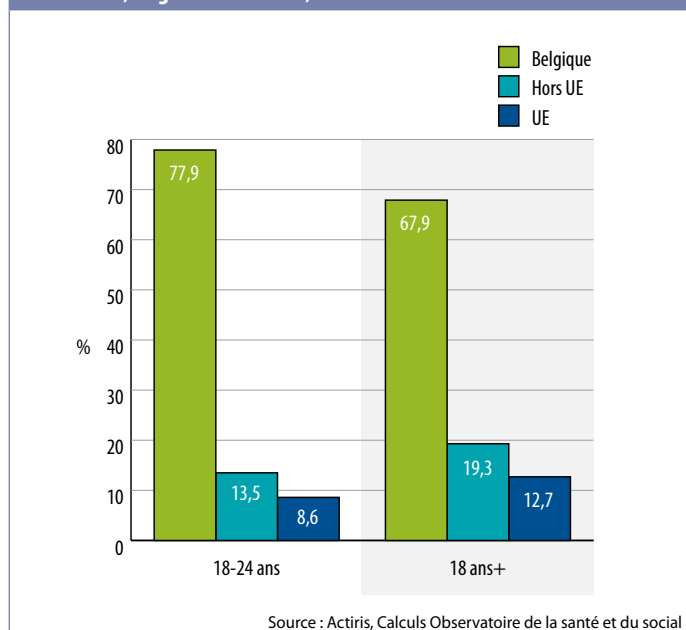
Catégorie de DEI	DEI < 25 ans	Total DEI (18-64 ans)
DEDA	3,6 %	2,3 %
Stage d'insertion	21,5 %	21,4 %
Autres DEI	34,1 %	44,2 %
Total	15 %	11,4 %

Source : Actiris, BCSS, ULB – Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation (TEF), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

7.3.3 Par nationalité

On peut constater que la proportion de DEI de nationalité étrangère est moins élevée parmi les jeunes qu'au sein de l'ensemble de la population des DEI (de plus de 18 ans), cf. figure 7-9. En décembre 2011, parmi les DEI de 18-24 ans, 77,9 % sont de nationalité belge, 8,6 % sont ressortissants européens (EU27) et 13,5 % sont ressortissants de pays hors EU27. Parmi ces derniers, 53,2 % possèdent un diplôme non reconnu en Belgique.

Figure I-7-9 : Répartition des DEI de 18-24 ans et de 18 ans et plus par nationalité, Région bruxelloise, décembre 2011

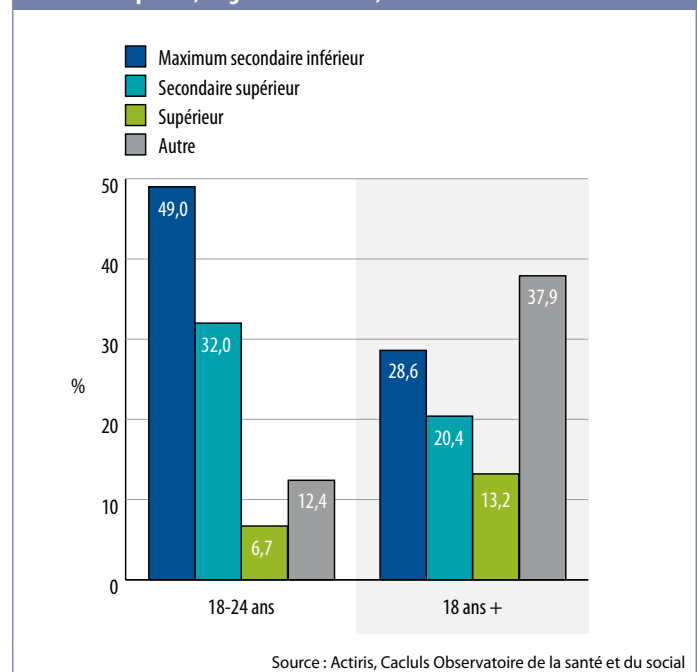


7.3.4 Par niveau de diplôme et sexe

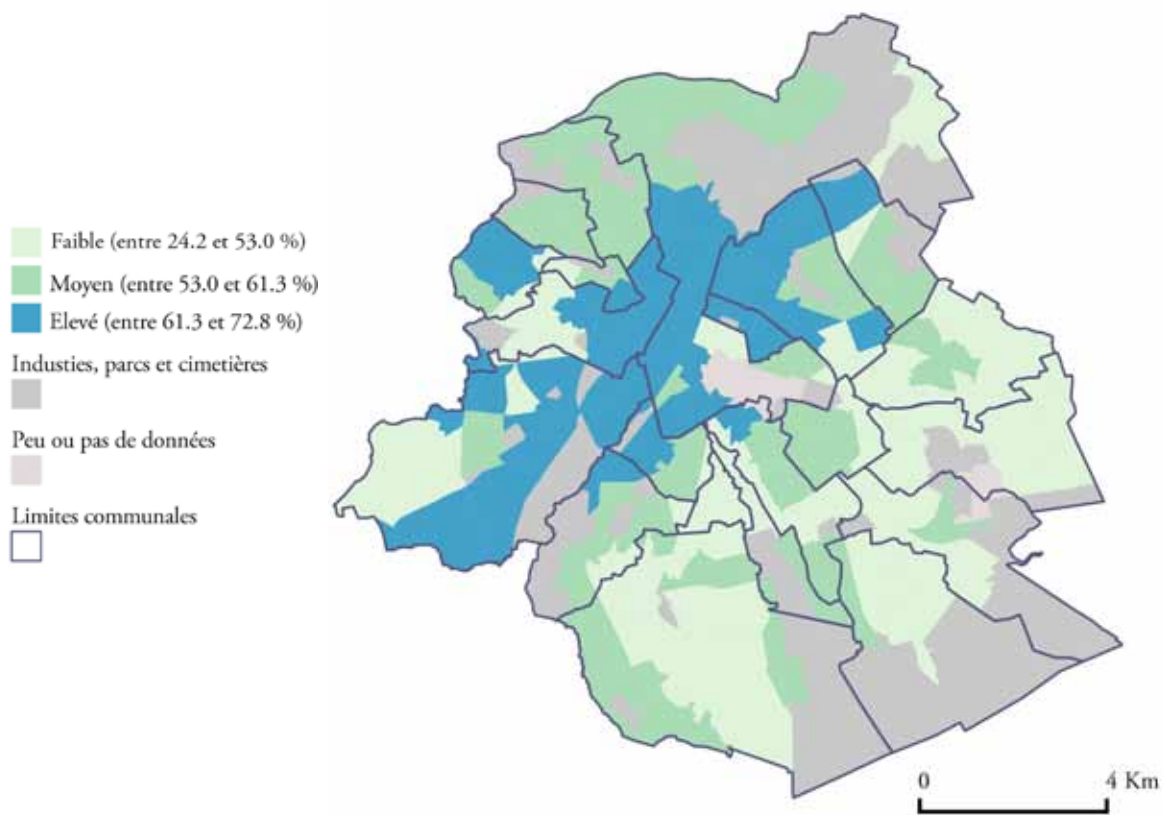
En décembre 2011, près de la moitié (49,0 %) des jeunes DEI possèdent au maximum un diplôme du secondaire inférieur, 32,0 % possèdent un diplôme du secondaire supérieur, 6,7 % sont diplômés de l'enseignement supérieur et 12,4 % ont un diplôme non reconnu en Belgique (cf. Figure 7-10). La part des diplômés de l'enseignement supérieur chez les jeunes DEI est nettement inférieure à celle de leurs aînés : parmi les DEI de 18-64 ans, cette part est de 13,2 %. Ce constat est en partie dû à un effet d'âge : dans de nombreux cas, les jeunes entreprenant des études supérieures n'obtiennent pas leur diplôme avant 24 ans. La tendance à l'amélioration des niveaux de diplôme de génération en génération ne s'applique donc pas aux actifs de ce groupe d'âge. Cependant, cet effet n'explique pas la proportion beaucoup plus importante de jeunes DEI n'ayant pas obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les jeunes de cette tranche d'âge représentent donc un sous-groupe particulièrement vulnérable parmi les DEI.

On note par ailleurs une moindre proportion de diplômes non reconnus en Belgique parmi les jeunes (en comparaison avec les DEI de 18 ans et plus) qui s'explique en partie par une plus faible représentation des DEI de nationalité étrangère mais également par une moindre part de diplômes non reconnus chez les ressortissants extra européens de cette tranche d'âge.

Figure I-7-10 : Répartition des DEI de 18-24 ans et de 18 ans et plus par niveau de diplôme, Région bruxelloise, décembre 2011



Carte I-7-1 : Part des jeunes demandeurs d'emplois (moins de 25 ans) faiblement qualifiés parmi les jeunes demandeurs d'emploi, par quartier, Région bruxelloise, 2011



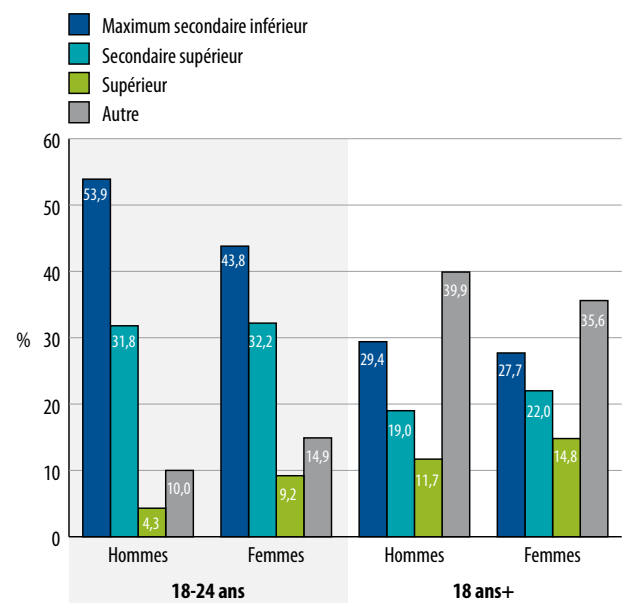
Source : Actiris
Cartographie et calculs : Observatoire bruxellois de l'Emploi 2011

La carte ci-dessus présente la part des jeunes DEI (moins de 25 ans) faiblement diplômés parmi les jeunes demandeurs d'emploi par quartier à Bruxelles. On constate que cet indicateur est particulièrement élevé dans le croissant pauvre de la Région, là où le chômage et la pauvreté sont importants.

Les jeunes demandeurs d'emploi ayant effectué leurs études à l'étranger (diplômes non reconnus) se retrouvent également de façon plus concentrée dans le croissant pauvre de Bruxelles, tout comme les chômeurs de longue durée (non illustré ici).

Concernant la répartition des niveaux de diplôme par sexe des DEI (figure 7-11), on peut constater que la part des diplômés du supérieur est plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, mais reste inférieure à celle des femmes plus âgées. La part de diplômés non reconnus parmi les jeunes femmes est également plus élevée que parmi les jeunes hommes (ce qui n'est pas le cas parmi les DEI plus âgés).

Figure I-7-11 : Répartition des DEI de 18-24 ans et de 18 ans et plus par sexe et niveau de diplôme, Région bruxelloise, décembre 2011

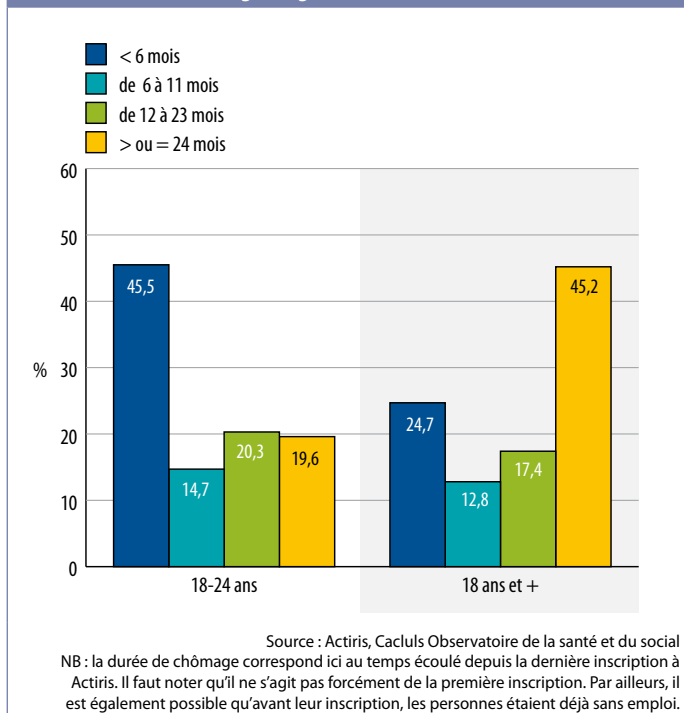


Source : Actiris, calculs Observatoire de la santé et du social

7.3.5 Durée de chômage

Au niveau de la durée de chômage, étant donné leur âge, la proportion de chômeurs de très longue durée (plus de 2 ans) parmi les jeunes DEI est moindre que dans l'ensemble des DEI de 18 ans et plus (cf. figure 7-12). Néanmoins, elle est loin d'être négligeable : près d'un jeune DEI sur 5 est au chômage depuis plus de 2 ans. En outre, plus d'un jeune DEI sur 2 est au chômage depuis plus de 6 mois.

Figure I-7-12 : Répartition des DEI de 18-24 ans et de 18 ans et plus selon la durée de chômage, Région bruxelloise, décembre 2011



À l'instar du taux de chômage, la durée de chômage varie avec le niveau de diplôme. Les jeunes DEI ayant un diplôme de l'enseignement supérieur restent en général moins longtemps inscrits chez Actiris que les jeunes DEI plus faiblement diplômés (cf. section 7.6.1).

7.4 LA PERCEPTION DU TERRAIN ET DES JEUNES ADULTES

7.4.1 La relation entre la formation et l'emploi

Il y a énormément de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans le système scolaire actuel. Or, ceux qui réussissent leur parcours scolaire auront par la suite plus de chances de s'intégrer dans la société, en particulier sur le marché du travail.

Cependant, un diplôme de l'école secondaire est loin de garantir l'obtention d'un emploi.

«L'enseignement n'apporte pas forcément un niveau d'instruction suffisant. Lorsqu'on leur dit à leurs 18 ans «débrouille-toi à présent», il est normal qu'ils ne trouvent pas de travail. Ils sont loin d'être prêts pour le marché du travail.» [10]

En outre, même un diplôme du supérieur ne permet pas forcément d'accéder à l'emploi. L'accès à l'emploi ne dépend en effet pas que des caractéristiques des chercheurs d'emploi, mais est en grande partie déterminé par des facteurs liés au nombre et aux caractéristiques des offres d'emploi.

L'enseignement, la formation et le marché du travail sont liés entre eux, mais d'une façon qui n'est pas toujours favorable à l'intégration des jeunes.

«Les trois parties se renvoient constamment la balle. Le secteur de l'emploi dit ne rien pouvoir faire avec les jeunes qui sont peu ou mal formés, l'école dit qu'elle fait de son mieux pour préparer les jeunes au marché du travail, mais que ce n'est pas sa tâche principale, et le secteur de la formation dit qu'il ne peut pas rattraper le retard accumulé pendant toutes ces années à l'école.» [20]

La nécessité d'une meilleure collaboration, plus directe, entre les centres de formation, les employeurs et Actiris a également été exprimée.

7.4.2 Que veux-tu devenir plus tard ?

Le choix de l'école ou d'une formation s'établit au sein d'un cadre limité à son propre environnement.

«Les perspectives des jeunes défavorisés sont très limitées. Ils choisissent une des professions qu'ils ont rencontrées au cours de leur parcours. Ces perspectives doivent être considérablement élargies.» [19]

La plupart des jeunes issus de milieux défavorisés n'ont pas encore d'objectif professionnel clair. Leurs préférences semblent dépendre plus, en moyenne, de l'environnement et des conditions de travail que du contenu. Il arrive que les jeunes ne se sentent d'un côté pas prêts pour le marché du travail et de l'autre, considèrent qu'il leur est impossible de suivre une formation supplémentaire, suite aux mauvaises expériences qu'ils ont vécues à l'école (Van Hemel & Darquenne, 2009, p. 34).

L'environnement dans lequel le jeune grandit va forger sa vision d'avenir, et son champ des possibles (voir aussi la contribution du Foyer dans les «Regards Croisés»). Le problème de l'absence de travail au sein de la famille et de l'entourage du jeune a souvent été souligné par les intervenants.

«On se fait une idée de l'avenir, du travail qu'on va effectuer plus tard en fonction de ce qu'on voit dans son environnement, et cela dépend très fortement du quartier dans lequel on grandit. Il faut informer les jeunes de sorte qu'ils soient au courant des perspectives d'avenir possibles qui leur permettraient de se forger une vision d'avenir plus positive. Les jeunes reçoivent le message qu'un diplôme ne vaut rien, c'est non seulement un problème pour le jeune, mais aussi pour les formateurs qui sont démotivés pour former les jeunes.» [27]

«Certains n'ont jamais vu travailler leurs parents, ils appartiennent déjà à la troisième génération de chômeurs. Ils leur manquent un modèle.» [5]

«Les enfants dès 12 ans savent déjà qu'ils seront chômeurs, ils ne connaissent rien d'autre autour d'eux. Cette image implicite a un effet sur tout : leur carrière scolaire, leur emploi du temps et leur future recherche ou non d'emploi.» [10]

«Les chiffres nous effraient ; au CPAS, plus de 25 % sont des jeunes. C'est énorme. Ce sont des jeunes qui connaissent une rupture, ou qui sont victimes de pauvreté générationnelle. Ces derniers n'ont encore jamais vu travailler une personne de leur entourage proche. Comment peuvent-ils apprendre à adopter la bonne attitude face au travail ?» [13]

La première tâche des travailleurs sociaux consiste souvent à imaginer avec les jeunes un projet sur lequel des actions spécifiques pourront être greffées.

«Nous tentons d'élaborer une vision d'avenir avec les plus de 18 ans. Quel travail veulent-ils effectuer ? Où veulent-ils se trouver ? Ils doivent se voir dans cinq ans, dix ans. Nous établissons alors avec les jeunes un contrat dans lequel tant eux que les éducateurs s'engagent. Le contrat stipule quel travail ces derniers vont réaliser exactement avec le jeune.» [9]

La connaissance et la confiance en soi sont importantes pour se forger une vision d'avenir.

«Mieux se connaître, pour se faire connaître. Nous offrons aux jeunes du temps, de l'espace, de la créativité, des moyens pour apprendre à mieux se connaître, de sorte qu'ils sachent où ils veulent et peuvent aller, qu'ils soient ainsi plus sûrs d'eux dans la vie et qu'ils puissent participer à la société et éventuellement au marché du travail.» [13]

Malgré une vision d'avenir négative, les jeunes attendent énormément d'un éventuel travail. Ces attentes ne correspondent malheureusement pas toujours à la réalité. La disparité entre les attentes et la réalité apparaît parfois encore plus grande chez les jeunes peu qualifiés. D'après les acteurs du marché du travail, une perception réaliste de leur propre position sur le marché du travail serait néanmoins importante pour pouvoir s'y intégrer (Van Hemel & Darquenne, 2009, p. 80).

«Au début de l'animation, nous demandons aux jeunes quelles sont leurs attentes concernant leur budget. Les réponses sont parfois hallucinantes. De nombreux jeunes pensent qu'ils vont débiter leur carrière avec un salaire net de 2 000 € et qu'ils devront payer un loyer de 300 €.» [39]

«Les jeunes ont parfois des attentes irréelles quant à un éventuel travail, ils estiment le salaire de départ à un montant beaucoup trop élevé et ne se rendent pas bien compte des conditions de travail.» [22]

«Il est très difficile pour les jeunes défavorisés de s'imaginer dans l'avenir. Par ailleurs, une demande directe est également caractéristique : ils veulent du travail maintenant et de préférence à un salaire de 2 000 € par mois. Or, on ne peut toutefois pas toujours commencer à travailler sans formation.» [5]

Les jeunes d'origine immigrée ont parfois également des difficultés à se forger une vision positive du marché du travail, étant donné le manque de perspectives, les phénomènes de discrimination, etc. Par ailleurs, l'histoire de l'immigration peut expliquer en partie la situation plus défavorable des jeunes dont les grands-parents (ou arrière-grands-parents), peu qualifiés, étaient venus pour travailler dans les mines et le secteur industriel.

Un sentiment de désespoir peut être présent chez ces jeunes.

«Ils ne croient pas qu'ils trouveront du travail un jour. Il y a un grand vide dès que le jeune quitte l'école. Lorsqu'ils demandent de l'aide quelque part, la première question qu'on leur pose est 'quel est votre projet'. Mais ils sont perdus, ils n'ont aucun projet, ils sont démotivés, un projet ne sert à rien d'après eux.» [32]

7.4.3 La motivation pour chercher du travail / aller travailler

L'entrée difficile des jeunes sur le marché du travail est souvent considérée par les employeurs (et d'autres acteurs) comme le résultat d'un manque de motivation par rapport au travail. Cette interprétation «myope» et sans nuance réduit le débat sur les causes du chômage à la paresse d'une jeune génération trop gâtée (Van Hemel & Darquenne, 2009, p. 80 ; Bourguignon et al, 2007). Or, de nombreuses études ont montré que la part de la responsabilité individuelle dans le fait d'être au chômage est faible, et que la motivation des individus, loin d'être une caractéristique intrinsèque, va dépendre de l'état du marché du travail. «Le chômage entraîne la détérioration de la santé mentale bien plus qu'une faible santé mentale n'entrave l'insertion professionnelle» (Herman et Bourguignon, 2008).

«Lors des premières semaines d'inactivité la motivation ne semble pas faire défaut chez la plupart des jeunes interrogés. Au contraire, si la sortie de l'école est bien causée par un 'ras-le-bol', les jeunes qui la quittent souhaitent tous, à l'exception de ceux qui souhaitent fonder une famille, trouver du travail. Ils multiplient les démarches avec plus ou moins d'intensité, sollicitent leur réseau relationnel et familial proche, se présentent dans les entreprises, envoient des CV, contactent des employeurs potentiels. Mais ils déchantent rapidement, les premiers pas vers les employeurs se soldant en effet toujours par des échecs. On ne prend le plus souvent même pas la peine de leur répondre. De ces premières expériences négatives, qui reposent souvent sur une vision naïve du marché de l'emploi et sur l'idée initiale qu'il suffirait de vouloir à tout prix travailler pour accéder effectivement à l'emploi, les jeunes ressortent découragés et démotivés et peuvent dès lors se replier dans l'isolement et l'évitement.» (Van Hemel & Darquenne, 2009, p. 314)

Quelle que soit l'explication au manque de motivation souvent présent chez les jeunes, il s'agit d'un thème abordé de façon récurrente par les travailleurs sociaux. D'un côté il est important d'aider les jeunes à rester motivés pour chercher du travail, mais de l'autre, il s'agit de ne pas leur donner le message erroné qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur situation de chômage.

Les problèmes liés aux mauvaises conditions de rémunération et de travail sont également soulignés par les intervenants.

«Le fossé entre hauts et bas salaires est trop grand et cela a un effet démotivant pour ceux qui gagnent de bas revenus.» [27]

«Les facteurs de motivation pour la recherche d'un emploi ne sont pas difficiles à imaginer : le salaire, la considération, la possibilité de formation et les possibilités de carrière. Lorsque les conditions de travail et de rémunération proposées ne sont pas attractives, il est très difficile de stimuler les jeunes dans leur quête d'un travail.» [21]

«Auparavant, on pouvait gravir les échelons sociaux en travaillant, mais on voit que cela arrive beaucoup moins à l'heure actuelle. Cela rend le travail moins attractif.» [21]

Le travail peut entrer en concurrence avec d'autres domaines de la vie, ce qui nécessite un apprentissage pour les jeunes.

«On considère la sphère professionnelle comme destructrice pour les autres sphères : les amis, la famille, le temps personnel, ... C'est d'autant plus le cas chez les parents isolés. Il y a peu d'imbrication entre la sphère professionnelle et la sphère personnelle, le temps consacré à une sphère l'est logiquement au détriment de l'autre.» [21]

À noter que dans le cadre de projets d'insertion socioprofessionnelle, les travailleurs sociaux tentent par différents moyens de créer des groupes motivés et dynamiques. Certaines organisations trouvent intéressant de travailler avec un groupe hétérogène de jeunes pour que les plus motivés puissent instaurer une dynamique positive.

7.4.4 La recherche d'emploi

Rechercher un emploi et postuler constitue la première étape pour entrer sur le marché du travail. Mais pour les jeunes, cela n'est pas toujours facile : la recherche d'emploi en tant que telle s'avère parfois difficile pour de nombreux jeunes. L'explication n'est en majeure partie pas liée aux jeunes mêmes, mais bien à des facteurs tels que la crise économique et le manque structurel d'emplois en général et, en particulier, des emplois peu-qualifiés (qui ont diminué de façon très importante ces dernières décennies). Il s'agit cependant de facteurs que le secteur social peut difficilement influencer. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un travailleur d'Actiris mentionne «qu'on peut obliger les personnes à chercher de l'emploi, mais pas à en trouver».

Tout d'abord, la recherche d'emploi démarre difficilement parce que de nombreux jeunes ne connaissent pas les canaux et ne demandent pas toujours de l'aide. Les jeunes cherchent en premier lieu du travail au sein de leurs propres réseaux et environnement.

«Les informations échangées entre jeunes concernant l'endroit où ils peuvent recevoir de l'aide, les formations ou les possibilités d'emplois (intéressantes) ou les choses qui ne fonctionnent pas, se répandent très rapidement.» [5]

Mais ce réseau n'est pas toujours la meilleure base de départ.

«La mobilité, tant géographique que sociale, est très réduite. Tout le monde reste dans son propre réseau.» [10]

Ensuite, la recherche d'emploi requiert certaines aptitudes qui ne sont pas toujours évidentes.

«Ils doivent pour ainsi dire apprendre à se vendre, mais pour pouvoir le faire, ils doivent connaître leur identité et savoir s'exprimer. Le but est de créer, à l'aide de jeux de rôle, une plus grande dynamique au sein de ce groupe. Les ateliers-débats sont l'une des activités organisées au cours de l'année. Les jeunes y apprennent à s'exprimer. Ils discutent de sujets sociaux et apprennent à écouter les autres. Le fait de savoir s'exprimer clairement et poliment est une faculté très importante pour chercher un emploi et le garder par la suite.» [9]

Enfin, la confiance en soi est importante pour bien postuler.

«On veut engager des personnes qui ne doutent pas. En tant que formateurs, nous travaillons à leur confiance en soi. Nous ne sommes bien entendu pas des psychologues, nous ne pouvons pas aller très loin à ce niveau.» [9]

Étant donné la situation actuelle du marché de l'emploi bruxellois, il est très difficile pour les personnes en dehors du marché du travail (appelées «outsiders») tels que les jeunes qui sortent des études, d'y entrer. Outre le fait qu'ils sortent des études/de l'école et sont donc en dehors du marché de l'emploi, les jeunes cumulent d'autres difficultés comme par exemple l'absence d'expérience professionnelle, ou encore une faible mobilité géographique. Dans un contexte de chômage élevé, la moindre caractéristique qui implique une «employabilité» perçue par les employeurs comme moindre par rapport à d'autres individus ou groupes d'individus ne pardonne pas...

Pour de nombreuses offres d'emploi, la concurrence parmi les candidats est très importante. Les critères pour un premier emploi sont de ce fait particulièrement stricts et les jeunes défavorisés sont les premières victimes de ces exigences sévères.

«Pourquoi ne prendraient-ils pas le meilleur, celui qui possède plusieurs diplômes et dispose d'une grande expérience professionnelle? Mais pour les jeunes qui ont 'seulement' un diplôme, il est très difficile de s'intégrer sur le marché du travail. Je vois parfois des CV qui sont très bons, et pourtant le jeune ne parvient pas à trouver du travail. Les exigences sur le marché du travail sont excessivement élevées.» [27]

«J'ai l'impression que pour les jeunes des quartiers défavorisés qui postulent pour des emplois peu qualifiés, peu rémunérés, la barre est placée bien trop haut. S'ils arrivent cinq minutes en retard à leur entretien d'embauche, ils peuvent déjà l'oublier. S'ils ne portent pas les bonnes chaussures, ils peuvent également l'oublier.» [10]

Une faible mobilité géographique constitue un des problèmes lors de la recherche d'emploi. «Les explications courantes au manque de mobilité des jeunes sont le manque de volonté de se déplacer, l'absence de permis de conduire ou de voiture, et des transports publics inexistantes pour les travailleurs en équipe de nuit. Une cause sous-estimée de la mobilité limitée des jeunes est leur manque d'autonomie. Les jeunes peu qualifiés ont des difficultés pour lire un plan et consulter les horaires des transports publics. Cela signifie qu'une indemnité de mobilité n'est pas en soi une solution radicale au problème de mobilité des jeunes. Les jeunes doivent apprendre à utiliser les transports publics et à s'orienter dans la ville ou à l'extérieur.» (Van Hemel & Darquenne, 2009, p. 320).

«Je conseille toujours aux jeunes d'effectuer leur stage en dehors de leur quartier. Ils cherchent toujours un lieu de stage auprès de l'épicier ou du cordonnier local. Mais c'est bien plus intéressant et il y a bien plus de possibilités en dehors de Laeken.» [5]

L'expérience professionnelle est une exigence des employeurs qui pose problème pour les jeunes qui sortent des études (Franssen, 2009).

«On demande toujours de l'expérience. Mais quand on n'a que 20 ans, comment peut-on avoir cinq ans d'expérience?» [5]

Un stage permet éventuellement d'acquérir plus facilement de l'expérience sur le tas.

Le job d'étudiant constitue une autre manière d'acquérir de l'expérience. Les jeunes défavorisés ont toutefois bien moins de chances d'effectuer un job d'étudiant. Même dans le cas de certains dispositifs destinés à faire offrir une expérience professionnelle aux chômeurs, les conditions d'admission peuvent être restrictives.

«Récemment, deux contrats de programme de transition professionnelle ont été proposés, mais personne n'a été retenu. Ce n'est tout de même pas possible. La barre est placée bien trop haut pour l'acquisition d'une expérience professionnelle. L'effet pervers des contrats de transition professionnelle est qu'on va recruter sur la base des chances de transition de la personne vers un emploi durable à l'issue de ce programme. Bien entendu, d'après les chiffres, c'est un succès parce que la transition vers un emploi stable concerne un pourcentage relativement élevé de bénéficiaires. Or, une très grande partie des jeunes demeure exclue du dispositif. Il reste alors un groupe résiduel important qui n'a de nouveau aucune chance.» [10]

À noter que les compétences acquises en dehors du champ des études et qui ne sont pas reflétées au travers d'un diplôme devraient être dévoilées et reconnues. Elles peuvent signifier une plus-value importante pour les jeunes faiblement diplômés. Lors du recrutement, on s'en tient malheureusement encore trop au seul diplôme. Ce problème est d'autant plus important pour les jeunes dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique.

«Il y a toutefois encore d'autres compétences qui peuvent s'avérer utiles sur le marché du travail. Il faudrait aussi en tenir compte. Je songe à la créativité, aux techniques qu'ils développent pour survivre, au service civil, ...» [20]

Cependant, même pour les jeunes titulaires d'un diplôme, il n'est pas non plus facile de trouver du travail.

Cette période de recherche d'emploi peut s'avérer très frustrante : les premiers contacts avec le monde du travail sont souvent négatifs, comme en cas d'absence de réponse aux candidatures.

«Nous aidons les jeunes en leur communiquant qu'ils ne sont pas les seuls à chercher du travail, qu'il est normal de mettre plus de temps pour un premier emploi et qu'il vaut mieux profiter du stage d'attente pour se recycler ou faire du bénévolat. On est ainsi moins démoralisé.» [27]

Au-delà de l'atmosphère de rejet qui est douloureusement perçue par ces jeunes en tant qu'individus et en tant que groupe de jeunes, il règne également un climat propice à la discrimination, accentué en temps de crise (Vandezande et al, 2009). Ni les jobs étudiants, ni les emplois ne sont faciles d'accès pour ces jeunes, surtout lorsqu'ils sont d'origine immigrée. Ils doivent déployer bien plus d'énergie que les autochtones pour pouvoir trouver un emploi.

«Il faut d'abord trouver le job étudiant. Y a une certaine discrimination qui fait qu'on est mal vu tout simplement. Il faut avoir un piston, faut avoir des connaissances. Pour ma part, je postule partout, je vais partout, je fais que téléphoner, j'harcèle. Mais non, c'est comme si je marchais dans le désert et voilà. C'est

loin, chaque fois que j'avance, je passe un examen, je le réussis et toutes les semaines j'appelle pour un travail et non, Monsieur, y a pas encore. Je me dis qu'est-ce qu'il se passe ? Il y a quelque chose derrière ou bien c'est mon nom, ma tête ou bien c'est quoi ?» [pb]

«Les jeunes d'origine immigrée ont notamment deux handicaps sur le marché du travail : ils sont jeunes et ils sont immigrés. Le sexe et l'origine sont encore souvent des motifs importants de discrimination. Les hommes étrangers ont encore plus difficilement accès au marché du travail parce qu'ils font l'objet de stéréotype important.» [21]

«Six agences d'intérim sur huit emploient la marque 'belge' BBB (Blanc Bleu Belge) pour le recrutement.» [37]

«Tu vas jamais voir un étranger à la caisse dans un magasin parce qu'ils ont peur des étrangers, ils croient que tous les étrangers sont les mêmes, ils croient qu'on va les voler...» [pr]

«Moi, j'aimerais carrément quitter la Belgique, j'aimerais avoir mon diplôme et je sais pas, je verrai bien. Ici, même si t'as un diplôme, des interviews : «ok, on vous rappellera... y a toujours de la discrimination qu'on a connu en enfance, même si on a 90%, on a quand même des discriminations, c'est un arabe, il s'appelle Mohamed, il passe pas.» [pb]

7.4.5 Les employeurs

Il est nécessaire de créer des ponts entre le demandeur d'emploi et l'employeur dans le cadre de la formation et la mise au travail des jeunes.

«Nous (Groep INTRO) travaillons tant du côté du demandeur d'emploi que de l'employeur. C'est nécessaire si vous voulez créer une passerelle entre les deux. Vous ne pouvez pas vous limiter au demandeur d'emploi. Cela se traduit dans le cadre des formations. Un menuisier expérimenté donne par exemple cours en collaboration avec un autre formateur qui a suivi plus ou moins le même parcours que les participants au cours. Le premier doit veiller à former de bons menuisiers qui satisfont aux normes de qualité, et le second est important pour travailler à l'attitude face au travail, aux problèmes de communication, etc. C'est une manière de répondre aux souhaits de l'employeur (bonne connaissance du métier) et aux besoins des participants au cours (compréhension, perspectives,...)» [19]

Le travail avec les jeunes est intégré dans le fonctionnement de certaines entreprises, qui fournissent un grand nombre d'emplois pour les jeunes.

La STIB et Bruxelles Propreté sont des exemples d'importants pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes peu qualifiés.

«Bruxelles Propreté est peut-être la seule entreprise qui ne doit jamais publier d'offres d'emploi. Nous recevons chaque jour des CV. Nous avons environ 2 200 'agents' pour ramasser les déchets et nettoyer les rues. La plupart de ces travailleurs n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire.» [24]

Une agence d'intérim sociale travaille essentiellement avec le secteur social.

«Nous touchons surtout les employeurs qui ont déjà une sensibilité claire pour les problèmes sociaux, qui disposent d'un plan social dans la gestion de leur entreprise.» [22]

Il existe encore une marge d'intervention pour inciter une plus grande partie des employeurs à également engager des jeunes Bruxellois défavorisés.

«Nous voulons dépasser les clivages (mentaux). Les contacts avec les entreprises sont importants, sinon, on se base uniquement sur des clichés. Un contact direct donne pour ainsi dire souvent des étincelles ! À chaque fois, cela a eu un effet positif.» [23]

«Pour les jeunes adultes, dans le cadre du Dispositif JEEP (Jeunes, École, Emploi, tout un Programme !), nous organisons un «job dating» pour jobs d'étudiant. La réaction des employeurs est toujours incroyable. Ils n'auraient jamais pensé que la jeunesse bruxelloise était comme ça. Quelques entreprises gardent à présent des jobs d'étudiant qui seront alors pourvus dans le cadre du dispositif JEEP. Sans cette initiative, les entreprises donneraient tous les jobs d'étudiant aux enfants des employeurs, et seuls les jeunes issus de la classe moyenne obtiendraient alors un job d'étudiant.» [23]

À cet égard, il est intéressant de se pencher sur les atouts spécifiques des jeunes.

«Il faudrait davantage employer les jeunes dans les services à la jeunesse. Ils sont en effet les mieux placés pour comprendre les demandes d'aide, ils savent mieux que quiconque ce dont il retourne. Cela leur permettrait aussi d'acquérir de l'expérience.» [27]

L'économie sociale a un rôle important à jouer, en tant que telle et en complémentarité de l'économie régulière. Certains jeunes s'intègrent durablement dans l'économie sociale ; pour d'autres, une première expérience dans l'économie sociale permet d'accéder au marché du travail régulier.

«L'économie sociale fonctionne comme un tremplin important. Nous avons une septantaine de personnes qui travaillent, dont des jeunes. Cette transition doit être renforcée. Nous acceptons tout le monde, aussi les personnes ayant un casier judiciaire. Elles trouvent très difficilement du travail ailleurs.» [37]

Le secteur de l'aide alimentaire par exemple encourage également la formation et l'intégration socioprofessionnelle des personnes peu qualifiées dans leur secteur et celui de l'économie sociale en général (voir la contribution de la Fédération des Centres de Service Social dans les «Regards Croisés»).

7.5 QUALITÉ DU TRAVAIL

7.5.1 La rémunération du travail

Un premier salaire est rarement très élevé. En outre, les jeunes aboutissent souvent dans des secteurs mal rémunérés, comme l'horeca par exemple.

«Nous estimons que 10 % des Bruxellois sont des travailleurs pauvres, dont une proportion relativement élevée de jeunes. Un revenu élevé du travail est souvent lié à l'âge, car le revenu augmente avec l'ancienneté. Lorsqu'on parle d'augmenter l'emploi des jeunes, il faut aussi se pencher sur les salaires de ces jeunes, c'est la première motivation pour aller travailler !» [21]

De données salariales indiquent clairement qu'en moyenne, le niveau des salaires est plus faible pour les jeunes, et croît avec l'âge (cf. chapitre 8).

Le salaire doit également être mis en balance avec le coût de la vie à Bruxelles, en particulier le coût du logement.

«L'ONE ne trouve pas de main-d'œuvre, le salaire d'une assistante sociale médicale n'est pas assez élevé pour pouvoir venir habiter à Bruxelles. Dans les autres provinces, ils n'ont pas de problèmes pour engager des gens.» [7]

Le fait d'avoir un travail n'offre une protection contre la pauvreté que si le revenu est suffisamment élevé. En outre, l'importance du travail ne se résume pas au salaire.

«Le travail signifie bien plus qu'un simple revenu, on se fait aussi des amis et des collègues.» [19]

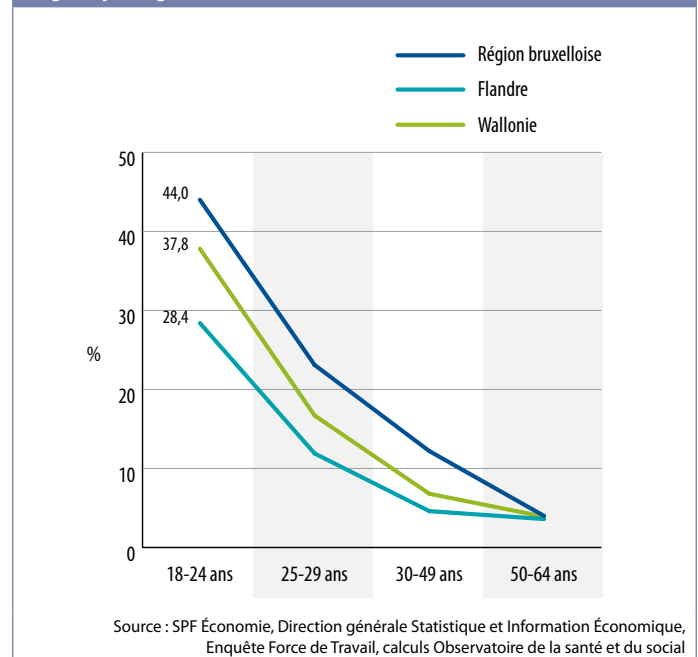
7.5.2 Emplois instables : flexibilité, durée de contrat, temps de travail, intérim

Les données disponibles mettent en évidence que les jeunes travailleurs bruxellois se retrouvent plus souvent dans des situations d'emplois instables que leurs aînés, et parfois que les jeunes des autres régions.

Plus de contrats à durée déterminée

La figure 7-13 ci-dessous présente la part de contrats à durée déterminée (CDD) en 2011, par groupe d'âge et par région.

Figure I-7-13 : Proportion de contrat à durée déterminée par groupe d'âge et par région, 2011



À l'instar des performances en termes de taux de chômage ou d'emploi, la situation des jeunes bruxellois à l'égard de la stabilité de l'emploi apparaît la moins favorable. En effet, la part de travailleurs sous CDD est plus élevée que dans les autres groupes d'âge et que dans les autres régions. Près d'un emploi sur deux occupés par les jeunes bruxellois est à durée déterminée. La part de CDD se réduit nettement avec l'âge : parmi les travailleurs de 50 à 64 ans, pratiquement tous les travailleurs disposent d'un CDI.

Importance du travail intérimaire

L'intérim est souvent considéré comme une voie d'accès, un passage vers l'emploi stable. Or, cela est loin d'être toujours le cas. L'intérim est souvent utilisé par l'employeur pour s'adapter de manière flexible aux fluctuations de la production et limiter ainsi les risques et coûts ; il n'est donc pas forcément prévu de transformer ce contrat en emploi stable. Le jeune, en cumulant toutes sortes de petits contrats, peut finir par «s'enliser» dans l'intérim.

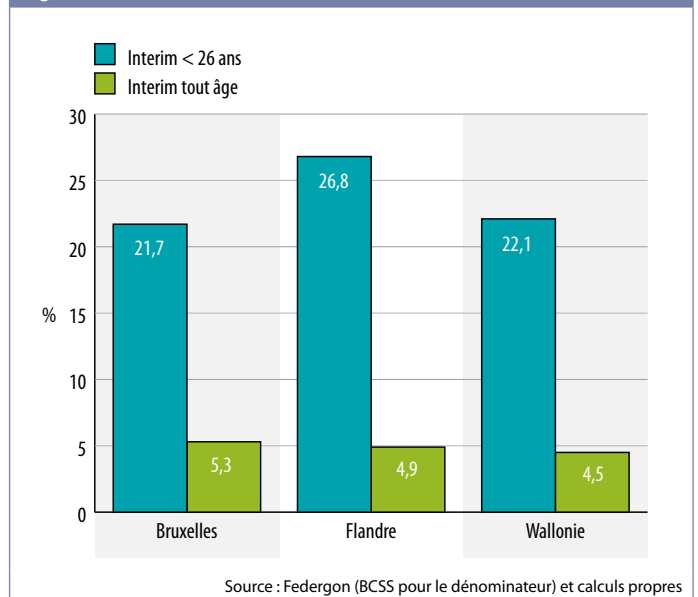
«On considère le travail intérimaire comme un boulevard vers l'emploi. Une première expérience passe souvent par le travail intérimaire. Pour emprunter ce boulevard, il faut toutefois être extrêmement flexible et peu exigeant. On sort rarement de la précarité via le travail intérimaire. Ce type de travail est très instable, on cumule les petits boulots peu convoités et le salaire est peu motivant. Leur idée de l'emploi devient assez vite très négative, et la période de travail intérimaire est souvent trop longue pour rester motivé.» [21]

«Le travail intérimaire n'est pas inintéressant si on ne le fait que pendant une courte période. Mais c'est un travail précaire. Il peut apporter une amélioration à court terme, mais si on veut travailler à long terme, il faut penser en termes de formation. Il est exceptionnel qu'un contrat d'intérim débouche sur un contrat à durée indéterminée.» [20]

Par ailleurs, en période de crise et de chômage important, certaines sociétés d'intérim sont très sélectives : les entreprises demandent une main-d'œuvre directement employable, qualifiée et expérimentée. De nombreux jeunes peu qualifiés se retrouvent donc exclus.

Sur base des données de Federgon^[17], au cours du dernier trimestre 2010, 5 633 jeunes travailleurs bruxellois de moins de 26 ans ont travaillé au moins une fois comme intérimaire. En rapportant ce nombre à celui de l'emploi total des moins de 25 ans (faute de chiffres plus précis), cela représente approximativement 21,7 % des travailleurs de cette tranche d'âge à Bruxelles, contre 26,8 % en Flandre et 22,1 % en Wallonie (figure 7-14). Bien que ces chiffres surestiment la part d'intérimaires (du fait de l'absence des travailleurs de 26 ans au dénominateur) parmi les jeunes, il fournit tout de même un ordre de grandeur approximatif, et correspond à environ 4 à 5 fois la part d'intérimaires dans l'ensemble des travailleurs.

Figure I-7-14 : Approximation de la part de travailleurs intérimaires de moins de 26 ans (en % des travailleurs de moins de 25 ans) et part de travailleurs intérimaires (en % de l'ensemble des travailleurs), par région, 4e trimestre 2010



Signalons que les données sur le nombre d'intérimaires de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale - BCSS - et de l'EFT enregistrent des nombres de travailleurs intérimaires nettement moins élevés étant donné, entre autres, la plus courte période d'observation (le dernier jour du trimestre pour la BCSS et la semaine de référence pour l'EFT). Cependant, la plus forte proportion de travailleurs intérimaires parmi les jeunes est bien confirmée dans ces deux autres bases de données.

Il faut souligner que si la durée de l'intérim ne dépasse pas 4 semaines en continu, les jeunes restent inscrits au chômage, ce qui peut éventuellement, en quelque sorte, surestimer leur durée d'inactivité effective.

«De nombreux jeunes cumulent les emplois temporaires et les intérim. Ils sont occupés pendant une grande partie de l'année, mais ils ne restent jamais plus de trois mois au même endroit. Il se peut dès lors qu'ils soient pris en compte comme chômeurs de longue durée.» [21]

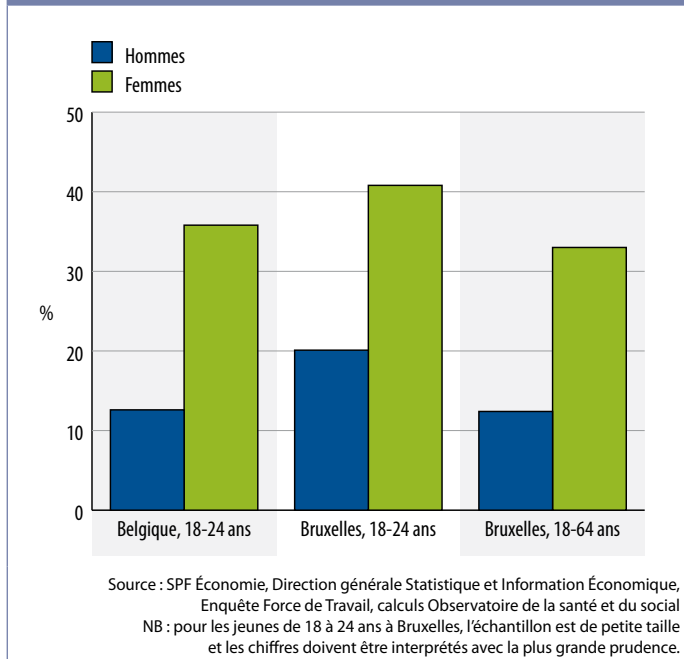
«Les jeunes sont bien plus mobiles en matière d'emploi que ce que les statistiques habituelles laissent supposer. Un jeune chômeur de longue durée peut avoir travaillé comme intérimaire de nombreux jours pendant sa période de «chômage». Cela modifie le débat relatif à l'activation des jeunes, qui sont en fait déjà très actifs et flexibles.» [21]

[17] Federgon est la fédération de prestataires de services RH.

Plus de temps partiel

La figure 7-15 présente la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total par sexe et classe d'âge à Bruxelles et pour les jeunes de l'ensemble de la Belgique.

Figure I-7-15 : Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total par sexe et classe d'âge, Belgique et Région bruxelloise, 2011



La proportion de temps partiel indique une forte inégalité en termes de genre. De manière générale, la part de l'emploi à temps partiel est deux à trois fois plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes. On constate la situation particulièrement défavorable des jeunes travailleurs bruxellois en général, qui présentent une plus grande proportion de temps partiel. La majorité des jeunes qui travaillent à temps partiel le font soit parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi à temps plein ou que l'emploi qu'ils souhaitaient n'était pas disponible à temps plein, soit pour combiner avec une formation. Il semble s'agir très rarement d'un choix personnel, en particulier chez les jeunes. Chez les plus âgés, si une part importante de travailleurs «subissent» eux aussi le temps partiel car ils ne trouvent pas d'emploi à temps plein, une autre part (presque aussi importante) travaillent à temps partiel pour des motifs d'ordre personnel ou familial^[18].

Il est en revanche intéressant de noter que, parmi les travailleurs de 18 à 24 ans occupés à temps partiel en 2006, près de la moitié (45,6 %) exerce un emploi à temps plein trois ans plus tard^[19]. Cette proportion est nettement supérieure à celle qui prévaut pour l'ensemble de la population en âge de travailler (22,6 %). Si le travail à temps partiel est fortement représenté parmi les jeunes, ceux-ci semblent bénéficier, sur

le moyen terme, d'une plus grande mobilité vers le travail à temps plein. Néanmoins, ce constat ne réduit pas l'importance de la problématique pour les jeunes et des impacts sur leur situation financière. La mobilité vers un emploi à temps plein ne concerne par ailleurs pas la majorité des jeunes.

Outre le salaire et la stabilité de l'emploi, il existe d'autres critères pour évaluer la qualité du travail, comme par exemple le fait de recevoir une formation.

«On constate un recul important de la qualité des emplois offerts. Les entreprises craignent aussi d'investir dans la formation. Dans des entreprises telles que Mobistar par exemple, les jeunes pourraient parfaitement recevoir une formation technique, mais dès qu'ils sont bien formés, il y a de fortes chances qu'ils partent travailler chez un concurrent et Mobistar aurait alors investi pour rien dans le jeune. C'est un risque que peu d'entreprises veulent prendre.» [21]

7.6 UNE TRANSITION MOUVEMENTÉE

La transition vers le travail constitue une étape importante vers une vie autonome, mais cette transition se déroule rarement de façon linéaire. Les jeunes peuvent en effet passer du statut d'étudiant, à celui de chômeur, à celui de travailleur, puis revenir à celui d'étudiant ou de chômeur. Ils changent dès lors constamment de statut socio-économique, ce qui amène son lot de problèmes administratifs et, dans le pire des cas, le non-versement des allocations prévues.

«Dès qu'ils ont trouvé du travail, l'aide qu'ils reçoivent du CPAS s'arrête. S'ils perdent leur emploi, ils doivent rouvrir un dossier depuis le début. Un emploi de courte durée n'est donc pas intéressant. Les organisations ont pour tâche de maintenir un contact. Lorsque le jeune a trouvé du travail, il peut aussi s'adresser à nous (SIAJ). Nous continuons à les suivre et restons à leur disposition.» [13]

7.6.1 Trajectoires des jeunes DEI

Dans cette section, les trajectoires des jeunes DEI au cours du temps sont étudiées. La population étudiée a été élargie ici aux moins de 30 ans, afin de prendre en considération les DEI diplômés du supérieur qui terminent leurs études après 24 ans (correspondant à l'âge moyen d'achèvement des études et donc de la première inscription chez Actiris).

Cette analyse présente le taux de sortie vers l'emploi des jeunes DEI, c'est-à-dire la proportion qui (re)trouve un emploi au cours d'une année. Cela permet d'évaluer leur probabilité d'intégrer le marché de l'emploi sur une période d'un an à dater de leur inscription comme demandeur d'emploi auprès d'Actiris.

Le tableau 7-2 indique que la probabilité de trouver un emploi augmentent avec le niveau de diplôme. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont les plus grandes chances d'accéder à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription comme demandeur d'emploi (77,6 % contre 61,6 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, 50,7 % pour les DEI plus faiblement qualifiés et 47,6 % pour les jeunes dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique). Or, pour rappel, une

[18] Sur base de l'Enquête Force de Travail (calculs Observatoire de la santé et du social).

[19] BCSS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi.

large part des jeunes DEI dispose tout au plus d'un titre du secondaire inférieur (49 % chez les 18-24 ans et 26,7 % chez les 25-29 ans).

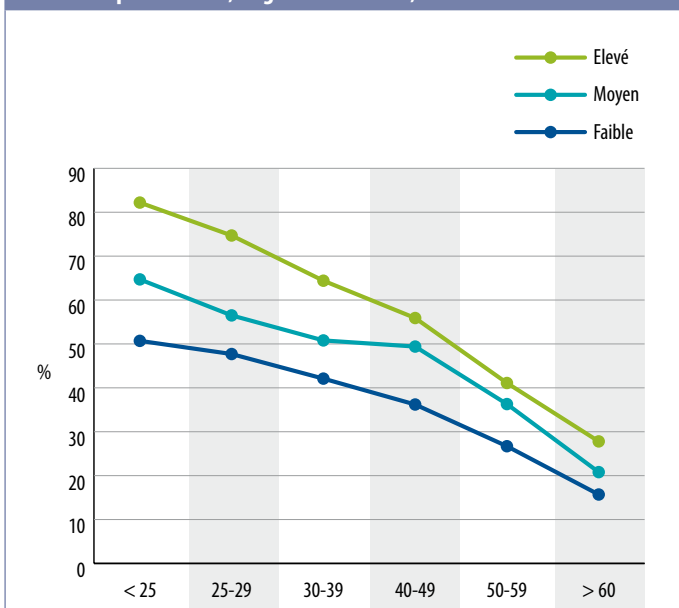
Tableau I-7-2 : Taux de sortie vers l'emploi des DEI de moins de 30 ans, selon le niveau de qualification et la durée de travail, Région bruxelloise, 2010-2011

	Taux de sortie vers l'emploi (global)	Taux de sortie vers l'emploi (travail ≥ 28 jours)	Taux de sortie vers l'emploi (travail ≥ 3 mois)
Faible	50,7 %	42,3 %	34,6 %
Moyen	61,6 %	54,0 %	47,1 %
Élevé	77,6 %	72,0 %	66,1 %
Autres études	47,6 %	41,7 %	35,5 %
Total	57,7 %	50,7 %	43,9 %

Source : Actiris, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

Le tableau 7-2 présente également les taux de sortie en tenant compte de la durée de l'emploi occupé. A fortiori, les taux de sortie baissent avec la durée de travail (quel que soit le niveau de diplôme) : la chance de trouver un emploi de plus de 3 mois est inférieure à la chance de trouver un emploi de plus de 28 jours. Pour les DEI moyennement qualifiés par exemple, le taux de sortie «global» entre 2010 et 2011 est de 61,6 %. En considérant uniquement les personnes qui trouvent un emploi d'une durée supérieure ou égale à 28 jours, ce taux tombe à 54 %, et à 47,1 % en tenant compte uniquement des personnes qui trouvent un emploi d'une durée supérieure ou égale à 3 mois. Ce constat témoigne de la part non négligeable des emplois temporaires de courte durée.

Figure I-7-16 : Taux de sortie vers l'emploi des DEI par classe d'âge et par niveau de qualification, Région bruxelloise, 2010-2011



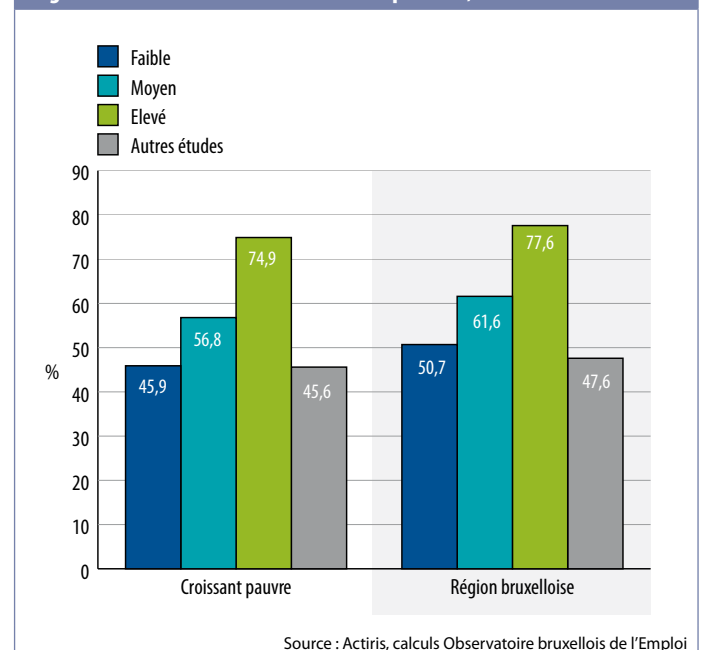
Source : Actiris, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi
NB : dans ce graphique, les DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (catégorie «autres études») ont été regroupés avec les peu qualifiés.

La figure 7-16 confirme que les probabilités de sortir du chômage pour une situation d'emploi augmentent avec le niveau de qualification, mais indique également que celles-ci diminuent avec l'âge. Ainsi, c'est parmi les classes d'âge jeune, et en particulier les moins de 25 ans, que cette probabilité est la plus élevée (82,2 % chez les DEI hautement qualifiés de moins de 25 ans contre 41,1 % chez ceux âgés de 50 à 59 ans disposant d'un même niveau de diplôme).

On observe également que l'impact sur la probabilité de sortie du chômage des niveaux de diplôme se réduit avec l'âge. En effet, l'écart entre les différents taux de sortie par niveau de diplôme est plus important chez les DEI jeunes que chez les plus âgés.

Il faut en outre souligner que les taux de sortie vers l'emploi des DEI peuvent aussi varier selon le lieu de résidence de ces derniers (cf. figure 7-17).

Figure I-7-17 : Comparaison du taux de sortie vers l'emploi des DEI de moins de 30 ans selon le niveau de diplôme dans l'ensemble de la Région bruxelloise et dans le «croissant pauvre», 2010-2011



Source : Actiris, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

La figure 7-17 indique que les jeunes DEI résidant dans les quartiers les plus précarisés de la Capitale (le «croissant pauvre») présentent des taux de sortie vers l'emploi globalement moindres que la moyenne des jeunes de la Région quel que soit le niveau de qualification considéré. Ce constat confirme les effets de ségrégation socio-spatiale importants à Bruxelles : pour chaque niveau de diplôme, les taux de chômage sont systématiquement plus importants dans le croissant pauvre de Bruxelles que dans le reste de la Région (Vandermotten, 2008). Il existe en effet certains mécanismes liés à la ségrégation socio-spatiale qui amplifient les problèmes d'accès à l'emploi dans les quartiers défavorisés (Dujardin et al, 2004).

7.6.2 Variation de la situation sur le marché du travail

Cette section présente la variation dans le temps de la situation des individus sur le marché du travail d'une année à l'autre d'une part, et au cours d'une même année d'autre part. Cette analyse permet d'évaluer le degré de stabilité de l'emploi des jeunes dans le temps.

Encadré 3 : la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

L'analyse relative à l'évolution du statut socio-économique des jeunes a été réalisée à partir de données du datawarehouse marché du travail et protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Il s'agit de données administratives issues d'institutions liées à la sécurité sociale, et les définitions des différents statuts (emploi, inactivité, chômage, autre) diffèrent de celles des autres bases de données précitées (cf. encadrés 1 et 2). Sans entrer dans les détails, il faut souligner que les personnes considérées comme chômeurs dans la BCSS sont les demandeurs d'emploi indemnisés. Ainsi, dans cette base de données, les jeunes en stage d'insertion ne sont pas comptabilisés comme chômeurs mais comme inactifs. Notons également que la part de la catégorie résiduelle «autre»^[20] de la BCSS est importante à Bruxelles : ce statut manquant se retrouve pour environ 1/4 des jeunes.

[20] Cette catégorie peut reprendre des profils très variés : fonctionnaires internationaux, rentiers, hommes/femmes au foyer, chômeurs suspendus, personnel domestique non déclaré à l'ONSS, bénéficiaires d'allocations familiales non enregistrés dans le cadastre de l'ONAFIS ou de l'INASTI, etc.

Évolution du statut socio-économique d'une année à l'autre

Le tableau 7-3 ci-dessous présente l'évolution du statut socio-économique des individus entre 2008 et 2009 respectivement pour les 18-24 ans et pour les 18-64 ans. Il indique que, en comparaison avec l'ensemble de la population en âge de travailler, une plus grande part de jeunes demandeurs d'emploi accède à l'emploi un an plus tard (23,4 % contre 14,8 %). De la même manière, on recense, parmi les jeunes, plus d'inactifs qui accèdent à l'emploi un an plus tard (12,9 % contre 8,7 %). Cela s'explique en grande partie par l'arrivée des jeunes sortant de l'enseignement sur le marché de l'emploi. Par contre, la proportion de travailleurs qui restent à l'emploi un an plus tard est nettement moins élevée chez les jeunes (77,4 % contre 90,0 %), ce qui révèle une plus grande instabilité de l'emploi chez ces derniers. On observe également que la proportion de personnes se retrouvant dans la catégorie «autres» un an plus tard est systématiquement plus importante chez les jeunes, et ce, quel que soit le statut de départ. Ceci indique que les situations éventuellement marginales par rapport au marché de l'emploi et aux institutions sont un peu plus fréquentes chez les jeunes que parmi l'ensemble de la population en âge de travailler.

Évolution du statut socio-économique au cours d'une même année : le taux d'emploi instable

Le risque d'emploi instable apparaît donc particulièrement important chez les jeunes travailleurs d'une année à l'autre. De même, au cours d'une même année, bon nombre d'entre eux enchainent période de travail, de chômage et/ou d'inactivité.

Le taux d'emploi standard (cf. supra) se base sur la situation de la personne à un moment donné (semaine de référence pour l'EFT ou dernier jour du trimestre pour la BCSS), et sous-estime donc la proportion de jeunes qui ont effectivement travaillé au cours de l'année. Compte tenu des données disponibles de la BCSS, il est possible de suivre la trajectoire des individus au cours du dernier jour des 4 trimestres d'une même année, et

Tableau I-7-3 : Evolution du statut socio-économique des individus entre 2008 et 2009 selon la classe d'âge, Région bruxelloise (%)

Situation en 2008	Situation en 2009					Total
	Travailleur	Demandeur d'emploi	Inactif	Autres		
18-24 ans						
Travailleur	77,4 %	9,2 %	5,8 %	7,6 %		100 %
Demandeur d'emploi	23,4 %	61,1 %	8,2 %	7,3 %		100 %
Inactif	12,9 %	4,8 %	75,1 %	7,3 %		100 %
18-64 ans						
Travailleur	90,0 %	4,3 %	2,3 %	3,4 %		100 %
Demandeur d'emploi	14,8 %	73,7 %	7,2 %	4,4 %		100 %
Inactif	8,7 %	4,7 %	81,4 %	5,2 %		100 %

Source : BCSS – Statistiques en ligne/Mobilité socio-économique ; calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

de distinguer ceux qui n'ont pas du tout travaillé^[21], ceux qui étaient en emploi à la fin de chacun des 4 trimestres et ceux qui étaient en emploi à la fin d'au moins un trimestre^[22]. À partir de là, un taux d'emploi «stable» (reprenant les individus qui étaient en emploi à la fin de chacun des 4 trimestres) et un taux d'emploi «instable» (reprenant les individus ayant travaillé à la fin d'au moins un trimestre) peuvent être calculés.

Figure I-7-18 : Taux d'emploi «stable» et «instable» par classe d'âge, Belgique et Région bruxelloise, 2008

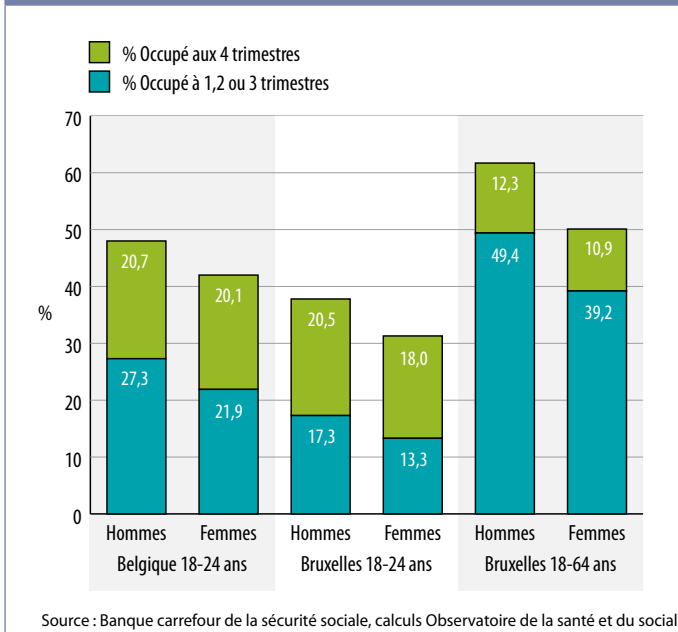


Figure 7-18 indique que les travailleurs instables (temporaires) sont plus fortement représentés parmi les jeunes, en général et à Bruxelles. Parmi les jeunes hommes bruxellois, 17,3 % étaient occupés à la fin des quatre trimestres de l'année 2008 et 20,5 % étaient occupés à la fin de un, deux ou trois trimestres. L'addition de ces deux taux donne lieu à un taux d'emploi «composé»^[23] de 38,7 %. Ainsi, plus de la moitié des jeunes hommes bruxellois ayant travaillé au cours de l'année n'étaient pas occupés au cours des 4 trimestres (et ont donc connu une période de chômage, d'inactivité ou ont été repris dans la catégorie 'autres' – statut inconnu – au moins lors d'un trimestre). Le taux d'emploi «composé» des jeunes

femmes bruxelloises est inférieur à celui des jeunes hommes. On remarque que la majeure partie de cette différence est à attribuer au taux d'emploi stable.

Les jeunes dans l'ensemble de la Belgique enregistrent des taux d'emploi «composés» un peu plus élevés qu'à Bruxelles. C'est à nouveau le taux d'emploi stable qui constitue l'essentiel de la différence.

Au niveau de l'âge, il apparaît que le taux d'emploi composé des 18-64 ans est plus élevé mais surtout que la part des emplois 'instables' est plus faible que chez les jeunes. Les différences hommes-femmes (quels que soient la région et le groupe d'âge) concernent davantage le taux d'emploi composé que la nature stable/instable des emplois.

7.6.3 Remettre parfois en question la transition obligatoire vers le marché du travail

Obtenir un emploi n'est pas immédiatement possible pour chaque jeune et n'est pas toujours nécessairement le problème le plus urgent.

«Les jeunes doivent très vite rapporter à la société, ils doivent aller travailler, ils ne peuvent absolument rien coûter à la société.» [13]

«Pour des raisons d'équité, on n'attend pas de certaines personnes qu'elles s'intègrent sur le marché du travail. Nous songeons à des problèmes liés à la langue, à la situation familiale, à la problématique de la dépendance, à des problèmes physiques, psychologiques, ... Pour différentes raisons, l'élaboration d'un projet est impossible, il faut d'abord résoudre les autres problèmes.» [2]

7.7 LES JEUNES FACE AUX MESURES, AUX INSTITUTIONS ET AUX ORGANISATIONS

Les organisations subventionnées sont souvent poussées à travailler avec les jeunes qui ont le plus de chances de réussir.

«Les organisations sont jugées sur base de leur succès. Les décideurs politiques doivent cependant se rendre compte que même si seuls quelques jeunes sont concernés par la transition professionnelle, cela signifie déjà une très grande réussite. Nous sommes confrontés ici à un cumul de difficultés qui ont toutes une influence sur l'intégration sur le marché du travail.» [19]

Il en découle que les jeunes qui sont les plus éloignés du marché du travail sont plus souvent abandonnés à leur sort.

«Il n'y a pas de véritable volonté de sauver certains jeunes défavorisés issus par exemple de la troisième génération de jeunes migrants. Les efforts à consentir pour cela sont parfois bien trop grands. Il peut être plus facile d'apprendre en quelques mois le français ou le néerlandais à un nouvel immigrant polonais qui a suivi en Pologne une formation de maçon très correcte et qui a déjà acquis de l'expérience professionnelle, et de l'intégrer sur le marché du travail, que de faire un bon maçon d'un jeune en difficulté qui a grandi dans un quartier défavorisé de Molenbeek. Il faut éventuellement travailler dans bien plus de domaines pour ce dernier et les chances de réussite sont parfois faibles.» [19]

[21] À noter que le statut «autre» de la BCSS a été considéré ici comme une situation de non emploi. Or, cette catégorie inclut dans certains cas des personnes en emploi, par exemple dans les institutions internationales. Cependant, pour les jeunes en particulier, il est probable que le nombre de personnes en emploi dans la catégorie «autre» soit relativement limité.

[22] Cet indicateur sous-estime l'instabilité de l'emploi pour 2 raisons : d'une part, il ne tient pas compte des changements au sein de la position d'emploi (changement d'emploi et/ou d'employeur) ; d'autre part, il ne tient compte que du statut le dernier jour du trimestre. Les changements ayant lieu au cours du trimestre ne sont donc pas comptabilisés.

[23] Le taux d'emploi «composé» est donc calculé sur des données longitudinales, contrairement au 'taux d'emploi' utilisé habituellement (nombre de travailleurs/population d'âge actif, à un moment donné).

Leur assise et leur rayon d'action peuvent également être réduits par le cadre dans lequel les organismes/organisations perçoivent des subventions.

«Nous sommes contraints d'offrir les formations pour lesquelles nous recevons des subventions. En outre, il y a une forte concurrence au niveau de la sélection.» [10]

Les jeunes ne sont pas familiarisés avec l'offre de services et ne connaissent pas assez les structures publiques et leur rôle spécifique, voire s'en méfient.

«Les jeunes ne connaissent pas les 'Missions Locales'. Actiris a plus ou moins la même réputation que la police. Ils craignent qu'Actiris les prive du droit aux allocations de chômage.» [25]

«Les jeunes nouent très difficilement des contacts avec Actiris. Apparemment, une approche à petite échelle et personnelle fonctionne mieux.» [19]

Les dispositifs, organisations ou mesures ne correspondent pas à l'environnement ou à la réalité dans laquelle les jeunes vivent.

«Les jeunes dans la rue ne s'y retrouvent pas. La nouvelle génération d'immigrants y fait plus souvent appel que les troisième et quatrième générations. Ils décrochent parce qu'on attend d'eux un comportement qu'ils n'ont appris nulle part, ils ne maîtrisent pas les normes, ni l'attitude qu'on attend d'eux. On leur dit presque toujours : nous n'avons pas de travail pour toi, tu n'es pas encore prêt pour le marché du travail, tu dois d'abord suivre une formation. Alors que les jeunes n'en ont pas la patience, ni l'envie.» [5]

«Les jeunes s'auto-excluent dans de nombreux domaines, mais le système les rejette aussi coup sur coup. C'est un cercle vicieux.» [10]

Les actes qu'on attend d'eux peuvent parfois s'avérer très compliqués, ce qui peut entamer leur confiance dans les structures d'aide.

«Lorsqu'un instructeur affirme qu'un jeune n'est pas prêt pour le marché du travail, il faut compléter toute une série de formulaires pour le dispenser de postuler et veiller à ce qu'il continue à percevoir ses allocations. Ceci implique toute une série de tracasseries administratives. Ces personnes doivent compléter plus de papiers que ce que j'ai dû faire en toute une vie.» [10]

Pour améliorer les contacts, il est nécessaire également de mieux comprendre le public cible, en l'occurrence ici les jeunes.

«Les écouter, leur donner le temps de découvrir des choses me semble une stratégie bien plus durable. On écoute beaucoup trop peu les jeunes. Si on n'a pas et ne prend pas le temps d'apprendre à connaître les jeunes, il est logique qu'on ne sache pas comment gérer la situation.» [13]

«Beaucoup de choses leur sont en réalité inaccessibles.» [25]

7.8 LES JEUNES SANS PAPIERS

Bien que leur nombre soit inconnu, il est clair que les personnes sans papiers comprennent un groupe important de jeunes. Ce groupe de personnes a très peu de droits et ne peut donc pas accéder au marché du travail formel.

«Les primo-arrivants sans papiers sont ceux qui se retrouvent le plus vite dans une situation très précaire.» [7]

«Même parmi les plus défavorisés, on distingue encore des gradations : ceux qui n'ont absolument pas le droit de bénéficier d'une aide ou d'être ici, ceux qui ont le droit d'être ici mais qui n'ont pas droit à une aide.» [7]

Ce groupe est néanmoins souvent particulièrement motivé à trouver du travail.

Les personnes sans papiers sont concentrées dans les quartiers pauvres de Bruxelles. Ces quartiers se caractérisent souvent par une population très hétérogène. Pour certaines associations qui travaillent dans ces quartiers avec tous les jeunes, il n'est pas toujours évident de gérer cette hétérogénéité.

«Les sans-papiers forment un tout autre groupe. Ils diffèrent par exemple souvent des pauvres générationnels. On entend parfois que les personnes sans papiers méprisent les pauvres de Molenbeek qui disposent d'un permis de séjour. Ils partent du principe que lorsque leurs papiers seront en ordre, ils seront si motivés à travailler et à se sortir de la misère qu'ils y parviendront. Ils ne comprennent pas la dépression chez les autres qui ont des papiers (...). Inversement, quelques jeunes qui grandissent ici trouvent que les demandeurs d'asile n'ont rien à faire ici. Ils éprouvent eux-mêmes déjà tant de difficultés et d'autres viendraient encore leur prendre le peu de travail qu'il y a.» [10]

8. RESSOURCES FINANCIÈRES

Les jeunes se trouvent dans une situation particulièrement défavorable sur le marché de l'emploi (cf. chapitre 7). De plus, ceux-ci peuvent moins souvent faire appel à des allocations sociales car ils n'ont pas encore (suffisamment) travaillé, ce qui augmente d'autant leur risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Une fois inscrits chez Actiris, ça n'est qu'à l'issue du stage d'insertion professionnelle (soit 310 jours) que le jeune a droit aux allocations d'insertion professionnelle, dont le montant est inférieur aux allocations de chômage. En outre, une brève période d'occupation^[24] ne donne pas droit aux allocations de chômage. Cette insécurité en matière de revenus – entre autres – se reflète dans les taux de pauvreté. En 2011, à Bruxelles, environ 40 %^[25] des jeunes de 15 à 24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté contre environ 30 % en moyenne (EU-SILC 2012). Les jeunes font aussi de plus en plus appel au CPAS pour joindre les deux bouts.

8.1 LES SOURCES DE REVENUS

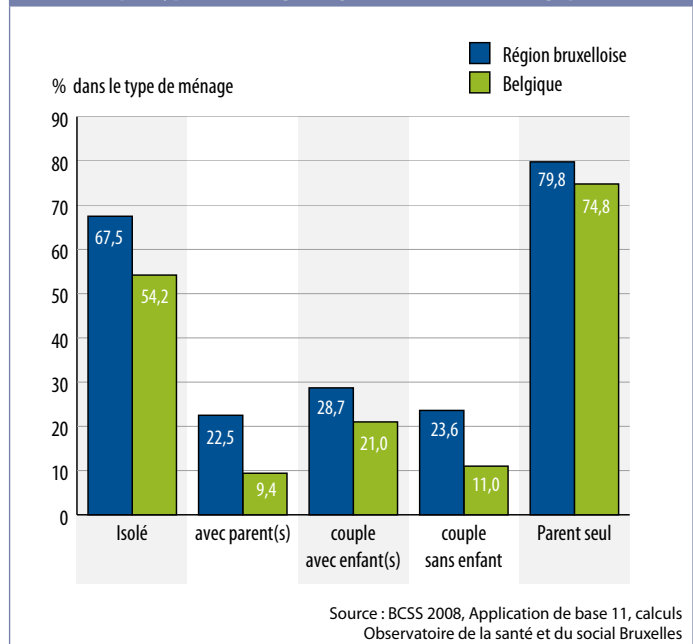
Les jeunes socialement vulnérables sont souvent confrontés à des problèmes financiers. Ils n'ont pas de revenus décents et ont souvent déjà contracté pas mal de dettes (Hauspie et al, 2010). Seuls peu de jeunes de 18 à 24 ans ont un revenu du travail. En outre, un jeune (18-24 ans) sur trois (32,3 %) vit dans une famille qui ne dispose d'aucun revenu du travail (KSZ, 2008). Ce pourcentage est plus élevé qu'en Wallonie (19,4 %) ou en Flandre (7,9 %). Les jeunes isolés et les jeunes parents isolés courent le risque le plus élevé de n'avoir aucun revenu du travail (voir figure 8-1).

«La situation économique de nombreux jeunes est dramatique. Ils ont des dettes, ne vivent que d'un revenu du CPAS, gèrent mal ce bas revenu, achètent à crédit, contractent de nouvelles dettes... et le chaos s'installe alors très vite.» [9]

[24] Pour bénéficier des allocations de chômage, les personnes de moins de 36 ans doivent avoir travaillé au moins un an pendant une période de référence de 18 mois.

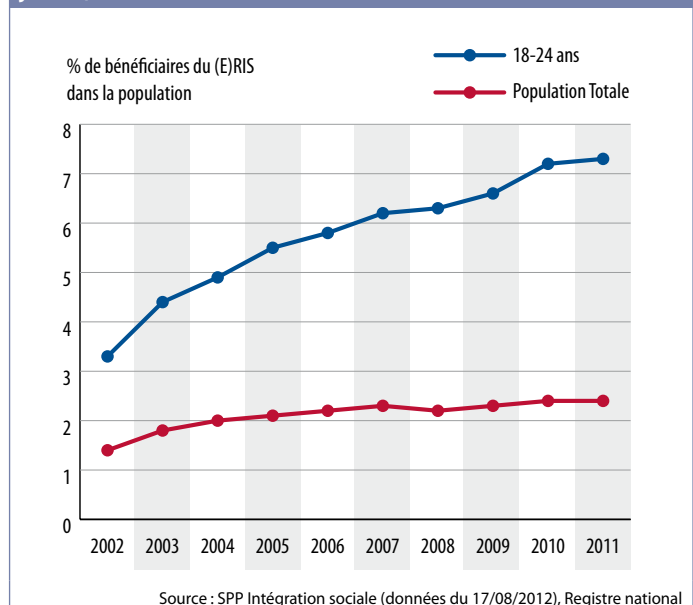
[25] Les intervalles de fiabilité par catégorie d'âge pour cet indicateur EU-SILC n'ont pas été calculés. Les chiffres présentés sont basés sur un nombre trop réduit de personnes interrogées et doivent donc être considérés comme indicatifs.

Figure I-8-1 : Part de jeunes de 18 à 24 ans dans un ménage sans revenu du travail, par type de ménage, Région bruxelloise et Belgique, 2008



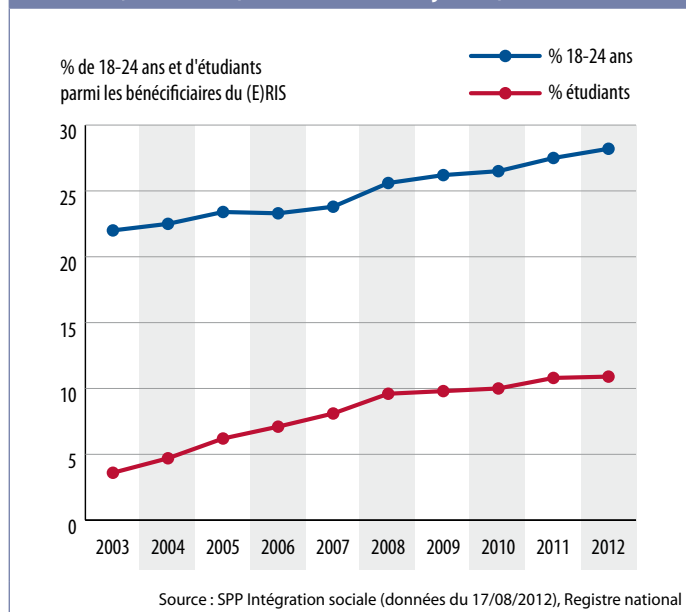
En janvier 2011, les 7 371 jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration social ou équivalent ((E)RIS) représentent 7,3 % des jeunes de 18 à 24 ans et 27,5 % des bénéficiaires d'un (E) RIS. En termes tant absolus que relatifs, on constate une augmentation du nombre de jeunes qui perçoivent un (E)RIS au cours de ces dix dernières années (voir figure 8-2).

Figure I-8-2 : Part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent), Région bruxelloise, 2002-2011 (situation au mois de janvier)



La figure 8-3 indique que la forte augmentation de la part de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent) dans le nombre total de bénéficiaires est liée à une forte augmentation de la part d'étudiants dans les bénéficiaires d'un revenu d'intégration. En effet, depuis la loi DIS (2002), les jeunes étudiants sans revenu ont droit au RIS (auparavant, il n'y avait pas de cadre légal pour cela, cf. chapitre 6.3). Il faut souligner que même en ne tenant pas compte des étudiants RIS, la part des bénéficiaires du RIS dans la population totale des jeunes de 18 à 25 ans a tout de même augmenté à Bruxelles ces dernières années (plus que dans les deux autres régions ; De Wilde et al, 2011).

Figure I-8-3 : Part de jeunes de 18 à 24 ans et d'étudiants parmi les bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent), Région bruxelloise, 2003-2012 (situation au mois de janvier)

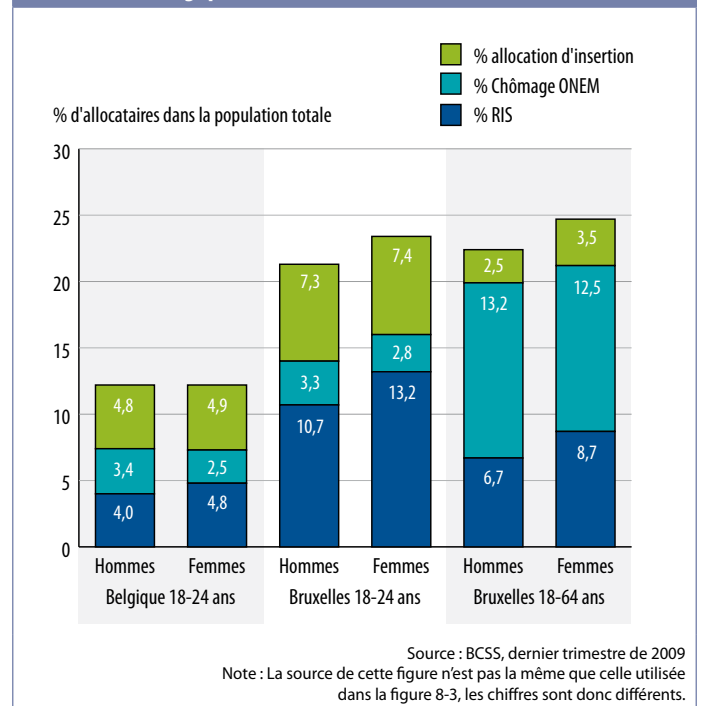


La part élevée de jeunes parmi les bénéficiaires d'un revenu d'intégration s'explique en partie par le fait que de nombreux jeunes chômeurs n'ont pas encore droit à une allocation de chômage ou à une allocation d'insertion de l'ONEM. Pour rappel, l'allocation d'insertion professionnelle est octroyée aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore (suffisamment) travaillé. Elle se distingue donc d'une allocation de chômage (octroyée seulement si le demandeur d'emploi a préalablement travaillé pendant un certain temps). L'allocation d'insertion est octroyée à l'issue du stage d'insertion professionnelle (cf. chapitre 7), soit 12 mois, et remplace depuis 2012 l'allocation d'attente, qui elle était octroyée après 9 mois. En outre, le jeune doit montrer une «disponibilité active» pour obtenir et conserver ses allocations d'insertion. Celles-ci sont également désormais limitées à 3 ans pour les cohabitants et pour les autres chercheurs d'emploi à partir de 30 ans (sauf dans certaines situations spécifiques). Les conditions d'accès à cette allocation se sont donc durcies depuis 2012.

En Région bruxelloise, le pourcentage de l'ensemble des bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent), d'une allocation de chômage ou d'une allocation d'insertion parmi les jeunes apparaît légèrement inférieur au pourcentage

correspondant dans la population totale de 18 à 64 ans (voir figure 8-4). En outre, la part de jeunes bénéficiant d'un revenu de remplacement (allocations de chômage ou d'insertion) ou d'un revenu d'aide sociale ((E)RIS) est plus élevée à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique. Seule la part de bénéficiaires d'une allocation de chômage parmi les jeunes est équivalente à Bruxelles et en Belgique. En effet, le pourcentage des bénéficiaires d'une allocation d'insertion est supérieur à Bruxelles, et la Région enregistre en outre une part deux fois plus élevée de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent) par rapport à l'ensemble du pays. La part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent) est supérieure parmi les femmes, quelle que soit la catégorie d'âge, et ce, tant pour la Région bruxelloise que pour la Belgique.

Figure I-8-4 : Part de bénéficiaires d'un revenu de remplacement (allocations de chômage et d'insertion) ou d'aide sociale (revenu d'intégration sociale ou équivalent), par groupe d'âge, Région bruxelloise et Belgique, 2009



Les montants minimum de ces revenus de remplacement ou d'aide sociale sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté et n'offrent dès lors pas une protection suffisante.

«Le revenu minimum contraint les gens à vivre dans la pauvreté, il faut continuer à se battre pour une augmentation du revenu minimum pour que la sécurité sociale puisse offrir une véritable sécurité. Ce n'est que lorsqu'une personne est libérée des soucis liés aux revenus qu'elle peut continuer à 'se développer'» [37]

Les statistiques relatives au nombre de jeunes bénéficiant d'un revenu de remplacement, d'intégration ou ayant droit à une intervention majorée pour soins médicaux n'intègrent pas l'ensemble des jeunes ayant des difficultés financières. Une partie des jeunes passent en effet entre les mailles du filet de la sécurité sociale, ils ne parviennent pas à faire valoir leurs droits (voir aussi la contribution du Foyer dans les «Regards Croisés»). Il peut y avoir plusieurs raisons à cela : le fait de ne pas connaître

ses propres droits, de ne pouvoir ou oser demander de l'aide ou encore de ne pas vouloir ou accepter de l'aide (Steenkens et al, 2007, p. 157).

Il émane du terrain de nombreux signaux qui indiquent à quel point la situation financière de certains jeunes est difficile. Une minorité de jeunes se voient même contraints de mendier.

«Nos repas coûtent 3,5€, mais il arrive souvent qu'un jeune ne puisse même pas se le permettre. Nous les envoyons dans les restaurants qui distribuent gratuitement des repas. Dans des cas exceptionnels, nous leur donnons un bol de soupe et un peu de pain.» [36]

«Parfois, il est clair qu'ils ont mendier pour rassembler la somme nécessaire, parce qu'ils paient avec des pièces de 1 ou 2 cents.» [36]

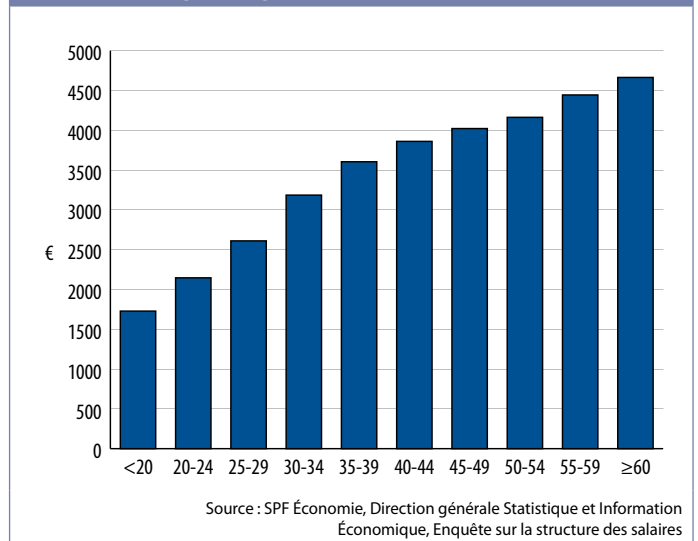
Rappelons également que ces problèmes financiers sont exacerbés à Bruxelles du fait du coût du logement particulièrement élevé.

8.2 NIVEAU DE REVENUS DU TRAVAIL

Il n'est pas évident pour les jeunes de décrocher un emploi (cf. chapitre 7). En outre, lorsqu'ils ont un emploi, celui-ci ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté. Le niveau de salaire apparaît lié à différentes variables comme certaines caractéristiques individuelles ou le type d'emploi exercé. Parmi ces variables, l'âge est l'une des caractéristiques qui influencent le niveau de salaire : les travailleurs plus jeunes sont en moyenne moins expérimentés et occupent donc moins souvent des postes à haute responsabilité. La législation permet en outre de moins rémunérer les travailleurs les plus jeunes. En effet, le revenu minimum mensuel garanti, fixé par convention collective de travail, est identique pour les travailleurs à partir de 21 ans et plus mais est dégressif pour les salariés plus jeunes. À titre d'exemple, ce montant est de 1 207,37 € bruts par mois pour les travailleurs âgés de 18 ans contre 1 472,40 € bruts pour ceux âgés de 21 ans ou plus^[26].

La figure 8-5 présente le salaire mensuel brut moyen individuel par classe d'âge en Région bruxelloise. Les données salariales individuelles doivent être interprétées avec prudence. En effet, pour le calcul des revenus de chaque membre du ménage, ces données doivent être reliées avec la situation familiale des individus (un même salaire n'aura bien évidemment pas le même poids chez un isolé, un chef de famille monoparentale ou un cohabitant dont le conjoint travaille également). Ces données individuelles sont néanmoins intéressantes telles quelles pour identifier le niveau de salaire selon certaines variables comme par exemple l'âge.

Figure I-8-5 : Salaire mensuel brut moyen des travailleurs à temps plein selon la classe d'âge en Région bruxelloise, 2010



On constate en effet que le salaire mensuel brut moyen augmente avec l'âge (cf. Figure 8-5). Par exemple, en 2010, il est de 1 728 € bruts chez les moins de 20 ans, de 2 146 € bruts chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans, de 3 860 € bruts chez les travailleurs âgés de 40 à 44 ans et de 4 663 € bruts chez ceux âgés de 60 ans et plus. Notons par ailleurs que le salaire mensuel brut moyen est plus important en Région bruxelloise qu'en moyenne en Belgique, pour toutes les classes d'âge à l'exception des travailleurs de moins de 25 ans.

Les salaires peuvent également dépendre du secteur d'activité. On constate à cet égard que les secteurs d'activité dans lesquels les jeunes sont le plus représentés en Région bruxelloise se caractérisent par différents facteurs de précarité tels qu'une faible rémunération ou une flexibilité importante du temps de travail (Vandenbrande T. et al, 2012). Il s'agit des secteurs des services aux personnes et du travail domestique (qui compte 22,5 % de travailleurs âgés de moins de 25 ans), du placement et de la mise à disposition de personnel qui incluent le secteur de l'intérim (17,5 %), du commerce de détail (16,8 %) ainsi que l'horeca (14,1 %).

8.3 L'IMPORTANCE D'UN REVENU PROPRE

Un revenu propre représente une étape importante vers l'autonomie. Même si les jeunes font l'objet d'un accompagnement intensif, ils devraient toujours pouvoir disposer de moyens financiers sûrs. En outre, dans de nombreux projets, le fait de disposer d'un revenu constitue même une condition d'adhésion.

«La condition pour nous rejoindre dans le parcours résidentiel est que les jeunes disposent d'un revenu propre, soit une allocation de chômage, soit un revenu d'intégration, soit un revenu du travail. En effet, ce n'est que quand ils disposent d'un revenu propre que l'habitat autonome est une option.» [16]

«Ils sont obligés de payer leur cotisation. Une fois, nous (Logement123Woningen) sommes allés jusqu'à saisir le juge de paix parce qu'un membre continuait à accumuler les dettes à l'égard de l'association.» [15]

[26] SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

8.4 LES PROBLÈMES D'ARGENT ET LEURS CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les difficultés à maîtriser le quotidien lorsqu'on est jeune et seul sont grandes. Financièrement, les choses ne sont pas faciles. Quand on est seul face aux dépenses à assumer, tout coûte plus cher. Les jeunes considèrent souvent que le manque et la gestion de l'argent constituent des problèmes particulièrement importants pour eux.

«Gérer l'argent. On n'a pas assez pour faire ce qu'on voudrait faire. Mes études, moi honnêtement cette année, y a deux raisons pour lesquelles j'ai arrêté, la première parce qu'il y avait une ambiance de merde et que j'ai failli taper dans tout le monde et la deuxième, y a pas les moyens financiers.» [pr]

Pour d'autres, le besoin d'argent est la cause de leur comportement délinquant.

«Mon rêve était d'être footballeur, j'étais déjà avec une équipe, je recevais une prime mais c'était pas assez, je recevais une prime comme un jeune de 18 ans qui vit chez ses parents. Chez ses parents, ils ne payent ni le loyer, ni le manger, ni l'électricité. Alors que moi avec ce salaire, je dois faire pleins de choses, je regarde le salaire, je me dis que ce sera pas suffisant pour remplir le frigo, j'étais forcé à aller chercher de l'argent sale, voilà. Y avait de l'argent que je gagnais honnêtement mais on a toujours besoin de quelque chose, c'est ça qui m'a amené à recommencer.» [psg]

8.5 L'ENDETTEMENT CHEZ LES JEUNES

Dans les «Regards Croisés», la contribution du Centre d'Appui aux services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale porte sur le problème de l'endettement chez les jeunes. L'accroissement de la dette des jeunes constitue aussi un problème important. Certains se sont endettés, voire surendettés^[27] dès la minute où ils sont devenus adultes.

«Les huissiers, les dettes, ne pas avoir assez d'argent pour boucler la fin du mois. Être obligé de revendre les affaires de ses enfants pour pouvoir leur donner à manger...» [pr]

Le service de médiation des dettes CAFA indique que les dettes ne découlent pas souvent d'une consommation excessive. Il s'agit fréquemment de dépenses vitales et parfois d'une accumulation de plusieurs petites dépenses.

«Ici, nous ne voyons pas de dettes pour l'achat d'une voiture. Il y a certes une accumulation d'amendes pour la STIB, des loyers élevés combinés à des frais d'énergie élevés parce que l'habitation est en si mauvais état.» [39]

CAW Archipel décrit comment la phase de transition peut aboutir à un surendettement chez les jeunes.

«Ils se trouvent dans une phase de transition; ils sont pour la première fois confrontés aux possibilités de crédit ou de prêt, au paiement des coûts obligatoires comme le loyer ou l'assurance, à l'achat d'une mobylette ou d'une voiture, au fait de contracter

des abonnements, etc. Les commerçants s'intéressent souvent à ce public jeune et adaptent leur offre à la mode des jeunes. La publicité anticipe leur mode de vie et crée de nouveaux besoins. À leur 18e anniversaire, les jeunes sont noyés d'offres émanant des banques et des magasins pour les pousser à emprunter à crédit. La «liberté» de consommer s'accompagne d'obligations. Les jeunes prennent des engagements financiers rêvant d'une richesse matérielle qu'ils observent chez certains adultes. Les jeunes, quant à eux, se trouvent dans une situation de «pas encore». Cette situation indique le moment de transition vers l'obtention d'un diplôme, d'un emploi stable, d'un domicile fixe,... Les personnes qui ont déjà dépassé ce processus et qui ont pu déjà s'assurer d'une certaine sécurité matérielle sont leurs exemples. D'un côté, ils sont dans le monde des consommateurs «indépendants», et de l'autre, ils sont encore dans une phase de développement. Cette ambiguïté peu aboutir à des choix irréalistes dans la gestion de leur budget, à la tentation pour le crédit ou les prêts, ou à des engagements irréfléchis pour des abonnements ou des contrats,...» [44]

Un moindre contrôle sur leurs dépenses, un accès facile au crédit et des stratégies publicitaires agressives axées sur les jeunes constituent également certaines des nombreuses causes possibles de leur situation d'endettement.

On constate en effet une demande croissante de médiation de dettes chez les jeunes.

«La part de jeunes (de moins de 25 ans) parmi les clients de la médiation de dettes a augmenté de 3% à 7% ces dernières années. Nous remarquons aussi que les dettes de personnes de plus de 25 ans ont souvent déjà été contractées des années auparavant. [39]».

Suite à cette augmentation du nombre de dossiers, seules les dettes lourdes entrent en ligne de compte pour un accompagnement. Or, si cela était fait plus tôt, cela pourrait éventuellement éviter l'emballement.

«Ce n'est qu'à partir de 10 000€ qu'on entre en ligne de compte pour une médiation de dettes. Mais essayez de rembourser 10 000€ avec une allocation du CPAS ou d'attente.» [10]

«À l'heure actuelle, les jeunes contractent des dettes plus facilement qu'auparavant via les nouvelles technologies, comme des comptes GSM, des achats via Internet, et à la prolifération des agences où ils peuvent obtenir un crédit. Ils peuvent même introduire une demande de carte de crédit auprès de leur supermarché, alors qu'auparavant, la banque qui émettait la carte de crédit exerçait encore parfois un certain contrôle.» [39]

«Il y a énormément de jeunes endettés et cela donne lieu à des situations catastrophiques. Ils ne s'adressent au CPAS que lorsque les problèmes se sont accumulés et il est alors bien plus difficile d'en faire encore.» [27]

Les jeunes, voire même encore mineurs, signent parfois des contrats sans bien prendre connaissance du contenu.

«Les contrats signés auprès d'opérateurs de GSM entraînent également des dettes.» [39]

[27] Dans le cadre des crédits à la consommation, une personne est considérée comme surendettée lorsqu'elle est en défaut de paiement malgré 3 délais successifs.

Il s'agit souvent de gros montants.

«Je connais un type qui en est déjà à 16 000 euros de dettes pour coups et blessures sur un enseignant. D'autres collectionnent les stupidités. La facture de GSM augmente, on a un accident avec la voiture d'une autre personne, le tout payé avec une carte de crédit de la Citibank. Dans les magasins, on est déjà pris dans l'engrenage.» [10]

CAW Archipel développe un accord de coopération entre plusieurs acteurs pour aborder le problème de surendettement d'une manière qualitative. Des clients et des assistants sociaux sont encouragés à participer aux activités de prévention de dettes.

«Il faut diffuser l'information actuelle sur les droits et devoirs des consommateurs et les pièges de la consommation parmi le groupe cible et les travailleurs du terrain. Ainsi, la prévention des dettes peut être implémentée dans les différentes actions, et les assistants sociaux peuvent détecter plus tôt un problème de surendettement et le traiter.» [44]

Les jeunes n'estiment pas toujours correctement le coût de la vie, ce qui peut également être l'une des causes qui mènent à contracter des dettes.

«Les jeunes sous-estiment très souvent les frais de logement, comme le loyer et les frais supplémentaires.» [39]

Il est important de ne pas seulement se focaliser sur un groupe cible si on veut traiter la problématique de surendettement dans sa globalité.

«Les structures sociétales peuvent aussi être remises en question. Les problèmes inhérents aux mécanismes existants dans la société de consommation et les organismes de crédit doivent être arborés et signalés.» [44]

9. LA PLACE DES JEUNES ADULTES DANS LA SOCIÉTÉ

Les jeunes socialement vulnérables ressentent une très grande pression dans notre société. Ils sont en effet, entre autres et à l'instar d'autres groupes défavorisés, de plus en plus confrontés aux aspects de contrôle et de sanction, comme en témoigne notamment le durcissement d'accès aux allocations d'insertion par exemple (cf. chapitre 8). Par ailleurs, la discrimination à l'égard des jeunes et en particulier quand ils sont d'origine étrangère est importante.

Cette section reprend de nombreux éléments issus des entretiens, portant sur des thématiques diverses transversales aux différents chapitres qui précèdent. Ces éléments, très hétérogènes, ont trait de près ou de loin à la place des jeunes dans la société.

Certains problèmes sociaux auxquels sont confrontés les jeunes défavorisés sont tout d'abord évoqués. Ensuite, les problèmes liés à l'absence de modèle et l'influence de leur environnement tant proche (membre de la famille passé par la prison...) que sociétal (influence de l'image véhiculée par les médias, de la société de consommation etc.) seront abordés. Certains obstacles au recours à des organismes d'aide (associations...) que les jeunes peuvent rencontrer ou ressentir sont également mentionnés. Enfin, des exemples de stratégies d'exutoire utilisées par les jeunes sont repris, de même que des idées et pratiques d'associations de terrain qui travaillent à redonner une place aux jeunes dans la société, et à améliorer, dans la mesure de leur marge de manœuvre, leur passage à la vie d'adulte.

9.1 VULNÉRABILITÉ SOCIALE, MIROIR SOCIAL ET STÉRÉOTYPES

La notion de 'vulnérabilité sociale' renvoie à une diversité de problèmes sociaux et économiques rencontrés par certains individus ou groupes d'individus dans différents domaines de la vie. Elle fait notamment référence à la manière dont les institutions et structures sociales interagissent avec les individus ou groupes vulnérables, en l'occurrence ici les jeunes adultes.

Les jeunes vulnérables n'ont pas le pouvoir d'intégrer et de valoriser leur propre culture dans la culture socialement reconnue. Il en découle une absence de satisfaction de leurs besoins spécifiques. Ils ne peuvent par ailleurs pas se défendre contre les stéréotypes négatifs existant à leur égard. Le groupe le plus vulnérable peut avoir d'autres valeurs et normes que celles socialement dominantes (Hauspie et al, 2010). Cela peut mener à des préjugés à propos de pratiques qui ne sont pas négatives en soi, comme l'illustre cet exemple :

«Les bandes de jeunes ne sont pas mauvaises par définition. C'est un milieu où les jeunes peuvent se constituer une identité. Dans les bandes, il y a aussi des règles à suivre, des amitiés se créent et on apprend ce qu'est le respect.» [6]

Certains jeunes peuvent adopter un comportement hostile vis-à-vis de l'attitude dominante. Ils construisent leur identité en rejetant les instances de la culture dominante, après avoir eux-mêmes été rejetés par ces instances (Lleshi, 2010, p. 185).

«La société doit accepter la diversité, l'accueillir positivement, en comprendre la richesse.» [23]

La transition vers l'âge adulte peut prendre une grande diversité de formes. Ces transitions et les nombreux choix qui se posent à ce moment là font du passage à l'âge adulte une période très vulnérable de la vie. Quand cette période de passage à l'âge adulte est de surcroît précédée par une succession d'expériences négatives avec les institutions et les structures sociales conduisant à un processus de socialisation défavorable pour le jeune, le risque d'être marginalisé à l'âge adulte est important (Hauspie et al, 2010).

Bien que cela ne soit pas toujours lié, la situation sociale influence généralement la santé mentale des jeunes. À l'inverse, les jeunes témoignent souvent d'une certaine fragilité psychique, ce qui peut contribuer à accentuer la précarité sociale. En effet, contrairement à l'image que les jeunes veulent bien donner d'eux-mêmes, ils peuvent être psychologiquement vulnérables et l'expriment.

«Mes angoisses sont liées à tout, à toute ma vie, mes conneries, mes bêtises, mes erreurs.» [pr]

Pascale Jamouille (2010) a approfondi la réflexion sur la population en situation de précarité dans les quartiers populaires à forte densité immigrée à Bruxelles. Selon elle, «ces jeunes reçoivent en transmission une histoire familiale et une culture vibrante d'émotions et d'expériences vécues, qui se transforment en contexte. Ils grandissent en Belgique, questionnent les modèles hérités et reçus ici, font des choix, se 'mélangent' et se 're-mixent'. Ils s'hybrident entre filiations aux origines et affiliations à la société d'accueil. Leurs familles innovent, produisent de multiples stratégies matrimoniales et se mélangent».

«Ils n'ont pas connu leur parent... À 14 ans, il a dû se débrouiller tout seul en Afrique, il a commencé l'école à 14 ans, c'était un pêcheur, il a fait des études, il a eu la chance d'avoir une bourse, il est venu en Belgique, ça fait 15 ans qu'il travaille à l'hôpital. Ici en Europe, les parents avec leurs enfants c'est différent.» (un jeune parlant de son père) [psg]

Le miroir social, c.-à-d. l'image que leur renvoie la société, joue un rôle capital dans le ressenti des jeunes et l'attitude qu'ils vont adopter face à cette dernière. De nombreux migrants doivent faire face à une réalité difficile. Ils sont souvent confrontés à des stéréotypes. Nombre de jeunes se sentent doublement exclus de la société : non seulement, ils sont jeunes, mais beaucoup de jeunes Bruxellois sont d'origine étrangère, ou sont musulmans. Depuis le 11 septembre 2001 en particulier, la sensibilité à la différence s'est creusée, tant du côté des autochtones que des personnes originaires de pays d'émigration.

«On est Marocains et dans la société, ce qu'on vit depuis quelques années, c'est toujours l'islam, l'islam, toujours des questions sur l'islamisation, soit, je vais pas rentrer dans les détails mais on est mal vus quoi. Comme on est musulmans, on pratique une religion dangereuse, alors on fait peur. (...). On nous balance la lapidation, la polygamie, toutes ces choses.(...)»

Ce miroir social négatif accompagné d'une inégalité structurelle des chances qui se traduit, entre autre, par un moins bon niveau de formation dans des quartiers ségrégués et parfois confrontés à la violence, impliquent une vie dure pour les jeunes (Lleshi, 2010, p. 185).

«Les jeunes de Peterbos sont confrontés à la situation paradoxale qu'ils doutent fortement d'eux-mêmes alors qu'ils vivent dans une société qui les craint. Ils développent une image forte à l'extérieur afin de montrer qu'ils existent, mais cette confiance en soi n'est qu'une façade. On est fragile, mais on a peur de le montrer. Les jeunes profitent du fait qu'on les craint, ils sont catalogués et s'en servent. Ils ne veulent pas passer pour une victime parmi d'autres jeunes. Chez les filles, c'est souvent différent. Elles ne vont généralement pas utiliser leur force, ni la violence verbale et physique comme les garçons, mais elles ont d'autres façons de montrer qu'elles existent. Elles s'habillent de façon provocante, utilisent leur sexualité, se maquillent et attachent beaucoup d'importance à l'apparence.» [9]

9.2 L'ABSENCE DE PERSPECTIVES

Tous les jeunes rencontrés sont désespérés par le manque de perspectives d'avenir que leur offre la société. De manière générale, le/la/les politique(s) sont rejetés par ces jeunes, ils ne croient pas aux discours qui émanent des responsables politiques du pays. Même les opportunités qui leur sont offertes, par exemple grâce à leur collaboration au rapport pauvreté, fait l'objet de beaucoup de méfiance.

«C'est compliqué la politique.» [wb]

«De toute façon, ce que vous faites [rapport pauvreté], c'est du bidon!» [wb]

«On ne peut pas s'imaginer à 30, 40 ans. Il n'y a pas de perspectives. Il n'y a plus d'espoir!» [sol]

«Comment je me vois dans 10 ans ? J'ai envie de vivre au jour le jour, de vivre les émotions ! Il ne faut pas toujours penser à l'avenir, ça donne la dépression ! Il faut vivre les émotions au jour le jour !» [sol]

9.3 L'ABSENCE DE MODÈLES

Vivant parfois avec des modèles inaccessibles, certains jeunes s'identifient aux codes, aux modèles et aux normes de la société marchande. Les jeunes sont plus exposés aux comportements à risque.

«Je me suis rebellé contre les parents, contre les études, y a pas, contre tout le monde.» [pfap]

«Y en a pour qui ça arrive accidentellement et y en a parce qu'ils l'ont cherché. Y en a qui ont grandi dans ce milieu-là, y en a qui sont influencés par le quartier, ça dépend des gens.» [psg]

9.3.1 L'influence de la société de consommation

Selon Pascale Jamouille (2010), «Moins ils reçoivent en transmission, plus ils plongent en consommation, l'accès aux objets de prestige devenant une condition d'accès à une identité fière. Ce 'bonheur mondialisé', d'une avidité insatiable et vaine, tourmente les adolescents les plus fragiles».

«Ouais, quand tu vois quelqu'un qui travaille pas, il a des baskets, tu lui demandes comment il a eu ça, il va t'expliquer et toi aussi tu voudras faire comme lui et facilement t'influencer, c'est aussi simple que ça mais on ne se rend pas compte que le pire nous attend (...). Tu vas à l'école, tu vois ton pote a des nouvelles Nike et toi, t'as pas, ça crée déjà un complexe et ça commence à racketter...» [psg]

«Des choses qu'on peut pas avoir, des vêtements chers, que mes parents ne pouvaient pas m'acheter, fumer, boire, aller au ciné...» [pfap]

«Mon frère, il m'a jamais acheté des gameboy ou quoi, j'ai dû aller voler. Après il m'a dit 'pourquoi t'as volé', je lui ai dit parce que tu m'as pas acheté.» [psg]

9.3.2 L'image que prônent les medias : les stars et les «héros»

Les médias (y compris la publicité) prennent de plus en plus les jeunes comme groupe cible parce qu'ils sont plus facilement influençables :

«La télé, c'est un des systèmes de la société, c'est un outil qui pour moi, est flagrant, c'est triste quoi. Quand on voit dans les pubs, les films, les séries, le beau gosse, le type qui a des femmes et de l'argent, toujours le type est stylé, je sais pas pourquoi, le système est souvent comme ça. Scarface a influencé beaucoup de jeunes, voilà, il avait pas d'argent et puis après il est blindé. Y a aussi les pubs, c'est toujours le beau gosse et la belle fille, toujours des gens parfaits. Ca veut dire quand tu sors dehors, tu regardes dans le miroir, tu te dis et si je faisais une chirurgie esthétique, là je vais un peu dans l'extrême mais c'est un peu ça. C'est comme si ils voulaient nous faire changer, ils nous montrent un modèle et c'est ce modèle que vous devez suivre.» [pb]

Certains 'héros' ou grands braqueurs représentent une image de gloire, de richesse. Et ils deviennent un symbole, une icône pour les jeunes, comme l'était Al Capone.

«Moi, j'ai vu le reportage du grand banditisme. À ce moment-là je faisais rien du tout. J'ai pêté un câble, j'ai dit, c'est tout, en vérité, je vais faire un braquage, essayer de voler des voitures, me faire de l'argent et essayer d'être connu, je vais être bien. J'étais dans la merde, j'avais rien du tout, j'étais là comme ça.» [pb]

«Je crois que c'est dû à un mal-être. Et on est prêt à suivre n'importe quel type de personne. Comme tu vois dans les films par exemple, moi, je suis mal dans ma peau et tout, par exemple, Jacques Mesrine. Le type, il est connu, il a de l'argent, il a tout et toi t'es tout seul chez toi et même quand il passe en prison, on le grandit comme si c'était un sale type quoi. Y a en qui pensent vraiment comme ça.» [pb]

9.3.3 Dans le quartier, les caïds font recette

«Ca dépend du quartier, du milieu, un frère, un père qui est passé par la prison. Y en a chez qui malheureusement ça passe du père au fils.» [psg]

Comme dans la famille, les représentations sont également tenaces dans les groupes de pairs. Pour être un homme viril, la case prison peut être considérée comme un passage «obligé», car là, on est un dur, le caïd du quartier. Cette représentation est confirmée par les travailleurs sociaux des services externes

à la prison. Cependant, la réalité est très différente entre le dehors, porté par le groupe, la bande, et le dedans, lorsqu'on se retrouve seul face à une réalité douloureuse. La façade de celui qui est en prison peut se fissurer, se briser et conduire à une grande détresse personnelle.

«J'ai des jeunes qui disent : il le faut, la prison est un passage obligé. Cela donne un statut du style : je l'ai vécu. C'est cool. On n'est pas un homme tant qu'on ne s'est pas retrouvé une fois en prison. Au moins une fois. Certainement dans les bandes, autour de Matonge. Il le faut. On remarque qu'ils viennent rendre visite en bande, ils demandent alors dans la salle d'attente : qui d'entre nous est encore coincé ici. Exactement comme s'ils s'y retrouvaient à tour de rôle. C'est cool. On voit alors l'autre côté, lorsqu'ils sont assis face à vous, seul, sans leurs camarades, sans la pression sociale des amis. Alors, ils se laissent parfois aller, et cette façade s'effondre.» [30]

9.4 DEMANDER, RECEVOIR ET ACCEPTER DE L'AIDE

Les jeunes ont une idée confuse et incomplète des aides et des services existants pour les adultes (Hauspie et al, 2010). Par ailleurs, ils estiment souvent qu'ils doivent d'abord tenter de résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Lorsqu'ils envisagent de faire appel à un tiers, ils s'adressent d'abord à leur entourage immédiat. Faire appel à une instance d'aide n'est clairement pas une démarche évidente pour eux. Les jeunes pensent parfois qu'on ne pourra les aider nulle part. En outre, leurs problèmes s'accompagnent souvent d'un sentiment de honte (Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, 2008, p. 24).

«Il est très difficile pour les jeunes de demander de l'aide ! La société actuelle laisse transparaître que tout est possible, moyennant certains efforts. C'est pourquoi il est très démoralisant de demander de l'aide.» [27]

«Leur statut importe beaucoup pour eux vis-à-vis de l'extérieur, si on peut montrer à l'extérieur, regardez j'ai tout ça, alors ça veut dire que le mec a réussi. Il n'y a pas de problème de pauvreté. C'est une façade, on veut cacher le fait qu'on est pauvre.» [30]

Certains obstacles, comme par exemple un problème de connaissance de la langue (français ou néerlandais), peuvent décourager les jeunes à demander de l'aide, parfois à tord.

«Nous pouvons déjà les aider sur la base d'un vocabulaire minimum, mais nous pouvons toujours faire appel à un service de traduction. Dans les différentes asbl, nous sommes en outre déjà en mesure de nous adresser à eux dans différentes langues. Pourtant, la langue demeure un obstacle énorme pour les femmes. Elles ignorent qu'elles peuvent aussi être aidées, même si elles ne parlent pas notre langue.» [35]

La demande d'aide doit en premier lieu émaner des jeunes eux-mêmes. Même les organisations facilement accessibles touchent principalement les jeunes qui recherchent activement de l'aide. Cela peut impliquer que les plus vulnérables n'accèdent pas aux services d'aide.

«Pour les personnes confrontées à des problèmes, aucune porte ne s'ouvre facilement. Il n'est en effet facile pour personne de s'exprimer, de reconnaître qu'on a besoin d'aide, de dire où les problèmes se situent...» [8]

Parfois, il faut quelques années avant que les jeunes vulnérables aient recours aux aides existantes.

«Les jeunes qui viennent de l'aide spéciale à la jeunesse n'aboutissent pas directement chez nous. Ils sont contents d'en avoir enfin fini, ils pataugent quelques années, et aboutissent souvent dans la rue. Ce n'est qu'après quelques années qu'ils refont appel à l'aide.» [16]

Pour les ex-détenus, il est d'autant plus difficile d'utiliser les aides, l'offre de services, voire de faire valoir leurs droits.

«Une personne qui se trouvait en prison entre 18 et 25 ans, et qui est libérée à 25 ans, n'a aucune idée des structures d'aide existantes. Elle n'est pas en ordre avec la mutualité, avec la sécurité sociale, elle doit se recycler. Si on a toutefois connaissance de la sécurité sociale et des autres structures d'aide, on est considérablement privilégié par rapport aux autres. En cas de rupture totale avec les parents ou la famille, nous les dirigeons par exemple vers les petits riens.» [29]

Il y a peu de services spécifiques aux jeunes adultes, il existe une diversité de services qui offrent une aide générale à Bruxelles, ce qui ne permet pas toujours de se faire aisément une idée précise de ce qui est disponible.

9.5 ÉVACUER, JOUER LEUR PROPRE RÔLE...

Les jeunes cherchent et trouvent des exutoires. Le sport est l'un de ces moyens.

«Le sport est un médicament contre la haine, le stress, la peur.» [pr]

«Y en a qui font du foot, y en a qui fument, c'est un moyen de défense pour eux malgré qu'on peut percevoir ça comme de la lâcheté parce qu'ils veulent fuir la réalité mais c'est un moyen de défense. C'est quelque chose qu'on ressent et comme on n'en parle pas assez, je me suis dit que c'est une bonne occasion d'en parler.» [pb]

«Le sport donne l'évasion, on arrête de penser à la société, aux problèmes qu'on a. (...) Le soulagement, on extériorise notre mal-être un peu, notre rage, notre haine. Oui, par rapport aux difficultés qu'on rencontre dans la vie quotidienne, l'injustice. Et ça nous permet de sortir ce qu'on a au fond de nous.» [pb]

Un autre moyen est de pouvoir en parler dans un lieu où ils ne courent aucun danger et peuvent s'exprimer librement avec l'aide de leurs animateurs.

«C'est pas simplement, d'en parler, de s'évader, on essaye vraiment d'oublier. Après l'entraînement, on peut parler calmement de ce qu'on ressent.» [pb]

«Entre nous, dans le quartier, comme B. fait des débats, des fois, on peut se lâcher et dire ce qu'on ressent. Y a des gens qui parlent, qui se lâchent et qui pleurent. Des personnes de 20-22 ans, 23 ans, ils pleurent, ils en ont marre...»

Alors qu'en amont, il existe des mécanismes d'exclusion importants dans la société sur le terrain, des associations travaillent à aider le jeune en tentant de lui redonner confiance, de lui offrir un rôle en tant que citoyen dans la société (voir aussi la contribution de D'Broej dans les «Regards Croisés»).

«Les jeunes sont parfois dans un état de passivité terrible : 'la société n'est pas pour nous, nous n'en faisons pas partie', c'est ce qu'ils semblent en tout cas penser. Comment les en empêcher ?» [37]

Les idées ne manquent pas parmi les associations et travailleurs de terrains. Par exemple, une association s'inspire de l'idée de «rites» adaptés à notre société (ex. partir en randonnée seul) pour aider le jeune à dépasser ses limites mentales, son cadre de référence, l'opinion qu'il a de lui-même, en lui permettant de mieux se connaître, acquérir plus de confiance en lui, faire ressortir ses compétences.

«Comment peut-on aider les jeunes lors du passage à l'âge adulte ? Afin d'améliorer ce passage, nous nous inspirons de ce qui se passe dans les groupes tribaux. On ne devient pas adulte parce qu'on a atteint un âge déterminé, devenir adulte signifie qu'on a passé une série de rites ou accompli des missions.» [9]

Les jeunes défavorisés peuvent être très actifs, mais leur énergie doit parfois être convertie en activités constructives.

«Il faut croire en les jeunes et il faut montrer qu'ils en valent la peine. Les talents sont présents. Pour commettre un vol, il faut du cran, transformer ce cran en quelque chose de positif. Une expérience positive peut servir de levier. Malheureusement, les activités criminelles sont parfois perçues comme une expérience «positive» par les jeunes. Cela leur donne du prestige ; en passant quelques années en prison, ils font partie du groupe. Mais les juges donnent des peines plus lourdes et plus longues. Les peines de courte durée sont converties en peines avec sursis, ce que la société considère comme de l'impunité. Les jeunes ont rapidement un casier judiciaire et cela hypothèque leur avenir. Pour devenir animateur, il faut par exemple disposer d'un casier judiciaire vierge. Les sanctions n'aident pas. En revanche, les expériences positives bien. Tout le monde a le droit d'approfondir ses connaissances. L'apprentissage par la pratique en travaillant par exemple comme bénévole est également important.» [10]

Un sentiment de responsabilité dans le cadre de projets peut parfois amener à déployer cette énergie.

«Permettre aux jeunes d'avoir certaines responsabilités peut aussi aider. Parfois, ils arrivent en nous disant : pour moi, c'est trop tard, mais vous pouvez encore faire quelque chose pour mon petit frère ? Nous essayons de leur inculquer des valeurs et une certaine confiance en soi via le bénévolat. Ils ont à présent un CV de bénévole.» [10]

Être responsable ici signifie être important pour quelque chose ou quelqu'un, compter dans la société et y prendre part.

«Une troisième étape consiste en un projet de solidarité. Ils voulaient d'abord organiser quelque chose dans un pays en voie de développement, mais cela s'avère trop difficile sur le plan organisationnel. C'est pourquoi ils cherchent quelque chose à Bruxelles ou en Belgique. Les jeunes devraient entre-temps avoir acquis suffisamment de confiance en soi pour être assez forts pour aider aussi les autres. Ils apprennent qu'ils peuvent contribuer à la société.» [9]

10. LES JEUNES S'EXPRIMENT

10.1 LA VOIX DES JEUNES SUR LE MODE DE L'AMBIGUÏTÉ

«C'est chaperon rouge.

On est gentil et les loups viennent chez nous. La grand-mère c'est l'avenir en fait.

Et le loup vient et nous mange, c'est ça le truc.» [pb]

La majorité en Belgique était auparavant fixée à 21 ans. Comme dans de nombreux pays européens, elle a été ramenée à 18 ans depuis le 1er mai 1990, mais cela ne correspond en rien au développement physique ou psychique des jeunes, ni même économique. C'est donc là une limite administrative. Entre 18 ans moins une minute et 18 ans plus une minute, toute la vie du jeune change, voire peut basculer. Il passe de la responsabilité parentale ou substitutive à sa propre responsabilité, tant sur le plan civil que pénal. Si cela a peu d'impact chez les jeunes qui vivent chez leurs parents (surtout lorsque ceux-ci n'ont pas de difficultés en termes de revenus), ce n'est pas le cas pour les jeunes plus vulnérables, qui eux doivent s'assumer du jour au lendemain.

Passé 18 ans, la contradiction et l'ambiguïté qui habitent l'âge adolescent perdurent dans l'évolution psychique et les représentations mentales des jeunes adultes, qui connaissent le même mode de fonctionnement qu'avant le moment de leur majorité, une période d'entre deux, entre le oui et le non, entre la résistance et l'empathie, entre l'énergie et l'apathie, entre les représentations toutes faites et le doute,...

Les jeunes que nous avons pu rencontrer véhiculent toutes ces ambiguïtés. Nous en abordons quelques-unes.

10.1.1 Une représentation négative du monde des adultes et...

La société telle qu'on la présente aux jeunes ne semble pas correspondre à leurs attentes, à leurs désirs, à leur mode de fonctionnement. S'ils ne condamnent pas en bloc son fonctionnement, beaucoup d'entre eux s'y sentent «étrangers», ils n'ont pas le sentiment d'appartenir à cette société. Ils ont l'impression d'être incompris, voire rejetés.

«On est dans la bulle en fait, les gens autour de nous ne savent pas ce qu'on a en fait. Quand ils nous voient en rue, dès qu'on fout la merde, ils se disent qu'est ce qu'ils ont ces jeunes, ils savent pas ce qu'on a à l'intérieur de nous en fait.» [pb]

... le mirage de «la réussite»

Si la société leur est étrangère, ils n'en partagent pas moins les mirages : la réussite, l'argent facile et le paraître. Au-delà des questions de confort matériel, l'argent est le but à atteindre, attractif parce qu'il donne un sentiment de pouvoir, voire de toute puissance. Les jeunes ont dans la tête des représentations qui ne correspondent pas à leur réalité. Ils nourrissent leurs chimères grâce aux moyens de communication et aux images véhiculées par les médias, celles qui gomment les frontières, proposent des schémas de vie et de confort auxquels la majorité des jeunes ne pourront jamais accéder.

«À 21 ans, on a envie de se dire : putain, aujourd'hui voilà, je vais claquer 200 € dans une boîte, je vais m'amuser et voilà, quoi.» [pr]

«Moi, je suis prof de cirque, je veux ouvrir un business au Brésil, faire de l'argent. Les structures ne communiquent pas assez entre elles, il n'y a pas assez d'espoir. Faut créer des connexions entre jeunes, écrire, partager les sous.» [wb]

«La société nous donne une image en fait, pas vraie, éphémère et certains jeunes n'ont pas de ressources et donc ils tombent dans ce piège. Le bonheur, on peut le trouver auprès de notre famille, auprès de notre religion, de nos amis et donc c'est un peu la société qui induit les jeunes en erreur.» [pb]

10.1.2 La méfiance envers la société et...

Les modèles de société ne laissent que peu de place à l'individualité, à la différence, à l'originalité de chaque être humain. «Tous égaux» dans nos sociétés démocratiques signifie plutôt «tous sur le même modèle».

«C'est par rapport à la mondialisation, ils veulent tous nous faire passer par un seul chemin, le leur. Mais on a tous un chemin différent, mais la société veut par tous les moyens que ce soit la pub, le cinéma, l'école, l'internet, le travail, tout. Qu'on passe par un seul chemin.» [pb]

... l'exploitation de ses possibilités

Sans que cela soit à généraliser, certains jeunes bénéficient toutefois des aides offertes par la société. Il arrive que l'aide sociale soit utilisée par certains jeunes pour d'autres fins que l'objectif premier de l'aide.

«Il était pas là pour étudier ou quoi, il est là pour montrer à ses parents qu'il va à l'école car les parents regardent que l'allocation familiale, ils s'en foutent de leur fils. Pas tous comme ça...» [psg]

10.1.3 Le rêve, c'est le départ vers un ailleurs et...

S'évader du quotidien, quitter le milieu où l'on ne se sent pas bien, l'idée de se construire un avenir dans un autre lieu, lieu idéal, fait partie de leur rêve. Ces rêves vont-ils se réaliser ? Les jeunes vont-ils tout laisser derrière eux ? Ils veulent partir loin, mais lorsqu'on leur demande ce qu'ils entendent par «loin», c'est... la commune voisine.

«Mon rêve, c'est de voyager un jour!» [sol]

«Franchement, j'aimerais bien habiter un autre pays, marié et peut-être avoir des enfants. Faut regarder plus loin, tout près de toi, il y a rien du tout.» [pb]

«Moi, aussi je vais déménager le plus vite possible d'ici, je pense à l'avenir, si j'ai des enfants, j'aimerais pas trop qu'ils grandissent dans le secteur, parce qu'il y a parfois du vol, des disputes. Mais, si on va à Halle ou plus loin c'est plus tranquille quoi. Moi, je fais aucun délire, je suis tranquille dans ma peau mais les enfants ou les petits-enfants ou peut-être mes petits cousins, neveux, j'ai peur qu'ils soient influencés, ça fait peur.» [pb]

«Moi, je vais quitter le quartier, aller loin loin, mais pas trop, pour être loin des parents. Où ? Aux USA ? Non, à Auderghem !» [wb]

Pour certains, on pourrait émettre l'hypothèse qu'un départ est la porte d'entrée d'une nouvelle vie, elle permet de recommencer à zéro, d'entrer dans la vie d'adulte, «vierge» de toute stigmatisation.

«(...) mon image en tant qu'arabe, les gens me verraient comme citoyen pas en tant qu'arabe. J'aimerais bien qu'on me voie comme

ça, je veux pas d'étiquette sociale ni ethnique ni quoi que ce soit, je veux qu'on me traite comme tout le monde. Je suis un citoyen du monde, je suis pas mieux que quelqu'un ou personne n'est mieux que moi, c'est tout. C'est pas parce qu'il s'appelle Jean-Jacques, son père est ingénieur et lui ingénieur qu'il est mieux que moi. Voilà. Et perso, question financier, maintenant avec le nouveau gouvernement Di Rupo, des taxes par ci par là, on devient fous alors que le gars gagne 10000 euros.» [pb]

... rester dans le quartier

Samarcande et al (2008) ont démontré d'une part, que les jeunes ont différents modes d'appropriation de la ville et d'autre part, qu'ils vivent différemment le cloisonnement de la ville lorsqu'ils sont issus de quartiers défavorisés. Ce qui est frappant dans l'imaginaire des jeunes de quartiers populaires, c'est que leur quartier est limité par des frontières visibles ou invisibles ; visibles lorsqu'il est bordé de tout ce qui fait «périmètre», comme des boulevards ou des lignes de tram, invisibles lorsque ces démarcations n'existent pas géographiquement mais seulement dans l'imaginaire des jeunes, séparant leur quartier de «celui des autres». Dans leur quartier, les jeunes se sentent souvent bien. En sortir est une expédition, c'est quitter la sécurité pour aller vers l'inconnu, l'étranger. Dès lors, on le fait plus volontiers en groupe.

«Non, on reste au quartier et entre nous.» [pb]

«On est toujours dans le même quartier.» [wb]

«Le Peterbos par rapport aux autres quartiers, c'est plus calme, on est pas des méchants garçons, on sait dire ce qu'on pense sans agresser les gens, j'aime bien le Peterbos. Je préfère rester chez moi au Peterbos, c'est plus calme.» [pb]

Le fait de rester dans son quartier n'est pas négatif en soi, à partir du moment où leurs activités (comme le sport ou la musique) peuvent avoir lieu dans leur quartier. Cependant, quand les jeunes souhaitent faire des activités en dehors de leur quartier, le coût du transport peut être un obstacle.

«Y a rien dans le quartier, les snacks sont fermés, les structures sociales, y a que des mutuelles, le chômage, le CPAS. Ici, c'est trop calme pour les jeunes, faut organiser des trucs pour les jeunes, faut que ça bouge. Avant, il y avait beaucoup de monde ici, beaucoup de jeunes sont partis, la Maison des Jeunes se rapetisse...» [wb]

«On est obligés de quitter la commune, c'est mort après 10 heures, alors on va dans les quartiers en ville. Y a plus d'opportunités à Ixelles.» [wb].

«Vous dites que le prix de l'abonnement (à la stib) peut être un frein (...) Ouais, moi, je l'ai même pas encore. (...) Moi, je fraude.» [pb]

«Même quand il y a la voiture, on va pas plus loin, parce que le diesel, ça coûte cher, ça coûte 1.40 euros.» [pb]

«Pour moi, c'est plus casse-tête, j'ai pas d'abonnement, j'ai des amis au Peterbos mais j'ai aussi des amis dans les autres quartiers et sortir de ce quartier pour arriver jusqu'à Rogier, y a pas de métro, attendre le bus, j'ai pas d'abonnement, je vais ramasser une amende, autant rester à Peterbos. Pour moi, ça peut être un frein.» [pb]

Et puis, les jeunes se sentent plus vulnérables en quittant le quartier, ils sont perçus comme un danger, ils se font contrôler par la police surtout lorsqu'ils sont en groupe.

«On va en ville, on se fait contrôler. À une époque, j'étais toujours dehors en voiture, à chaque fois on me contrôlait mais quand t'es ici à la maison, tu rentres, tu sors, tu vas vite manger, pas de contrôles. Si on reste trop longtemps dehors, on se fait contrôler. (...) Si on reste trop longtemps à la maison, on devient fou et si on sort dehors, on se fait contrôler, c'est simple.» [pb]

10.1.4 S'attacher au groupe de copains et...

Passer du temps en groupe dans le quartier fait partie des habitudes de vie des jeunes.

«Je traîne dans le quartier avec mes copains.» [wb]

«Si t'as de bons amis qui sont vraiment bien, quand t'es honnête avec toi, tu les invites chez toi un jour, discuter de leur vécu.» [pr]

... avoir (ou pas) conscience de leur influence et de leur mode de vie

Dans certains cas, ces situations peuvent être négatives et les jeunes n'en n'ont pas toujours conscience.

«On se rend pas compte, on a même du mal à cerner le bien et le mal tellement on est dans notre bande quoi. Mais une fois que t'es en prison, t'as le temps de méditer et tu regrettes, mais c'est trop tard.» [psg]

«Les amis, ça vous poignarde dans le dos.» [pr]

«Moi, j'ai fait trop de trucs pour mes amis et j'ai rien en retour.» [pr]

10.1.5 En vouloir à ses parents qui n'ont pas fait «ce qu'il fallait»... et...

Les jeunes se sentent parfois surprotégés par leurs parents, qui n'apprécient pas que leurs enfants quittent le quartier, parfois même pour aller à l'école. Les parents ont peur qu'ils fassent de 'mauvaises' rencontres et qu'ils ne puissent plus maîtriser les fréquentations de leurs enfants.

«On était trop protégés. À la maison, j'étais un fainéant.» [pr]

«J'ai toujours été très gâté par ma mère, elle m'a toujours beaucoup protégé, mais exagéré ! J'étais toujours dans les jupes de ma mère, je ne faisais rien sans elle, j'étais triste et j'avais envie de rien. Après j'ai remarqué que ça a posé quand même des problèmes. Je suis rendu compte que je n'avais par exemple jamais pris le bus tout seul.» [sol]

À plus d'une reprise, nous avons constaté que les parents, même s'ils vivent dans les difficultés (par exemple, le surendettement), ne partagent pas leurs soucis financiers avec leurs enfants parce qu'ils souhaitent les en prémunir. Ainsi, les jeunes ne sont pas confrontés aux difficultés de la vie et ils ne sont ensuite pas préparés à se débrouiller seuls.

«Non, mes parents me laissent à l'abri, ils n'en parlent pas.» [wb]

«Les parents veulent transmettre la valeur des choses, comme par exemple gagner son pain. Mais en même temps, ils nous surprotègent, ce qui ne nous forme pas à la vie d'adulte d'aujourd'hui.» [sol]

... l'importance de la famille

D'autres parents leur ont laissé une grande liberté. Si au moment où ils la vivent, les jeunes n'élevaient aucune objection à cette belle liberté, a posteriori, ils condamnent parfois la manière de faire de leurs parents, qui auraient dû leur donner des limites, être présents, les suivre.

«Le regard qu'on a sur certains adultes, quand on voit déjà nous comment on est alors qu'on se considère pas comme des adultes, on se dit... y a des adultes qui font peur.» [pb]

J'aurais eu besoin de plus de conseils. J'ai pas eu quelqu'un derrière moi. J'ai eu des parents qui m'ont laissé faire ce que je voulais, j'ai pas eu un père responsable quoi, qui m'a mis des règles.» [psg]

«C'est les parents qui doivent nous serrer. Moi, si j'avais eu de bons parents, je ne serais pas ici (en prison).» [psg]

Les jeunes concernés tirent alors des conclusions de leurs expériences et sont décidés à 'faire mieux' envers leurs propres enfants ou autres proches.

«C'est la responsabilité des parents, dès notre plus jeune âge. Chaque fois que je ramenait des amis à la maison, c'était 'je veux pas le voir à la maison'. Alors que moi, je me mets à la place de mes parents, je me dis que je veux voir comment il est, je veux le cerner et je veux dire si c'est un bon ami ou pas, je veux savoir s'il fume, boit... C'est comme ça qu'on s'intéresse à son fils, c'est pas 'va voir tes amis dehors' et tu sais pas ce que ton fils fait. Les enfants, faut les suivre.» [psg]

«Moi, maintenant je réfléchis avant d'agir, j'ai ma mère, ma sœur et voilà quoi. J'ai des responsabilités. C'est comme si je suis le grand frère de la maison. Quelqu'un sur qui la famille compte. Je suis le pilier, si ça tombe, ça tombe. La famille a besoin de nous et on se prive.» [pb]

C'est pourtant les parents qui sont ceux auxquels le jeune a besoin de se référer pour trouver un point d'appui, pour aller de l'avant.

«Mais, j'aimerais que mes parents s'y mettent, grâce à moi, ils ont changé un peu leur comportement. En venant en prison, en discutant avec eux, ils commencent à me comprendre un peu mieux qu'avant. Avant ils ne me comprenaient pas. Je leur ai dit que c'est à cause d'eux que je suis en prison, j'avais pas d'argent de poche, ça joue tout ça.» [psg]

10.1.6 Devoir se débrouiller à 18 ans et...

«Les jeunes sentent une pression pour se débrouiller très vite.» [sol]

... ne pas être outillé pour réussir ce départ

«Le risque, c'est de devenir adulte trop jeune, quand on n'est pas encore assez responsable.» [sol]

Leur vision de la majorité est parfois tellement idéalisée qu'elle relève de l'utopie.

«Quand on était petit, on nous disait, quand tu auras 18 ans, tu seras adulte avec un grand 'A', on a attendu, on est devenu adulte, y a pas eu de changement. Faut dire ce qu'il y a. On a juste le nom adulte et puis, voilà, sans plus. Nous, on attendait, on avait une perception du mot adulte comme étant une personne qui avait des responsabilités, qui savait gérer le sport, l'école, qui savait bien

gérer, jongler avec les activités. Et on se rend compte que nous on ne sait pas jongler en fait.» [pb]

Comme l'ont dit certains, les jeunes ne sont guère préparés à assumer une vie d'adultes.

«Le fait d'aller habiter tout seul m'a beaucoup marqué. En fait, je n'ai pas réussi à vivre tout seul, je me suis vraiment cassé la gueule, sans pour autant tomber dans la misère. C'était une véritable expérience qui m'a beaucoup marqué, et qui m'a appris beaucoup de choses. Après on sait ce qu'il ne faut plus faire. Et j'ai plus de considération pour ma mère, avec tout ce qu'elle a fait pour moi.»

10.2 LA SITUATION QUI DÉCLENCHÉ LA CHUTE

10.2.1 Un traumatisme

Certains jeunes réussissent «à s'en sortir» et à s'insérer dans la société, mais au moindre problème, la fragilité de leur situation peut les faire re-basculer.

«J'ai essayé de reprendre des études, j'ai reçu une aide logistique du CPAS, l'article 60 (stage dans un home de personnes âgées), j'avais une vie stable, en couple... et puis y a eu la séparation, j'ai pété les plombs, je suis retombé dans mes anciennes fréquentations...» [pfap]

Sans aide spécialisée, un état mental fragile est aussi une cause de dérive.

«J'ai un tuteur MENA, je ne lui ai pas donné le temps de m'aider... alors que j'ai travaillé à gauche et à droite, des déménagements, dans le bâtiment, dans des snacks... Je m'énerve vite, je me suis drogué.» [pfap]

10.2.2 La débrouille n'est pas appréciée

Lorsqu'on les interroge sur leurs expériences d'autonomie, ils ont des réponses très diverses selon les problématiques et les circonstances.

«On se sent responsable d'une famille, d'un foyer, on est obligé d'avoir un peu plus d'argent, c'est ça qui m'a ramené vers la mauvaise voie, ouais.» [psg]

Alors qu'elle est valorisée dans la vie courante, en milieu scolaire par exemple, la débrouille ne fait pas véritablement recette. Les jeunes qui font usage de 'trucs' sont rattrapés par 'les règles'.

«Moi, la première fois que je suis retourné à l'école, j'étais en 3e année. Ce que j'ai fait, j'ai un peu magouillé mon bulletin, je suis arrivé en 5e. J'ai fait pendant 6 mois en 5e, j'avais des notes de dingue, de bonnes notes. Ils ont eu mon dossier, ils ont vu que j'étais en 3e en fait, ils m'ont rejeté en 3e. J'étais démotivé, je portais plus à l'école, plus rien du tout, j'ai plus rien fait et moi, je voulais réussir en fait. C'est comme si ils ont mis un mur devant moi et que je savais pas le traverser en fait. (...) J'avais 18 et quand j'étais en 5ème, j'étais bien, je me sentais dans la réussite, je suis top niveau puis ils m'ont démotivé, dégouté quoi. J'ai arrêté l'école pendant un an et demi, rien fait, dormir, réveiller, sortir. Puis j'ai fait une formation entre, j'ai fait le test, réussi, et voilà, je suis dedans maintenant et à fond. Ouais, c'est ça, j'ai réussi ma 5ème mais ils m'ont cassé.» [pb]

10.2.3 Une arrestation lorsqu'on est sans papiers

Les jeunes immigrés viennent en Europe avec l'espoir d'y trouver le bien-être et suffisamment d'argent pour soutenir leur famille restée au pays. D'autres fuient leur pays en guerre, les massacres. Ils passent de pays en pays. Sans aucune possibilité de prouver leur parcours, et de régulariser rapidement leur situation, ils sont sans ressources et bricolent pour assurer leur survie.

«J'habitais dans un motel, on payait 60€ par jour à deux. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à fréquenter des gens qui faisaient des infractions. Je volais pour revendre. J'ai fait des délits, des vols d'appareils téléphoniques et j'ai été arrêté.» [pfap]

Sans papiers, susceptibles à longueur de journée de se faire arrêter à tout moment, parfois par des acteurs inattendus, comme les contrôleurs de la STIB par exemple.

10.2.4 L'IPPJ ou la prison

Une recherche de 2012 (Remacle et al, 2012) a analysé le parcours des jeunes qui se trouvent en IPPJ^[28]. Elle constate qu'une mesure de placement en IPPJ est, dans bien des cas, l'aboutissement d'un long parcours jalonné de moments de fracture et d'éléments de fragilisation de ces jeunes : un événement intrafamilial, une enfance en danger, le quartier et ses mauvaises fréquentations, le décrochage scolaire, la désaffiliation sociale,...

Par ailleurs, l'arrivée en prison est un véritable choc. Les jeunes ne comprennent pas tout de suite ce qui leur arrive, la vie de caïd est terminée.

«C'est un choc, c'est comme un viol, tu subis, tu subis et...» [psg]

«Moi, quand je suis arrivé ici, je me suis dit je suis en train de payer tout ce que j'ai fait avant quand j'étais mineur, jusqu'à maintenant.» [psg]

Si l'entrée en prison est un choc, la sortie l'est également. Visiblement, le passage en prison a fragilisé les jeunes, ils en deviennent même agoraphobiques... Quelle est l'influence de la vie carcérale sur le psychisme des jeunes ? Il faut constater que l'univers carcéral ne laisse aucune marge de manœuvre individuelle, ils sont sous surveillance 24 heures sur 24. Tout est organisé au sein de la prison, se déplacer, passer une porte, aller au préau, se laver, aller aux cours, aller à une activité organisée, chaque détenu est accompagné à tout moment. Quelle est l'influence de cet état de fonctionnement sur la vie quotidienne au dehors ? Est-ce que cela limite les capacités psychiques des jeunes d'assumer la vie quotidienne comme monsieur et madame tout le monde ? L'ex-détenu sera-t-il encore capable de se déplacer seul, d'aller seul au travail, d'organiser son temps et sa vie ? Dans un premier temps, la réponse est négative.

«C'est angoissant, ouais quand tu sors.» [psg]

«Moi, quand je sors, il faut que mon frère ou quoi vienne me chercher, je peux pas marcher tout seul dehors. Je veux pas de ça, je peux même tomber par terre. Ça fait 14 mois que je suis ici et vous allez me libérer et du jour au lendemain je vais marcher tout seul, non, je vais appeler mon frère. Avant de sortir d'ici, mon frère vient me chercher, je vais pas sortir tout seul parce que je ne saurais pas où sera ma direction en fait, de voir les gens pressés, des gens qui parlent au téléphone, on était plus habitué à ce monde-là.» [psg]

Lorsqu'on a versé dans la délinquance, la société vous «rattrape» au virage et vous marque à tout jamais. À la sortie de prison, pris «dans les filets» de la société répressive, les stigmatés s'inscrivent dans le psychisme des jeunes, dans l'expérience de vie, dans la chair, mais aussi dans les cadastres et la mémoire de l'Administration. C'est ainsi que l'inscription d'un délit dans l'extrait de casier judiciaire (anciennement certificat de bonnes vie et mœurs) marque irrémédiablement la vie et l'avenir du jeune.

«Y en a qui se rendent même pas compte et après ça a de graves conséquences. Y en a qui disent qu'ils vont rentrer pour quelques mois en prison. Après il a du sursis. Après on se retrouve avec 8, 9 ans de prisons. Je parle de mon cas. Peut-être le cas des autres, c'est des primaires, première fois. Mais pour les récidives y a pas d'opportunités, on n'a plus de chances, rien du tout.» [psg]

«Mais en attendant mon patron a vu «il a fait de la prison», c'est foutu. Il m'a dit «je te reprends plus». C'est là que j'ai commencé à voler alors que j'étais pas un voleur.» [psg]

«Je me présentais pour faire des formations, j'allais faire une formation de sauveteur aquatique, ils m'ont demandé le casier judiciaire. Y en a qui vont être diplômés, travailler avec les petits, ils veulent voir ton passé, ils veulent voir si t'as déjà fait de la prison, peut-être pas pour les faits, ça n'a peut-être rien à voir. Mais pour eux t'es fiché chez la justice.» [psg]

10.3 REMONTER LA PENTE

10.3.1 Un déclic pour changer de vie ?

Comment change-t-on de vie ? À partir de quand les jeunes se rendent-ils compte qu'ils sont «mal partis» et essaient-ils de se 'récupérer' ? Le 'déclic' passe soit par l'expérience, soit par le 'temps mort de la réflexion' vécue en prison...

«Faut le déclic de se dire que c'est pas vie, parce que la rue c'est quoi, d'un côté y a rien, y a pas d'obligations on fait ce qu'on veut, voilà c'est ça qui est bien. Tu dors où tu veux, tu bouffes ce que tu veux, y a jamais personne qui va venir te faire, non, ça va pas, tu peux pas.» [pr]

«Aller en prison, on se rend pas compte, on a même du mal à cerner le bien et le mal tellement on est dans notre bande quoi mais une fois que t'es en prison, t'as le temps de méditer et tu regrettes mais c'est trop tard.» [psg]

«Ici t'as que ça à faire, réfléchir, réfléchir (...) comme ça quand tu sors t'es pas perdu.» [psg]

«Avec la prison on a plein de choses, on peut apprendre à un jeune le mal où il est, le bien où il est. Pour moi, c'était la malchance.» [psg]

[28] IPPJ, Institut public de protection de la jeunesse, centre fermé pour mineurs. Les principales missions du service sont : accueillir les jeunes entre 12 et 18 ans confiés par le Tribunal de la Jeunesse, ayant commis des faits qualifiés d'infractions, en vue de leur éducation et de leur réinsertion sociale.

«La prison c'est comme une école on apprend beaucoup des autres, la vie ça commence maintenant pas à trente, quarante ans.» [psg]

10.3.2 Le besoin criant de modèles d'identification positifs

Les jeunes ont besoin de modèles d'identification positifs et proches, leur présence est un guide.

Comment faire lorsqu'on est en perte de modèles ?

Beaucoup d'entre eux souffrent par exemple de l'absence du père. Dans les quartiers de logements sociaux, on a détecté une forte absence des hommes et des pères (Jamouille, 2008). Est-ce l'effet des critères de sélection des logements sociaux en faveur des familles monoparentales ? L'effet des règles liées au statut de cohabitant qui défavorise les couples au bénéfice des parents seuls ? L'effet de l'instabilité des familles d'aujourd'hui ? Pour beaucoup de jeunes, le père est absent pour différentes raisons. Ils perdent l'image d'identification d'un homme, d'un père. Par ailleurs, ces jeunes doivent compenser cette absence et prendre très tôt des responsabilités.

Un père, une mère, un frère

Même si les jeunes sont critiques sur le type d'éducation prodigué par leurs parents, plusieurs d'entre eux reconnaissent que ces mêmes parents ont été des modèles pour eux, ils peuvent les admirer pour leur courage et leur persévérance.

«Ma mère, pour son côté «guerrier», elle s'est beaucoup battue dans la vie. Elle est venue ici seule avec ses enfants, elle ne connaissait pas la langue, elle s'est débrouillée, et tout.» [sol]

«Mon grand-père, j'admire. Il a fait des tas de métiers.» [sol]

«Ma mère, pour tout ce qu'elle a fait pour moi.» [sol]

«Mon père. Le pauvre, il travaille 7 jours/7 à presque 60 ans, taxi avec des personnes, il se sacrifie. Je me sens pas un homme mais un lâche. Je fais des cours du soir et mon père, il travaille tous les jours et moi, je veux au fond de moi, trouver un travail mais la société ne me le permet pas. Je postule un peu partout. J'ai la santé, mon père est vieux et malade. Lui, sort à 5h du matin et rentre à 9h du soir.» [pb]

«Mon père fait tout, c'est un exemple pour moi, parce que la plupart des gens économise de l'argent pour en fait, construire des maisons au Maroc, et lui construit rien du tout, il construit ses enfants, il a donné toute sa vie pour ses enfants.» [pb]

«Moi, je suis dans une famille d'accueil et le fils de la maison a 23 ans, c'est comme mon frère, je l'observe.» [wb]

L'animateur de quartier

Bien des quartiers de la Région bruxelloise disposent depuis quelques années de dispositifs de quartier qui s'intéressent à la problématique des jeunes. C'est le cas des dispositifs 'projet de Cohésion sociale' mis en place à la SLRB (société de logements sociaux bruxellois) mais aussi des projets de cohésion sociale mis en place par la COCOF et coordonnés par les communes. Dans certains quartiers, ces dispositifs travaillent en étroite collaboration et mettent leurs moyens en commun pour réaliser leurs objectifs. Les jeunes identifient ces dispositifs comme 'une chance' de reprendre pied.

«Malgré qu'on soit avec des personnes, leurs parents ce sont pas des ingénieurs et tout, on a une chance, on est soudé, on se parle, d'avoir une asbl comme ici pour pouvoir s'exprimer, pour pouvoir s'épanouir, ouvrir ses yeux, c'est une chance.» [pb]

L'animateur de quartier, qui parfois est lui-même issu du quartier, c'est un modèle de substitution, il a 'réussi'. Mais d'autres personnes sont également des modèles, des connaissances qui ont donné un coup de pouce aux jeunes, qui les ont aidés, des connaissances issues 'du quartier', ou des amis proches.

«A.B., question aide et montrer aux jeunes comment s'en sortir, c'est un exemple ici, c'est lui qui m'a aidé à me reprendre en main.» [pb]

«Grâce à l'aide de S., vu que S. c'est mon meilleur ami, donc j'avais toujours un lien. Parce qu'il faut savoir que S., c'est un énorme leader positif. S'il y avait un leader comme lui dans chaque quartier, tous les quartiers seraient comme Peterbos.» [pb]

«Des amis, un couple qui vit en France et qui m'a accueilli une fois. J'admire leur mode de vie alternative. Ils travaillent quelques mois par an pour couvrir l'année. J'aime bien par exemple leur idée de fonctionner plutôt via l'échange au lieu de l'argent. Ça m'inspire beaucoup, leur mode de vie.» [sol]

«Par exemple, le piston que j'ai eu c'est grâce à l'animateur, c'est lui qui m'a conseillé de faire cette formation. Mon oncle et lui m'ont vraiment bien aidés. Y a aussi des grands du quartier. Y a quelques personnes, franchement je les remercie, c'est grâce à eux que je suis arrivé.» [pb]

Pour la formation, qui t'aide à t'accrocher ? Y a certains modèles positifs dans le quartier, les leaders positifs. A., qui est juste là, mon ami.» [pb]

Un senior

Les adultes qui «sont passés par là» (et qui s'en sont sortis) peuvent aussi conseiller et guider les jeunes dans la mesure où ceux-ci sont réceptifs.

«Ouais, au moins on est là, on parle avec des gens, on apprend des choses, eux nous expliquent leur vécu.» [pr]

C'est aussi l'avis de jeunes détenus :

«Y aura toujours des négatifs. La prison ça rend mature surtout si t'es avec une personne âgée en cellule qui te donne des conseils. Les personnes plus âgées disent toujours des choses bonnes, alors que les personnes de ton âge veulent parler des «nike», des filles, des soirées, il va t'embrouiller un peu la tête. Une personne âgée, peut-être qu'elle est déjà passée par là.» [psg]

«Moi, j'aime bien rester avec des personnes plus âgées. Elles donnent un coup de pouce, fais pas ça. Mais aussi, ils ont du vécu.» [psg]

Des héros, des hommes qui ont changé le monde

Certains jeunes se réfèrent à d'autres modèles d'identification très connus.

«Martin Luther King, Nelson Mandela...X, idole du milieu graffiti, pour son côté artistique et son caractère.» [sol]

«Les arts martiaux, c'est des modèles qui transmettent le dépassement de soi, le partage. Je veux étudier leur histoire.» [wb]

«Première personne à qui je m'attache, c'est dans ma religion, je prends un exemple, c'est notre prophète.» [pb]

10.3.3 Gagner son autonomie par des défis et des expériences positives

Démontrer qu'on est capable de réussir des défis improbables

À Peterbos par exemple, les stratégies d'intégration sont basées sur des défis. Les jeunes sont par exemple mis au défi de réussir des expériences inédites. C'est une méthodologie développée par le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) dans la formation d'animateur en milieu interculturel^[29]. Dans la droite ligne de cette méthodologie, les jeunes réalisent une «expédition», des épreuves d'endurance.

Un exemple : Partis de Bruxelles avec un vélo, 2 € en poche, une carte routière, pas de GSM, les jeunes adultes ont roulé seuls en bicyclette de Bruxelles à Durbuy. Ils parlent de cette expérience comme un fait marquant de leur vie, un «tournant» auquel ils se réfèrent maintenant pour se prouver qu'ils sont capables de réussir quelque chose dans leur vie. C'est un premier pas vers un retour à la confiance en soi (voir aussi «Regards Croisés», contribution D'Broej).

«Moi, c'est après Durbuy (...) parce qu'avant de faire Durbuy, 3 ans, je suis resté dans la rue et je fumais, je faisais n'importe quoi, après ça je me suis repris en main et je me suis dit c'est maintenant ou jamais et après Durbuy, je voulais faire la même formation qu'A.» [pb]

«Par rapport aux formations, on va aux Pyrénées espagnoles pendant un mois et y a un jour dans ce mois où on reste tout seul face à nous-mêmes. On nous donne un sac de couchage, un sac à dos, trois tartines, une carte, une boussole et ils nous jettent au milieu des Pyrénées. Là on est seul face à soi-même, en fait, ça m'a marqué, je me suis dit, je suis seul face à moi-même, je me suis dit comment je vais vivre avec moi-même. Une fois que j'ai vu que j'étais bien en union avec moi-même, c'était la meilleure soirée que j'ai passée, en termes d'harmonie même si je suis seul face à moi-même, je me sens bien. (...) Une fois qu'on dépasse ses limites, on se dit qu'on est capable de faire plus. Tu vois de quoi t'es capable.» [pb]

Réussir l'école, alors qu'on avait trébuché quelques fois

Se raccrocher à l'école – et réussir - quand on a laissé passer le coche est un autre défi.

«Moi, j'étais en 4ème et puis j'en avais marre, j'arrivais plus à suivre les cours avec des gamins qui avaient deux, trois ans de moins que moi et qu'en j'arrivais au cours, j'arrivais pas à suivre les cours à cause de ces gamins parce qu'ils s'amusaient plus qu'autre chose et ça ne me motivait plus. J'ai essayé de tenir le coup jusqu'en décembre, j'avais des bonnes notes et après j'ai pas su continuer et donc pendant des mois, je restais à la maison, je faisais rien j'ai trouvé un travail, j'ai travaillé pendant un an et demi, j'ai cru me sentir bien mais finalement je ne me sentais pas à ma place, je me disais que ce n'était pas ce que je voulais faire et j'ai dû trouver un accord avec la patronne, elle m'a licencié tout en gardant

mon chômage. À ce moment-là, j'essaye de voir des formations qui convenaient et tout ça mais j'ai pas trouvé. Et au réseau, ils ont proposé un boulot encore mais c'était pas... mais comme je foutais rien je me disais qu'il fallait que je reprenne un mode de vie quoi (...) C'est dans ce boulot-là que je me suis dit, c'est bon, il faut trouver une solution, et comme j'ai entendu parler de la formation que je suis en ce moment, ça m'a intéressé et c'est là que j'ai passé des tests, et j'ai réussi.» [pb]

«Et mon moment d'autonomie, c'est quand j'ai quitté l'école, j'avais 17 ans et j'ai fini ma 6ème, j'ai obtenu mon CESS, mais les secondaires ne nous préparent pas suffisamment à l'école supérieure, vu que l'école secondaire, les interros, les réussis, t'as tes points, tu réussis ton année, c'est n'importe quoi. L'école supérieure, t'a pas d'interros, tu dois par toi-même étudier et réussir tes examens, si t'étudies pas régulièrement, tu ne réussis pas tout simplement, donc, c'est un moment d'autonomie. L'adaptation en fait, faut se prendre en main.» [pb]

10.4 VIVRE L'IDÉAL : L'ESPOIR REJOINT-IL L'UTOPIE ?

Les jeunes que nous avons pu rencontrer sont soutenus dans leur quête d'une vie meilleure par des acteurs de terrain, notamment des associations de quartier. Ils expriment une volonté unanime de s'en sortir, de réussir leur vie, d'être de bons parents.

10.4.1 Être un adulte responsable, c'est...

Être bien dans «ses pompes»

Être quelqu'un de respecté

Avoir confiance en soi, être bien dans sa vie est pour les jeunes défavorisés l'aboutissement d'un long processus. Finalement, après bien des détours, ils se trouvent avoir les mêmes désirs que les jeunes dont la vision d'avenir était toute tracée : être quelqu'un de bien, donner l'image sociale de quelqu'un qui a réussi sa vie.

«Ouais, j'aimerais bien que les gens disent que je suis un bon garçon, quelqu'un d'ouvert aux autres, qui est là pour aider en cas de problème, pour parler, pour remonter le moral, avoir un bon cœur.» [pr]

«Pour un artiste, c'est connaître ses valeurs, apprendre le respect.» [wb]

Avoir des projets, savoir tout gérer tout seul

L'image idéale de l'autonomie est le fruit de grandes capacités, sans qu'il y ait dépendance à d'autres ou à des institutions, des capacités qui se sont construites au fil du temps par des essais et erreurs et parfois suite à des échecs. La plus grande victoire est celle de pouvoir toujours se relever et poursuivre les objectifs qu'on s'est tracés.

«Avoir des projets, faire des échanges et si on se casse la gueule, faut assumer. Revendiquer, se cultiver, essayer des projets, se relever si ça foire, communiquer en faisant comprendre aux gens.» [wb]

«Savoir se gérer, mener sa vie (pas nécessairement seul).» [wb]

«Être à 100 % autonome, savoir tout gérer tout seul.» [sol]

[29] L'objectif de la formation d'animateur en milieu interculturel proposée par le CBAI est de développer la capacité de concevoir, d'animer et d'évaluer des activités socioéducatives à l'aide de techniques spécifiques à destination de groupes d'enfants, adolescents ou adultes, en intégrant la dimension interculturelle dans la gestion de groupe multiculturel et l'organisation des actions.

«Le fait d'arriver en maison d'accueil et d'avoir des responsabilités, des obligations, des démarches de travail, j'ai un sentiment d'être devenu adulte plus vite.» [pr]

Avoir son chez-soi

Bien des jeunes ont navigué de nombreuses années avant de se sentir capables d'avoir leur propre logement. Cette démarche est difficile dans la mesure où elle nécessite d'investir dans des dépenses importantes qui n'apportent pas d'objets matériels, mais qui assurent simplement un toit, un lieu de repos et de partage. Maintenir ce chez-soi est pour la plupart, un énorme défi.

«Devenir adultes est égal à «devenir pauvres», prend déjà seulement les charges logement...» [sol]

«Être adulte, ça fait peur, ça amène une grande charge... avec leur premier salaire, les jeunes achètent beaucoup de choses qui ne sont peut-être pas utiles, avant de penser au loyer. Les adultes sont plus responsables, ils pensent d'abord aux dépenses nécessaires, avant de se permettre des folies.» [sol]

Certains ne peuvent se résoudre à être seuls «entre 4 murs» et sont accrochés à la vie communautaire, mais c'est plutôt le fait de célibataires ou de personnes qui envisagent ce logement comme un transit.

«La vie en communauté, d'abord en internat. J'ai eu envie de poursuivre, ce que j'ai fait en colocation, se grouper, ça me plaît beaucoup.» [sol]

Avoir des responsabilités, fonder une famille (conjoint, enfants)

L'étape suivante est la fondation d'une famille. C'est alors que se prennent d'importantes responsabilités, qu'il faut réussir son couple, faire des choix, mettre des enfants au monde et assumer leur avenir. Cet idéal est partagé par tous les jeunes.

«C'est juste qu'il faut que j'ai ma femme. Que c'est moi, le chef, que je n'ai pas ma mère au-dessus... là, peut-être que je pourrais me considérer comme un adulte.» [pb]

«Pour moi, un adulte c'est quelqu'un de responsable, qui est respectueux et qui a le souci de bien faire. Donc pour moi, être un adulte c'est pas juste payer un loyer c'est par exemple avoir une famille, des enfants, être bien avec, leur apprendre le respect. Ça va loin, c'est pas juste ne plus être étudiant. Y en a qui ont 12 ans et qui peuvent être considérés comme des adultes. Il a perdu sa mère, son père et tu vois que le gars il gère ces 4 frères, soit, c'est un autre débat. Ce passage pour moi, je le redoute un peu parce que c'est des responsabilités énormes, adulte c'est avoir une famille et transmettre le savoir vivre, c'est super difficile. (...) pour moi, c'est à la fois difficile et j'ai envie d'être adulte, de transmettre le bien être à mes enfants, j'ai envie de leur apprendre ce que j'aime et ce que j'aimerais bien qu'ils fassent.» [pb]

Avoir une situation, gagner confortablement l'argent de la famille

L'emploi espéré est évidemment un emploi de qualité, c'est-à-dire qui donne satisfaction, qui octroie un statut social, qui permet de gagner très correctement sa vie et d'assurer le confort quotidien.

«Moi, mon objectif c'est d'investir dans l'immobilier, d'avoir un commerce, j'aimerais bien être indépendant, je préfère être autonome que travailler pour un patron, si Dieu le veut, je réussirai.» [psg]

«Ouais, faudrait pouvoir se débrouiller, mais la débrouille n'est pas permise en Belgique, faut avoir des autorisations pour tout. Mon grand-père, il a fait des tas de métiers, boulanger, un snack, et tout, mais fallait pas comme en Belgique des tas d'autorisations. Il ne fallait pas parler toutes les langues. Ici, tu peux rien faire sans avoir des diplômes, des permis, des accès à la profession, et tout !» [sol]

«Moi je veux trouver un travail où je peux m'épanouir !» [sol]

Renouer avec ses parents, rendre les parents fiers d'eux

La plupart des jeunes ont exprimé le sentiment qu'ils doivent 'se racheter' vis-à-vis de leurs parents. Leur plus grande fierté est de pouvoir montrer à leurs parents que, tout compte fait, ils sont de bons enfants et qu'eux aussi, peuvent 'réussir'.

«On veut montrer à nos parents qu'on est mieux qu'on ne l'est.» [pr]

«Inviter ma mère à la campagne dans mon jardin, barbecue...» [pr]

«Les parents doivent vous donner une éducation, un toit, de la nourriture. Faut être conscient de sa chance quand on est chez eux. Je ferai ce qu'il faut pour aller vers le meilleur sens de la vie...» [sol]

10.4.2 Mais la jeunesse se marque aussi par un manque de conscience des réalités...

Difficile de se contenter de salaires bas, les jeunes le disent eux-mêmes, ils veulent des salaires plus élevés, voire parfois une vie de riches ou des expériences hors du commun.

«Je vise le haut, je veux bien gagner ma vie et puis je partirai d'ici, un boulot avec 2 000 euros de salaire à la clé et agréable où il y a l'esprit d'équipe, faire des rencontres avec des collègues...» [pr]

«Si on me proposait un boulot, CDI avec 1 200 euros, je prends pas parce que c'est pas assez. Je veux un appartement de luxe, une belle vie.» [pr]

«Des fois, on se dit que l'argent normal, c'est pas toujours assez donc t'as toujours besoin, t'es obligé de chercher à gauche à droite (...). Pour être bien faut avoir 1 500.» [psg]

«Avoir un enfant, faire mon business au Brésil, donner des cours de français, avoir une maison de campagne au Brésil, voyager, former des jeunes avec mon entreprise, mettre un gérant et voyager, rencontrer de nouvelles cultures.» [wb]

II. LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ : OFFRIR DES SUPPORTS ET DES INVESTISSEMENTS AUX JEUNES CITOYENS

11.1 LE RÔLE DE L'ÉTAT

Pendant les décennies d'après-guerre, l'État belge a joué son rôle d'État-Providence. Fruit de la solidarité construite dans l'après-guerre 1940-45, l'État suppléait automatiquement aux manques et aux besoins des citoyens, particulièrement des citoyens les plus vulnérables par un système de solidarité entre citoyens : l'assurance maladie, l'assurance chômage, l'assurance invalidité, les pensions de retraite. L'économie, en pleine expansion dans les années 1960-1970 contribuait à la protection sociale sans coup férir. Outre les régimes d'assurances sociales, l'État a développé pour ceux qui ne pouvaient y souscrire, un dernier filet de protection sociale, dit 'd'assistance sociale' dénommée ensuite 'aide' et actuellement 'action sociale'.

Depuis les années de crise qui ont suivi la crise pétrolière des années 1973, l'économie mondiale a connu globalement un ralentissement important, avec en point d'orgue un moment clé, la crise de la dette américaine et des 'subprimes' en 2008.

Dès lors, l'investissement de l'État envers ses citoyens s'est inversé. Suite au manque de moyens financiers, l'État-Providence s'est mué en État-social actif, parcimonieux de ses aides aux citoyens. Contrairement à la vision antérieure d'une entière responsabilité de l'État vis-à-vis des citoyens, la vision s'est fondamentalement modifiée. Ce sont maintenant les citoyens eux-mêmes qui sont responsables de leur sort. Les plus fragiles sont ainsi laissés pour compte. Lorsqu'on sait que la définition 'partagée'^[30] de la pauvreté met l'accent sur le fait que les personnes pauvres ne peuvent se sortir seules de leur situation de précarité, on peut se demander quels sont les fondements de ce paradoxe.

Or, il est bien clair pour la société belge – et ce constat est partagé par les responsables politiques bruxellois – que les personnes vulnérables font partie intégrante de notre société. Si des efforts d'intégration leur sont demandés, ces mêmes efforts doivent également émaner de la force publique pour soutenir les citoyens dans leur démarche d'intégration.

11.2 LE RÔLE DES SERVICES SOCIAUX PUBLICS ET ASSOCIATIFS

En Belgique, l'aide sociale est partagée entre les services publics et les associations ; la vie associative fait partie de l'organisation sociétale. Elle est composée d'associations issues d'une volonté citoyenne (maisons de quartier, clubs sportifs, associations d'entraide ou associations récréatives), mais aussi de l'activité de professionnels, dans des services sociaux, des services de santé, des logements à vocation sociale, ... Ces derniers services sont souvent reconnus et agréés, voire subventionnés, par une Autorité publique dont elles reçoivent une mission de service public. Ces associations sont complémentaires à l'action des autorités exercée via leurs propres services sociaux, tels que les CPAS dont la fonction est au premier plan l'aide aux citoyens. Elles sont contrôlées par l'Autorité publique.

La Région bruxelloise foisonne de services sociaux publics et associatifs répondant soit de manière globale, soit de manière spécialisée aux besoins de tous les citoyens quels qu'ils soient, quel que soit leur niveau socio-économique.

11.3 UNE MÉCONNAISSANCE

Les services sociaux ont comme mission principale l'intégration sociale et disposent pour ce faire de différents moyens et de différentes méthodes de travail. L'évolution récente des pratiques sociales met l'accent sur la coordination, la concertation et la mise sur pied de réseaux d'aide.

«J'avoue depuis que je suis aux Petits Riens, je me sens mieux, on fait des activités, des choses agréables. Quand je suis arrivé ici, j'avais la haine. Se trouver dans la rue pendant 4 jours, je dormais au parc. J'ai fait des conneries, après pour finir j'ai rencontré un agent de police, il m'a dit si je connaissais les Petits Riens et on est allé faire un tour.» [pr]

Les jeunes adultes connaissent très peu de services sociaux. En cherchant bien, ils ont pu en citer quelques-uns : les CEFA, Bruxelles-formation, le SAJ, le CPAS, les restos du cœur, Caritas, Actiris, la maison de quartier, la maison de jeunes, le syndicat. Les jeunes détenus ont cité aussi les maisons d'accueil...

Non seulement, les jeunes adultes connaissent peu les services sociaux mis à disposition de la population, mais ils ne sont pas plus informés des différentes aides possibles, ni des procédures pour les obtenir. Le contact avec certains services officiels ne sont pas positifs. Dès lors, leur regard est très critique envers ces services. En effet, l'aide sociale publique est de plus en plus conditionnée à des règles et des impératifs 'd'activation' selon le principe : qu'il faut agir pour recevoir.

«Ils sont pas accueillants, ils te traitent comme des chiens. Ils nous traitent comme des pauvres.» [pb]

«Je suis chez Actiris, mais je n'ai jamais été convoqué, je n'ai aucun contact.» [sol]

[30] Définition partagée de la pauvreté : Un ensemble d'exclusions sociales qui couvrent plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective. Ces personnes sont exclues des modes de vie habituellement acceptés dans notre société. Sans aide, elles ne peuvent se sortir seules de la pauvreté (Jan Vranken).

Les procédures mises en place ne tiennent pas compte des efforts fournis par les usagers. L'image reçue par les jeunes est plutôt celle de services publics tout puissants qui ne sont pas au service de la population, mais qui sont là pour 'les emmerder'...

«Tu fais des efforts et tu te fais emmerder. Je suis à Solidarité pour un an, mais je dois tout de même rester disponible sur le marché du travail. Alors, tous les lundis, je passe une heure à envoyer une dizaine de candidatures, mais pour des offres d'emploi ou à des entreprises pour lesquelles je sais que je ne serai pas pris. Comme ça, on me laisse tranquille. Mais c'est vraiment une perte de temps pour moi et aussi pour le facilitateur. On pourrait pas imaginer quelque chose de plus intelligent ?» [sol]

«Comme les jeunes sous statut de volontaire reçoivent 10€ par jour de l'asbl, ça a déjà posé des problèmes avec le CPAS qui a considéré que c'était un revenu et qui voulait que le jeune rembourse le montant. Mais on a trouvé une solution.» [sol]

Conscient des difficultés qu'ont les jeunes à requérir l'aide des services sociaux publics, de plus en plus de travailleurs sociaux et d'autres intervenants sociaux les accompagnent dans leurs démarches pour les rassurer, 'traduire' les exigences des services et s'assurer que les jeunes ont bien compris ce qu'on attend d'eux. Est-ce à dire que le travail de confiance qui est sous-jacent à toute relation d'aide professionnelle est plus souvent le fait des associations que des services publics ? Ces derniers souffrent en effet d'une image d'exercice de la 'contrainte'.

Pourtant, des relais existent, ils émanent tant des services publics que des associations. Certaines associations s'organisent pour restaurer le lien et la confiance. Ainsi, grâce à une séance d'information qui a eu lieu dans leur quartier, les jeunes ont compris que les CPAS ne peuvent pas tout faire et que les contraintes exigées ne relèvent pas de la mauvaise volonté, mais de règles de procédure qui favorisent un traitement équitable et d'un réel débordement des tâches à effectuer.

«Quelqu'un qui étudie, qui n'a pas le temps d'aller aux heures qu'on lui propose, justement faut l'accompagner, vu que le CPAS s'en prend plein la gueule tout le temps et qu'ils n'ont pas les moyens de faire le travail qu'ils veulent. On reste dans les fantasmes de «on reçoit de sales jeunes qui veulent nous piquer notre argent» et eux qui disent «on n'a pas les moyens de les informer comme on voudrait parce que tout est à la chaîne et entre les accueillants et les assistants sociaux, il y a des informations qui passent difficilement.» [bp]

«Mais les assistants sociaux veulent nous rencontrer pour qu'on puisse leur transmettre toute les infos auxquelles ils ont plus accès. Donc c'est possible, si vous rencontrez des difficultés, moi, à partir du moment où ils se sont présentés, on s'est présenté à eux, je n'ai jamais eu de difficulté à contacter un assistant social pour lui dire qu'il y a un problème de compréhension et ça a toujours fonctionné.» [bp]

Si les jeunes allaient jusqu'au bout de leur réflexion sur le mode de fonctionnement de la démocratie et s'ils devaient imaginer quelles solutions il faudrait apporter pour améliorer leur situation, que feraient-ils ? Si le pouvoir de décision était entre leurs mains (s'ils étaient parlementaires par exemple), quelle action mèneraient-ils et quelles seraient leurs priorités ? Les jeunes qui ont des difficultés à s'exprimer dans un contexte plus large que dans leur vie de tous les jours, peuvent faire le bilan de ce qui ne va pas, de ce qui fait échec dans leur vie. Par contre, pour pouvoir identifier ce qu'il faudrait mettre en place, c'est quasiment impossible.

«Il faut tout changer ! Je ne sais pas où commencer ! Faut qu'on ait droit à la parole !» [sol]

«Pour moi c'est clair : les riches sont riches, les pauvres sont pauvres. Pour l'instant, on veut toujours plus, plus, le pouvoir ! Il faudrait que chacun aide l'autre, que chacun apporte ce qu'il peut apporter.» [sol]

«Et puis, faut favoriser la débrouille, donner envie et espoir ! Avancer sans trop de contraintes.» [sol]

Au-delà des attitudes utopistes, outre les questions financières, il est évident que l'accessibilité des services n'est pas suffisante dans l'état actuel des choses.

«Souvent l'aspect financier est un frein, un blocage pour faire une activité sportive ou de loisirs. Quand on est une famille nombreuse, c'est difficile.» [pb]

«Au niveau de la mobilité, il y a des freins. Le transport, c'est la misère, la stib par exemple au niveau du prix...» [pb]

«On ne peut pas se payer un abonnement STIB.» [sol]

11.4 DES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES À CERTAINES SITUATIONS

L'accès aux dispositifs nécessite également l'assouplissement des procédures. Pour les jeunes qui doivent prochainement sortir de prison, il est très difficile de préparer sa vie à la sortie : obtenir l'aide du CPAS dès le premier jour de la sortie, trouver la formation adéquate, faire un bon CV, parler avec les employeurs,... En effet, la transition vers l'extérieur est lourde d'organisation (les sorties préparatoires à la sortie définitive), de temps (la disponibilité des travailleurs sociaux et leur organisation), d'accompagnement (adapté aux circonstances, aux possibilités et aux opportunités octroyées au détenu),...

Il faut tout organiser 'à distance'...

«Y a rien qui manque dehors. Le CPAS offre des tas de possibilités, mais on nous dit rien...» [pfap]

«Les jeunes devraient pouvoir tester plus de possibilités tant au niveau des études que du travail.» [sol]

12. QUELQUES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics ont déjà pris une série de mesures qui répondent aux critères tels que définis dans le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010. La politique menée doit être préventive, plurielle et participative. Les critères de transversalité et d'intersectorialité dans une approche intergouvernementale, sont également à intégrer. Certaines actions politiques doivent cependant être développées ou améliorées en ciblant spécifiquement les jeunes adultes. L'élaboration du plan d'action de lutte contre la pauvreté des jeunes adultes figure dans le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, «Jeunes en transition, adultes en devenir». Le chapitre 13 présente des exemples de bonnes pratiques.

12.1 DES DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS

Les services et dispositifs mis en place par les diverses autorités publiques foisonnent. Il est difficile de passer entre les mailles du filet. Cependant, on constate que cela reste le cas pour de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables. L'hypothèse qu'on peut formuler est vraisemblablement liée à l'élaboration des systèmes d'aide, basés sur une conception 'classe moyenne', et qui restent difficilement accessibles pour les classes défavorisées, ne fut-ce que pour une question de langage.

Les jeunes adultes se sont exprimés sur les services publics. Ils ne s'y sentent pas considérés comme des partenaires à part entière. Cela fait référence évidemment à l'accueil qu'ils reçoivent mais aussi aux exigences administratives pour l'obtention de droits qui leur semblent parfois démesurées.

«Y a un manque d'information énorme, si on doit aller au CPAS, on n'est pas informé, on sait pas comment on doit faire, à quel moment on doit aller? Même quand on va là-bas, ils nous disent faut prendre rendez-vous, ils ne nous proposent même pas une date. Le plus triste pour moi, c'est vraiment le manque d'informations globales, quand on vient ici (maison de quartier du Peterbos), tu prends ton temps avec une personne, une heure, deux heures, des fois trois heures, je sais qu'on ne peut pas faire ça avec toutes les personnes.» [pb]

Il est donc important d'améliorer ces services et dispositifs notamment en :

- Faisant coïncider les délais d'attribution entre les différents dispositifs d'aide. Par exemple, le passage entre aide à la jeunesse et CPAS, ou entre prise en charge par le Ministère de la Justice lorsqu'on est en prison et CPAS.
- Aménageant les horaires et les rendez-vous pour qu'ils soient compatibles (c'est-à-dire complémentaires). Par exemple, entre services d'aide et de formation et CPAS ou Actiris.
- Simplifiant le langage administratif dans tous les actes officiels et dans toutes les procédures

- Simplifiant les procédures
- Évitant le préfinancement des aides par le bénéficiaire
- Valorisant les démarches proactives des services dans le milieu de vie des personnes les plus vulnérables (des exemples existent comme les antennes de CPAS)
- Rapprochant les services communaux des citoyens

12.2 DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Il convient d'accentuer l'accompagnement social sur le lieu de vie (quel que soit le domicile) et pendant le parcours de vie. Contrairement à ce que l'on croit, plus long est l'accompagnement social, plus autonome deviendra l'individu (Lelubre, 2012). C'est l'objectif que s'est fixé le dispositif 'Services d'habitat accompagné'. L'accompagnement couvre des aides diverses : soutien dans la recherche d'un logement ou d'un emploi, aide et accompagnement aux formalités administratives, encadrement budgétaire, toute démarche de socialisation et de mise en place d'un réseau de relations sociales, appui à la recherche d'autonomie et à l'intégration des personnes accompagnées. Il s'agit de renforcer ce secteur.

«Faut accompagner les personnes qui vivent dans la précarité pour qu'elle soient sur la même longueur que d'autres.» [sol]

«Ce qui aurait pu m'aider? Un accompagnement plus approfondi avec des gens de l'extérieur. Ici (en annexe psychiatrique de la prison de Forest), il n'y a pas de soins. Faut de l'éducation pour te remettre sur le bon chemin...» [pfap]

Il faut cependant aussi se rendre compte que l'habitat accompagné n'est pas accessible à tous les jeunes. Les jeunes présentant une problématique de dépendance ne sont par exemple admis dans les projets d'habitat accompagné que dans certaines limites. Ce groupe restant n'a actuellement nulle part où aller et atterrit par trop souvent dans la rue où les problèmes s'aggravent.

En outre, les jeunes présentant des problèmes psychiatriques ne sont pas toujours dirigés assez rapidement vers la psychiatrie. Les longs délais d'attente font que parfois les jeunes décrochent avant d'avoir pu bénéficier d'un traitement.

Enfin, les jeunes restent souvent dans l'habitat accompagné pendant une période inutilement longue : l'accompagnement social n'est parfois plus nécessaire mais vu les difficultés d'accès au logement, ils ne peuvent pas quitter leur hébergement.

«Un kot d'étudiant est souvent le type de logement le plus facile à trouver, mais certaines règles et conditions, qui ne s'appliquent pas au jeune ou auxquelles le jeune ne peut pas satisfaire, y sont liées. P. ex. : le jeune ne peut pas prendre son domicile à cette adresse, le parent doit se porter garant, l'aide du CPAS n'est très souvent pas acceptée, tout comme ceux qui reçoivent une allocation de chômage (ceux qui présentent une fiche de paie ont la priorité), si plusieurs pièces sont communes (p. ex. la cuisine), le CPAS les considérera souvent comme cohabitant et les paiera à ce titre...» [16]

12.3 DES CELLULES JEUNES DANS LES CPAS BRUXELLOIS

L'approche spécifique pour les jeunes est une pratique récente des CPAS bruxellois. Tout adulte de plus de 18 ans, qui se trouve dans le besoin, a le droit de bénéficier de l'aide du CPAS. La loi sur le droit à l'intégration sociale de mai 2005 met l'accent sur l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie via la mise à l'emploi. Cela convient à certains jeunes, tandis que pour d'autres, la formation est plus adaptée. Plusieurs CPAS bruxellois ont en effet opté de favoriser les études pour les jeunes. Le législateur a fixé un cadre, et le projet prend la forme d'un contrat entre le jeune et le CPAS.

12.4 DES SERVICES D'ACCROCHAGE SCOLAIRE

Cet accompagnement est aussi nécessaire sur le plan scolaire. La Région bruxelloise a mis en place des dispositifs dits 'd'accrochage scolaire'. Leur mission est de mettre à la disposition des établissements scolaires des 19 communes les moyens leur permettant de favoriser et de collaborer à l'accrochage scolaire des élèves, par la lutte contre l'absentéisme, la violence et les incivilités.

«Au niveau de l'école: il faudra considérer les potentialités de chaque jeune, lui donner un meilleur soutien scolaire pour lui donner confiance, et l'accompagner vers la réussite, au lieu de vers l'échec comme c'est le cas aujourd'hui. L'approche pédagogique doit être modifiée pour tenir compte des talents des jeunes et se concentrer là-dessus. Être plus à l'écoute des jeunes, parce qu'aujourd'hui, les profs dévalorisent souvent les jeunes. Il faudrait aussi modifier le contenu des cours, qu'ils soient plus proches de la vie.» [sol]

12.5 UNE TRANSITION PROGRAMMÉE ENTRE L'INSTITUTION ET LA VIE EN AUTONOMIE

Pour les jeunes qui ont passé (une partie de) leur vie en institution, l'autonomie à la majorité doit se préparer bien avant 18 ans, pas seulement grâce à l'accompagnement des éducateurs internes à l'institution, mais également en associant, si possible, des personnes extérieures à l'institution (pour aider le jeune à se projeter dans l'avenir et utiliser les services extérieurs). La famille d'origine doit au maximum être associée au processus pour qu'elle occupe à la fois sa place de 'référént', sa place sociale ainsi que sa place affective et relationnelle.

Sur le plan social, cela signifie qu'il faut donner au jeune tous les outils nécessaires pour gérer son quotidien: trouver son logement, signer un contrat de bail, gérer le logement et l'entretenir, acheter les aliments, les préparer, les consommer dans de bonnes conditions, aménager son temps de travail ou d'étude, le temps nécessaire à son chez-soi, le temps nécessaire aux loisirs, à la recherche de travail,...

Sur le plan financier, cela signifie qu'il faut aménager du temps pour les démarches administratives, obtenir et gérer son argent, planifier les achats, gérer souvent la pénurie de moyens lorsqu'il s'agit d'allocations sociales, éviter le surendettement,...

Sur le plan sanitaire, cela signifie gérer ses problèmes de santé: consulter les médecins et assurer le suivi des traitements, voir d'autres prestataires de soins, acheter et consommer les médicaments de manière adaptée, faire les démarches nécessaires pour la contraception ou pour planifier les naissances...

Sur le plan relationnel, cela signifie aménager du temps pour la famille, les amis, le compagnon ou la compagne, éventuellement les enfants,...

Un ménage est en quelque sorte une petite PME et la gestion en est extrêmement compliquée, encore plus pour ceux qui débute une vie d'adulte à un âge trop précoce. Le début de l'autonomie nécessite parfois un accompagnement social et ce, même au-delà de 18 ans. Accentuer le rôle des services compétents est primordial.

12.6 DE NOUVELLES FORMES DE LOGEMENTS POUR FAIRE FACE À LA PÉNURIE OU POUR CERTAINS PUBLICS

Un logement n'est pas seulement un abri, c'est également un refuge, un lieu que l'on s'approprié, où l'on se sent bien, où l'on se repose, où l'on partage des moments en famille ou avec des amis.

S'il existe des logements dits supervisés pour certaines catégories de population, organisés sur une base institutionnel (jeunes adultes handicapés) et prévus pour assurer une certaine forme d'aide (aides familiales par exemple) avant de passer à l'autonomie complète, cela n'est pas le cas pour les jeunes issus d'institutions d'aide à la jeunesse ou issus de milieux précaires.

La pénurie de logements en Région bruxelloise a pour effet d'éjecter les jeunes adultes du marché privé du logement tout autant que du logement social, car ils ne disposent pas d'assez de points de priorité. L'une des solutions pour les jeunes est le logement en Agence Immobilière Sociale (AIS), l'habitat groupé ou accompagné ou encore les logements sous convention d'occupation précaire. Pour autant, il faut que ces expériences soient labellisées (projet fédéral en cours) pour que les colocataires puissent continuer à bénéficier du statut d'isolé lorsqu'ils dépendent d'allocations sociales.

Ici également, tant l'accompagnement à la gestion du logement que l'accompagnement social sont importants pour que les jeunes puissent se maintenir dans leur logement dans de bonnes conditions. Les jeunes ne sont en effet pas spécialement préparés à la colocation où chacun doit assumer son indépendance.

«Quand on est à plusieurs - chacun sa chambre - faut s'adapter aux autres.» [sisa]

«Ce qui est important, c'est d'abord d'être bien avant de prendre son appart. Je me débrouille seul, mais j'ai quand même besoin d'une aide familiale en semaine pour m'aider et me montrer comment faire.» [sisa]

12.7 DES LIEUX D'ACCUEIL ACCESSIBLES POUR JEUNES ENFANTS

L'une des fonctions de la crèche est de permettre aux parents d'exercer leurs activités en toute sécurité, mais aussi d'offrir aux enfants un lieu de socialisation complémentaire à la famille. Trouver une place d'accueil aujourd'hui pour un nouveau-né est très difficile. C'est l'une des conclusions de la Plateforme technique Familles monoparentales, créée en Région bruxelloise, qui rassemble une série de professionnels de différents domaines (emploi, services sociaux, services d'étude, accueil de l'enfance,...).

«Un gros coup de gueule que je veux pousser pour toutes les mamans. S'il vous plaît, aidez les mamans à trouver des places en crèche parce que j'ai galéré comme pas possible. J'étais à deux doigts de perdre mon emploi...» [berk]

Les parents qui cherchent une place actuellement se trouvent face à des dizaines de portes closes. Même en crèche privée, il reste rarement des places. Bien évidemment, les prix appliqués dépassent largement le budget des parents les plus vulnérables. Pas étonnant dès lors, qu'ils préfèrent garder leur enfant eux-mêmes, au détriment de leur insertion socioprofessionnelle. L'accueil de la petite enfance est une priorité.

12.8 DES RÉSEAUX AUTOUR DU JEUNE ADULTE

Offrir la chance aux jeunes adultes vulnérables de développer des liens et un réseau social constitue une première étape vers une participation sociale ultérieure, ce qui peut leur permettre de s'adresser à nouveau à des services généraux. Les projets qui visent le renforcement des liens sociaux et du réseau social doivent alors être développés, soutenus et valorisés.

«Moi, j'ai peur des autres. À l'école t'as des amis et après, plus rien, c'est pas les mêmes. C'est pas facile, on est tous timides. Faut que j'aie confiance.» [sisa]

Pour offrir de nouvelles perspectives d'avenir aux jeunes adultes vulnérables, leur offrir des chances de sortir de leurs quartiers, de faire de nouvelles rencontres et de nouer de nouveaux contacts, de découvrir de nouvelles perspectives, il faut investir dans une plus grande mobilité.

«Moi, je n'aime pas prendre les transports, c'est difficile avec les numéros. Je ne connais que le tram 3, 4 et 7. J'ai peur d'être agressé. Ça arrive parce qu'y a pas de respect.» [sisa]

La promotion de l'accessibilité aux services dans tous les domaines de la vie constitue un élément essentiel et ce, tant dans la politique de la jeunesse, de la culture et du sport que dans la politique du logement et la politique de l'aménagement du territoire.

La distance 'sociale' entre les jeunes Bruxellois n'est pas en premier lieu de nature physique, elle est avant tout le résultat d'inégalités socio-économiques. Par ailleurs, il existe aussi des frontières 'mentales' (préjugés), 'ancrées dans l'esprit de ces jeunes'. Pour surmonter ces barrières, le renforcement de la mixité sociale ne suffit pas, il faut investir dans des possibilités

de rencontre. «L'élément central de la solution s'inscrit dans les logiques de rencontres de l'autre. [...] La mixité sociale ne signifie pas le rapprochement physique des personnes. [...] Il faut créer des croisements, des espaces de rencontres. Il faut rendre l'espace urbain social et public accessible : il existe une inégalité forte dans l'appropriation de la ville, l'aisance ou le malaise de la découverte rend l'accès inégal. [...] Au niveau de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme, les lieux doivent pouvoir être appropriés par plusieurs types de groupes sociaux.» (Samarcande asbl et al, 2008)

12.9 DES PARTENARIATS ENTRE SERVICES ET DES PLATES-FORMES DE CONCERTATION BRUXELLOISES

Parallèlement à la reconstruction des liens entre personnes, le travail en réseau des professionnels apparaît comme une pratique de plus en plus incontournable, et cela pour différentes raisons : les situations des personnes apparaissent de plus en plus complexes (composantes économiques, sociales, de santé physique et mentale,...), cette complexité requiert des compétences professionnelles multiples alors que les services sont souvent spécialisés.

Par ailleurs, les contextes de vie, notamment le quartier, ont une influence sur le développement du bien-être social, de la santé physique et psychique des enfants et de leur famille. Dans cette optique, un travail en réseau de proximité dans des zones géographiques limitées permet d'améliorer ces contextes de vie et donc d'avoir des effets positifs sur les habitants.

De plus, les professionnels apprennent les uns des autres. Une approche commune et une culture partagée de la communication se développent et permettent de dépasser les clivages dus aux limites institutionnelles et sectorielles. Dans ce type de réseau, les professionnels développent des contacts pour se ressourcer, échanger des pratiques, capitaliser des acquis – connaissances, savoir-faire – qui permettent d'articuler leurs actions, d'aboutir à des projets communs ou à des pratiques de concertation nouvelles.

C'est le lien entre travailleurs du terrain associatif de secteurs divers, travailleurs de services publics et pouvoirs politiques et institutionnels (COCOM, Région, COCOF, VG, Communautés, pouvoirs locaux) qui permettra d'articuler une réponse cohérente aux difficultés des personnes les plus vulnérables et d'assurer au sein de cette population, la transition des jeunes vers l'âge adulte.

La Commission communautaire commune (chargée de la coordination des institutions bruxelloises) exerce ces formes de concertation depuis des années : concertation sur les questions de pauvreté, concertation de services d'aide aux personnes sans-abris, concertation de services d'aide aux justiciables... il est à espérer que, suite à l'actuel rapport thématique 2012, une concertation sur la transition des jeunes adultes soit mise en place.

13. DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES, QUELQUES EXEMPLES DES PRATIQUES

Le 24 octobre 2012, un débat public a été organisé au Parlement bruxellois pour favoriser la rencontre des travailleurs sociaux investis dans l'accompagnement des jeunes adultes et les responsables politiques bruxellois. Ce débat a surtout été l'occasion de présenter quelques recherches sur la problématique, sur l'état d'avancement de la thématique jeunes adultes du rapport bruxellois de l'état de la pauvreté 2012, mais aussi de présenter des bonnes pratiques et d'organiser les échanges de pratiques entre travailleurs sociaux des secteurs publics et associatifs.

Trois ateliers ont été organisés autour des thèmes suivants : mobiliser les jeunes, créer des réseaux, les accompagner.

Les thèmes ont été choisis en concertation avec le groupe de recherche de la recherche-action «La majorité, un passage redouté». Ce sont des thèmes auxquels bien des travailleurs sociaux sont confrontés dans leur travail quotidien, et pour lesquels chacun cherche des pistes.

Ci-après, certaines pratiques effectuées à Bruxelles ou applicables à Bruxelles, qui étaient présentées pendant le débat public, sont mentionnées. Ensuite, une version courte des débats qui ont suivi les présentations est présentée par thème.

13.1 MOBILISER LES JEUNES

Au sein des dispositifs d'aide sociale, il est essentiel que les jeunes deviennent des acteurs de leur vie, qu'ils collaborent et développent leur projet personnel. Mobiliser les jeunes est difficile. Des techniques spécifiques sont utilisées par les organismes ou associations afin que les jeunes disposent du soutien nécessaire pour être acteurs de leur vie.

13.1.1 JES asbl

JES asbl était au départ (en 1984) une organisation de jeunesse qui s'est ensuite développée dans différents domaines : le travail avec les jeunes, l'aide sociale pour les jeunes, la formation et l'emploi, l'hébergement...

Dans le cadre du travail avec les jeunes au niveau des loisirs, des activités d'aventure sont organisées dans la ville, pour stimuler une culture de participation. Les jeunes peuvent «consommer» les activités ou en détenir les rênes, comme c'est le cas pour un studio de musique, une maison de jeunes.

JES propose aussi des formations de responsables en utilisant la ville comme terrain de jeux : formation d'animateurs spécifiques, sur mesure et selon les besoins.

L'asbl effectue aussi un travail de rue et aide les jeunes dans leur recherche d'emploi, de formation, etc. Les demandes viennent des jeunes eux-mêmes. En plus de contacts individuels, le

travailleur organise des activités et des projets dans lesquels les jeunes peuvent s'investir ensemble.

JES organise en outre toutes sortes de formules d'orientations, des 'screenings' mais aussi des (pré)formations dans l'horeca, la prévention, la construction et la logistique, pour jeunes chômeurs de longue durée. La formation est complétée par un suivi intensif lors de la recherche d'emploi ou lors de formation complémentaire.

Toutes les actions de JES placent le jeune au centre des préoccupations. Les jeunes sont en effet au centre de toutes les activités et JES fait en sorte que, dans la mesure du possible, les jeunes eux-mêmes s'approprient la mise en œuvre de leur projet.

JES est agréée par la Communauté flamande et soutenue par la VGC.

13.1.2 D'Broej, travail conjoint avec les jeunes au Peterbos

En 2000, un projet de cohésion sociale a été mis en place à Peterbos en collaboration avec l'ASSAM, la société de logements sociaux, le service de prévention de la commune, RisoBrussel, Samenlevingsopbouw, D'Broej, KAV intercultureel et ce, en vue d'associer les habitants à la gestion du quartier. C'est ainsi que les habitants ont «verdi» le quartier par des plantations, ont construit une salle communautaire, ont organisé des fêtes, disposent d'une infrastructure sportive et de loisirs.

Suite au constat selon lequel le quartier souffrait du manque d'espaces de loisirs pour jeunes et enfants, la priorité a été mise sur les besoins de ce public. Des activités sont organisées en tenant compte des souhaits des jeunes eux-mêmes, comme par exemple la mise en place d'un atelier-débat pour permettre de discuter de sujets de société, de favoriser le vivre-ensemble en cherchant des solutions locales à certaines problématiques vécues dans le quartier et d'acquérir des compétences au travers de cette démarche. Un groupe de parole a été organisé avec des jeunes adultes du quartier dont les témoignages ont alimenté ce cahier thématique.

Ce n'est pas seulement l'approche par groupe cible qui fait la particularité de Peterbos, mais aussi le fait de mener un projet de manière indépendante avec des animateurs issus du quartier et de l'immigration pour en assurer la diversité. C'est la convergence de l'action de différents services qui fait la plus-value de ce projet, elle permet par ailleurs de faire des économies d'échelle, mais aussi de multiplier les moyens d'action au bénéfice d'un public fragile sur un territoire donné.

Le projet est agréé par la Commission communautaire flamande en tant qu'initiative destinée aux jeunes précaires, et par la Région bruxelloise comme projet de cohésion sociale.

13.1.3 Solidarité asbl

C'est une organisation de jeunesse, qui propose un projet citoyen à des jeunes de 16 à 25 ans et ce, pendant une année entière. Ces jeunes se trouvent en général à une étape de leur

vie où les questions sont multiples, mais ils ne trouvent pas forcément de réponse. Solidarité peut les aider ou du moins, leur donner des outils leur permettant d'avancer, de progresser en maturité. Les activités collectives favorisent notamment les liens de solidarité entre les participants.

Regroupés en équipe de huit et accompagnés par un référent, les jeunes s'engagent comme volontaires dans un projet dynamique reposant sur trois axes :

- Un engagement citoyen sous forme de services à la collectivité et d'activités de rencontre : des actions dont l'objectif est de soutenir un partenaire associatif qui n'a pas les moyens humains et/ou financiers pour mener à bien certains de ses projets, des actions dont l'objectif est de permettre la découverte d'un public et d'une réalité particulière.
- Un temps de formation et de sensibilisation : la préparation des jeunes volontaires aux actions, une sensibilisation à certaines grandes thématiques de société.
- Une étape de maturation personnelle : préparation à l'après Solidarité grâce à un module «Mieux se connaître pour mieux s'orienter», une visite d'associations spécialisées dans l'information et l'orientation des jeunes, une «bourse à projets» (aide financière) destinée à soutenir chaque jeune après son année de volontariat. Ce tronc commun peut être complété par un stage individuel, des visites d'entreprises, des ateliers d'expressions,...

Le temps d'activité restant est principalement consacré à des projets dits «particuliers», ainsi qu'à des moments de dynamique de groupe, de réunion et d'évaluation avec les jeunes volontaires.

Chacun(e) peut vivre cette expérience en espérant à la clé, l'achever avec un peu plus de confiance en soi, afin de pouvoir réorienter sa vie...

L'organisation est reconnue comme organisation de jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

13.1.4 Ce que le débat nous a appris

Les jeunes sont encore très réceptifs à l'apprentissage, il faut en profiter. Contrairement à ce qu'ils en pensent, leur univers est plus étendu que leur quartier, ils peuvent s'exprimer, ils peuvent défendre des idées, ils peuvent programmer des projets et les réaliser. Travailler en groupe sur un projet ouvre les champs du possible et des dynamiques.

Pour pouvoir proposer des outils afin que les jeunes puissent se prendre en charge, il faut pouvoir adapter l'organisation.

«Il est temps de passer de la 'consommation' à la 'participation' dans l'action sociale adaptée aux jeunes, mais cela nécessite également une possible évolution de conception du travail social et du travailleur social lui-même. Le dispositif ISP est une opération intégrée basée sur l'éducation permanente, concept classique en Communauté française. Celui-ci a évolué de manière formelle selon une approche par compétences.»

Si l'on souhaite que les jeunes deviennent des participants plus actifs à la vie sociale, il faut une approche totalement différente. Le système n'en tient pas compte.

«L'État a modifié son type de financement des services, en passant du financement structurel au financement par projet avec des «targets» (objectifs ciblés à atteindre), ce qui oblige les services à sélectionner les plus forts pour les aider au détriment des plus faibles.

N'est-il pas temps de «remettre les pendules à l'heure»? Le combat aujourd'hui est de renforcer les capacités des jeunes à assumer leur propre vie.»

En période de transition, les jeunes devraient pouvoir bénéficier d'un statut spécifique, qui leur permette de développer leur propre projet.

«Cette période est fondamentale pour y ancrer l'accompagnement du jeune, et y consacrer du temps et de la durée, style «trajectbegeleider». C'est important parce que le premier temps de la confiance est en lui-même un investissement dans la relation à plus long terme, le jeune doit être assuré d'une certaine stabilité.»

La participation est un mouvement "bottom-up": écouter les jeunes, les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Les travailleurs sociaux font face à d'importantes limites : il n'est pas évident de sortir de leurs fonctions telles que définies dans un cadre institutionnel. Pourtant, il est important qu'un certain nombre d'entre eux travaillent en rue, parmi les jeunes.

Pour les jeunes, les exemples et les défis sont très parlants. Avoir des modèles de réussite dans leur quartier leur permet de se construire des références positives, surtout lorsqu'il s'agit de personnes issues du même quartier et/ou d'origine immigrée qui ont connu le même genre de problème auparavant.

La plupart des services bruxellois manque de moyens devant l'immense tâche qui est la leur. C'est pourquoi, la convergence des moyens financiers issus de différentes sources au bénéfice d'un public fragilisé dans un territoire donné donne de bons résultats.

13.2 CONSTRUIRE DES RÉSEAUX

Avoir des contacts sociaux, un réseau sur lequel pouvoir compter pendant les moments difficiles, ne pas être seul mais pouvoir faire appel à la famille, aux amis, aux voisins, aux associations,... représentent d'importants leviers en cas de situation de pauvreté. Les travailleurs de terrain constatent que le réseau des jeunes vulnérables est très faible. Dès que quelques personnes peuvent aider un jeune à remonter la pente, il a plus de chances de sortir d'une situation précaire. Le renforcement de ce réseau social est une tâche très difficile pour les travailleurs sociaux. Le travail de réseau est surtout élaboré au sein du cercle du secteur du travail social et moins en dehors. Même en dehors du secteur social, le travailleur social a pourtant aussi toute sa place dans la construction du réseau.

13.2.1 La Strada, centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris

La Strada est un centre d'appui au service d'acteurs sociaux et politiques. À Bruxelles, comme dans d'autres grandes villes, vivre sans abri est une réalité quotidienne éprouvante pour des personnes aux profils, aux parcours et aux situations diverses. La multitude des problématiques entraînent une multiplicité de formes d'aide et une multiplicité de services publics et privés.

Pour assurer une plus grande cohérence d'action sociale, le Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale a créé un outil d'aide à la décision politique, de soutien à la mise en réseau des acteurs sociaux et aux projets et idées innovantes.

La Strada asbl est mandatée pour apporter plus de cohérence dans le secteur diversifié de l'aide aux sans-abri, pour favoriser les articulations indispensables avec les autres secteurs, pour mener des politiques de prévention et d'insertion durables (santé, logement, emploi, etc.) et soutenir les pratiques professionnelles des intervenants. Tout cela implique une connaissance plus fine des populations sans abri et de leur parcours. Les habitants de la rue occupent une place dans le centre d'appui via les «Espaces de parole», ainsi que via le site internet qui leur est dédié en priorité. Le site contient également des informations destinées à tous les travailleurs sociaux concernés.

Il s'agit d'une asbl créée par le Collège réuni de la Commission communautaire commune depuis 2007.

La Strada a constaté que les jeunes se sentent seuls et que les services et associations existants ne répondent pas à leurs besoins.

L'asbl a mis en place un projet spécifique au sujet des morts de la rue. Ceux-ci démontrent que tous les services et travailleurs qui entourent la personne décédée n'ont pas pu empêcher le drame de se produire. Comment cela se fait-il ? Comment peut-on activer le réseau à temps et efficacement ? Comment la société peut-elle donner une place reconnue aux jeunes afin qu'ils ne meurent pas seuls en rue, souvent dans l'anonymat ? Comment les problèmes souvent bien identifiés, peuvent-ils être surmontés ? Comment lever les barrières institutionnelles ? Le collectif des morts de la rue est composé d'organisations de première ligne du secteur du sans-abrisme, des habitants de la rue, d'autres citoyens et d'associations bruxelloises qui ont pour objectif d'offrir à tous les morts de la rue un adieu dans la dignité. Il diffuse l'annonce de l'enterrement dans toutes les associations pour que les membres de la famille puissent être informés ou pour que d'autres personnes puissent participer à la cérémonie d'enterrement.

Le drame d'un décès occasionne la mobilisation des personnes – professionnels ou non – qui ont eu un lien/contact avec la personne décédée. Évidemment, la question se pose toujours de savoir comment réussir à mobiliser ce réseau avant le décès. Cela nécessite de l'énergie et ce n'est pas évident. Il faut du temps pour mobiliser un réseau et pour formuler des objectifs communs.

13.2.2 Plan asbl

P.L.A.N. asbl est un centre d'expertise en termes de projet d'avenir personnel. Elle a été créée par l'université de Gent. L'asbl a pour objectif principal d'augmenter la qualité de vie des personnes ayant une limitation fonctionnelle et de leur famille. C'est ainsi que les principes comme l'égalité de chances, l'inclusion, la formation de réseaux sociaux et la qualité de vie jouent un rôle central : dans notre société, chaque personne a droit à une vie qui a du sens, entourée de sa famille et de ses amis.

Au centre de l'activité de l'asbl P.L.A.N., il y a des réseaux qui entrent en action au moment d'une crise. Le réseau est constitué d'un groupe de personnes qui se rassemblent autour d'une personne qui fait une demande de soutien. Ces personnes souhaitent prendre leur vie en main, mais elles disposent de peu de possibilités. L'objectif du groupe est de renforcer la personne, de la soutenir dans la construction de sa vie afin qu'elle puisse suivre sa propre voie, vivre dans la société, avec un soutien sur mesure, et tout d'abord grâce aux personnes de son réseau habituel (famille, amis, bénévoles du quartier,...), et ce avec le soutien de services professionnels. Le réseau s'adapte à l'histoire de la personne qui a besoin d'aide.

Un réseau peut se rassembler sur des sujets très divers, il peut exister pendant de nombreuses années.

Lors de la construction d'un réseau, l'initiateur va souvent débiter par la recherche de bénévoles dans son propre cercle de connaissances. Le point de départ est toujours un cas concret, par exemple, une demande de reprise de contact avec un enfant. Le réseau réfléchit alors à la manière dont cela peut s'organiser.

Le projet Réseaux de l'asbl P.L.A.N. est soutenu financièrement par l'Agence flamande de personnes handicapées.

13.2.3 SISAHM asbl, service d'accompagnement

Ce service a pour objectif l'accompagnement individualisé de personnes (enfants, adolescents, adultes) ayant une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la communication, dans divers domaines de la vie quotidienne : accompagnement à la vie en appartement, suivi médical, soutien relationnel, accompagnement dans le domaine administratif, soutien fonctionnel à la lecture et l'écriture, information concernant la vie affective et sexuelle, recherche d'un logement supervisé, d'un emploi, de loisirs, d'une école, accompagnement à la parentalité, etc.

Le SISAHM est agréé par la COCOF comme service d'accompagnement.

Des collaborations sont réalisées pour faciliter un travail de réseau avec orientation vers des services généraux si nécessaire. L'accompagnement est réalisé en présence de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte et avec son entourage.

L'association soutient également les adultes souhaitant s'impliquer dans la société par le biais de témoignages dans les colloques, de participations à des discussions sur les droits et devoirs de tout un chacun et aussi l'appropriation par les

personnes elles-mêmes de la Convention des Nations Unies concernant les droits des personnes handicapées. D'autres projets encore traitent de la transition entre l'école et la vie active via par exemple l'organisation d'un salon d'information et l'élaboration d'un «portfolio» pour chaque jeune, contenant ses intérêts et ses expériences de vie.

Le réseau social des jeunes joue un rôle important. Environ 25 % des personnes suivies par le SISAHM sont des jeunes de 16 à 25 ans. Ils se trouvent en effet dans une phase de transition. Ils doivent trouver une place après leurs études, ils se posent la question de savoir ce qu'ils souhaitent faire de leur vie d'adultes. Grâce à différents projets, ils peuvent découvrir leurs possibilités et leurs compétences. Ils apprennent sur qui ils peuvent compter dans leur entourage. Ils sont soutenus dans cette démarche par le SISAHM.

13.2.4 Ce que le débat nous a appris

Les bénévoles peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des réseaux autour des jeunes. Ces bénévoles doivent évidemment être qualifiés grâce à des formations, des groupes d'intervision, etc. Un réseau dans lequel les bénévoles jouent un rôle important peut être très complémentaire au réseau professionnel.

Assurer une attention au moindre réseau existant apparaît donc très important.

«L'aide sociale a tendance à tout attirer vers elle. Ce sont deux mondes différents. Il faut favoriser les tout petits réseaux. Il n'est jamais trop tôt pour commencer. Travailler préventivement est toujours plus facile que de résoudre le problème par la suite. Le réseau des travailleurs sociaux fait déjà beaucoup, mais ce n'est pas suffisant. On doit être hyper-attentifs. Il doit y avoir des sonnettes d'alarme dans la société, qui donnent l'alerte, qui avertissent des situations qui risquent de dégénérer, avant qu'elles ne dégénèrent effectivement.»

Dans une période de transition, un réseau qui joue le rôle de filet de sécurité est d'autant plus important.

«Il y a un fossé gigantesque entre l'aide sociale avant et après 18 ans, et c'est lié au réseau. Les parents sont heureux que le jeune ait enfin 18 ans. Mais seul, le jeune ne peut sortir du cercle vicieux. Il peut aller éventuellement vers un centre d'accueil pour adultes, mais là il se trouve avec des personnes qui ont un autre profil.»

Les réseaux travaillent de manière solidaire, mais cela est loin d'être évident dans notre société actuellement.

«Il y a encore de la solidarité dans les milieux les plus précarisés, certaines familles hébergent d'autres familles chez elles alors qu'elles n'ont rien. Mais cette entraide connaît d'importantes limites. C'est pourquoi il est fondamental de ne pas perdre ses allocations sociales pour quelqu'un qui va cohabiter.»

La solidarité pourrait aussi comporter certains risques.

«On ne doit pas être trop romantique sur la solidarité dans la société. C'est fantastique, mais cela ne donne pas de solution structurelle. Les abus conduisent de plus en plus vers l'impasse. Le glissement vers les réseaux solidaires est de plus en plus fréquent. Ici aussi, on doit avoir des moyens, un véritable soutien est

nécessaire. Sans cela, la réaction ne tarde pas 'Aha, ils peuvent le faire eux-mêmes, alors on peut économiser sur les services sociaux'. On ne retient que ce qui ne coûte pas.»

Les organisations demandent plus de temps pour pouvoir investir dans le renforcement des réseaux.

«Auparavant, nous avions plus souvent des réunions au sujet ou avec une personne précise. Maintenant, nous n'avons plus de temps, on ne peut plus organiser de concertation au sujet d'une seule personne. Pourtant, une telle réunion nous permet de construire tout un précieux réseau. Si on veut vraiment prendre du temps pour ça, alors ça réussit. Mais c'est de moins en moins évident avec le nombre de dossiers en augmentation. Ce n'est pas seulement le nombre de personnes qui ont un dossier qui augmente, mais le nombre de problèmes par dossier. Les gens cumulent des plus en plus de problèmes. Auparavant, on n'avait par exemple 'que' un seul problème d'alcoolisme.»

«Se réunir autour d'une personne devrait bien se faire, mais nous n'avons pas le temps. Et on se déplace difficilement vers de telles réunions. Pour les personnes sans famille, par exemple, on ne peut rien faire de plus. On joue au 'mister cash'. Un réseau très structuré est nécessaire pour que les gens puissent être aidés.»

Trop souvent, les travailleurs sociaux vont au plus pressé, travaillant «à la place» ou au mieux «avec» les usagers, sans tenir assez compte de leurs capacités et opportunités. Il est important de valoriser ces possibilités avant toutes autres choses. Les travailleurs ont plus de chance de trouver un «bon terreau» pour construire ensemble un partenariat d'avenir avec la personne.

«Comme travailleur social, il faut consacrer plus d'attention à leur force personnelle.»

13.3 ACCOMPAGNER

La société est organisée de manière très complexe et c'est d'autant plus le cas en Région bruxelloise, avec son cadre institutionnel spécifique. La grande spécialisation des services contribue à une organisation efficace, mais les procédures administratives sont complexes et ce n'est pas évident de pouvoir être suffisant informé dans tous les domaines. Les jeunes les plus vulnérables se sentent perdus dans le paysage urbain, social et économique bruxellois. C'est pourquoi, ils ont besoin d'un encadrement spécifique à long terme qui tienne compte des échecs et erreurs, mais aussi de la complexité des situations et leur intrication. L'accompagnement des jeunes ne peut pas être uniquement copié sur l'accompagnement des adultes. Il nécessite une approche spécifique, les jeunes ayant des besoins et des souhaits spécifiques. À partir des différents secteurs, une réflexion active sur un meilleur accompagnement des jeunes doit être menée.

13.3.1 KAP (Kot Autonome Provisoire), appartements supervisés

Lors de difficultés rencontrées en famille voire lors de crises majeures, de nombreux jeunes se retrouvent «à la rue» avec tous les risques que comportent une telle situation et les difficultés pour retrouver un toit, même provisoirement. Le CEMO (Centre d'Éducation en Milieu Ouvert, AMO et Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles) met à disposition de son public cible quatre appartements de transit, rénovés et équipés. Il s'agit d'offrir un lieu d'hébergement autonome et provisoire et créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social afin de permettre un travail global portant sur la résolution de la situation et soutenir les perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, mise en autonomie, etc.). Il s'agit donc de soutenir les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie.

Le CEMO est agréé par la Communauté française et soutenu par le CPAS de Saint-Gilles.

Le KAP (Kot Autonome Provisoire) constitue une action spécifique menée par le CEMO. Le but est qu'un jeune en crise (mis à la porte de chez lui ou désirant partir), puisse déposer ses valises à un endroit, où il peut se sentir en sécurité, se poser, souffler, fermer les yeux, pour après reprendre son envol, et pouvoir s'occuper de soi et de son projet personnel.

Le jeune qui intègre le KAP collabore avec deux référents : un référent du projet et un référent du jeune. Le référent du projet travaille sur la gestion budgétaire, la gestion de l'autonomie, la gestion gaz-électricité,... Le référent du jeune est une personne de l'équipe qui travaille personnellement avec le jeune, sur son réseau, les conflits familiaux, le projet de vie,...

Ce n'est pas un accueil d'urgence. Quand il y a une place qui se libère, on sollicite les différents partenaires de différents secteurs (appel à candidatures). Alors, il y a une série de critères de priorité, les candidatures sont analysées, plusieurs entretiens sont organisés, il y a toute une procédure d'admission,... C'est un accueil de long terme, maximum 1 an, par période de 3 mois renouvelables.

Un suivi post-hébergement est également prévu. Même s'ils ont trouvé un logement dans le privé, Le CEMO accompagne toujours les jeunes jusqu'au moment où celui-ci n'a plus besoin du KAP. L'équipe reste donc aux côtés du jeune, même s'il n'est plus au KAP.

13.3.2 Office de réadaptation sociale (ORS)

Les prisons bruxelloises (Forest, Saint-Gilles et Berkendael) sont surpeuplées. Le Service psychosocial interne à la prison assure des missions définies par la Justice. Des missions différentes sont exercées par des services sociaux indépendants et externes à la prison : le soutien moral, la préparation des détenus à la sortie, des démarches sociales auprès des familles, des administrations, et des instances diverses. Ils proposent un accompagnement psychologique à la demande ou dans le cadre de mesures judiciaires (libération conditionnelle, congés

pénitentiaires, etc.). À la demande du détenu, ils offrent des activités socioculturelles diverses en prison.

Les familles et les proches de personnes détenues ou ex-détenues peuvent aussi solliciter le service psychologique. Des informations peuvent être données sur la procédure judiciaire et le traitement des demandes de réhabilitation (effacement des peines du certificat de bonne vie et mœurs), ce qui relève également de la mission des services sociaux externes.

L'ORS est agréé par la Commission communautaire commune comme service d'aide aux justiciables.

La catégorie des bénéficiaires de 18-25 ans représente une moyenne de 12 à 15 % de la population bénéficiaire à l'ORS. Le but de l'accompagnement social est de savoir quelles ressources et potentiels possèdent ce bénéficiaire avec lequel on pourrait travailler pour un projet de réinsertion le plus durable et stable possible.

13.3.3 Service Jeunes du CPAS d'Ixelles

Ce CPAS a créé, comme d'autres CPAS, une Cellule spécialisée dans l'accompagnement des jeunes adultes de 18 à 25 ans, qu'ils soient étudiants ou qu'ils aient quitté leur foyer familial et introduit une demande d'aide au CPAS.

Concernant l'accompagnement des jeunes qui introduisent une demande d'aide en quittant leur famille parce qu'ils sont en crise, la procédure est la suivante : les travailleurs sociaux examinent la demande d'aide du jeune, mais rencontrent aussi les parents au cours d'un entretien familial. Ils examinent dans quelle mesure il y a rupture familiale, si la démarche fait suite à l'envie d'échapper à l'autorité parentale, à un problème de mésentente, de conflits ou s'il vaut mieux que le jeune prenne son autonomie. Le jeune est mis face à ses responsabilités, le rôle de chacun est cadré (celui des parents et du jeune, et celui du CPAS).

Pour avoir droit au RIS, l'une des conditions est d'être disponible sur le marché de l'emploi, ce qui n'est pas le cas pour les étudiants. Cependant, le législateur favorise les études, en tant que moyen pour devenir autonome et augmenter les chances d'insertion. Le projet du jeune est analysé et présenté devant les membres du comité.

Lorsqu'un CPAS s'engage vis-à-vis d'un jeune par rapport à son projet d'étude, c'est pour toute la durée des études. Dès lors, cela requiert une analyse approfondie des motivations, des capacités, de la détermination et de l'orientation des études, de la pertinence du projet, en tenant compte de l'objectif d'insertion professionnelle.

Le législateur a prévu un cadre ; les jeunes doivent s'inscrire dans un projet qui est formalisé dans un contrat (le PIIS – Projet Individualisé d'Intégration Sociale).

«Ça c'est un peu la particularité des CPAS, c'est qu'on travaille dans la contrainte. C'est vrai que ça peut choquer, ça peut déranger. Nous, les travailleurs sociaux des CPAS, en 1993, lorsqu'on a

commencé à nous parler de ces contrats, on était très choqués au début, mais finalement on a trouvé des avantages.

Les jeunes ont besoin d'un cadre, ça peut être structurant pour eux, et au moins les exigences sont claires. Ça leur permet de se mobiliser, parfois ils faut avoir certaines contraintes pour qu'ils fassent les premiers pas et se mobilisent. Ça c'est notre expérience.»

13.3.4 Ce que le débat nous a appris

Les personnes présentes au débat sont toutes d'accord pour affirmer que les jeunes en crise ont besoin d'un accompagnement intensif. Il n'est cependant pas toujours évident de savoir qui est compétent pour quel accompagnement. Cette compétence est clairement définie pour les CPAS, dont les règles sont basées sur le territoire pour déterminer celui qui est compétent.

«Ces jeunes, ils circulent, et donc il faut déterminer la résidence principale. On ne veut pas se renvoyer la balle entre CPAS ; l'objectif est de déterminer la résidence principale ; même s'ils ne logent que quelques fois chez des amis qui habitent notre commune, on se déclare compétent. Donc on cherche vraiment à être compétent. C'est déjà une première chose, parce que pour le jeune c'est très difficile de faire la démarche, de venir jusqu'au CPAS.»

L'accompagnement social doit-il être inconditionnel, ou est-il nécessaire ou avantageux de travailler par contractualisation de l'aide offerte, où chacun (tant le travailleur social que l'utilisateur) a des droits et des devoirs clairement définis ? Les opinions à ce sujet divergent fortement et dépendent du contexte dans lequel on travaille.

«L'accompagnement sous la contrainte, ça a du positif dans le sens où en travaillant avec un cadre contractuel, c'est aussi travailler par la symbolisation. C'est-à-dire que le cadre contractuel permet de «triangler», autrement dit, de faire référence à la fonction paternelle. Souvent, ce qu'on rencontre au CPAS, ce sont des familles éclatées, beaucoup de mères seules qui élèvent leurs enfants, et où la fonction paternelle n'est plus trop présente. Face à cette problématique- là, le cadre CPAS peut être un cadre contraignant certes, mais sécurisant aussi d'une certaine manière. Donc l'accompagnement sous contrainte est quelque part notre force.»

«Certains jeunes disent que les travailleurs sociaux, les éducateurs qui ne mettent pas de cadre, qui sont trop flexibles, qu'ils prennent ça aussi comme une marque de faiblesse, qu'ils sont parfois à la recherche d'un cadre parce qu'ils ne l'ont plus du tout au sein de la cellule familiale.»

Pour ceux pour qui la contractualisation ne fonctionne pas, cette manière de travailler peut signifier la mise à l'écart du dispositif de soutien.

«Les familles nous disent que le contrat contraint peut, de façon progressive mais drastique, conduire les gens à l'errance : au bout du compte, de plus en plus de personnes vont disparaître du champ institutionnel. Au niveau de la Région wallonne en tout cas, nombreux sont ceux qui ne veulent plus avoir à faire avec les CPAS! C'est problématique.»

Cette contractualisation de l'aide reflète à la fois les opportunités et les limites de l'offre de service.

«Comment peut-on intégrer dans le contrat des exigences qui ne dépassent pas les capacités du jeune, pour ne pas lui mettre sur le dos un contrat forcé, où il dit oui parce qu'il n'ose pas dire autrement, où il ne comprend pas vraiment ce que ça implique. C'est là que la question du temps donné aux assistants sociaux est tellement important, parce que c'est le temps de la parole des jeunes aussi !»

Pour pouvoir offrir un tel accompagnement, les travailleurs sociaux ont besoin principalement de temps. Dans le contexte actuel, c'est malheureusement impossible de consacrer suffisamment de temps pour chaque personne. Bien sûr les exceptions existent : pour des cas spécifiques, un accompagnement très intensif est offert.

«Au niveau de l'accompagnement, on n'a malheureusement pas toujours assez de temps pour accompagner les gens comme on le voudrait. Cependant on consacre parfois le temps qu'il faut dans certains cas difficiles. Je songe à l'exemple d'une jeune fille, mère à 16 ans, qui a accouché seule pendant que ses parents étaient partis au pays (Congo). On a accompagné mademoiselle aux consultations ONE, on faisait 4 visites à domicile par semaine. Finalement, elle a réintégré sa famille, donc ça c'est plus ou moins bien terminé, mais le travail n'est toujours pas fini aujourd'hui, alors que ça s'est passé il y a +/- 3 ans. Malheureusement, un tel suivi n'est pas possible pour tous les usagers. Mais quand une situation dramatique arrive (les expulsions, des maltraitements, etc.), on arrive à trouver un peu d'espace, en mobilisant l'ensemble de l'équipe.»

14. CONCLUSION ET RÉSUMÉ

«On écoute trop peu les jeunes. Si on n'a pas ou qu'on ne prend pas le temps de connaître les jeunes, il est logique qu'on ne sache pas comment s'y prendre» [13]

Région riche, mais trop de jeunes adultes exposés à la pauvreté

Les indicateurs de pauvreté chez les jeunes adultes suscitent l'indignation : chômage élevé, importance des inégalités sociales et de santé, faible qualification, augmentation du nombre de jeunes parmi les sans-abris et parmi les personnes dépendant du CPAS (du fait de graves problèmes financiers), etc. Ces indicateurs contrastent de manière aigüe avec les indicateurs économiques à Bruxelles, l'une des régions les plus riches d'Europe. De nombreux jeunes échappent donc totalement à cette richesse économique produite sur le territoire. Les inégalités sociales sont particulièrement importantes à Bruxelles et c'est aussi la région avec le plus grand pourcentage de population en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté à Bruxelles n'est pas seulement présente chez les jeunes adultes, elle concerne toutes les catégories d'âge. La majeure partie des jeunes adultes en situation de précarité sont en effet issus de familles défavorisées. Néanmoins, les adultes de 18 à 24 ans, sur lesquels ce rapport se focalise, constitue une tranche d'âge spécifique. Outre l'entrée dans la majorité, les jeunes adultes disponibles sur le marché de l'emploi présentent un profil souvent fragilisé à différents niveaux : absence de diplôme de l'enseignement secondaire, discrimination, peu ou pas d'expérience professionnelle ni de moyens financiers,...

Ces jeunes adultes, qui sont les parents de demain, se trouvent en outre dans une phase de leur vie comportant de plus grands risques pouvant mener rapidement à la pauvreté. Les jeunes en transition vers la vie d'adulte font face à des étapes importantes de leur vie : vivre seul, fonder une famille, trouver du travail, disposer de revenus propres, ... toutes ces étapes impliquent des responsabilités qu'ils n'avaient pas en tant que mineur. Tous les jeunes n'ont pas les mêmes bagages, et ne reçoivent pas les moyens nécessaires, le temps et le soutien nécessaires pour mener à bien cette période de transition. De plus, les jeunes les plus défavorisés font face à des problèmes supplémentaires liés aux changements institutionnels importants au niveau des aides qu'impliquent le passage à la majorité, comme par exemple la sortie à 18 ans de l'institution où ils ont été placés en tant qu'enfant (le secteur de l'aide à la jeunesse n'étant plus compétent). Les transitions sont marquées par des obstacles et des manques importants et mènent trop souvent à un appauvrissement des jeunes bruxellois. Les manques importants au niveau matériel (argent, logement, ...) s'accompagnent aussi très souvent d'un manque de perspectives d'avenir, de confiance en soi ainsi que d'accompagnement et de soutien suffisants. En outre, la société impose une pression importante sur les jeunes, notamment au niveau des conditions d'accès à certaines aides (ex. allocations d'insertion de l'ONEM) et du fait que l'on attend d'eux qu'ils trouvent immédiatement leur chemin dans les dédales administratifs et sociétaux.

Les causes sous-jacentes à la pauvreté des jeunes ne sont pas à chercher dans leurs caractéristiques «intrinsèques» ni au niveau du secteur social, qui tente d'aider les jeunes le mieux possible. À l'instar de la pauvreté en général, ces causes sont à rechercher au niveau des processus socio-économiques et politiques structurels de la société : le manque d'emplois disponibles en général et en particulier pour les peu qualifiés, la crise économique, le cadre de réduction des dépenses sociales, le manque de moyens dans l'enseignement, les inégalités sociales et la redistribution inéquitable des revenus, etc.

Ce rapport ne se focalise pas sur les explications et les causes «macro» de la pauvreté, mais reflète ses conséquences et ses échos sur le terrain. Il est le fruit de la parole d'un certains nombres de jeunes et de travailleurs sociaux, et permet de s'immerger dans leur monde, de comprendre leur réalité quotidienne. Les problèmes rencontrés et leurs explications, ainsi que les stratégies qu'ils développent sur le terrain, sont abordés à partir du point de vue des jeunes et des travailleurs sociaux interrogés sur base de leur environnement, leur vécu et leurs expériences.

14.1 STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport est le résultat d'un processus participatif tel qu'il est prévu dans l'ordonnance du 20 juillet 2006 relative à l'élaboration d'un rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. L'objectif est de donner la parole tant aux personnes actives dans le secteur social qui sont en contact avec des jeunes adultes (18-24 ans) vivant dans la précarité qu'aux jeunes adultes eux-mêmes. Dans le courant de 2011 et 2012, des entretiens avec les travailleurs sociaux ont été menés et des groupes de discussion avec les jeunes ont été organisés. Les entretiens ont porté sur les caractéristiques spécifiques des jeunes adultes et sur les difficultés qu'ils éprouvent dans la transition vers l'âge adulte. Le cahier thématique du rapport sur l'état de la pauvreté 2012 (partie I) s'est également enrichi d'une recherche-action menée par deux services de l'aide à la jeunesse : Abaka et SOS Jeunes-Quartier Libre (partie II). Ils se sont intéressés aux jeunes qui se sentent littéralement abandonnés, qui ont des difficultés à s'intégrer dans la société en général et à accéder aux dispositifs d'aide sociale en particulier. Le rapport se termine par un recueil de contributions issues d'observatoires bruxellois, de centres de référence et de fédérations de services liés aux jeunes en situation de précarité (partie III).

Au début de la recherche, nous étions à la recherche d'histoires positives, des leviers qui permettent aux jeunes d'envisager l'avenir de manière positive. Ce ne fut pas un exercice aisé.

«Si tous les indicateurs montrent un nombre croissant de personnes pauvres en Région bruxelloise, alors pourquoi cherchez-vous des choses qui fonctionnent ? Visiblement, il n'y en a pas beaucoup, sinon, cela n'augmenterait pas.»

En effet, les indicateurs ne reflètent pas une image très positive. À différents niveaux, on constate une augmentation du nombre de jeunes qui rencontrent des difficultés et une augmentation

des recours aux filets de sécurité institutionnels. Une grande partie des jeunes adultes bruxellois cumulent différents facteurs de précarité et sont confrontés à un risque accru de pauvreté.

Les éléments mis en évidence dans le rapport renforcent l'importance d'offrir une plus grande protection à chaque jeune et lui donner une place dans la société, afin qu'aucun d'entre eux ne tombe à travers les mailles du filet, en particulier les jeunes les plus vulnérables. La transition vers l'âge adulte représente la préoccupation centrale de ce rapport : que se passe-t-il lorsqu'un jeune à l'issue de son 18^e anniversaire n'est plus considéré comme un enfant et doit agir et être traité comme un adulte? Ce passage n'est évident pour personne; pour les jeunes précarisés, cela signifie trop souvent une aggravation de leur situation. Une approche cohérente de la transition entre l'adolescence et l'âge adulte devrait empêcher cet état de fait. Une politique visant à lutter contre la pauvreté des jeunes adultes implique une connaissance fine de la situation. Ce rapport sur l'état de la pauvreté apporte un éclairage sur la situation des jeunes adultes dans différents domaines de leur vie, et à différents niveaux : comment les travailleurs sociaux envisagent cette problématique, comment les jeunes la vivent.

En décembre 2012, le Gouvernement bruxellois et les Collèges des trois Commissions communautaires bruxelloises ont approuvé le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. Tout comme pour le rapport thématique, ils ont décidé de donner la priorité aux jeunes adultes. Ce plan d'action rappelle les grands défis, contient un inventaire et un aperçu détaillé des mesures existantes, de même qu'une série d'objectifs stratégiques pour la lutte contre la pauvreté des jeunes adultes. Ce rapport thématique-ci contribue au plan d'action dans la mesure où il peut servir d'outil de réflexion pour développer une politique coordonnée et transversale de la lutte contre la pauvreté des jeunes adultes en Région bruxelloise à court, moyen et long terme.

14.2 CONSTATS ISSUS DU RAPPORT

14.2.1 Chiffres clés

La plus grande partie des jeunes Bruxellois (18-24 ans) vivent encore chez leurs parents (61 %), cette part est plus élevée chez les jeunes hommes (68 %) que chez les jeunes femmes (55 %). Un plus petit groupe vit seul (17 %) ou avec un partenaire (13 %), situation plus fréquente parmi les femmes (18 %) que parmi les hommes de cet âge (7 %). Certains ont des enfants qu'ils élèvent seuls (1 %) ou avec leur partenaire (5 %). Souvent, les jeunes choisissent de partager un appartement avec des amis ou cherchent des formes alternatives de logement collectif (8 %).

Les jeunes se sentent le plus souvent en bonne santé, mais la part des adolescents et des jeunes adultes qui estiment ne pas être en bonne santé est plus importante à Bruxelles que dans l'ensemble du pays et dans les autres grandes villes belges. Il existe un gradient social important chez les jeunes Bruxellois : parmi les jeunes ayant un niveau d'études élevé, 92 % se

sentent en bonne santé, alors que ce taux est de 86 % chez les jeunes de niveau d'études moyen et chute à 80 % chez les jeunes ayant un faible niveau d'études.

Les jeunes mères de 18 à 24 ans se trouvent plus souvent dans une situation socioéconomique précaire que les mères plus âgées. Près de la moitié d'entre elles (45 %) n'ont pas de revenus du travail, 21 % sont seules.

Le marché du logement à Bruxelles est peu accessible aux jeunes Bruxellois. Ceux-ci rencontrent de grandes difficultés sur le marché du logement tant privé que public : les chefs de ménage de moins de 25 ans ne représentent que 4 % des chefs de ménage qui louent un logement privé et 0,4 % des chefs de ménage qui ont un logement social. En 2010, la Strada a recensé 445 jeunes de 18 à 25 ans (274 hommes et 171 femmes) ayant passé au moins une nuit dans les 23 services agréés dédiés aux personnes sans-abri (voir aussi la contribution de la Strada dans les «Regards Croisés»). Les jeunes (18-24 ans) y représentent 16 % du public enregistré. En outre, les services sociaux prévoient une augmentation du nombre de jeunes parmi les personnes sans-abri.

En Région bruxelloise, environ un garçon sur 5 et une fille sur 6 ont quitté prématurément l'école (jeunes de 18 à 24 ans ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur qui ne suivent plus ni enseignement ni formation) (voir aussi la contribution du FBLP dans les «Regards Croisés»). Par ailleurs, si au début de l'application de la loi sur le droit à l'intégration sociale de 2002, seulement 643 étudiants bénéficiant du RIS étaient enregistrés, ce nombre atteint 2 999 étudiants en 2012 (soit environ 3 % des jeunes de 18 à 24 ans). Cette augmentation est due en grande partie à un recours accru à cette nouvelle disposition légale et au fait que les CPAS privilégient plus souvent l'accès au diplôme pour les jeunes plutôt que la mise à l'emploi (voir aussi la contribution du CPAS de Bruxelles dans les «Regards Croisés»).

Sans tenir compte des étudiants, le taux d'emploi^[31] des jeunes adultes (18-24 ans) est de 46 % (EFT). Le taux de chômage^[32] des jeunes (35,5 %) est deux fois plus élevé que le taux de chômage des 18-64 ans (17 %). Ainsi, en Région bruxelloise, plus d'un jeune actif de 18 à 24 ans sur 3 est sans emploi. Parmi les jeunes actifs de 25 à 29 ans, cette proportion est de 1 jeune sur 5.

Au niveau du genre, le taux d'activité^[33] des jeunes femmes bruxelloises (18-24 ans) est de 30 %, contre 42 % chez les jeunes hommes. Cette différence femmes-hommes est plus importante en Région bruxelloise que dans le reste du pays. Cependant, lorsqu'on examine les différences de genre parmi la population qui est effectivement sur le marché du travail, les jeunes femmes (18-24 ans) présentent un moindre risque d'être au chômage que les jeunes hommes (33 % versus 38 %). Au niveau de la Belgique, il n'y a pas de différence significative

[31] Taux d'emploi = nombre de personnes en emploi/population totale en âge de travailler (ici les 18-24 ans)

[32] Taux de chômage = nombre de chômeurs/population active (la population active étant le nombre de personnes disponibles sur le marché de l'emploi, qu'elles soient au chômage ou en emploi)

[33] Taux d'activité = population active/population en âge de travailler

de taux de chômage entre les jeunes hommes et les jeunes femmes.

En 2011, environ la moitié (49 %) des jeunes demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris sont faiblement diplômés (maximum diplôme du secondaire inférieur), 32 % sont diplômés du secondaire supérieur et seuls 7 % sont diplômés de l'enseignement supérieur ; en outre, 12 % ont un diplôme qui n'est pas reconnu en Belgique.

L'emploi des jeunes se caractérise par une grande précarité. Le travail intérimaire et les contrats à durée déterminée (44 % des jeunes au travail) sont nettement plus fréquents chez les jeunes que chez les plus âgés.

De nombreux jeunes demandeurs d'emploi (18-24 ans) n'ont pas droit à une allocation de l'ONEM : 31 % sont en stage d'insertion professionnelle (anciennement stage d'attente), ce qui implique qu'ils ne disposent pas encore d'allocations d'insertion. Environ 1 jeune sur 5 qui se trouvent dans cette situation reçoit une aide du CPAS.

En janvier 2011, 7 371 jeunes (18-24 ans) dépendaient d'un RIS (ou équivalent), soit 7 % des jeunes adultes. Ils représentent ainsi un peu plus du quart du nombre total des bénéficiaires du RIS (ou équivalent).

La question de la pauvreté chez les jeunes primo-arrivants en Région bruxelloise est approfondie dans la contribution du CBAI dans les «Regards Croisés».

14.2.2 Échos de Bruxelles : les acteurs de terrain et les jeunes s'expriment

Il existe des différences importantes entre les thèmes abordés par les travailleurs et les jeunes lors des entretiens. Les travailleurs de terrain accordent beaucoup d'importance à la formation et à l'emploi. Par contre, ces thèmes sont rarement abordés par les jeunes eux-mêmes. Ils parlent plus volontiers de leurs relations avec la famille et les amis, de leur vie dans le quartier et de leur parcours scolaire difficile.

Toutes les thématiques n'ont pu être abordées de façon approfondie : la participation culturelle des jeunes en situation de précarité, les jeunes adultes sans papiers, les jeunes parents et les difficultés posées par le fait d'élever leurs enfants sans moyens financiers suffisants, sans logement adéquat et sans accès suffisant aux soins de santé,... ces derniers constituent certains exemples de groupes cibles qui présentent un risque très important de pauvreté, mais nous n'avons pas pu les rencontrer dans le cadre de ce rapport.

La famille comme levier

La famille (proche) constitue pour la plupart des jeunes, le levier le plus important : dès qu'il existe un lien positif avec les parents, des frères et sœurs ou autres membres de la famille, de nombreuses difficultés s'aplanissent. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les jeunes qui ont passé leur vie en institution ont plus de difficultés que les autres. Un séjour dans une institution signifie toujours une rupture importante avec la famille. Certains travailleurs sociaux d'institution essaient

toutefois de maintenir des liens avec les parents, de les restaurer ou de les renforcer.

Il apparaît particulièrement important que dans le cadre des dispositifs sociaux, une attention spéciale soit apportée afin que les mesures administratives ne bouleversent pas les liens familiaux (voir aussi la contribution du CEMO dans les «Regards croisés»). Notons à ce propos que le cap des 18 ans représente un problème pour les familles en situation de précarité parce qu'il entraîne la modification du montant du RIS des parents de jeunes qui vivent à la maison.

Il importe également de donner suffisamment de moyens aux jeunes adultes qui seront les parents de demain, afin qu'ils aient la possibilité de mener à bien le rôle parental. La lutte contre la pauvreté des enfants passe avant tout par la lutte contre la pauvreté de leurs parents.

Des inégalités sociales de santé qui se manifestent prématurément

Pauvreté et santé sont très liées. La pauvreté peut conduire à une plus mauvaise santé, mais à l'inverse, une mauvaise santé ou une santé déficiente peut être à l'origine de la pauvreté. La pauvreté a un impact à tout âge sur la santé des personnes et ce, pour la plupart des problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou mentaux. Lorsqu'on est malade, la pauvreté réduit l'accès aux soins et donc la qualité de l'aide. Cet accès peut être limité pour des raisons financières, mais aussi par manque d'informations sur les possibilités existantes. Les jeunes en particulier ont une connaissance limitée du système de santé.

Être créatif pour tenter d'accéder au marché du logement

Les jeunes sont très vulnérables sur le marché du logement bruxellois. Ils disposent en moyenne de revenus plus bas - ou n'ont aucun revenu -, ne peuvent pas encore épargner et n'ont pas d'emploi durable, ce qui implique que seul un segment particulièrement restreint du marché leur est accessible. De plus, la demande d'appartements à loyer abordable est tellement grande que les propriétaires ont le loisir de choisir leurs locataires. Les jeunes - entre autres - semblent en être victimes. La garantie locative représente également un grand obstacle.

Habiter à plusieurs est une formule répandue parmi les jeunes, mais qui n'est cependant pas accessible pour tous. Cette forme de cohabitation n'apparaît en effet pas évidente pour les jeunes qui dépendent d'une allocation sociale. Dans la plupart des cas, cela impliquerait un statut de cohabitant - soit un RIS nettement plus faible - ce qui représente un obstacle financier important.

L'habitat accompagné offre aux jeunes bien plus qu'un toit (voir la contribution du CEMO dans les «Regards Croisés»). Ils sont sollicités pour être actifs et s'engager dans un projet personnel. Parfois, cela va de pair avec un projet collectif. Pour de nombreux jeunes rencontrés, il s'agit d'un tremplin pour se préparer à un logement autonome.

Les jeunes qui ont un filet de sécurité familial ou social peuvent vivre la transition vers l'autonomie à leur propre rythme. Pour la plupart des jeunes vulnérables, comme ceux qui ont transité par l'aide à la jeunesse et qui n'ont pas ou trop peu de soutien de la part de leur famille, le passage vers l'autonomie est plus abrupte : ils sortent à 18 ans d'une institution et doivent du jour au lendemain se débrouiller seuls. Dans la mesure du possible, les travailleurs de l'aide à la jeunesse ou d'autres travailleurs sociaux essaient de préparer les jeunes à une vie autonome. Cela implique notamment d'aider le jeune dans la recherche d'un logement (dans les temps), qu'il dispose de revenus et d'une situation administrative claire (perception du RIS par exemple), qu'il sache gérer son budget, qu'il économise en vue d'une garantie locative, qu'il cherche des meubles pour le logement, qu'il puisse assurer la vie quotidienne, etc. Dans ce cadre, même si les jeunes peuvent compter, dans la mesure du possible, sur un accompagnement adapté, ils doivent faire face à ces nouvelles responsabilités.

Certaines maisons d'accueil mènent des actions spécifiques pour les jeunes adultes (qui diffèrent de celles destinées aux adultes plus âgés). Cette approche semble porter ses fruits.

Les échecs scolaires répétitifs ont plus de conséquences que l'absence de diplôme et ont un effet sur l'image de soi chez les jeunes

Le lien entre pauvreté et niveau de formation est complexe. D'une part, les enfants qui vivent dans la pauvreté ont un plus grand risque d'avoir une scolarité difficile. D'autre part, les jeunes qui quittent l'école sans avoir de diplôme seront confrontés à un risque de pauvreté plus important, en partie parce qu'ils auront plus de difficultés à trouver un emploi. Selon plusieurs travailleurs de terrain, l'école a cependant un rôle qui s'étend au delà de l'instruction et de la préparation des élèves à l'emploi. C'est l'un des lieux de socialisation où les jeunes devraient recevoir une préparation à la vie d'adulte et acquérir une certaine confiance en eux. Bien des jeunes rencontrés ont témoigné d'un parcours scolaire très difficile où ils ont été confrontés à l'échec, à un sentiment de rejet et parfois de discrimination.

De plus en plus de jeunes sont aidés par le CPAS pour pouvoir poursuivre des études. Pour le CPAS, accompagner les jeunes dans leurs études n'est guère une tâche évidente : les jeunes n'ont pas toujours l'attitude adéquate, les compétences ou les moyens. Ces dernières années, plusieurs CPAS ont développé des cellules spécifiques pour l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'enseignement (voir aussi les contributions du CPAS de Bruxelles et du CEMO dans les «Regards croisés»).

Une fois sur le marché de l'emploi, les jeunes considérés comme trop peu scolarisés sont souvent encouragés à suivre une formation. Or, les longues listes d'attente et les exigences parfois élevées pour accéder à une formation, démotivent souvent les jeunes et rallongent encore leur parcours d'insertion, tout en le fragmentant davantage. Les jeunes rejettent souvent les environnements scolaires et parfois, ne possèdent pas le «savoir-être en société» tel qu'il est requis pour s'adapter aux exigences de la formation. En outre, ils souhaitent accéder le plus rapidement possible au travail et à un salaire

(avec des attentes parfois irréalistes compte tenu de la situation du marché de l'emploi). Le discours préconisant le passage obligé par la formation pour accéder à l'emploi souhaité est dès lors souvent mal ressenti par les jeunes.

Des causes diverses au chômage élevé des jeunes

Dans un cadre de chômage élevé, le manque d'emplois se répercutent en premier lieu sur les personnes en dehors du marché du travail (appelées «outsiders»), qui vont éprouver des difficultés à intégrer le marché du travail, ainsi que sur les personnes présentant certaines caractéristiques impliquant une «employabilité» perçue comme moindre par rapport à d'autres groupes. Les jeunes adultes de 18 à 24 ans sortant de l'école cumulent souvent ces deux désavantages. Les causes du chômage élevé des jeunes ne se résument pas uniquement à certaines de leurs caractéristiques comme un niveau insuffisant d'instruction, de formation ou de connaissance des deux langues nationales, un manque de mobilité, d'expérience professionnelle ou encore un manque de motivation ou de savoir-être en société. Les phénomènes de discrimination à l'embauche, de surqualification exigée pour certains emplois dans un cadre de manque structurel d'emplois disponibles en général et pour les peu qualifiés en particulier (manque amplifié en période de crise économique), sont également des facteurs à prendre en compte.

La motivation des individus, loin d'être une caractéristique intrinsèque, dépend en grande partie de l'état du marché du travail. L'absence de réponses aux candidatures par exemple peut affecter la motivation de façon importante. En outre, les caractéristiques des emplois disponibles comme des salaires peu élevés, des statuts précaires ou encore des emplois inintéressants,... sont d'autres facteurs qui peuvent entamer la motivation des jeunes à chercher du travail.

Les jeunes ont parfois un manque total de repères par rapport à l'emploi, en particulier quand ils n'ont par exemple jamais vu leurs parents travailler et que dans leur entourage, le chômage est important. Ces situations ont également un impact sur leur recherche d'emploi dans la mesure où - entre autres - ils ne connaissent pas les canaux et ne peuvent pas profiter du réseau social de leur entourage.

Rechercher un emploi et postuler constitue la première étape pour entrer sur le marché du travail. Mais pour les jeunes, cela n'est pas toujours facile : la recherche d'emploi en tant que telle s'avère parfois ardue pour de nombreux jeunes. La recherche d'emploi démarre difficilement parce qu'ils ne connaissent pas les canaux et ne demandent pas toujours de l'aide. Les compétences acquises en dehors du champ des études et qui ne sont pas reflétées au travers d'un diplôme devraient être identifiées et reconnues. Elles peuvent apporter une plus-value importante pour les jeunes faiblement diplômés. Lors du recrutement, on s'en tient malheureusement encore trop au seul diplôme. Ce problème est d'autant plus important pour les jeunes dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique.

Disposer d'un revenu propre : un pas important vers l'autonomie

Même pour bénéficier d'un accompagnement intensif, les jeunes doivent souvent disposer d'un minimum de moyens financiers : dans de nombreux projets, le fait de percevoir un revenu (du travail ou sous forme d'allocations) constitue une condition d'accès.

La combinaison d'un revenu bas (voire l'absence totale de revenu) et du coût de la vie élevé peut rapidement mener à un problème de surendettement. Les dettes résultent plus fréquemment de dépenses vitales que d'une consommation excessive. Cependant, un moindre contrôle sur leurs dépenses, un accès facile au crédit et des stratégies publicitaires agressives axées sur les jeunes constituent également certaines des nombreuses causes possibles de l'endettement chez les jeunes. Ces phénomènes contribuent à l'augmentation des demandes de médiation de dettes des jeunes, constatée par les services compétents (voir la contribution du Centre d'Appui aux services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale dans les «Regards croisés»).

Pour les jeunes en situation de précarité, le moindre écart ne pardonne pas

En tant qu'adultes, les jeunes doivent pouvoir gérer leur argent – quand ils en ont. Outre les problèmes de satisfaction de leurs besoins de base, ceux qui vivent dans la pauvreté n'ont aucune marge de manœuvre pour des dépenses «non essentielles». Par exemple, pour les jeunes qui disposent d'un minimum de réserve financière, une sortie ne provoquera pas de problèmes financiers. Par contre, pour des jeunes défavorisés, ce type de dépense risque tout de suite de creuser un trou dans leur budget déjà très restreint, budget qui va en priorité au loyer, aux soins de santé, à la nourriture, la facture énergétique (voir les deux contributions de la Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires dans les «Regards Croisés») etc. Les écarts sont impensables pour les jeunes défavorisés là où cela est possible pour la plupart des jeunes. Le plus petit écart peut impliquer une escalade rapide des problèmes, qui sont difficiles à redresser.

Les jeunes pensent qu'ils doivent d'abord résoudre seuls leurs problèmes

Les jeunes disposent souvent d'une vision incomplète et erronée de l'aide sociale disponible pour les adultes. Lorsqu'ils décident de demander de l'aide, ils le font d'abord auprès de leur environnement immédiat. La démarche vers un service d'aide n'est en effet pas facile.

Les jeunes se trouvent en transition entre deux formes d'aide sociale caractérisées par des philosophies très différentes : les enfants sont aidés et pris en charge inconditionnellement, tandis que les adultes doivent prendre leurs responsabilités et assumer leurs actions. La situation change donc brusquement et de façon importante après 18 ans.

Augmenter l'accessibilité afin que l'aide sociale ne soit pas considérée par les jeunes comme quelque chose d'impossible

Les jeunes se plaignent souvent à propos de l'accès difficile à certains dispositifs. L'accessibilité peut être entamée par plusieurs facteurs : une connaissance insuffisante de la langue et des capacités de compréhension du langage utilisé (les jeunes ne comprenant pas nécessairement le langage utilisé par les services), des heures d'ouverture inadaptées (pendant les heures de classe par exemple), la prise de rendez-vous par téléphone, de longues attentes avant d'être aidés, des consignes administratives incompréhensibles, des messages contradictoires, de mauvaises connections avec les transports en commun, etc. Trop de jeunes décrochent de l'aide sociale parce que les seuils d'accès sont perçus comme trop élevés.

Des services sociaux accessibles via une bonne information et des voies d'accès adaptées sont essentiels pour que les jeunes obtiennent ce à quoi ils ont droit. L'accès aux services est évidemment facilité lorsque des travailleurs sociaux connus des jeunes travaillent dans leur quartier.

Les jeunes puisent parfois leur énergie dans un sentiment de responsabilité

Se voir confier des responsabilités via un projet ou un travail bénévole, tout comme le fait de se sentir responsable vis-à-vis de ses proches (frères et sœurs, enfants,...) peut aider les jeunes à trouver une motivation. Être responsable de quelque chose signifie être important pour quelqu'un, compter pour la société. Cela peut améliorer la confiance en soi des jeunes et par suite, leur donner l'énergie pour redémarrer (par exemple demander et accepter de l'aide, mettre de l'ordre dans leurs documents administratifs ou encore suivre une formation et chercher du travail,...).

Les jeunes s'expriment sur le mode de l'ambiguïté

Chez les jeunes rencontrés, la connaissance ou l'idée qu'ils ont de la société est parfois irréaliste. Ils se sentent abandonnés. Ils ont un grand besoin de se sentir reconnus, respectés dans leurs particularités, mais sans ingérence. Ils sont ambigus dans leur comportement et dans leurs opinions. Ce comportement ambigu se manifeste de différentes manières. Ils ont par exemple une image négative de la vie d'adulte qu'ils rêvent pourtant de réussir. La société laisse miroiter le fait que si l'on veut, on peut. Les jeunes rêvent de partir vers un ailleurs mais ils restent pourtant attachés à leur quartier et explorent rarement d'autres lieux. Ils sont très liés à leur cercle d'amis mais sont pourtant parfois conscients que ces amis n'ont pas toujours la meilleure influence sur leur mode de vie. Les jeunes peuvent être très exigeants envers leurs parents et attendent que ceux-ci les aident inconditionnellement. Pourtant, ces relations familiales ne se passent pas toujours au mieux.

L'importance des «modèles»

Pendant la période d'apprentissage qui caractérise le passage à l'âge adulte, avoir des modèles d'identification est très important. Ces modèles peuvent être des parents ou d'autres membres de la famille, des travailleurs sociaux de quartier, des assistants sociaux, des enseignants, etc. Au-delà de leur rôle de modèle (sorte d'idéal à atteindre), ces personnes jouent

d'autres rôles importants : ils ont confiance en les jeunes et leur offrent une certaine continuité dans leur présence. Ce sont des personnes sur lesquelles les jeunes peuvent toujours compter (repère solide). Les jeunes trouvent une certaine motivation à ne pas décevoir ces personnes, et veulent prouver qu'ils sont dignes de respect.

Trouver une échappatoire

Dans un état de mal-être, toute personne cherche automatiquement un antidote. Pour les jeunes, dans le meilleur des cas, ce sont des activités constructives telles que le sport intensif qui serviront d'exutoire. Dans le pire des cas, les jeunes cherchent une échappatoire via des moyens anesthésiants (drogue, alcool), voire dans le suicide.

Les souhaits des jeunes défavorisés ne sont pas différents de ceux des autres jeunes de leur âge

Ils veulent trouver un emploi qui leur plait, avoir un logement, fonder une famille, bien gagner leur vie et pouvoir assurer les besoins de leur famille. Ils veulent être respectés par la société et considérés positivement.

À première vue, les recommandations semblent contradictoires

La période de transition doit être considérée comme une période d'apprentissage, une période au cours de laquelle on a le temps de chercher sa voie, recevoir des leçons de vie et expérimenter par essais et erreurs. On peut la considérer comme un temps de pause, où l'on a du temps pour soi, pour se projeter dans l'avenir, pour trouver sa voie et préparer sa vie d'adulte. Les jeunes défavorisés ont rarement la possibilité de s'accorder ce temps de pause, de pouvoir se perdre, se chercher. Par ailleurs, de manière générale, les jeunes ne peuvent être laissés seuls, livrés à eux-mêmes. Nous avons souvent entendu les travailleurs sociaux dire "si seulement cette personne était venue plus tôt", "si on avait pu l'aider plus tôt".

En d'autres mots, le temps de pause ne peut pas créer du vide, ne peut pas signifier l'abandon par la société. Il doit plutôt servir à expérimenter ce que la société peut offrir sans avoir trop d'attentes envers le jeune, et ce qu'à son tour, le jeune peut offrir à la société.

14.3 SUR LE TERRAIN, SOUTENIR LES JEUNES ADULTES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

14.3.1 Empowerment, travail de réseau et accompagnement

Il ressort des rencontres avec le terrain, de l'expérience des jeunes eux-mêmes, de la recherche-action de SOS Jeunes - Quartier Libre et Abaka et de quasi toutes les contributions des «Regards croisés», l'importance de «l'empowerment» («capacitation»), du travail de réseau et de l'accompagnement sur mesure.

Lorsque les jeunes s'approprient les projets, les actions,... les chances de succès sont plus importantes. Responsabiliser et mobiliser ne peut toutefois pas impliquer que les jeunes

doivent être seuls responsables de leur situation, et qu'ils doivent s'en sortir par leurs propres moyens.

Il est essentiel d'effectuer un travail de réseau durable dans lequel le jeune occupe une place centrale et qui se situe de préférence au plus près du réseau propre du jeune. Les gens qui font partie de ce réseau, que ce soient des professionnels, des bénévoles, des amis ou de la famille, représentent d'importants leviers pour celui-ci. En dehors des aspects de revenus, les jeunes sont d'abord aidés par des personnes et après par des dispositifs.

Sans accompagnement adapté et intensif, de nombreuses règles et actions bien intentionnées passent à côté de leur objectif. Il ne suffit pas de donner des lignes de conduite aux jeunes, il importe également de tenir compte de leur volonté et de leurs capacités, afin de les accompagner au mieux. Étant donné l'importante charge de travail dans le secteur social, la pression sur l'efficacité du travail et les conditions drastiques d'accès aux subventions, certains organismes peuvent être poussés à ne travailler qu'avec les jeunes les plus motivés afin d'atteindre les objectifs fixés. Ceux qui ont le plus besoin d'accompagnement présentent donc plus de risques d'être exclus. En outre, le fait que les travailleurs sociaux soient fortement spécialisés alors qu'ils sont confrontés à des problématiques multidimensionnelles ainsi que les cloisonnements entre dispositifs complexifient davantage le travail social (voir aussi la contribution de D'Broej dans les «Regards croisés»). À cet égard, des conventions claires sont importantes pour déterminer qui accompagne les jeunes, jusqu'où et comment.

14.3.2 Accompagner au mieux les jeunes

Les divers secteurs qui travaillent avec des jeunes, mais aussi les jeunes eux-mêmes, doivent faire preuve d'une grande créativité pour élaborer ensemble de nouvelles formes de solutions et de stratégies. De nombreux projets et actions devraient être mieux soutenus par les pouvoirs publics. Trop souvent, les solutions de survie mises en place par les jeunes et les travailleurs de terrain impliquent l'absence d'actions politiques (idée que «de toutes façons, ils se débrouillent»). Or, cela revient en quelque sorte à pénaliser la créativité des jeunes et des services.

La famille est une école de vie pour préparer les jeunes à l'autonomie. La famille doit être soutenue dans ce rôle. Ce soutien peut commencer à l'école. Cependant, les parents se sentent parfois écartés lors d'un accompagnement par d'autres acteurs et ce, pour différentes raisons : ils ne connaissent pas la langue des travailleurs sociaux, des enseignants, ou pensent parfois qu'il vaut mieux se tenir à l'écart, etc.

Les services qui consacrent du temps et de l'énergie au maintien des liens avec la famille semblent obtenir de meilleurs résultats. Le lien avec la famille apparaît donc très important, si fragile ou si conflictuel soit-il (à l'exception bien sûr de cas graves). Il ressort également des entretiens avec les jeunes leur attachement à la famille. Cette relation n'est pas toujours simple, et sans fermer les yeux sur des situations parfois problématiques, les côtés positifs doivent être valorisés.

Cependant, l'accompagnement doit rester sur mesure. Dans certains cas, comme par exemple celui des mariages forcés, il n'est pas toujours opportun d'impliquer la famille dans le travail social.

Dans les cas où la famille offre trop peu de soutien, c'est au réseau de professionnels d'assurer ce rôle. L'aide à la jeunesse travaille sur base de cette philosophie, de même que certaines maisons d'accueil. L'un des principaux aspects de cette fonction est l'inconditionnalité. Cette fonction est nettement moins présente en pratique au niveau de l'aide aux adultes, bien que théoriquement, lorsque le jeune adulte semble décrocher, le travailleur social lui, ne peut jamais décrocher. Au sein des réseaux professionnels, cette inconditionnalité et le fait de construire une relation de proximité avec les jeunes adultes sont cependant difficiles à réaliser sur le terrain, et une certaine distance par rapport aux usagers est souvent appliquée.

14.3.3 De la continuité dans l'accompagnement

De nombreux jeunes ont besoin d'une personne de confiance, d'un accompagnateur ou d'un coach. Grâce à cette personne, ils peuvent retrouver confiance dans les échanges personnels et éventuellement, par ce biais, dans la société et dans ses institutions. Lors de l'accompagnement, il est important que les jeunes se sentent toujours les bienvenus. La fin de l'aide doit aussi se discuter en concertation avec les jeunes et celle-ci doit toujours pouvoir être réenclenchée.

Tous les jeunes ne partent pas avec le même bagage et certains ont connu une série d'échecs malgré leurs efforts et éventuellement ceux des services compétents. Les mesures d'insertion peuvent avoir un impact positif sur la socialisation, mais cela va de pair avec un acteur soutenant et compréhensif, par exemple un conseiller emploi, un membre de la famille, quelqu'un du quartier... Cela peut parfois permettre de dépasser certains obstacles. Ces acteurs peuvent en effet agir pour que les jeunes puissent retrouver confiance en eux et entrevoir des perspectives. Des mesures orientées vers la mobilisation, la valorisation et 'l'empowerment' offrent apparemment les meilleurs résultats. Actuellement, il existe en réalité très peu de place pour les services d'accompagnement rapproché des jeunes. Les mesures atteignent souvent les jeunes trop tard, de telle sorte qu'il est plus difficile de s'y raccrocher.

Les allocations de chômage font actuellement l'objet d'enjeux sociaux importants, influencés entre autres par les tendances de la politique européenne : le système de protection sociale met de plus en plus l'accent sur la conditionnalité des aides, les restrictions et les obligations. Les jeunes en sont parmi les premières victimes. Ceux-ci n'ont en effet eu que très peu l'occasion de faire valoir leurs droits dans le cadre de la sécurité sociale (voir la contribution du Foyer dans les «Regards Croisés»).

14.3.4 Mettre l'accent sur ce qui fonctionne

Il est très difficile d'évaluer ce qui fonctionne réellement parmi les mesures et dispositifs sociaux. S'orienter uniquement sur des objectifs chiffrés comporte des risques importants, comme celui de sélectionner des candidats qui présentent la plus grande probabilité de succès au détriment des plus fragilisés, amplifiant ainsi les inégalités.

Il est également fondamental d'échanger les expériences en termes de bonnes pratiques. Les associations sont elles-mêmes à la recherche de solutions aux différents problèmes. Elles devraient avoir du temps pour valoriser ce qui fonctionne et pour le partager avec d'autres travailleurs sociaux. Des moments de concertation, des échanges interpersonnels, des publications, des séminaires, un travail commun entre différents secteurs autour de problématiques spécifiques ou autour d'une personne sont toutes sortes de façons de faire connaître et d'échanger les bonnes pratiques. Écouter les jeunes est également extrêmement important pour identifier ce qui fonctionne ou pas.

Ce rapport est principalement le fruit de la parole des travailleurs sociaux interrogés qui interviennent surtout au niveau individuel : ils essaient d'accompagner chaque jeune au mieux, de les aider et de renforcer leurs compétences. Les éléments évoqués ci-dessus relèvent donc plutôt des problèmes et des expériences, négatives mais aussi positives, rencontrés sur le terrain, au niveau du jeune en tant qu'individu dans une société donnée. Ce travail est essentiel et peut être d'une grande aide pour le jeune. Il importe toutefois de rappeler que la lutte contre la pauvreté des jeunes adultes au niveau «macro», bien qu'elle comporte certaines spécificités, doit s'inscrire dans des politiques de lutte contre la pauvreté en général (via des mesures de création d'emplois, l'accroissement des revenus de remplacement, l'augmentation et une meilleure utilisation des moyens dans l'enseignement, la santé, etc.).

RÉFÉRENCES

- Aassve, A., Iacovou, M., Mencarini, L. (2006) Youth poverty and transition to adulthood in Europe, *Demographic Research*, Vol. 15, pp. 21-50.
- Apou, M., Chartier, E., Douay, S., Fischer, A., Mourgues, L., Ouetcho, K., Pétorin, E. & Pottier, M. (2010) *La pauvreté des jeunes de 15 à 25 ans en Poitou-Charentes*, UFR +sciences Humaines et Acts, Université de Poitiers : Poitiers.
- Aquarelle (2012), *rapport annuel 2011*, Bruxelles.
- Bodart, V. & Hindriks, J. (2013) les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu, *Economiques*, UCL, March 2013, n° 102.
- Bourguignon, D., Desmette, D., Yzerbyt, V. & Herman, G. (2007) Activation du stéréotype, performance intellectuelle & intentions d'actions : Le cas des personnes sans emploi, *Revue internationale de psychologie sociale*, 4 (20), p.123-153.
- Buyschaert, G. & Dominicy, M. (2012) *Iedereen gelijke kansen op school? Dat denken zij ervan. Het perspectief van maatschappelijk kwetsbare kinderen en jongeren in het onderwijs*, Unicef : Overpelt.
- Commission européenne (2011) *Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi : Mesures en faveur de l'emploi des jeunes – 2010*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.
- Conseil Supérieur de l'Emploi (2009) *L'insertion des jeunes sur le marché du travail : rapport 2009*. Conseil supérieur de l'emploi : Bruxelles.
- Corluy, V., Marx, I. & Verbist, G. (2011) Mee met de stroom ? Regionale verschillen in tewerkstellingskansen van migranten, In : Dierckx, D., Vranken, J., Coene, J. & Van Haarlem, A. (Eds.) *Armoede en sociale uitsluiting*, jaarboek 2011, Acco : Leuven, p. 215-238.
- De Grande, H., Vandenheede, H., Gadeyne, S., & Deboosere, P. (2013) Health status and mortality rates of adolescents and young adults in the Brussels-Capital Region : differences according to region of origin and migration history, *Ethn.Health*, epublication ahead of print, 26/02/2013
- De Keersmaecker, M.-L. (2011) *Observatoire des loyers : enquête 2010*, Observatoire de l'Habitat de la Région de Bruxelles-Capitale : Bruxelles.
- Descheemaeker, L., Heyse, P., Wets, J., Clyco, N. & Timmerman, C. (2009) *Partnerkeuze en huwelijksluiting van allochtone mannen. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van het partnerkeuzeprocess en het huwelijk van Marokkaanse, Turkse en sikhmannen*, Instituut voor de Gelijikheid van vrouwen en mannen : Brussel.
- Desmarez, P., Ceniccola, P., Cortese, V. & Veinstein, M. (2010) l'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes issus de l'enseignement secondaire, *Discussion papers*, nr. 1004, IWEPS.
- Dujardin, C., Selod, H., Thomas, I. (2004) Le chômage dans l'agglomération bruxelloise : une explication par la structure urbaine, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N° 1, pp 3-28. Disponible également sur le site d'un des auteurs : <http://selod.ensae.net/ppublications.html>
- Elchardus, M. & Roggemans, L. (2010) De ideale levensloop van jongeren. In N. Vettenburg, J. Deklerck & J. Siongers (Red.) *Jongeren in cijfers en letters, Bevindingen van de JOP-monitor 2*, Acco : Leuven, pp. 161-180.
- Englert, M. & Plasman, R. (2011) Le chômage à Bruxelles : Quelles spécificités par rapport au chômage urbain en Europe ?, *Working Paper DULBEA*, Research series, N°11-14., décembre
- Englert, M. (2013) *Analyse des déterminants du chômage urbain et politique rééquilibrage entre l'offre et la demande de travail en Région de Bruxelles-Capitale*, Prospective Research for Brussels, Innoviris, DULBEA : Bruxelles.
- Etnic & Fédération Wallonie-Bruxelles (2012) *les Indicateurs de l'enseignement 2012* : 27.
- Franssen, A. (2009) *Cadre d'analyse et d'évaluation de l'action publique (en Région de Bruxelles-Capitale) en matière de transition des jeunes entre l'enseignement et l'emploi*, CCFEE : Bruxelles.
- Gangji, A. (2008) *Analyse micro-économique du coût du chômage en Belgique : Réflexions en matière de perspectives sur le marché du travail et de pauvreté*, thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales, politiques et économiques - Sciences économiques : Bruxelles.
- Groenez, S., Van den Brande, I. & Nicaise, I. (2003) *Cijferboek sociale ongelijkheid in het Vlaamse onderwijs : een verkennend onderzoek op de panelstudie van Belgische Huishoudens*, Steunpunt LOA : Leuven.
- Hauspie, B., Vettenburg, N. & Roose, R. (2010) *Kenmerken en hulpen dienstverleningsbehoeften van maatschappelijk kwetsbare jongvolwassenen*, Vakgroep sociale agogiek, universiteit Gent : Gent.
- Herman, G. & Bourguignon, D. (2008) Les politiques d'emploi à la lumière de la santé mentale des chômeurs, *L'Observatoire*, janvier 2008.
- Hirtt, N., Nicaise, I., De Zutter, D. (2007) *De school van de ongelijkheid*, Epo : Berchem.
- Jamouille, P. (2008) *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieu précaires*, La découverte proche/Sciences humaines et sociales n° 291.
- Jamouille, P. (2010) *Troubles des transmissions dans les quartiers populaires à forte densité immigrée*, Fondation Roi Beaudouin : Bruxelles.
- Janssens, R., Carlier, D., Van de Craen, P. (2009) *Staten Generaal van Brussel*. Het onderwijs in Brussel, Brussels Studies, Synthesenota nr. 5, p.1-11.
- Jassogne, P. (2012) Jeune et déjà maman, *Education et Jeunesse*, 349, p 31, 19/11/2012
- LaboJeunes (2013), *Le patchwork des transitions des jeunes entre l'enseignement et l'emploi : Quelle action publique ? Diagnostic et perspectives*, Rapport intermédiaire, avril 2013, à paraître
- Laporte, A., Chauvin, P. (2010) *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'ile-de-france - Premiers résultats - Rapport final*, Janvier 2010 <http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/Samenta/SAMENTA.pdf> accédé le 29 avril 2013
- Liénard, G. & Herman, G. (2007) Manque d'emploi et responsabilité du chômeur, *La revue nouvelle*, n°3, pp. 34-43.
- Lleshi, B. & Van Den Bossche, M. (2010) *Identiteit en interculturaliteit. Identiteitsconstructie bij jongeren in Brussel*, VUBPress : Brussel.

- Martens, A., Ouali, N., Van de Maele, M., Vertommen, S., Dryon, P., Verhoeven, H. (2005) *Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, Rapport de synthèse, Recherche dans le cadre du Pacte Social pour l'emploi des Bruxellois
- Medina, P. (2010) *Les jeunes sont en bonne santé... mais certains plus que d'autres*, Rhizome 38, p2 http://www.orspere.fr/IMG/pdf/Rhizome_38.pdf, accédé le 29 avril 2013
- Observatoire de la santé et du social de Bruxelles Capitale (2012) *Baromètre social 2012*, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Observatoire des inégalités (2009), «L'emploi des jeunes»: www.inegalites.fr, accédé le 14 mai 2013.
- Pan Ké Son, J.-L. (2005) La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli, *Economie et statistique*, n° 386.
- Remacle, C., Jaspert, A. et De Fraene, D. (2012) *Des jeunes en IPPJ. Des regards sur la vie à la recherche de trajectoires*, ULB, Centre de recherches criminologiques : Bruxelles.
- Roggemans, L. (2011) De ideale levensloop van de Brusselse jeugd, In Vettenburg, N., Elchardus, M. & Puts, J. (Eds) *Jong in Brussel. Bevindingen uit de JOP-monitor Brussel*, Acco : Leuven, pp. 137-181.
- Samarcande association, Inter-Environnement Bruxelles, SOS Jeunes-Quartier libre asbl (2008) *Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers*, Inter-Environnement Bruxelles, Bruxelles, 74pp.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011) *Lutte contre la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2010-2011*, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : Bruxelles.
- Slimbrouck, A. (2012) *Actieonderzoek. Netwerk van psycho-sociale begeleiders – PSB-net*, Observatorium voor Welzijn en Gezondheid Brussel : Brussel.
- Smeeding, T., Ross Phillips, K. (2002) Cross-national differences in employment and economic sufficiency, *Annals of the American association of political and social science*, nr. 580, pp. 103-133.
- Steenssens, K., Degrave, F., Sannen, L., Demeyer, B., Van Regenmortel, T., De Blander, R. & Nicaise, I. (2007) *Leven (z)onder leefloon : onderbescherming onderzocht*, Federaal Wetenschapsbeleid, POD Maatschappelijke Integratie : Leuven.
- Steunpunt Algemeen Welzijnswerk (2008) *Jongvolwassenen : tussen wal en schip*. Beleidsdossier. Steunpunt Algemeen Welzijnswerk vzw : Berchem.
- Stuyck, K. (2011) *Een sociale geografie van remittancespraktijken : Transfers van België naar Senegal als case-studie*, KULeuven : Leuven.
- Tremplin SAIE (2013) *rapport annuel 2012*, <http://www.tremplinsaie.be/fichiers/pages/rapport-activite-tremplin-2012.pdf> accédé le 29 avril 2013
- Vancrombrugge, H. & Nicaise, I. (2011) *Opvoeden : een taak van ouders of de school ? Klasse*, 1 november 2011.
- Vandecandelaere, H. (2012) *In Brussel. Een reis door de wereld*, Epo : Berchem.
- Vandenbrande, T., Vandekerckhove, S., Vendramin, P., Valenduc, G., Huys, R., Van Hootegem, G., Hansez, I., Vanroelen, C., Puig-Barrachina, V., Bosmans, K. & De Witte, H. (2012) *Qualité du travail et de l'emploi en Belgique*, HIVA-KU Leuven : Louvain.
- Vandermotten, C. (2008) *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, Commission Consultative Formation Emploi Enseignement : Brussel.
- Vandezande, V., Fleischman, F., Baysu, G., Swyngedouw, M., Phalet, K. (2009) *Ongelijke kansen en ervaren discriminatie in de Turkse en Marokkaanse tweede generatie*, Centrum voor Sociologisch Onderzoek : Leuven.
- Van Haegedoren, M., Lenaers, S. en Valgaeren, E. (2001) *De gemeenschap achter de tralies, onderzoek naar de behoeften van gedetineerden aan maatschappelijke hulp-en dienstverlening*. SEIN : Diepenbeek.
- Van Hemel, L. & Darquenne, R. (2009) *Un autre regard sur les jeunes enlisés dans le chômage. Recommandations et facteurs de réussite pour l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés*, FRB-KBS ; HIVA ; FUSL, Facultés universitaires St-Louis.
- Van Regenmortel, T. (2002), *Empowerment en Maatzorg. Een krachtgerichte psychologische kijk op armoede*, Acco : Leuven/Leusden.
- Van Robaey, B., Vranken, J., Perrin, N. & Martiniello, M. (2007) *De kleur van armoede. Armoede bij personen van buitenlandse herkomst*, Acco : Leuven/Voorburg.
- Verbist, Y. & Briké, X. (2013) *Meerderjarigheid, een gevreesde overgang ?* Samenvatting van een onderzoek uitgevoerd in 2012 op het Brussels grondgebied, SOS-Jeunes – Quartier Libre & Abaka, In : Observatorium voor gezondheid en welzijn van Brussel-Hoofdstad (Ed.) *Brussels armoederapport 2012*, Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie : Brussel.
- Vranken, J. & Dierckx, D. (2011) Over kleurschakeringen en tinten van armoede en sociale uitsluiting, In : Dierckx, D., Vranken, J., Coene, J. & Van Haarlem, A. (Red.) *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2011*, Acco : Leuven.



La majorité, un passage redouté ? (Synthèse)

UNE RECHERCHE RÉALISÉE EN 2012 SUR
LE TERRITOIRE DE BRUXELLES

PARTIE II



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE
COMMUNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



COLOPHON

Auteurs :

Xavier Briké et Yolande Verbist

Coordination du projet :

Marie-Hélène Vilaceque (pour Abaka),
Hugo Lantair (pour SOS Jeunes-Quartier libre)

Directions des services :

Jacqueline Maun (Abaka),
Fatima Zaitouni (SOS Jeunes-Quartier libre)

Coordination pour l'Observatoire de la Santé et du social :

Annette Perdaens et Sarah Luyten

La recherche a été subventionnée par la COCOM :

Les cabinets ministériels de l'aide aux personnes sur
Bruxelles, E. Huyttebroek et B. Grouwels

Soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et
la Direction Générale de l'aide à la jeunesse (Projet
expérimental)

PARTIE II

La majorité, un passage redouté ? Synthèse d'une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles

Introduction	91
Première partie : «jeunes d'ici ?» <i>Yolande Verbist</i>	93
Deuxième partie : «jeunes de là-bas ?» <i>Xavier Briké</i>	98
Conclusion	105
Pistes et recommandations	107

LA MAJORITÉ, UN PASSAGE REDOUTÉ ?

INTRODUCTION

Interpellés par des demandes croissantes de jeunes adultes en situation d'errance et de grande pauvreté, les services SOS-Jeunes (AMO) et Abaka (PPP) ont sollicité l'Observatoire de la santé et du social et avec eux, les cabinets Huytebroeck et Grouwels, afin d'entreprendre une recherche qui permette de s'arrêter et de réfléchir à ce passage de statut minorité – majorité. Passage qui semble ne pas être pensé, créer de l'errance et des souffrances.

BRUXELLES

La réalité sociale bruxelloise est celle d'une ville cosmopolite où la précarité augmente. La population y est jeune et multiculturelle. Bruxelles «accueille» un nombre important de personnes en situation irrégulière. Le dernier baromètre social 2012 de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles pose à nouveau un constat de l'accroissement et de l'ampleur de la pauvreté en région bruxelloise, et ce sur de nombreux aspects : revenu, logement, emploi, surendettement, enseignement, formation...

Sur le plan institutionnel, le changement de statut (minorité/majorité) entraîne pour les jeunes en difficulté une prise en charge par d'autres autorités publiques. D'un jour à l'autre, ils passent de la compétence de la Communauté (française ou flamande) à la compétence «adultes» des Commissions Communautaires de la Région Bruxelloise. Si du côté des jeunes et des services sociaux, ce basculement n'est déjà pas évident, il ne l'est pas non plus du côté institutionnel. Ces changements entraînent des flous institutionnels avec un risque de rejet de responsabilité.

JEUNES EN ERRANCE

Cette catégorie de jeunes «en errance» reste floue. Les expressions très approximatives qui y sont associées permettent «un prêt à penser»^[1] en termes de manques : rue, sans-abri, alcoolisme, dépendance, assistanat, conduites d'échec, troubles psychiatriques, choix de marginalisation... : une simplification et un oubli, voire un déni des logiques sociales de la désaffiliation.

La jeunesse a toujours eu quelque chose à voir avec l'errance nous disent les historiens^[2]. Selon eux, elle n'a pas toujours été vécue comme un problème. Tantôt accompagnée, le compagnonnage

en est une forme, tantôt simplement gérée «en attendant que jeunesse se passe», tantôt véritablement gérée avec les jeunes eux-mêmes (exemple : jeunes chargés de la sécurité lors de manifestations collectives, etc.). Les historiens montrent que, depuis le Moyen-âge, il y a toujours eu un temps entre l'enfance et le moment où le jeune a accès à un emploi, des responsabilités familiales et un patrimoine. Ce temps de la jeunesse semble plus un temps social que biologique et, plus ce temps s'allonge, plus les difficultés apparaissent. Quand la situation économique rend l'accès au travail plus compliqué et que pouvoir assumer des responsabilités familiales, «se marier et avoir des enfants», met du temps, alors ce moment d'errance, lié à cette période de la vie, s'allonge et constitue un problème !

La jeunesse fait peur, on dit d'elle qu'elle est plus délinquante qu'avant, alors que les études montrent le contraire^[3], on met en exergue l'un ou l'autre fait pour justifier une catastrophe en gestation... On augmente les contrôles, on restreint le droit à la mendicité^[4], on surveille la présence scolaire. On lutte contre cette errance par des contrôles accrus et des obligations.

Fugue, exil et nomadisme ne sont pas errance, même si, dans la situation actuelle, ce sont des voies royales pour entrer en contact avec elle et peut-être se laisser happer par elle. L'errance c'est, nous dit Douville^[5], «quitter un non-lieu en essayant d'instruire une promesse d'un lieu», parce qu'on n'a plus sa place disent les jeunes. Cette errance fait-elle soin ? Dans quelles conditions ? Quand ? Jusqu'où ? Quel est le lien entre cette errance, ces errances, et le passage à la majorité ? Cette errance questionne et ébranle les intervenants sociaux, elle les fascine souvent mais ils ne peuvent cautionner ni les excès qui l'accompagnent ni les exclusions sociales qu'elle provoque. Une question reste posée : qu'est ce qui viendra mettre fin à cette errance et enclencher un processus de réaffiliation ?

MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS

L'étude est partie d'un constat et d'un questionnement :

- À SOS Jeunes et à Abaka, on a noté en 2011 et en 2012 une très nette augmentation de demandes de jeunes (mineurs ou non), venant «d'ailleurs», demandeurs d'asile ou non. Ces jeunes semblaient avoir encore plus de difficultés à avoir accès à l'aide sociale. Une certaine ségrégation semblait

[1] P. Gaboriau, D. Terrolle, SDF, critique du prêt-à-penser, Toulouse, Privat, 2007

[2] X. De Weirt, X. Rousseaux (dir), Violences juvéniles urbaines en Europe, Belgique, Presses Universitaires de Louvain, 2011

[3] X. De Weirt, X. Rousseaux (dir), Violences juvéniles urbaines en Europe, Belgique, Presses Universitaires de Louvain, 2011

[4] Par exemple à Etterbeek en juillet 2012 Le Soir du 17 juillet 2012 «Quatre mendiants maximum par rue» C. Wernaers

[5] O. Douville conférence Colloque Jeunes en errance Rouen novembre 2012

s'installer. Les institutions qui travaillent avec des jeunes «d'ici», semblent ne pas travailler avec des jeunes «de là-bas». Un public chasse l'autre entend-on dire...

- Cette différence a-t-elle un sens, est-elle opérante, judicieuse, éthiquement acceptable? Faut-il une spécialisation des institutions en fonction de l'origine de ce public?

La méthodologie choisie a été de partir de la parole des jeunes eux-mêmes et de la mettre en écho avec celle des intervenants qui travaillent au quotidien avec eux : 38 jeunes et 69 intervenants psycho-sociaux ont participé à des entretiens individuels ou collectifs, pris sur le vif ou approfondis.

Différents outils ont été utilisés : focus group, entretiens collectifs répétés avec retour^[6], enregistrements de témoignages et récits de vie, observation participante.

Il nous a semblé que cette question du passage à la majorité rencontrait précisément les préoccupations actuelles des intervenants : il est temps de penser ce passage!

Dans ce cadre, la recherche prend tout son sens :

- mettre individus et équipes, travailleurs de terrain, jeunes et chercheurs au travail, autour d'une question sociale,
- diminuer le sentiment d'impuissance en nommant quelque chose qui se vit dans la souffrance et que le collectif se doit de prendre en compte,
- chercher ensemble des pistes, des expériences intéressantes, des interrogations et des révoltes aussi
- mettre les équipes au travail, commencer à établir un réseau.

Nous le verrons, c'est un des constats importants de cette recherche : ce réseau est essentiel, tant pour les jeunes que pour les intervenants.

«La sociologie, l'anthropologie ne vaudraient pas une heure de peine si elles ne permettaient pas à l'acteur de devenir sujet et si elles n'augmentaient pas sa capacité d'agir» disait P. Roche^[7].

Ces divers points de vue articulés les uns aux autres, ces allers-retours entre lectures, entretiens, travaux de groupe, observation participante permettent, espérons-nous, de mieux appréhender, la manière dont se joue le passage à la majorité, ce qui fait sens ainsi que le rôle et les responsabilités des institutions dans ces parcours.

DEUX PARTIES DANS LA RECHERCHE

La recherche se présentera en deux parties. Dans la première partie (Yolande Verbist) il sera question de l'errance de «jeunes d'ici ?». Un nombre important d'entre eux a un parcours d'errance institutionnelle déjà important. D'autres arrivent dans la rue suite à un mot, une histoire, un événement qui a provoqué une rupture et leur ont donné le sentiment de devoir «quitter» et de n'avoir pas de place dans le monde. Pour certains, c'est le passage à la majorité qui entraîne un sentiment d'être lâché et trahi. Ils

errent, ils fuient, se cherchent ou se perdent^[8]. Cette errance se joue dans la rue ou au contraire sans oser sortir de chez eux, dans un immobilisme tout aussi inquiétant que ne peut l'être un mouvement qui semble ne jamais pouvoir s'arrêter. Ils disent ne pas ou ne plus avoir de place, nulle part. Leurs appartenances semblent très ténues et leur recherche de sens ne pas savoir où s'adresser.

Dans la deuxième partie (Xavier Briké) il s'agit d'aller à la rencontre de «jeunes de là-bas ?» ayant récemment fait l'expérience de l'exil et qui ont éprouvé ou vivent encore des difficultés majeures, au point de connaître à l'âge adulte des situations d'exclusion sociale. Ce public souffre tout particulièrement de la mise en œuvre des politiques migratoires européennes et des inadaptations de l'instrument administratif, *de l'insécurité liée à la peur de l'arrestation, de l'enfermement, de la violence, de l'expulsion rythmant les journées*^[9]. Mais ils font également les frais de la dégradation du marché du travail et de sa flexibilité, des tensions sur le marché du logement et partant d'une instabilité financière, affective et résidentielle. Nous désirons mettre en avant les problèmes auxquels ils ont été confrontés lorsqu'ils se sont retrouvés seuls. Ce court voyage dans le monde contemporain de l'exil est tout autant épistémologique (comment et d'où puis-je produire une connaissance de l'autre et de moi-même?) que politique (quelle reconnaissance et quel agir commun peut-on déconstruire?)^[10]. Afin de rendre compte le plus globalement possible, dans cette tranche d'âge donnée et sur le territoire de Bruxelles, de jeunes ayant vécu une immigration récente, nous nous sommes concentrés sur les parcours des groupes suivants : des mineurs étrangers non-accompagnés, sans distinction de sexe, «demandeurs ou non d'asile» et des jeunes adultes «sans papiers» ou en demande d'asile issus de plusieurs continents dont l'Europe.

Leurs parcours sont différents, les uns viennent de loin, les autres ont toujours vécu ici, mais, c'est ici, dans les rues de Bruxelles, que les uns et les autres se rencontrent, rêvent de liberté, font l'expérience de la violence prédatrice de la rue et éprouvent le sentiment très déshumanisant de n'avoir pas de place. Venant d'ici ou de là-bas, ils cherchent tous une inscription dans la société – ou ont cherché et aujourd'hui la refusent – mais, c'est pour tous, d'appartenance, d'inscription et de reconnaissance qu'il s'agit. En partant des réalités vécues par ces jeunes, nous tenterons de comprendre avec eux et avec les intervenants qui travaillent avec eux, ce qui fait leur quotidien, leurs questions et leurs inquiétudes et nous interrogerons les réponses politiques qui y sont apportées.

Le dernier volet se veut porteur de recommandations réalistes, de pistes d'actions opérantes pour les hommes et les femmes qui se situent au cœur même de cette problématique.

[8] Catégorisation faite par Fr. Chobeaux Intervenir auprès des jeunes en errance, Paris, La Découverte, 2009

[9] <http://www.festivaldeslibertes.be/fase6.php?event=586#586>

[10] Agier M., Le couloir des exilés, Être étranger dans un monde commun. Ed. du Croquant, 2011.

[6] Méthodologie conceptualisée par P. Roche

[7] P. Roche conférence UCL LLN, Chaire J. Leclercq 28/03/2012

PREMIÈRE PARTIE : “JEUNES D’ICI ?”

Yolande Verbist, Anthropologue

Majorité et autonomie ne sont pas synonymes ! Le temps psychique et le temps légal ne coïncident pas nécessairement. Jeunes et intervenants s'accordent à dire qu'aujourd'hui, du jour au lendemain, sans beaucoup de préparation, sans beaucoup de rituels de passage, on change de statut : on devient majeur, responsable de ses actes, libre ! Les jeunes parlent même de libération ! mais ils ajoutent : *sauf que c'est ce que tu crois mais c'est pas vrai...* Ce passage à la majorité s'accompagne de ruptures radicales qui s'ajoutent les unes aux autres, un peu comme un mille-feuilles. Le statut change. Les institutions changent : celles qui travaillent avec les jeunes ne travaillent généralement pas avec les adultes. Les personnes de référence changent, même lorsque l'institution ne change pas (ex : SSM, CPAS) on passe de «l'équipe enfant» à «l'équipe adulte». La manière de penser l'aide sociale change : on passe d'un accompagnement du lien social à une aide qui remplace ou pallie l'objet social «travail» et s'articule autour de l'emploi. Et, comme nous l'avons évoqué plus haut, il y a changement des pouvoirs subsidiaires et des législations. Ce sont donc des ruptures à tous les niveaux qui entraînent une vraie fragilisation des jeunes évoluant vers l'âge adulte ; tous leurs repères changent, ce qu'on attend d'eux se modifie, ce qu'ils peuvent attendre change également. Et, à leurs yeux, cela ne s'accompagne pas d'avantages, ils disent n'en avoir que des inconvénients : *18 ans, c'est moins de protection, plus d'ennuis, plus de problèmes, c'est plus de solitude, c'est quitter. Ils disent même que c'est une trahison !*

On est majeurs mais on est encore considérés comme des gamins disent-ils. Sylvie raconte par exemple qu'au CPAS on lui a dit : maintenant tu es majeure, tu dois faire attention, tu dois être polie avec les intervenants et si tu ne fais pas ce que tu dois faire, tu auras des punitions. Des punitions, non mais pour qui on me prend ? Je suis majeure ou pas ?

Il semble qu'on soit aujourd'hui devant trois cas de figures : le passage à la majorité déclenche l'errance, le passage à la majorité renforce une errance déjà présente et parfois, heureusement, le passage à la majorité met, petit à petit, fin à l'errance.

DÉPART EN ERRANCE

Le départ en errance est souvent lié à des mots qui ont fait rupture ou accentué des événements douloureux. La famille de Rafiki lui a reproché l'infarctus mortel de son père d'accueil... Pour préserver sa famille, il est alors parti sur la route... *Il a fallu que je parte pour préserver les contacts avec la famille et pour me préserver moi aussi.*

Sylvie raconte : J'étais restée longtemps à l'hôpital [psychiatrique], mais après, personne ne voulait de moi. Ils ont cherché tu vois, ils ont cherché partout une institution mais personne ne voulait de moi, parce que je me coupais. Je leur faisais peur.

Faire peur aux autres, personne ne veut de toi, c'est à cause de moi que les problèmes arrivent ou je n'avais pas de place, sont ces ressentis qui ont provoqué leur départ. Ils sont alors entrés dans une forme d'errance, avec un paradoxe étrange : partir pour prendre soin d'autrui ! Si je suis si dangereux, si les problèmes arrivent à cause de moi, alors il vaut mieux que je parte ! Une façon de prendre sur soi le mal : partir, pour protéger... quitter, sortir de... Le lieu où ils habitent ne fait plus sens ; alors ils quittent et errent.

Valérie a eu le sentiment d'être le mal, de représenter un mal, un danger, elle devait mourir. *C'est à partir de ce moment là [quand elle a parlé à sa mère du viol qu'elle avait subi], c'est quand je l'ai dit à ma mère... alors elle n'a plus voulu me voir, elle ne s'est plus occupée de moi, elle ne voulait plus me voir, alors je devais mourir, elle ne voulait plus que je voie mon frère et ma sœur non plus. Quand elle venait me chercher à l'institut, c'était pour me battre, même lui demander comment elle allait, c'était de trop... Alors elle est partie... Aujourd'hui elle ne peut se fixer quelque part, elle est tout le temps ailleurs, elle n'a que peu d'amis, elle fait régulièrement des tentatives de suicide, elle s'accroche tellement fort aux intervenants qu'ils ont parfois tendance à la mettre à distance. Elle passe de centre d'accueil d'urgence à l'hôpital, puis à un appartement supervisé, à un centre d'accueil d'urgence, à une Maison d'Accueil, à la rue, à... et encore, et encore...*

Tous ont l'air de se chercher une appartenance. Une appartenance ni donnée, ni transmise. Parfois ils la refusent. *J'avais vraiment perdu tous les contacts qui avaient fait ma vie. Je n'étais plus au village, je ne les voyais plus. Voilà quoi, petit à petit je me suis coupé de tout. (...) J'ai souvent eu cette impression d'être seul en fait (Rafiki).*

Ce «départ dans l'errance» semble être une recherche, une manière de soigner quelque chose, de se soigner, même si à d'autres moments elle sera sans doute aussi ce qui rend malade... «L'errance ce n'est pas quitter un lieu mais quitter un non-lieu, l'endroit du trauma, en essayant d'instruire une promesse de lieu»^[11]. C'est le sentiment d'être jeté hors du lieu, le présent n'est pas «habitable». Alors le jeune s'en va, il erre. – *Et si tu disposais d'une baguette magique ? – Ben... ce serait... rien de spécial, un appart, une meuf, un boulot. Normal quoi... (Killian).*

[11] Douville conférence Colloque Jeunes en errance, Rouen novembre 2012.

Une vie «normale», dont ils rêvent, mais comme d'un rêve impossible : si un jour j'achète cet appartement, tu sais, je retournerai en rue (Eléanore). Elle dit qu'elle ne saurait pas faire autrement. La rue c'est dans la tête (Hakim).

Mais bon, maintenant j'ai 22 ans, ça fait 4 ans que j'ai plus vu ma grand mère, mon grand père, que je vois des photos sur internet ou quoi, je sais qu'ils vieillissent, mal même, et de temps en temps je me dis, j'aimerais bien faire comme avant, aller sonner, pouvoir rentrer, boire une tasse de café, et enfin... normal quoi. Le truc c'est que, au fur et à mesure on s'éloigne, on n'ose plus revenir. (Rafiki) «Revenir» devient difficile. Là se joue un élément essentiel pour les intervenants, il s'agit pour eux de tenir un fil en espérant que l'imaginaire d'un «retour» puisse prendre corps, il s'agit d'être là à ce moment et de pouvoir accompagner le jeune pour rendre un «retour» possible.

Il semble que certains jeunes, coincés dans une errance immobile, utilisent la rue comme entre-deux, comme le lieu d'un premier mouvement. Là ce n'était pas trop dangereux. (Greg) !

Pour les uns comme pour les autres, le risque de la relation semble un risque trop important, un risque que l'on ne prend pas... De manière générale, les intervenants s'accordent à reconnaître les effets perturbants, voire fracassants du vécu de ces jeunes. Ils ont, pas toujours mais le plus souvent, vécu quelque chose de l'ordre du traumatisme qui les a mis en «rupture d'humanité»^[12], en désaffiliation. Ils se sont retirés, se sont mis, chacun à leur manière, «aux bords du monde»^[13] où ils essaient de survivre. «Le sujet qui est empêtré dans cette fascination anéantissante va également lutter, déployer des tentatives désespérées de s'arracher à ce mouvement qui l'aliène ; ces moyens de lutte, ce sont les mécanismes de défense de survie.» explique J. Roisin, «tous ces mécanismes répondent à la même structure de compromis entre le refus désespéré de l'anéantissement et la répétition même de l'horreur tant abhorrée»^[14]. Peut-être est-ce cela qui se joue quand les uns et les autres semblent mettre en œuvre avec une énergie considérable des solutions inefficaces, non opérantes ? La responsabilité des institutions est alors d'accompagner ces jeunes, d'entendre leurs essais comme des tentatives de ré-affiliation, comme des demandes, à peine lisibles, de reconnaissance de leur humanité !

Ces jeunes n'expriment que peu de colère par rapport à tout ce qu'ils ont vécu. Peut-être, encore toute à l'intérieur d'eux, n'a-t-elle de place que dans des actes autodestructeurs ? Tu as vu mes mains, des fois, quand je suis en colère je préfère frapper sur les murs ou sur les cendriers... (Fred) Cette errance semble, de manière un peu générale, liée au manque de mots J'ai quand même subi beaucoup. Je me suis tu aussi, parce que moi aussi je défendais mon frère. (André) Je suis quelqu'un qui n'exprime pas énormément. Quand j'étais chez moi, ma mère, je ne lui parlais pas énormément. (Caroline). Ils ont peu confiance en la parole. Ils recherchent le lien mais

celui-ci est dangereux. Ils sont alors dans la provocation, dans la recherche d'une rupture de ce lien, que pourtant ils cherchent. Et les services de dire : ils ne veulent rien, ne demandent rien, ne respectent rien... Et finalement «Personne» n'a l'air de travailler avec ces jeunes.

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ DÉCLENCHE L'ERRANCE

Bien souvent, à 18 ans, ces jeunes sont mis dehors ! Dehors de chez leurs parents, dehors des institutions.

Quand les parents, et cela arrive de plus en plus souvent, mettent les jeunes à 18 ans hors de chez eux, et que ces derniers arrivent au CPAS on interroge la responsabilité des parents, *Tout le monde sait bien qu'à 18 ans ils ne sont pas encore capables de se gérer tout seuls*, disent les intervenants. Les parents les mettent dehors pour diverses raisons : parce qu'ils étaient très difficiles ou parce qu'ils veulent, eux, les parents, pouvoir enfin vivre leur vie *on a fait notre boulot ou qu'ils se débrouillent maintenant*. Et on s'interroge sur l'individualisation, la non responsabilité, etc. Quand les institutions mettent les jeunes dehors à 18 ans, on dit que c'est normal : c'est la loi ! Mais les jeunes qui sortent d'institutions ne semblent pas mieux armés pour vivre cette autonomie ! Ils ont une histoire difficile, qui peut parfois les rendre plus forts, mais les rend souvent au moins aussi fragiles...

UNE APPARTENANCE

Pour certains, quitter une institution, à 18 ans, alors qu'on avait enfin quelque chose qui ressemble un peu à un chez soi est, si pas impossible, en tous cas très difficile.

À 18 ans moi je me suis trouvé dehors, à dormir dans une chapelle raconte Pierre. Valérie explique : À 18 ans c'est fini, on est dehors. Mais moi je ne voulais pas quitter, je n'avais nulle part où aller. Alors elle a rendu impossible tous les projets mis en place. C'était là chez moi, c'est là que je voulais rester. Depuis lors, il n'y a rien qui tient, elle met les projets à mal les uns après les autres. Elle semble interroger son appartenance. Moi, je suis retourné chez ma mère. Après une semaine elle m'a mis dehors raconte Killian. Le voilà hors de l'institution, puis, une semaine plus tard, hors de chez sa mère, où peut-il s'arrimer ? Pour beaucoup de ces jeunes leur institution c'est leur chez eux. À 18 ans, ils sont dehors. Ils revivent alors l'abandon, la déchirure. Leur éducateur référent n'est plus leur éducateur référent. Qui joue alors ce rôle ? Tu sais quand on revient au centre ben, on ne connaît plus personne, les éducateurs ont changé, les jeunes ont changé et on se dit où est ma place ? Ramia et Leila discutent de leurs éducateurs référents. Celui de Ramia a eu un bébé et lui a envoyé un sms. Leila, elle, ne reçoit jamais de réponse de son éducateur référent. Il lui a dit, tu sais j'ai tellement de boulot, ça me fait plaisir d'avoir de tes nouvelles mais voilà, je ne te réponds pas toujours... Pour Leila c'est triste mais c'est pas si grave, je peux comprendre, moi j'ai retrouvé ma famille alors... ça va. Pour Ramia par contre, si il ne lui répondait plus, elle ne sait pas ce qu'elle ferait, je pèterais un câble parce que j'ai

[12] J. Roisin, De la survivance à la vie. Essai sur le traumatisme psychique et sa guérison. Paris, PUF, 2010.

[13] Agier Aux bords du monde les réfugiés Paris, Flammarion, 2002.

[14] J. Roisin 2010, op cit. p. 46 et 47

plus personne, alors si lui ne me répond plus... Elle serait détachée, déliée complètement !

UNE TRAHISON

Nombreux sont les jeunes qui parlent d'une non préparation, tant sur le plan administratif que social. Ils disent l'impossibilité de tout gérer. *Une trahison disent-ils... avant 18 ans tu te dis que ça y est, ça va être la liberté, la libération même, et puis après tu vois que... non, c'est que des ennuis ! Ils sont là sur le pas de ta porte. Ils t'attendent. Immenses difficultés à concilier vie scolaire et exigences administratives, budget trop serré^[15] et petits jobs pour arriver à le boucler, horaires impossibles, lessive, courses, entretien de la maison, repas, parfois aussi ennuis judiciaires... Tout cela seul ! C'est trop, trop difficile à gérer...*

EMBALLEMENT DES SITUATIONS

Les choses se compliquent, s'emballent extrêmement vite. Ce moment du passage à la majorité, où l'on quitte l'institution ou la famille, doit donc être anticipé, travaillé, et, d'une manière ou d'une autre il faut chercher à garder un lien.

L'histoire de Tarik est simple, banale même, mais elle raconte bien cet emballement infernal des situations. Tarik est en autonomie depuis quelques mois. C'est difficile, il a énormément de mal à tout gérer. Mais il essaye de s'accrocher. Il veut prouver à tout le monde qu'il peut y arriver et essaye de se débrouiller tout seul. Un papier en retard au CPAS... pas de paiement. . . Comment payer son loyer ? Il a bien retenu ce que ses éducateurs lui ont dit : ne pas te mettre en retard de loyer. Tarik trouve une solution légale, il emprunte chez l'un ou chez l'autre ; une fois le loyer payé, il n'a bien sûr pas de quoi payer son abonnement. L'école est trop loin pour y aller à pied, s'il a une amende il ne pourra pas la payer, alors il reste chez lui en attendant le paiement du CPAS. Il va chez l'un, chez l'autre, pour manger un peu. Puis, il règle ses soucis de papiers, paie ses dettes et veut retourner à l'école. Mais, il est majeur et n'y est plus allé durant un mois, voire deux, le temps de tout régulariser. Il n'a pas prévenu : il n'avait plus d'argent sur son gsm. Il n'est plus inscrit...

Les institutions ne sont pas ce filet de sécurité dont ils ont pourtant tellement besoin. Elles ne prennent sans doute pas suffisamment en compte leurs besoins d'essayer, de se tromper et de réessayer encore. Ces jeunes ne mesurent pas tout de suite les conséquences de leurs actes, qui deviennent, à l'âge adulte, si vite catastrophiques...

Tarik a eu de la chance, il a rencontré son ancien éducateur : *mais enfin, pourquoi tu n'es pas venu nous voir ?* Ils ont discuté, l'éducateur est intervenu et les choses se sont arrangées. Tarik a pu retourner à l'école, les papiers pour le CPAS sont en ordre et peut-être la prochaine fois ira-t-il directement au CPAS ou chez son éducateur ?

Plus on est fragile, plus on doit faire ses preuves ; plus on est à la marge, plus on doit être fiable, efficace, moins on a de

possibilités de se tromper, de réessayer, de faire une erreur ! D'autres jeunes ont la possibilité de s'essayer peu à peu à l'autonomie, aux allers-retours : avoir un kot, rentrer le week-end, discuter de ce qui s'est passé, rectifier,... Accompagner le passage à l'autonomie, sans renforcer la dépendance, voilà sans doute une des clés de cet accompagnement... Quand les jeunes ne maîtrisent pas convenablement les demandes, les exigences, les tenants et aboutissants, la dépendance aux institutions augmente. *Sylvie raconte : Avec le CPAS, la difficulté que moi j'ai, c'est que lorsqu'il manque des documents, même des fois c'est des bêtes trucs, mais on ne me prévient jamais et donc à la fin du mois, ben il n'y a pas de virement. Je ne reçois pas mon argent et je ne sais pas ce qui se passe. Donc je suis obligée chaque fois de téléphoner pour être bien sûre... Et donc tous les mois je suis en stress parce que je ne sais pas. Maintenant je téléphone la semaine avant [la fin du mois] pour être sûre, je les embête ! Tant pis ! Moi je ne sais rien faire d'autre. Si j'ai pas mon argent à temps, tu vois les ennuis ! Le risque est important de voir certains jeunes s'éloigner complètement des institutions. . .*

LA MAJORITÉ VIENT RENFORCER UNE ERRANCE DÉJÀ LÀ

Pour les jeunes qui ne sont arrivés à s'inscrire nulle part, qui n'ont trouvé de place nulle part, qui ont parfois erré depuis longtemps, la majorité est souvent un non-événement, quelque chose qui va passer inaperçu mais qui risque de renforcer les difficultés et l'errance elle-même.

Certains jeunes rencontrés parlent d'une errance qui a commencé très tôt. *Pour Nicole, l'errance a commencé à 6 ans, quand j'ai été placée. J'ai pas besoin de cours de géographie de la Belgique, je la connais par cœur. J'ai fait toutes les institutions ! Les jeunes disent s'être sentis de trop. Le juge a dit on ne sait rien faire pour toi. Alors c'est vrai, j'étais pas facile ! Ca, c'est vrai ! Mais quand même... ça fait mal quand on dit ça. . . qu'est ce que tu veux... on se dit, si le juge, si eux ne savent rien faire pour moi ! qu'est ce que je peux faire moi ? (Nicole)* Ces jeunes disent n'avoir pas trouvé de chez eux dans les institutions, avoir eu la haine, avoir changé d'institutions tant et tant de fois. Ces changements d'institutions ont aussi changé toutes leurs références : changer d'institution, c'est changer d'école, de copains, d'activités,... de tout ! Et si les lieux de placement s'éloignent du domicile familial cela entraîne souvent une diminution des contacts avec les parents et la fratrie.

Ces jeunes là auront moins droit à de la protection, moins droit à de l'accompagnement ou à des essais et erreurs. Les situations risquent de s'emballer encore plus vite. Le plus souvent les réponses institutionnelles qu'ils recevront, viendront confirmer ce sentiment qu'ils n'ont pas de place et ils auront tendance à se désinstitutionnaliser encore un peu plus...

Prenons en guise d'exemple l'histoire de Patricia et Pierre. Ils ont 22 et 24 ans. Ils ont vécu pendant des années en rue. Le ventre de Patricia s'arrondit, ils cherchent alors un appartement ! Ils ont beaucoup cherché et en sont super fiers. Ce n'est pas un palace, c'est sous les toits, la salle de bains est remplie de champignons

[15] 660€ indemnités SAJ, 720€CAPS taux isolé, déc. 2012

mais ils ont tout nettoyé, tout repeint. Ils ont acheté ce qu'il fallait pour le bébé. Ils ont même donné leur chien : ils avaient peur de sa jalousie. Pierre s'est mis à suivre des cours de français *parce qu'il ne peut quand même pas être papa et ne pas savoir lire et écrire*. Il cherche du boulot et espère cet article 60 qu'on lui a promis. Ils essaient d'arranger leur chez eux pour pouvoir accueillir le bébé qu'ils attendent. Ils sont fiers ! Un jour ils reçoivent la visite de l'infirmière de l'ONE : *J'espère que vous vous rendez bien compte que ça ne va pas être possible, je vais faire un rapport au SAJ et le SAJ va placer le bébé. C'est la seule chose qu'ils ont retenu : ce bébé, leur bébé, qui n'est pas encore là, on va le placer ! On peut bien imaginer que l'infirmière a dû avoir peur pour ce bébé, peur de la violence de Pierre, de l'état de l'appartement, de leur histoire, de ce que l'on dit d'eux dans le quartier... Mais ils sont eux, tout à la fierté de ce chemin parcouru, de la manière dont ils vont accueillir leur bébé. Les propos de l'infirmière sont inaudibles... Ils ne feront que renforcer les sentiments de peur et de rejet et confirmeront dans leur esprit qu'ils n'ont pas de place, qu'on ne les respecte pas, que ce sera toujours comme ça. Après la naissance ils ont déménagé, loin, très loin... Les institutions semblent parfois, avec ce public, n'apporter d'autres réponses que plus de ruptures. Ne renforcent-elles pas ces errances, ces désaffiliations ?*

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ OUVRE D'AUTRES POSSIBLES ET MET FIN À L'ERRANCE, PETIT À PETIT

Certains jeunes ont dit qu'avoir 18 ans a été pour eux un moment qui a «fait choc». Ils se sont dit, ou on leur a dit et ils ont pu l'entendre, que 18 ans c'était une possibilité, un devoir, voire une urgence, de changement ! Et ils étaient prêts et demandeurs de ce changement. Ils voulaient prouver qu'ils en étaient capables. Ils avaient un projet, *de l'ambition (Nicole)* ; *ils ne voulaient pas lâcher*. Des jeunes qui se sont sentis utiles. Des jeunes qui ont pu faire l'expérience des allers-retours, qui ont pu tester le lien et être accompagnés, ils ont pu s'imaginer et se projeter dans un avenir positif en y incluant la possibilité de moments difficiles. Ils ont appris l'intime, parfois blessé, abîmé, tailladé, mais un intime quand même... Leurs parents interviennent quelque part dans leur situation, en assurant par exemple le paiement du loyer, en proposant un appartement indépendant, un matelas, une armoire, un souper régulier, le paiement du minerval scolaire. Un lien est ainsi maintenu, à distance, mais il existe ! Des jeunes qui ont un réseau, professionnel et non professionnel, suffisamment important sur lequel ils savent pouvoir s'appuyer, un réseau qui fait *que quand on se casse la gueule, on peut quand même revenir, on est quand même soutenu... Alors l'errance peut faire expérience, elle peut devenir un moment dont finalement on est fier : de soi, du chemin parcouru, de s'en être sorti...*

CORPS EN GALÈRE

Dans cette «galère», cette solitude immense, ils ne peuvent vraiment habiter, ni leur corps, ni un appartement, ni une institution. Les corps en errance sont malmenés. Parfois, le seul corps dont ils peuvent prendre soin c'est celui de leur chien... parfois celui de l'autre, très rarement le leur. Ils ne peuvent parfois prendre soin d'eux-mêmes qu'au travers de solutions vraiment coûteuses : mutilation, coups, tentatives de suicides, accident, drogue, alcool. Ça c'est mon père qui m'a fait, m'explique Pierre en me montrant une cicatrice. *L'autre c'est...* et, de cicatrice en cicatrice, il raconte, comme si sa vie pouvait se lire sur son corps. Comme les marques de coupures de Zoé ou les doigts cassés de Fred, chaque trace est une histoire. Une histoire qui ne se raconte pas mais est inscrite là. Marquer son corps pour se souvenir, pour savoir qu'on existe, pour diminuer l'angoisse. Annabelle raconte qu'elle *tient avec l'alcool. L'alcool ça me rend plus forte. Mais c'est ça le problème... ça rend plus forte, c'est avec l'alcool que je tiens, c'est pour ça que je ne peux pas arrêter mais ça fait mal aussi...* L'alcool, les drogues, la consommation sont vécus comme des recherches de solution, des manières de ne pas péter les plombs, de «tenir le coup».

Quand une institution joue ce rôle de protection, quand les lieux «font office de peau», ils risquent d'être investis de la même manière. L'histoire s'écrit, se marque sur les murs comme sur la peau, peut-être pour résister à l'oubli, pour que quelqu'un puisse la voir, en attester l'existence, en être témoin... Marques, traces, preuves que le temps passe, que Pierre est toujours là, que, même s'il n'habite pas encore dans un «chez lui», il est dans l'institution, il en fait partie et tu vois, dit-il en montrant les traces des coups sur la porte et sur l'armoire, *je fais partie des meubles !*

Plusieurs jeunes parlent de l'importance des vêtements : il s'agit d'être bien *fringué*, sinon c'est la honte. Cette importance donnée à la manière dont on s'habille, cette manière de donner le change, d'avoir une certaine classe revêt sans doute une double importance, sociale et psychique *Je ne pouvais quand même pas aller [à l'école] avec les fringues du vestiaire ! Alors, je n'ai plus été. Tant pis. (Pierre) Je vais pas aller en mode crade ! Ça, ça montre que tu as du respect envers toi en fait... Donc que tu es propre, que tu veux t'en sortir. (Killian) Une manière de montrer qu'ils font partie du monde, qu'ils s'inscrivent dans la société et ne sont pas en dehors. Fred avait tout, vraiment de marques même durant ses années de rue. Je ne mettais que des [vêtements de] marques. Marques d'appartenance, de dignité. Mais peut-être aussi, sur le plan psychique, «comme une seconde peau qui vient colmater les failles, les fissures et les trous de la première peau contenant»^[16], une seconde peau qui permet de trouver un contenant de substitution et a pour fonction d'assurer une liaison, une intégration des parties du psychisme pas suffisamment cohésives. Le corps est ce lien entre «l'être et la demeure dans le social.»^[17]*

[16] D. Anzieu Le Moi –peau, Paris, Dunod, 2006, p. 221

[17] O. Douville, De l'adolescence errante. Variation sur les non-lieux de nos modernités, Nantes, Ed Plein feu, 2008, p. 26

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ C'EST AUSSI, DISENT LES INTERVENANTS, LA FIN DE LA SCOLARITÉ

Une scolarité difficile à combiner avec l'autonomie. Or, à la majorité, l'école n'étant plus obligatoire, le rapport à l'apprentissage peut changer. Mais l'organisation de la scolarité permet peu de reprise de cursus quand «l'empêchement» d'apprendre a laissé place à une envie... *on en a tellement marre que ça tourne mal à la maison, ça tourne mal à l'école, on n'en peut plus, on ne fout plus rien. (Pauline)* et puis, plus tard certains voudraient vraiment se remettre à apprendre, avoir un diplôme. *Mais... c'est trop tard. Nicole n'a pourtant que 20 ans !*

Pour de nombreux jeunes, cette scolarité rime aussi avec échecs, ruptures, dégradation de l'image de soi. *L'école ça m'a brisé (Eléanore)*. Certains n'ont pas de CEB et savent à peine lire et écrire. Pour d'autres par contre, l'école a été un lieu d'accroche, une manière de prendre une revanche sur la vie, de se donner une possibilité d'un avenir meilleur. Ces jeunes ont pu mobiliser des adultes suffisamment pour qu'ils les soutiennent. L'école a été un véritable point d'appui dans leur histoire. *Ils m'ont dit OK on te donne une chance (André) Mes profs, ils ont toujours été là pour moi (Sylvie)* Les circuits de l'enseignement professionnel, académie, CEFA semblent répondre mieux à cette attente de lien humain que les circuits du secondaire général. *C'était une école assez encadrante, les éducateurs très compréhensifs, les professeurs très à l'écoute, c'est vraiment différent du général je trouve (Ramia)*. **Mais le niveau y est souvent jugé catastrophique :** *Le niveau de l'école était tellement bas, donc c'était vraiment chiant et insupportable mais d'un autre côté les profs étaient comme mes amis donc... ils voyaient bien que si je dormais sur le banc c'est parce que je travaillais donc... Ils s'arrangeaient à chaque fois, ils nous aidaient quoi. (Ingrid)* Tous soulignent l'importance des liens positifs qu'ils ont eus avec leurs professeurs ; l'importance d'être soutenus, encouragés, valorisés. Les destins ne sont pas tracés, certains jeunes, malgré des parcours très difficiles, s'en sortent bien, dans quelque chose qui bouge, dans le soin à autrui, dans le monde du spectacle... Les capitaux scolaires vont bien sûr avoir une importance non négligeable dans leurs histoires, il est donc très important d'y veiller ! Et, comme le disent les jeunes avec force : *ce n'est ni une question d'intelligence, ni une question de compétences !*

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

FAIRE D'UNE CO-ERRANCE, UNE COHÉRENCE^[18]

Les jeunes que j'ai rencontrés ont une vraie méfiance envers les institutions. Ils ne croient pas pouvoir être aidés, ils disent avoir vécu tellement de désillusions qu'ils n'ont plus confiance. S'ils commencent à faire confiance à un adulte, si un lien positif se crée, ils vont souvent le détruire eux-mêmes de peur que

l'adulte ne le casse. Il est donc essentiel de lutter contre cette dérive des institutions qui entendent lutter contre l'errance par plus d'institutionnalisation. Les «rigidifications», spécialisations, «segmentarisations», bureaucratisations figent les institutions, accentuent l'exclusion de ces jeunes, créent des violences institutionnelles et renforcent les errances. Accompagner l'errance pour faire cohérence, à plusieurs. Prendre en compte leurs temporalités. Il s'agit que le réseau fasse institution ; un réseau qui soit contenant et soutenant sans être enfermant, qui permette la diffraction des transferts ; un réseau qui intègre le non professionnel et les familles ; un réseau où les intervenants se fassent confiance.

FAIRE DU LIEN

Ce n'est pas une faute professionnelle de faire du lien ! Bien au contraire, c'est de cela que les jeunes ont besoin ! Que dire alors de ces institutions sociales, médicales, psychiatriques, éducatives, scolaires ou de loisirs qui disent ne pas faire du lien, ne pas chercher à faire du lien, ne pas être un lieu où le lien se pense ? Que dire de ces postures professionnelles où la distance est tellement valorisée ? Peuvent-elles être une réponse aux besoins de ces jeunes ?

Travailler avec des jeunes en errance est un travail de haute couture, ajusté au cas par cas. Un travail où l'activité «pré-texte» a une vraie place, celle qui permet que la parole et le sens émergent, après une véritable expérience qui souvent a mis le corps en jeu, et où la nuit ou la soirée occupent une place particulière, elles aussi reconnues et valorisées dans toute leur spécificité. *La journée on fait des entretiens, la nuit on parle* disent les intervenants.

Avec ces jeunes qui ne s'arriment nulle part, le premier travail est d'accepter de n'avoir pas de projet, accepter le fait d'être simplement là, avec respect, sans jugement, toujours un peu à la limite du cadre. Parfois même un peu en dehors, soutenu par une équipe pour ne pas être emmené dans une copie du fonctionnement des jeunes mais dans un choix réfléchi, pensé et porté par une équipe. Ce hors-cadre fait alors paradoxalement partie intégrante du cadre de travail...

En espérant que, pour ces jeunes, cela puisse donner sens à une affiliation voire à une ré-affiliation, que cela leur permette de ré-envisager une appartenance, de se trouver une place dans le monde ailleurs que dans les marges de celui-ci.

[18] L'expression est de Ch. De Broux

DEUXIÈME PARTIE : “JEUNES DE LÀ-BAS ?”

Xavier Briké

«MIGRATIONS RÉCENTES ET QUÊTES D'ESPOIRS, DE JEUNES ADULTES AUX MARGES DU SOCIAL»

L'enquête que nous vous présentons dans cette partie porte sur les trajectoires d'exil et d'errance de jeunes adultes. Elle interroge les mécaniques sociopolitiques et les processus sociaux qui mènent des hommes et des femmes à la précarité et à la désaffiliation. Il s'agit, pour cette partie de 20 jeunes, de 17 à 25 ans, rencontrés dans différents services néerlandophones et francophones de l'aide sociale à Bruxelles, dans une gare, un squat ou au coin d'une rue. 20 travailleurs sociaux ont également témoigné, individuellement ou dans le cadre d'entretiens collectifs. Une dizaine d'experts des thématiques de l'exil, des formes de nomadismes ou encore des approches criminologiques ont également participé au débat. Ils nous ont permis d'investiguer qualitativement les processus dans lesquels s'inscrivent les populations rencontrées. Il est question d'un outil d'aide à la décision politique venant compléter l'approche quantitative dont le travail^[19] est assuré par l'observatoire de la santé et du social. Ce volet de la recherche tente de faire découvrir, par différentes méthodes d'observation, les réalités d'une paupérisation économique et relationnelle croissante perçue jour après jour par les intervenants attachés aux services sociaux et les analystes des sciences humaines. Elle rend également compte des impacts évidents des transmutations des sociétés, et ce au-delà des frontières. L'amélioration des conditions de vie de ces jeunes adultes semble devoir faire l'objet de postures nouvelles concernant l'ensemble des sphères sociétales. Il s'agira pour envisager ces changements de promouvoir de nouvelles interactions préconisant des approches globales et intersectorielles.

MOBILITÉ ET PROCESSUS MIGRATOIRES

Les mineurs étrangers non-accompagnés n'entrant pas dans les conditions d'octroi de l'asile se retrouvent habituellement en situation de grand dénuement. Certains jeunes se retrouvent littéralement sans droits et les mesures prises à leur égard sont alors contraires à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Pourquoi quitter sa demeure, sa famille, au péril de sa vie et de sa stabilité ? Chaque démarche est bien le fruit d'une réflexion propre, mais l'enquête nous permet d'entrevoir de nouveaux possibles. Au risque de s'avancer sur un terrain issu d'une interprétation purement occidentale, l'entreprise a été de comparer de part et d'autre les conceptions que chaque personne interviewée s'est construites pour répondre aux motivations de l'exil.

Un assistant social d'un centre de la Croix-Rouge nous fait part de ce qu'il a perçu : *J'ai vu, dans le centre, beaucoup de mineurs étrangers qui tentaient une demande d'asile. Récemment les législations se sont encore durcies, plusieurs pays considérés auparavant comme étant dangereux, ne le sont plus et ces jeunes qui n'ont plus droit à l'asile se retrouvent finalement dans la rue, sans rien.*

Moi, quand je suis arrivé en Belgique c'était pour travailler. Trouver un boulot et aller à l'école. J'imaginai un super pays. Mais finalement ici il n'y a rien non plus, ce n'est pas mieux. Au pays certaines personnes nous disaient de partir et d'autres nous disaient que c'était trop dangereux. Mais bon quand on quitte, on voit tous l'Europe comme quelque chose de vraiment positif. C'est seulement en arrivant qu'on comprend. On ne s'attend pas à ça (...). C'est très différent de ce que je pensais.

Une éducatrice d'un centre d'accueil pour adolescents en difficulté ajoute : *Ces jeunes ici deviennent fous et complètement en marge de la société. On les traite comme des animaux. Ils perdent toute leur dignité. Mon discours est pessimiste, mais on commence à penser que ce contexte ne va pas changer.*

Les jeunes adultes que nous avons rencontrés témoignent tous de méconnaissances réelles du contexte qui serait le leur en arrivant en Belgique, ou plutôt en Europe car c'est en général par hasard qu'ils arrivent en Belgique. Ils nous expriment être venus avec d'énormes espoirs et une perception faussée des réalités européennes. L'Eldorado imaginé avant de «quitter» se montre inaccessible une fois arrivé. Ces étrangers indésirables vivent la permanence d'un exil sans issue.

[19] Travail d'analyse chiffrée défini par «L'ordonnance du 20/07/2006 relative à l'élaboration du Rapport sur l'état de la pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale, disponible sur le site www.observabru.be».

COMPRENDRE LES ENJEUX DU PASSAGE À «L'ÂGE ADULTE» REGARDS CROISÉS EN TERRAIN BRUXELLOIS

Des travailleurs sociaux témoignent : (...) À 18 ans, le jeune perd tout, il n'a plus rien. Le jour de ses 18 ans le jeune perd même son tuteur. La nouvelle loi a encore rigidifié ce passage à 18 ans. Et de nombreux jeunes reçoivent directement un ordre de quitter le territoire alors que précédemment la déclaration couvrait jusqu'à 4 mois après les 18 ans. Le nœud central du problème est bien sa situation administrative... C'est très compliqué juridiquement car on doit faire face à de nombreux cadres réglementaires. On est complètement tributaires de cette nouvelle loi sur les séjours. Pour ces jeunes non-demandeurs d'asile, il n'y a vraiment pas de possibilités de les intégrer dans des centres... Les centres Fedasil refusent systématiquement ces jeunes. De plus, depuis plusieurs mois, on est confronté à une nouvelle arme du service de tutelle : les actes de naissances sont systématiquement remis en cause... Pendant toute cette procédure de vérification de l'âge, il n'y a aucune prise en charge. Le jeune se trouve littéralement dans la rue ou dans un squat. S'il tombe malade il ne peut se soigner ! Après tant d'énergie déployée pour améliorer ses conditions de vie, c'est ici, en Belgique qu'il sombre finalement (...)

Le chemin de l'errance peut amener à un état de désocialisation plus ou moins avancée qui débouche sur des perturbations majeures dans les rapports que ces personnes entretiennent au temps, à l'espace, à leur relation avec les autres, à leur relation avec eux-mêmes, c'est-à-dire à la perception de leur propre identité.

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ, UN EXIL EN SOI

Said, 15 ans parle de ce qu'il ressent : Tu sais moi je n'ai pas d'amis ici, je suis vraiment seul. Ça fait 3 ans que je suis en Europe. Je me suis entraîné dans plusieurs pays. En Espagne, en France et ici. Je ne parle à personne, c'est comme ça. Je ne sais plus ce que je fais ici. Je vis seulement. J'ai quitté des problèmes et ici il y en a d'autres. Je ne vois rien venir de bien. L'éducateur d'un service social témoigne : Dès le premier contact avec le jeune se joue le passage à la majorité. Et ce, surtout pour des non-demandeurs d'asile. Il y a des jeunes qui nous arrivent à 13 ou 14 ans. Il faut prendre le temps de bien leur expliquer les enjeux de la procédure. Si on fait une erreur dès l'arrivée, par exemple dans la déclaration d'arrivée, cela peut conduire à un ordre de quitter le territoire à 18 ans. Le premier contact a donc un impact crucial sur

le passage à 18 ans. Des travailleurs sociaux envoient la déclaration d'arrivée beaucoup trop rapidement. Et alors, à 18 ans c'est foutu. Ils deviennent des adultes inexistant, sans droits sauf de l'aide médicale urgente.

AVOIR 18 ANS EN EXIL

Les jeunes adultes que nous rencontrons témoignent d'un profond isolement, de peines intériorisées et du sentiment de «se détériorer de l'intérieur». Quand il n'est pas concevable de communiquer ses maux, quand il est vital d'intégrer une vie montée de toutes pièces ou de garder la «face», en divulguant de «l'espoir» à la famille restée au pays.

Ma famille est à 3000 kilomètres d'ici. Je ne veux pas leur parler de mes ennuis. J'ai honte de tout ce que j'ai dû faire... Je n'oserais jamais dire à ma mère, alors je garde pour moi. Je garde tout pour moi. J'ai peur du jugement dernier. J'ai dû faire trop de mauvaises choses explique Aimé.

Partir a un coût ; cette démarche n'est jamais sans préjudice symbolique et social. Les jeunes nous disent cette impression d'être devenus transparents, imperceptibles, insignifiants pour les autres. Ici je suis devenu invisible, je n'existe pas ici. Je ne comprends pas, je ne vole pas, je vais à l'école et rien ne s'arrange. On ne veut pas m'éduquer ici, raconte Youssef.

La violence, beaucoup de jeunes l'ont vécue là-bas ; et ils la revivent ici. Quand ils sont laissés à eux-mêmes, à l'abandon social, la violence vécue n'est «qu'un petit peu» différente. Même si leurs histoires migratoires sont très diversifiées, des anciens et nouveaux migrants trouvent difficilement leur place, entre ici et là-bas, surtout quand ils subissent ici des rejets, des «rafales racistes» et des discriminations^[20]. Ali nous dit : En fait les souffrances que j'ai vécues là-bas, au pays, ce n'est rien par rapport à ce que je vis ici. Ici on n'est rien, relate Mounir.

[20] JAMOULLE P., MAZZOCCHETTI J., Adolescence en exil. Ed. Harmattan-Academia. 2011.

LES MOTIVATIONS DE L'EXIL OU LA SYMBOLIQUE DE L'ASCENSION SOCIALE PAR L'EXIL

Ce qui apparaît également au travers des témoignages que nous avons réalisés est bien l'émergence d'un statut de «pauvre». Plusieurs jeunes que nous avons rencontrés proviennent de villages qu'ils ont quittés car ils y ont vécu des difficultés d'ordre familial et relationnel. Après un parcours d'errance au pays, en l'occurrence au Maroc, ils ont pris conscience de leurs «conditions précaires» ou plutôt des inégalités demeurant parfois en l'espace d'un lieu tel que le port de Tanger.

Moi j'viens du rif, dans un village... Là-bas, il n'y a rien pour l'avenir... Moi je veux aller à la ville et à l'école... nous exprime un jeune homme de 17 ans, bien décidé à aller jusqu'au bout des ses choix. Dans beaucoup de pays en voie de développement, l'ascension sociale ne semble possible, pour les jeunes adultes, qu'en accédant aux formes visibles de la mondialisation et en faisant fi des pratiques traditionnelles. De nombreux exodes urbains sont la conséquence de cette pensée.

À Kinshasa y a pas de travail, même si t'as été à l'école, c'est vraiment mort ! Nous raconte Aimé.

Nous, on veut quitter le Maroc, en Europe il y a tout ce que tu veux, tu comprends ?

Ces constats traversent davantage les esprits aujourd'hui, alimentés par les médias, l'image véhiculée par les locaux établis à l'étranger ou l'impact perceptible voire exubérant, du tourisme.

Témoignages d'un travailleur social dans un centre pour demandeurs d'accueil FEDASIL : *Beaucoup d'entre eux craignent vraiment d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Surtout quand il y a un danger réel. C'est difficile, tu accueilles des gens ici et tu sais pertinemment que beaucoup d'entre eux vont se retrouver dans la rue, sans aucune aide. Témoignage de Rachid, 21 ans : Je pense tout le temps aux problèmes que j'ai eus... À mes enfants à ma femme... J'ai peur pour leur vie... Ici je ne dors pas, je pense tout le temps...*

DE LA PROCÉDURE D'ASILE À LA «RUPTURE»

L'ensemble des entretiens menés avec les jeunes (mineurs ou adultes) et les intervenants sociaux tendent à prouver les moult inadéquations des politiques d'immigration. Il en va de l'inadéquation de la procédure d'asile pour certains au manque total de réponses apportées aux jeunes migrants ne pouvant y prétendre. La temporalité de la procédure en est un exemple marquant. Cette période est très mal vécue et laisse la personne dans une situation «d'entre-deux» pendant parfois plusieurs années. Il convient de cibler le non-respect des traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire mais aussi des procédures et critères

déterminés par le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies^[21].

L'enquête de terrain que nous avons menée auprès de personnes fragilisées qui connaissent tous les stades de la désocialisation amène à penser qu'une bonne partie de ces jeunes restent en rade des institutions d'hébergement d'urgence et, à force d'avoir essuyé des refus à de nombreuses demandes, ils ont perdu tout espoir.

PENSER UN RETOUR COMME SOLUTION ?

Thomas, travailleur social nous explique : (...) *Le jeune ne peut pas accepter cet échec... Le renvoyer dans sa famille c'est le détruire ! Un jeune me disait : je préfère mourir que de rentrer... Il nous témoigne du fait que l'on transpose la manière dont nos mineurs (en Belgique) fonctionnent en pensant qu'ils seraient mieux auprès de leurs parents au pays. Mais en fait ils ne veulent pas rentrer chez eux. Tu peux leur donner 20000 euros, ça ne les intéresse pas de rentrer, ils perdraient trop la face. Rentrer sans rien chez eux, c'est inenvisageable pour eux ! Aimé, demandeur d'asile de 22 ans en parle : Parfois, je me dis que je devrais rentrer chez moi. Mais à la fois, c'est beaucoup trop dangereux de retourner dans mon pays et puis personne ne m'attend, là-bas.*

LES SÉGRÉGATIONS

Les relations entre les jeunes et la police sont souvent émaillées de difficultés, tensions et sans doute d'une grande appréhension.

Un jeune MENA témoigne : *Derrière Lemonier (Place située dans le centre ville), pendant le Ramadan, des policiers nous ont embarqués dans un bus. Ils nous ont traités comme des chiens, dans la violence. Nous, on était là, sur la place sans rien faire.*

Des témoignages similaires nous ont été confiés par de jeunes adultes d'origine tsigane. Ils me témoignaient des brutalités émanant de la police lorsqu'ils ont dû quitter un bâtiment d'Ixelles dans lequel ils étaient logés en toute légalité.

LES CONDUITES À RISQUE

Marie, éducatrice nous en parle : *Je les vois dans le métro, en peu de temps ils se dégradent physiquement et consomment de plus en plus. C'est la réalité lorsque les services sociaux leur ferment la porte ! Ils deviennent invisibles, et restent entre eux. Ils en arrivent à un point où ou ils ne font plus appel à aucun service et survivent de la débrouille.*

[21] Pour davantage d'informations voir : Le guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés du HCR, Genève, 1992, §90.

QUAND LA PROXIMITÉ DE LA RELATION «TRAVAILLEUR SOCIAL – JEUNE» DEVIENT INDISPENSABLE

Les adultes jouent alors un rôle clé pour soutenir et orienter les jeunes dans la reprise de leur développement. *Moi c'est dans deux centres qu'on m'a vraiment soutenue !*

Nous constatons qu'il y a au moins un intervenant à qui le jeune fait confiance et à qui il reconnaît une valeur. Le jeune a alors l'impression que cet intervenant s'intéresse réellement à lui et il croit en sa capacité de s'en sortir.

Pour moi c'est vraiment différent de se faire placer que de choisir d'être aidé, ici à (...) on a le choix de venir ou pas. On m'a vraiment motivé et accepté comme j'étais ici.

LA RUSE COMME STRATÉGIE

Quand le jeune doit ruser pour espérer être entendu, et en suivant généralement les conseils de leurs pairs, ces jeunes ont bien souvent créé de toute pièces une histoire administrativement tolérable par les institutions de l'aide sociale et surtout acceptable par l'office des étrangers. Il fait référence à une autre nationalité ou il invente de toutes pièces le décès d'un parent. Les jeunes nous ont régulièrement fait part du malaise que crée cette double ou triple identité. Un travailleur social nous raconte : *Un jour, un jeune que j'ai suivi pendant des mois revient me voir. Il demande à me parler et me dit. Je vais te dire, en fait je suis majeur, j'ai 19 ans. Je t'ai menti depuis le début et c'est dur pour moi.*

Une éducatrice nous confie son conflit avec ses pairs : *Moi je trouve que l'on doit être proche de ces jeunes. Ils n'ont pas leurs parents et doivent pouvoir se confier. Je t'avoue qu'il m'arrive d'aller boire un verre avec certains jeunes. Je leur envoie un message régulièrement. Ils doivent se sentir soutenus. Leurs réalités sont tellement difficiles. Si l'on veut que certains jeunes s'en sortent c'est le seul moyen je crois. Ce n'est pas une situation facile, des collègues me l'ont déjà reproché.*

Le responsable d'un service pour demandeur d'asile nous explique : *Je vais te dire, à 18 ans les jeunes que nous suivons se retrouvent sans rien. Ils passent leur temps dans la rue, dans un squat. Ils n'existent plus en somme. (...) Si l'un d'eux tombe malade il ne peut même pas se soigner. Il arrive que nous ne puissions pas le laisser dans la rue. Alors on chipote, on essaye de trouver une place pour l'accueillir quand même... On continue à le nourrir, mais nos missions ne le permettent pas. Quelque part la vie d'un gars passe avant tout ça. Mais on doit le taire...*

UN PAYS D'ACCUEIL REDOUTABLE

Chaque jour, plusieurs mineurs étrangers non-accompagnés^[22] arrivent sur le territoire belge. Ceux-ci, de par leur situation administrative spécifique se retrouvent habituellement en situation de besoin. Plus encore, se trouvant sans leurs parents, en rupture de lien et de protection, souvent livrés à eux-mêmes, ils sont parfois propulsés dans l'errance et la débrouillardise depuis longtemps. Ces «adultes avant l'âge» et «enfants carencés» vivent parfois longtemps dans la clandestinité car ils craignent que des mesures défavorables soient prises à leur égard. Les mineurs étrangers non-accompagnés cumulent de nombreuses difficultés.

Rachid nous dit : *Moi je n'ai plus de contact avec ma mère depuis que je suis arrivé en Belgique, il y a deux ans. Je ne veux pas qu'elle sache ce que je vis ici. Quand j'irai mieux, je l'appellerai.* Ali rétorque : *Moi, je ne sais pas où est ma famille, on s'est perdu de vue en Grèce quand on a traversé le lac d'Ipsala. La police a embarqué ma famille et moi ils m'ont laissé partir. Je ne sais pas s'ils vont bien et s'ils sont vivants, je n'ai pas de contact avec ma famille au pays, je n'ai aucun numéro^[23].* Une éducatrice d'un service d'aide en milieu ouvert témoigne : *Un des gros problèmes chez ces jeunes c'est qu'ils multiplient les tiraillements et les difficultés. Ils vivent un malaise propre à l'adolescence cumulé à une extrême précarité matérielle et aux souffrances propres à l'exil.*

CADRE LÉGAL, LÉGISLATIONS ET CONTEXTE

Un avocat du barreau de Bruxelles, spécialisé en droits des étrangers, nous relate les évolutions des législations depuis une dizaine d'années, en Belgique. Une juriste renommée en ces matières témoigne : *(...) On était convaincu que les droits des mineurs étrangers non-accompagnés allaient s'améliorer. Les politiques avaient un discours très positif. En 2002, a été votée la loi tutelle. En 2004 le service de tutelle a fait son apparition, et puis en 2007, la loi «accueil». Entre 2007 et 2009, j'estime que l'on aboutissait à un système parfait ! Les lois sur «la tutelle» et sur «l'accueil» sont théoriquement satisfaisantes et conformes à la convention internationale des droits de l'enfant. Le problème est que dans la pratique, elles ne sont pas du tout respectées ! Le décret de l'aide à la jeunesse (1991) n'est pas appliqué non plus. Les services de l'aide à*

[22] Les données enregistrées montrent un accroissement soutenu des arrivées de jeunes migrants sur le territoire. L'accroissement moyen est de 30% par rapport à 2008, 45% pour les cinq premiers mois de 2011 par rapport à la première période en 2010. Pour 2009, il y a eu 2 501 jeunes migrants nouvellement arrivés qui ont été signalés. Pour 2010, il y en avait 2 510. Ils étaient 1 254 au 23 mai dernier, ce qui permet d'estimer à 3 150 les nouvelles arrivées pour l'année 2011, si la tendance constatée se confirme. Ces chiffres sont évidemment à interpréter à la baisse, car un nombre important de ces jeunes restent dans la clandestinité.

[23] Témoignage récolté par une travailleuse sociale d'un service de l'aide à la jeunesse.

La jeunesse sont sensés venir en aide à tout mineur en danger. C'est évidemment le cas de ces jeunes qui sont dans la rue 24h/24.

Selon les uns, ce n'est pas au secteur de l'aide spécialisée (niveau communautaire) destinée aux mineurs dits en danger ou en difficulté que revient la mission de prendre en charge ces jeunes migrants, mais au FÉDÉRAL. La notion de danger s'évalue très diversement en fonction des intérêts politiques ou des personnes qui la définissent, alors même que ces acteurs agitent à tort et à travers la «notion d'insécurité», moteur de bien des choix et nécessitant des dépenses démesurées.

Un second problème est le temps que nécessite la gestion administrative des dossiers de demande d'asile. La durée des procédures suppose des conséquences dommageables pour les personnes en attente.

Lors d'un entretien collectif, dans un centre de la Croix-Rouge, un assistant social témoigne : *Énormément de dossiers n'ont pas évolué. Beaucoup de situations ont trainé. Je parle surtout des personnes qui sont arrivées les premières dans le centre. Elles ont attendu très longtemps. Les dossiers sont restés en bas des piles et les nouveaux arrivants, par contre, se voyaient octroyer des réponses plus rapidement. De nombreuses personnes ayant eu un premier entretien à l'office des étrangers n'ont jamais eu d'invitation pour se rendre au CGRA. Je pense aussi à une jeune dame qui est ici avec son enfant. Elle est dans le centre depuis plus d'un an et elle vient de recevoir une réponse négative. Elle a tenté un recours mais combien de temps restera-t-elle dans l'incertitude ?*

LES NIVEAUX DE COMPÉTENCES

La Belgique fédérale connaît de multiples niveaux de pouvoir qui dans bien des cas s'enchevêtrent en terme de compétences : ce sont les niveaux de compétence du fédéral, du communautaire, du régional et du communal.

Cet imbroglio politique n'est pas nouveau. Il constitue un des grands nœuds de la prise en charge de ses jeunes. En distinguant, les jeunes «demandeurs d'asile» et les jeunes «non-demandeurs d'asile», il résulte dans le concret une non-prise en charge des jeunes n'entrant pas dans les conditions obligatoires pour prétendre à une demande d'asile. La façon dont les administrations interprètent les droits de ces mineurs engendre de toute évidence de nouvelles souffrances pour ces jeunes.

Olivier, membre de la plateforme «Mineurs en exil» s'exprime : *Les textes légaux, en Belgique, prévoient l'application des droits et la protection de ces jeunes mais les niveaux de pouvoir se renvoient systématiquement la balle. Il n'y a plus aucune volonté, d'aucune institution, de respecter les textes légaux. De plus, il s'étonne : Le ministère en charge de l'accueil et celui qui est en charge de réglementer le séjour se situe au même étage d'un même bâtiment. Les ministres travaillent au même endroit, mais semblent dans le discours officiel avoir toutes les difficultés du monde à communiquer et à se rencontrer. Les collaborations prévues n'aboutissent pas.*

LES ENTRAVES PÉCUNIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Plusieurs jeunes nous évoquaient cette impossibilité de gérer, d'une part une vie d'adulte qui se doit d'entreprendre de nombreuses démarches administratives, travailler pour subvenir à ses besoins et gérer ses ressources dans la durée, et d'autre part, assumer avec rigueur une scolarité. Les heures d'ouverture des administrations contraignent alors l'étudiant à s'absenter couramment. *Tu sais, quand j'étais dans la maison là (il évoque un squat situé à Ixelles), j'allais à l'école la journée et le soir j'allais travailler...*

Ils disent ne pas comprendre ce que nous entendons par «le passage à l'âge adulte». Ce concept très occidental, lié davantage à l'âge qu'à des rites de passage, évoque peu de choses si ce n'est l'incompréhension.

LES JEUNES NON RÉPERTORIÉS PAR LES STATISTIQUES

Beaucoup de jeunes ne sont pas identifiés. Ils n'ont pas d'avocat et ne sont pas connus des services publics. On méconnaît totalement leur nombre et on n'a jamais pu se fier à des chiffres plausibles. Durant l'année 2011, 3000 de ces jeunes étaient identifiés en Belgique. 60 % d'entre eux étaient considérés comme demandeurs d'asile. Finalement seule une infime minorité des 1200 restants a trouvé un gîte.

Une juriste en parle : *À 18 ans beaucoup de ces jeunes MENA entrent dans une vie clandestine et sont victimes de la traite des êtres humains. Je veux dire ce que la loi définit comme étant la traite. C'est-à-dire aussi bien le travail illégal dans la cueillette des fruits que la prostitution. Ces jeunes n'ont en fait aucun espoir d'obtenir un statut en Belgique.*

L'approche de la problématique des personnes sans-logis ne peut pas se limiter à combattre les manifestations les plus visibles de la pauvreté. Combattre le «sans-abrisme» exige une politique qui s'attaque aux mécanismes sous-jacents. L'objectif des maisons d'accueil est la réinsertion des personnes. Ce besoin d'efficacité les mènent parfois à sélectionner leur public en vue de résultats rapides. Des impératifs de fonctionnement entrent certes en ligne de compte.

DE JEUNES EUROPÉENS EN EXIL

Miroslav, 24 ans, nous fait part de son parcours : *Moi, je suis en Belgique depuis 2005. J'ai été d'abord dans un centre de la Croix-Rouge, mais depuis 4 ans je suis dans la rue. Moi, je veux travailler. Je suis peintre. Je peux travailler. Mais pas de travail pour nous en Slovaquie. Là-bas le travail c'est pour les blancs, pas les Roms. Alors c'est pas possible de rentrer au pays, il y a trop de discriminations pour nous. Il y en a beaucoup plus qu'avant. C'est trop dangereux, pour tous les Roms !*

Ici je veux travailler, c'est ça que je cherche. Tu peux me trouver un travail ? Je peux tout faire. J'ai deux enfants, c'est pas possible comme ça. On n'a rien pour manger, pas de médicaments, pas de vêtements, pas de lait pour ma fille. Et puis, pas de maison pour ma famille...

Certains services de l'aide sociale s'accordent à leur venir en aide, mais ils se découragent rapidement face à l'ampleur des démarches à entreprendre, aux freins administratifs et juridiques. Chacun se demande alors s'il s'agit bien de son «public cible».

Ivana, 18 ans et mère de deux enfants nous en parle : *Nous avons dû quitter nos maisons car elles ont été détruites par des bulldozers. Tout notre village a été détruit.*

L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, POUR UNE ADÉQUATION DE LA POSTURE D'AIDE

Ce sont les situations d'exclusions institutionnelles répétées ou plutôt d'absence de réponses adaptées, en cohérence avec leurs parcours, qui vont être le déclencheur d'un comportement plus hostile et néfaste à une relation de confiance nécessaire à l'accompagnement social. Les complexités administratives, les nombreux refus d'aide émanant des CPAS, l'impression d'avoir été manipulé conforte le jeune dans son sentiment d'être seul et victime des institutions.

Ce qui m'a aidé, c'est le soutien et le fait d'avoir un repère en fait, c'est ça, dans le service où je suis passé j'ai eu un repère, on a un soutien, on ne se sent pas seul, en fait. On a quelque chose à quoi s'accrocher et des personnes qui sont là pour nous aider, nous soutenir. Moi j'ai vécu ça comme ça et c'est pour ça que je me dirigeais souvent vers ce service... Nos interlocuteurs évoquent l'importance d'«espaces temps». Un espace d'«entre deux» où parler semble plus aisé et «où ce qui se révèle va prolonger la rencontre et le chemin à parcourir ensemble»^[24].

QUAND L'ACCOMPAGNEMENT EST REMIS EN CAUSE

Quand on arrive devant une assistante sociale et elle lit ses papiers et alors elle vous dit «bon tu dois aller là, aller là...» et elle vous a même pas demandé si ça va. Un dialogue ce serait déjà bien. Des éducateurs de rue aussi dans la rue, un peu plus, ce serait bien parce que moi en bientôt deux ans que je suis revenu dehors, j'en ai pas vu énormément...

Pourtant, l'analyse des entretiens permet de constater à quel point la présence d'un lien significatif positif avec un ou des adultes joue un rôle très important dans la possibilité de résilience du jeune.

Il est évident que la verbalisation de leurs demandes est souvent malaisée et leur attitude peut également exprimer le repli. Latifa, assistante sociale, témoigne de la tendance à multiplier les orientations de ces jeunes vers de nombreux services. Elle parle de «violence institutionnelle». Latifa nous dit : *Cette tendance à orienter constamment le jeune vers de nouveaux services n'est pas acceptable. Nous connaissons ce phénomène de façon générale dans l'aide à la jeunesse où des jeunes sont orientés d'un centre d'accueil d'urgence à l'autre sans répondre vraiment au problème. Suite à plusieurs orientations, le lien est rompu avec nous. Les jeunes se découragent et on les retrouve, errant, gare du midi. Lorsque je les rencontre, ils me disent : maintenant, je dois faire du trafic pour survivre. Il n'y a rien pour nous en Belgique.*

Plusieurs jeunes se plaignent de l'absence des intervenants sociaux, de l'inadéquation de leur intervention ou encore de la succession incohérente des prises en charge dont ils font l'objet. Il en découle un sentiment d'abandon, l'impression d'être considérés «comme rien», les intervenants sociaux ne faisant, selon eux, preuve d'aucun intérêt pour la situation qu'ils vivent.

QUAND LES PORTES SE REFERMENT

Beaucoup de services de l'aide sociale dont les services de l'aide à la jeunesse rechignent à accueillir ces adolescents qui sortent quelque peu des «profils» qu'ils «traitent» communément. Ils redoutent qu'ils perturbent le bon fonctionnement de leur centre par des attitudes inadéquates. Ces jeunes quand ils passent le seuil des institutions sont souvent abimés moralement, harassés par les nuits sans sommeil et quelquefois exténués par les violences de la rue. Leur présence bouleverse les cadres institutionnels établis et assimilés par les travailleurs sociaux. Elle désorganise les repères intégrés, ébranle les évidences professionnelles et brouille les certitudes qui traversent les pratiques des secteurs du social.

Les niveaux de compétences se renvoient les responsabilités de telles réponses en fonction des matières dont ils sont responsables. S'agit-il des compétences du ministère de l'aide à la jeunesse, du ministère de la jeunesse ou du ministère de la justice ?

- Selon Madame E. Huytebroeck, ministre de la Jeunesse : *«Le rôle de l'aide à la jeunesse est d'intervenir à partir du moment où le conseiller de ce service estime que le jeune est en difficulté ou en danger. Je rappelle que le décret du 4 mars 1991 prévoit que l'intervention des services est «supplétive et complémentaire par rapport à l'aide sociale générale» et que seuls les conseillers de l'aide*

[24] DURUAL A., PERRARD P., Les tisseurs de quotidien, pour une éthique de l'accompagnement de personnes vulnérables. ERES, Toulouse, 2004.

à la jeunesse peuvent décider de l'ouverture d'un programme d'aide au bénéficiaire d'un jeune».^[25]

- Selon Madame M. De Block, secrétaire d'État à l'immigration : «Tout mineur étranger non-accompagné, dès qu'il met le pied sur le territoire belge, est en difficulté, en danger et vulnérable et il relève du décret de l'Aide à la jeunesse de 1991».

DES CONSTATS

Les collaborations entre les différents secteurs de l'aide sociale se révèlent trop faibles. En ce qui concerne les pratiques des différents services sociaux, qui ont pour mission d'accompagner des adolescents ou de jeunes adultes, il conviendrait de penser à de nouvelles articulations, plus fiables, rapides et moins compliquées.

De plus une tranche importante du public qui concerné, se voit totalement livrée à elle-même une fois que le jeune a atteint l'âge de 18 ans. Les services sociaux pour mineurs ont peu de possibilité d'organiser un relais de qualité vers un service pour adulte.

Si les structures de l'aide sociale affirment ne pas renoncer à l'accompagnement de ces jeunes, elles leur proposent un accueil qui correspond peu aux réalités qu'ils rencontrent.

Travailler avec ce public nécessite de développer une capacité à évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales. Se donner la possibilité d'innover, de se risquer à de nouvelles approches professionnelles devient inéluctable. Il est paradoxal de prôner un accompagnement favorisant la mise en autonomie de publics qui n'ont pas accès aux ressources fondamentales à toute démarche d'indépendance.

Les institutions qui sont chargées de traiter les problèmes sont elles-mêmes productrices d'exclusion de ses membres les plus précarisés. Trop de services sociaux se donnent pour mission la gestion de l'exclusion plutôt que son combat.

La profondeur de la crise du social, l'ébranlement des repères sociaux, les restructurations politiques, institutionnelles, professionnelles et même personnelles qui secouent le social, tous secteurs confondus, semblent indiquer que la panne y est intrinsèque. C'est une panne de structure et pas seulement de moyens humains ou matériels. Les clivages entre les secteurs constituent un véritable problème qui a pour conséquence des pratiques de «ping-pong».

Des lieux adaptés constitueraient un moyen «d'accroche» pour ces jeunes, une possibilité de rencontrer des travailleurs sociaux, de créer un lien de confiance et une relation de proximité indispensable, particulièrement pour ce public souvent très isolé.

Cette approche exigerait donc de réels partenariats et collaboration entre plusieurs secteurs. Qu'il s'agisse du secteur de la construction, de l'aide à la jeunesse, des CPAS, du paramédical ou encore de la santé mentale. Il s'agit d'accompagner les personnes concernées dans leurs processus de reconstruction et d'élaboration de ressources nécessaires pour retrouver de l'estime de soi et de la confiance en l'avenir. Car s'il «faut bien plus de temps pour reconstruire un homme que pour l'abattre», la nécessité d'offrir rapidement des structures adaptées aux personnes nouvellement sans-abri (ou éviter qu'elles le deviennent par une offre adéquate de logements) est d'autant plus cruciale, sans oublier ceux qui se désaffilient durant une longue période. De leur côté, les centres FEDASIL organisés par le fédéral doivent avoir les moyens d'assurer correctement leur mission d'accueil des enfants comme des adultes.

AVOIR 18 ANS EN EXIL

Le passage à la majorité est souvent une source d'obstacles majeurs plutôt que d'émancipation.

Anticiper les ruptures : L'action préventive doit s'étendre à tout individu, même avec celui qui laisse déjà apparaître les conséquences de la désaffiliation et de la déshumanisation. Il faut repenser l'action sociale, tendre à des partenariats opérant entre les travailleurs sociaux, les services, les secteurs de l'aide aux jeunes et l'aide aux adultes.

Concertation et collaboration : L'objectif que nous soutenons est de créer un réseau d'aide et d'accompagnement spécifiques pour les jeunes adultes en situation précaire.

Des paroles et des actes : Nous devons privilégier l'expression des jeunes car ils se sentent peu entendus.

La lutte contre les inégalités : Il nous paraît primordial de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité. Il s'agit de tenir compte de l'impact de la pauvreté sur les parcours des jeunes adultes. L'accès au logement est également de plus en plus difficile, des pistes existent néanmoins. Elles seront abordées dans la partie «recommandations».

Les procédures de régularisation : Les procédures de régularisation restent beaucoup trop longues. Cette temporalité laisse la personne dans une situation d'incertitude, de stress et de découragement, qu'ils soient demandeurs d'asile ou pas.

Une approche globale et unifiée : Il s'agirait d'éviter de systématiser les refus d'aide, de favoriser les collaborations entre les différentes structures, de donner une nouvelle chance même après un comportement inadéquat, et enfin de mettre fin à un imbroglio politique irresponsable opposant les compétences du Fédéral à celles de la fédération «Wallonie-Bruxelles».

[25] <http://www.menamo.net/2012/04/mineurs-etrangeurs-non-accompagnes.html>

CONCLUSION

LIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Le passage à la majorité constitue bel et bien, un moment de crise et de rupture. Les jeunes formulent le besoin d'être soutenus par des adultes en qui ils ont confiance. Il apparaît donc que la question du lien semble première.

COMPLEXITÉS ADMINISTRATIVES ET AIDE SOCIALE

Les jeunes témoignent des complexités administratives, des inadéquations des services psycho-médico-sociaux auxquelles ils doivent faire face à 18 ans et à des «violences» institutionnelles. Plusieurs d'entre eux affirment leur incapacité à gérer ces démarches, ils ont le sentiment de n'avoir jamais appris à le faire. Les institutions, dans leurs pratiques, ont tendance à renforcer l'errance et la dépendance plutôt que de constituer «un filet de sécurité» et de participer à la construction de trajectoires d'adultes «propriétaires d'eux-mêmes^[26]» et «debout». Penser l'Action sociale en fonction des réalités, même si elles évoluent rapidement, est indispensable. Les réponses des champs de l'aide sociale apportées hier ne sont plus forcément adaptées aujourd'hui.

LES PLACEMENTS

Les jeunes abordent souvent les méfaits de multiples placements en institutions. Ils évoquent les conséquences de tels changements sur leur psychisme et leur insertion sociale. L'expérience du placement se répète souvent chez les mêmes jeunes. Il est important de préparer l'après-placement ou l'après maison d'accueil. L'enquête de terrain que nous avons réalisée montre que de nombreuses situations «s'emballent» beaucoup trop rapidement. Les pratiques institutionnelles ont tendance à précipiter cet «emballement» et orienter les jeunes vers d'autres structures sociales sans avoir forcément envisagé un travail de fond avec la famille de l'adolescent.

AUTONOMIE ET ESPACE-TEMPS

D'un jeune en difficulté, on attend qu'il se prenne en charge dès sa majorité. Ces jeunes ne disposent quasiment d'aucun espace et de peu de temps pour s'exercer, contrairement aux jeunes plus favorisés. Se tromper et réessayer, éléments essentiels de l'apprentissage quotidien, ne leur est pas permis. Il s'agit d'envisager une passerelle qui devrait intégrer la mise en échec du projet en acceptant certains essais et erreurs comme faisant partie intégrante d'un processus de maturation personnelle.

TRAVAIL EN RÉSEAU ET COHÉRENCE

Nous souhaitons insister sur l'importance d'envisager un réel travail en réseau. Il intégrerait l'insertion sociale, l'intégration socioprofessionnelle et les problématiques liées à l'accès au logement. Il serait judicieux de mettre en place un partenariat concret entre le jeune, les services de l'aide à la jeunesse qui l'ont suivi précédemment et les services sociaux pour adultes afin d'envisager un relais complet (administratif, social, . . .) en établissant avec le jeune un diagnostic global de ses propres besoins.

LOGEMENT

L'accès au logement est de plus en plus difficile pour bon nombre de personnes. Les jeunes adultes que nous avons rencontrés évoquent constamment cette problématique. Il serait judicieux de mettre en place des solutions innovantes et interdisciplinaires.

SCOLARITÉ

Nombre de ces jeunes semblent considérer que l'école n'est pas faite pour eux, qu'ils n'ont pas de problème scolaire, qu'ils ne veulent pas entendre parler d'école. Ils ont un rapport à l'école assez semblable à leur rapport aux institutions : *c'est pas pour moi, je n'en veux pas*. Ils ont souvent de mauvais souvenirs et une expérience assez négative de leur scolarité. Ceux qui à l'inverse ont pu investir dans leur scolarité témoignent de l'importance qu'a pu avoir cette accroche sociale dans leur parcours. Pour les mineurs étrangers non-accompagnés, même si l'école est pour eux un droit, il subsiste encore des obstacles importants à la scolarité. Les enfants d'origine «roms» que nous avons rencontrés sont peu scolarisés. Pour les enseignants il s'agit d'être soutenus, aidés, épaulés pour penser autrement le lien avec ces jeunes qui sont déjà dans l'âge adulte – avec tout ce que cela impose comme autonomie – et qui questionnent autrement le lien au savoir, à la certification et à la réussite.

DES LIEUX ADAPTÉS

Les pistes que nous vous proposons ne peuvent s'envisager sans lieux propices à la rencontre de ces jeunes adultes. Il est indispensable d'adapter les réponses aux besoins de ce public et à ses évolutions. Nous nous devons d'insister quant à la force d'attraction des phénomènes d'errance qui s'inscrivent insidieusement comme résultante à de nombreuses ruptures.

[26] Expression propre à Robert Castel.

D'ICI OU DE LÀ-BAS ?

Les jeunes adultes d'ici ou de là-bas nous renvoient à d'acérés constats. Nous avons tenté d'entrevoir au mieux les réalités des jeunes adultes qui, aux marges du social, demeurent sur le territoire de la capitale de l'Europe. Si leurs parcours se vivent diversement à certains moments, ils se mêlent et s'associent à d'autres. Qu'ils viennent d'ici ou de là-bas, ils ne savent pas vraiment d'où ils sont, ils ne se reconnaissent ni tout à fait d'ici, ni tout à fait de là-bas, ils demandent une place, espèrent un avenir meilleur, ne savent comment créer ou maintenir du lien, cherchent à s'épanouir et à vivre leurs rêves malgré tout. Des jeunes que les institutions «lâchent» et laissent «glisser» dans des formes dévastatrices de l'errance. Conscients aujourd'hui des causalités de ces exclusions, engageons nous à proposer et innover en ajustant les pratiques et les politiques aux réalités rencontrées par les jeunes adultes et en amont, privilégions les attitudes préventives, pour que les jeunes d'aujourd'hui se construisent et soient soutenus dans l'espoir de lendemains meilleurs. Tentons d'apporter des regards nouveaux et pluriels, risquons-nous à comprendre au mieux les nouvelles formes d'altérités qui se meuvent dans les couloirs de l'errance et de l'exclusion sociale. Imprégnons-nous des réalités de ces adultes de demain, cibles des grands bouleversements qui traversent les sociétés. Au travers des récits de ces jeunes tentons enfin d'écouter résonner le monde...

PISTES ET RECOMMANDATIONS

Avoir 18 ans engendre des transformations importantes et nombreuses dans la vie des jeunes adultes. Il est fondamental de les percevoir dans leur globalité pour comprendre les difficultés que produit ce nouveau statut.

Il s'agit d'abord d'un changement de statut légal qui engendre un changement des personnes de référence au sein des divers services et structures d'accueil, mais aussi des services eux-mêmes, de nombreux services travaillant soit avec des mineurs soit avec des majeurs. Les manières de penser l'aide sociale et les modalités d'accompagnement vont différer. Les législations et les autorités publiques ne sont plus les mêmes lorsqu'elles concernent les mineurs ou les adultes.

Mettre en place des politiques préventives et «incluantes» œuvrant à la réduction des inégalités sociales. Faire de la lutte contre la pauvreté une priorité. Il s'agit de prendre en compte l'impact de la pauvreté sur les parcours des jeunes adultes, en mettant en place une politique sociale «incluante» et cohérente à l'attention des publics jeunes. Organiser des politiques transversales et intersectorielles en matière de pauvreté paraît essentiel.

Le passage à la majorité n'est pas synonyme d'autonomie sociale, économique et affective. Les ruptures entraînent une fragilisation des jeunes adultes et jouent un rôle important dans l'entrée ou le renforcement des formes d'errance. Il est donc indispensable de réfléchir «les questions» relatives au passage à la majorité de ces jeunes adultes à partir de notions d'évolution, de temporalités permettant aux jeunes de s'essayer et se tromper. Il est essentiel de leur donner l'opportunité de recommencer, lorsqu'ils ont fait des erreurs, afin d'acquérir maturité, sécurité et autonomie. Pour les jeunes d'origine étrangère, en demande de régularisation, l'aide à laquelle le jeune peut avoir accès se modifie radicalement du jour au lendemain. Qu'il s'agisse de son parcours scolaire, le soutien de son tuteur, l'accompagnement social... Ces ruptures devraient être évitées si l'on désire déjouer bien des drames lors du passage à l'âge adulte.

L'organisation administrative doit être simplifiée et être pensée au service des individus. Un vrai travail d'homogénéisation, d'information et de respect des droits collectifs doit être fourni. Il est inadmissible que les aides sociales soient dépendantes de la manière dont le jeune les formule, des lieux ou de la commune où il en fait la demande, des intervenants en charge de leurs dossiers. Les questions d'horaire des divers services (services sociaux, écoles,...) devraient être repensées de manière à rendre possible le maintien d'une scolarité complète pour les jeunes. Actuellement, les heures d'ouverture des administrations

contraignent l'étudiant à s'absenter couramment. Lorsqu'il y a «emballement» des situations, il devrait y avoir une instance qui rassemble tous les intervenants au départ et autour du jeune, et sa famille si cela semble adéquat, en vue de trouver avec tous, les meilleures solutions possibles. Le modèle des «cliniques de concertation» pourrait inspirer une initiative novatrice.

Les «mises en autonomie» doivent impérativement être préparées tant sur le plan administratif que sur le plan social. Ce travail «d'autonomisation» doit se faire bien avant 18 ans. La préparation suppose un temps de lien avec les institutions, qui prendront le relais après les 18 ans du jeune, une préparation des dossiers administratifs et d'aide sociale, un maintien du lien avec l'institution si celui-ci a été positif ou un véritable relais vers un autre service. Les institutions SAAE, CASS, SRJ, hôpitaux doivent intégrer la notion de lien avec l'extérieur dans leurs pratiques professionnelles. Un maintien de l'aide à la jeunesse de 18 à 21 ans devrait être automatique et s'articuler dans des modalités de processus d'acquisition de l'autonomie et non liées à une prolongation de la minorité, sauf demande expresse du jeune bien sûr. Un placement d'urgence doit s'accompagner *immédiatement* d'un travail sur l'après placement d'urgence. Le temps de la crise doit être géré comme un moment qui ouvre d'autres possibles et pas seulement comme un temps de pause. Il nécessite des dispositifs souples et adaptés au cas par cas. Un travail intensif – et non à la marge – avec les familles est à prévoir dès que l'on parle de placement et durant toute la durée de celui-ci. Cela suppose de repenser l'éloignement géographique des institutions de placement (d'urgence ou non), les horaires des travailleurs sociaux,... car il rend difficile le maintien des relations avec les familles. Cela suppose de repenser le placement afin que celui-ci ne cherche à palier ou à compenser les difficultés de la famille mais à permettre une forme de «co-parentalité». Un placement ne peut en aucun cas être une réponse à la pauvreté.

Créer de nouveaux lieux d'accueil inconditionnels et d'urgence répondant aux besoins primaires de ces jeunes. Nombre d'entre eux se sont retrouvés à la rue, isolés. Ces lieux auraient pour objet d'être la pierre angulaire d'un premier travail de remise en lien avec les services d'aide. Mais il est nécessaire, en parallèle, d'offrir des réponses globales intégrant la formation, la mixité sociale, la possibilité d'accès à un logement.

L'accès au logement doit être facilité pour les jeunes adultes. La problématique du logement devient un enjeu social majeur, vecteur de précarité et de pauvreté. Face à cette

situation alarmante, un ensemble de mesures s'imposent. Nous pensons à un renforcement des capacités du logement social et sans doute un meilleur contrôle des conditions d'accès ou de maintien des personnes dans ce type de logement. Un renforcement des AIS (Agences immobilières sociales) et la création de logements jeunes serait judicieux. Il s'agit d'encourager de nouvelles «formes d'habiter» tels que l'habitat groupé et les coopératives d'habitations à vocation sociale, la co-location en permettant au jeune de garder son statut isolé. Reconnaître des formes alternatives de logements tels que les habitats solidaires comme les Community Land Trust (CLT)^[27], les coopératives d'habitants^[28], les squats collectifs autogérés. Soutenir et promouvoir les cohabitations culturellement mixtes, transgénérationnelles et sociales. Renouveler les modes de production et de gestion du logement social par des montages innovants sur le plan économique, social en soutenant les personnes socialement fragilisées. Il s'agit également d'appliquer la législation existante en matière d'immeubles abandonnés. Favoriser le maintien dans le logement et lutter contre les expulsions. Soutenir les groupes d'épargnes collectives et solidaires.

Les problématiques liées à la scolarité devraient faire l'objet de nombreuses mesures, en amont. Les jeunes que nous avons rencontrés ont souvent un parcours scolaire semé de ruptures et d'échecs. Nous nous concentrons ici uniquement sur la recherche que nous avons réalisée, mais nous vous renvoyons aux constats déjà pensées par des acteurs de l'enseignement, des champs du social et du politique. Permettre aux jeunes de reprendre des études, de réintégrer des circuits de formation véritablement qualifiante lorsqu'ils seront sortis de cet «empêchement d'apprendre», semble être un élément essentiel qui ressort de cette recherche. Il semble important de réfléchir et d'imaginer des alternatives qualifiantes, reconnues, valorisées et qui intègrent comme point de départ la notion d'utilité immédiate et de lien au secteur de l'emploi pour ces jeunes pour qui l'école ne semble pas être une préoccupation. Les changements d'école et les absences forcées pour cause de placements, renforcent le risque de déscolarisation, il faut donc intégrer la question scolaire dans la manière de penser les placements. Soutenir, revaloriser l'enseignement et l'École pour qu'elle puisse soutenir TOUS les jeunes. Sensibiliser les enseignants à l'importance du lien, leur proposer des lieux et des temps de recul et d'intervention. Soutenir le travail en réseau et maintenir les liens avec l'ensemble des institutions éducatives qui suivent les jeunes. Les jeunes qui valorisent l'école témoignent d'une relation de proximité et d'un lien de confiance avec un professeur en particulier ou évoquent les bienfaits d'une pédagogie appliquée dans tel ou tel établissement bien spécifique. Concernant les jeunes d'origine étrangère en demande de régularisation, les équivalences des diplômes restent un problème important qui mérite un intérêt tout particulier.

Les jeunes rencontrés durant la recherche n'ont pas accès à l'emploi et en sont souvent très éloignés. Des expériences de travail immédiatement accessibles sur des durées très courtes sont à l'étude en France et semblent porter des fruits. Il s'agit de répondre très rapidement à un besoin d'argent, tout en tenant compte de la difficulté de ces jeunes à rester et à durer.

Les procédures de régularisation devraient être raccourcies. Il s'agit aussi d'éviter la distinction entre les jeunes «demandeurs d'asile» et les jeunes «non-demandeurs d'asile». Cette temporalité laisse la personne dans une situation d'incertitude, de stress et de découragement. La plupart des jeunes migrants sont confrontés aux mêmes besoins de prises en charge. Qu'ils soient demandeurs d'asile ou non. Il est donc essentiel de répondre aux besoins primaires de chacun. Cela aurait comme objectif secondaire d'éviter à ces jeunes d'être la proie de trafic d'êtres humains ou de se livrer, pour survivre, à des actes de délinquance. Les centres FEDASIL organisés par le fédéral doivent avoir les moyens d'assurer correctement leur mission d'accueil^[29] pour TOUTES les personnes qui entrent dans les conditions prévues par la loi.

Envisager un accompagnement intégrant une dimension globale serait judicieux.

Il s'agit d'éviter toute logique de repli institutionnel ou sectoriel qui laisse «de côté» les individus les plus fragiles.

La question du lien est essentielle pour ces jeunes. L'analyse de nombreux entretiens permet de constater à quel point la présence d'un lien significatif positif avec un ou des adultes joue un rôle très important dans «la résilience» du jeune. Il s'agit donc de favoriser une vraie proximité professionnelle. Des dispositifs souples et cadrants doivent permettre aux intervenants d'avoir le temps de construire ce lien, de le tisser et de le lâcher. Le travail de soirée et de nuit doit être valorisé, le travail de rue reconnu, des activités pré-textes, c-à-d. suivies d'un temps de parole qui permette au sens d'émerger, sont à promouvoir. Un accompagnement trop spécialisé rend difficile l'adhésion du jeune qui est dans une période où il désire ne pas être trop défini et où il supporte mal les assignations. Ces jeunes en errance interrogent les cadres et les limites. Ils obligent les intervenants à penser le «hors-cadre» comme faisant partie du cadre de travail. Il s'agit donc de tenir compte de cette spécificité. Les règles strictes des institutions sont souvent méconnues, incomprises et inadaptées pour la plupart des jeunes^[30]. Au-delà de leurs symptômes et de leurs carences, ces jeunes sont en recherche de lien qui leur permette de reprendre une place dans le monde, d'être confirmés dans leur humanité. Il est indispensable que ces jeunes puissent avoir autour d'eux un réseau. Que ce réseau intègre les non-professionnels qui entourent le jeune et que

[27] Voir la «Charte pour la Fondation d'une Community Land Trust des Quartiers en région bruxelloise», le 22 février 2010.

[28] Détails : http://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/types_de_societe/scrl/

[29] En Belgique, les dispositions concernant l'accueil des demandeurs d'asile sont rassemblées dans la 'loi accueil' (loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers).

[30] Ibid.

ce réseau soit soutenant et contenant et permette ainsi une diffraction du transfert.

En miroir avec les difficultés des jeunes à créer du lien, les intervenants doivent aussi travailler à construire entre eux un véritable partenariat. Pour ce faire, il faut que les travailleurs de secteurs différents aient du temps pour se rencontrer, pour réfléchir leurs pratiques, pour partager des références et un langage communs, pour se former ensemble. Des facilitateurs administratifs et institutionnels sont à ces effets indispensables (secteurs, pouvoirs subsidiant, communautés linguistiques). C'est le lien entre travailleurs de terrain, pouvoirs publics et pouvoirs politiques qui permettra d'articuler une réponse cohérente aux difficultés des jeunes. Un travail de confiance et de reconnaissance réciproque entre les travailleurs de ces secteurs et avec les décideurs politiques doit être fait. Pratiquer une réelle politique de réseau entre les services qui suivent les jeunes placés nous semble indispensable : les jeunes nous racontaient la difficulté et la souffrance de devoir répéter à maintes reprises leurs parcours. Ils pointaient aussi les manques de cohérence entre les institutions de placement et les structures mandantes.

Une transformation du regard des professionnels sur ces jeunes semble parfois indispensable. Des formations continuées, des moments de recul, une approche plus anthropologique, c. à. d. qui prend en compte les identités

singulières dans la compréhension et le respect de leurs propres cultures, qui permette aux intervenants d'écouter et de prendre véritablement en compte la parole des publics avec lesquels ils travaillent, permettraient sans doute de diminuer les violences, de faire évoluer les pratiques et de rester au plus proche des réalités de ce public particulièrement mobile et changeant. Les méthodologies ethnographiques devraient davantage éclairer les praticiens et influencer les décisions politiques. Il s'agit de soutenir un réel changement culturel dès la formation des travailleurs psycho-sociaux et dans les pratiques institutionnelles.

Les questions d'évaluation du travail avec ces jeunes restent à réfléchir de manière fine car l'accompagnement de ces jeunes demande un service très personnalisé, de type haute couture et non fast-food ! Ce travail demande des souplesses et des disponibilités qui doivent être reconnues et prises en compte. Travailler avec ce public nécessite donc de développer la capacité d'évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales. Travailler avec des jeunes aux parcours complexes nécessite une capacité à faire face à des situations difficiles. Se donner la possibilité d'innover, de se risquer à de nouvelles approches professionnelles devient inéluctable.

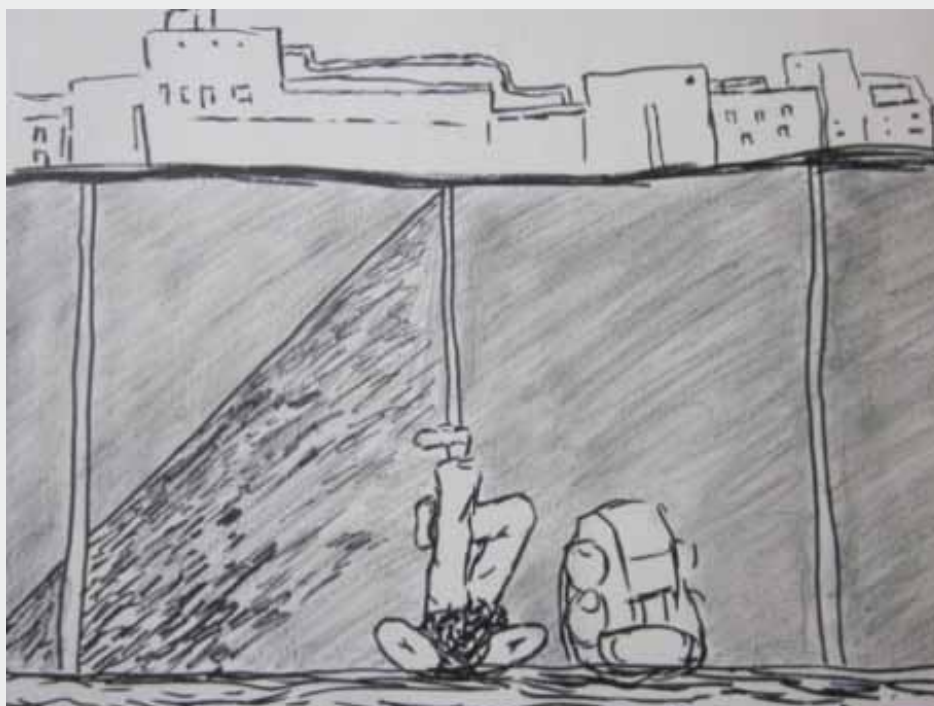


Illustration : Carole Laduron



Regards croisés

RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012

PARTIE III



COLOPHON

Ces «Regards Croisés» font partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012

Coordination :

Sarah Luyten

Collaboration éditoriale :

Annette Perdaens, Nahima Aouassar et Murielle Lona

Traduction :

Brussels Language Service sprl

Mise en page :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

Pour plus d'informations :

Observatoire de la santé et du social Bruxelles
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observatbru@ccc.irisnet.be
www.observatbru.be

Veillez citer cette publication de la façon suivante :

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2013). *Regards croisés*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012. Bruxelles : Commission communautaire commune.

PARTIE III REGARDS CROISÉS

Introduction	113
1. «Jeunes en transition... Adultes en devenir...» en CPAS de Bruxelles <i>CPAS de Bruxelles</i>	114
2. Le CEMO, entre aide générale et aide spécialisée – Un projet particulier : le KAP <i>Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO)</i>	117
3. Ton avenir t'appartient <i>D'Broej</i>	120
4. Les primo-arrivants, des bruxellois assez méconnus dont on parle beaucoup <i>Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)</i>	123
5. Le surendettement et les Jeunes <i>Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale</i>	127
6. La problématique de l'énergie et les jeunes <i>Fédération des Centres de Service Social, Federatie van de Bicommunautaire Centra voor Maatschappelijk Werk</i>	132
7. Les enjeux de l'aide alimentaire à Bruxelles <i>Fédération des Centres de Service Social, Federatie van de Bicommunautaire Centra voor Maatschappelijk Werk</i>	133
8. Le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri <i>Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (la Strada)</i>	135
9. La pauvreté parmi les jeunes adultes allochtones peu qualifiés dans la périphérie nord de Bruxelles : ne pas faire valoir ses droits ou ne pas respecter ses obligations ? <i>Regionaal Integratiecentrum Foyer</i>	137
10. 16-25 bruxellois : les carrières de l'exclusion sociale Scolarité, discriminations, chômage, emplois précaires, bas revenus et non-accès au logement <i>Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté asbl (FBLP)</i>	141

REGARDS CROISÉS

INTRODUCTION

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté contient cinq cahiers qui tous, abordent un aspect de la problématique de la pauvreté à Bruxelles. En ce qui concerne le troisième cahier, l'ordonnance relative au rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté souhaite faire appel aux *“Observatoires et centres de référence bruxellois et éventuellement aux fédérations de centres et de services, tant publics que privés, pour l'élaboration de contributions externes ayant trait à différents aspects de la pauvreté. Il s'agit ici du recueil de données statistiques commentées et/ou un état des lieux de situations de pauvreté pour lesquels les organismes éprouvent des difficultés, tout comme les mesures utilisées ou souhaitées pour lutter contre la pauvreté.”*

Différentes organisations (observatoires, centres de référence, fédérations) étaient invitées à rédiger une contribution sur la pauvreté ou la lutte contre la pauvreté pour le cahier «Regards croisés». L'objectif de ce cahier est de transmettre aux autorités politiques un aperçu des différentes problématiques rencontrées par les acteurs de terrain bruxellois en termes de pauvreté et de lutte contre la pauvreté.

Les auteurs sont totalement indépendants dans la rédaction de leur contribution. Tous les partenaires interprètent leurs propres données de manière autonome et sont responsables du texte publié. L'Observatoire s'est limité à rassembler les différentes contributions dans un cahier unique et le publie.

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté approfondit cette fois-ci la thématique de la précarité/pauvreté des jeunes adultes (environ 18 à 25 ans). Le passage vers la majorité ou l'âge adulte sonne différemment pour chaque jeune. C'est une période au cours de laquelle différents changements ont lieu et d'importantes décisions doivent être prises. La période de transition ne se déroule pas pour chaque jeune de la même façon. Là où la plupart des jeunes peuvent reporter le passage vers l'âge adulte, ou le traverser en différentes phases en faisant appel à l'aide et au soutien de leurs parents, d'un cercle d'amis et/ou à leur entourage, pour d'autres, le chemin vers l'âge adulte semble être plus difficile. Ces derniers rencontrent de plus en plus de difficultés pour s'intégrer de manière durable sur le marché du travail et pour accéder à un statut socioéconomique stable. Dans le cahier «Regards croisés», les organisations abordent l'image de la pauvreté/précarité des jeunes adultes bruxellois à partir de leur approche spécifique.

Nous sommes conscients que l'exercice n'a rien d'évident et nous remercions dès lors tous les acteurs qui ont contribué à ce cahier. Leurs contributions représentent un pas en avant dans le développement d'une vision commune sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté. Impossible en effet de mener une politique efficace en matière de lutte contre la pauvreté sans une conception partagée de la problématique.

I. «JEUNES EN TRANSITION... ADULTES EN DEVENIR...» EN CPAS DE BRUXELLES

CPAS de Bruxelles

CPAS de Bruxelles

Rue Haute 298a, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 543 61 11

www.cpasbru.irisnet.be/fr/

Personne de contact :

Verhasselt S. (sverhasselt@cpasbru.irisnet.be)

Depuis plusieurs années, le CPAS de Bruxelles constate une augmentation du nombre de jeunes âgés de 18 à 25 ans demandeurs d'une aide financière.

La part de leur représentation dans la population bénéficiaire d'un Revenu d'Intégration ou d'une aide sociale équivalente a également subi une évolution.

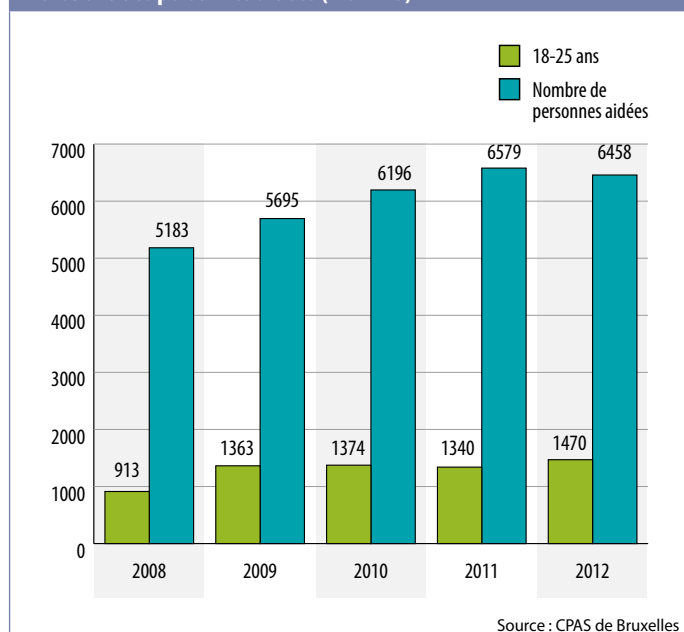
1.1 QUELQUES CHIFFRES SUR L'ÉVOLUTION DU PUBLIC JEUNE

Figure 1-1 — Le nombre de jeunes ainsi que la part de leur représentation dans le public global du CPAS a augmenté de manière très importante entre 2008 et 2009. La croissance se maintient depuis avec une légère augmentation au fil des années.

La part des jeunes aidés représente aujourd'hui près du quart des ayants-droit.

Notons qu'en 2002, cette proportion n'excédait pas 10 %. Une telle évolution au cours de la dernière décennie reflète l'ampleur de la précarisation des jeunes bruxellois.

Figure III-1-1 : Proportion des 18-25 ans par rapport à la moyenne mensuelle des personnes aidées (RIS-ERIS)



Notre public jeune est, notamment, issu de familles elles-mêmes bénéficiaires d'une aide financière à charge d'un CPAS ou d'allocations sociales. La majorité d'entre eux font encore partie du ménage de leurs parents.

Néanmoins, de plus en plus de jeunes demandent à pouvoir s'installer en logement individuel, qu'il s'agisse d'une réponse aux difficultés relationnelles rencontrées au sein de la famille, à l'exiguïté du logement ou encore à un simple souhait de prise d'autonomie.

Pour ce public particulièrement fragile, l'offre de logement et les possibilités d'accès à un logement sain et abordable restent une préoccupation.

Figure 1-2 — Plus encore que la croissance elle-même, l'évolution des profils de ces jeunes est remarquable.

Le nombre d'étudiants a ainsi doublé entre 2008 et 2012. Ils représentent aujourd'hui 62 %, soit une franche majorité de notre public de jeunes adultes.

Les jeunes sont également plus souvent inscrits dans un processus de formation qualifiante, en général à la suite d'un parcours d'études qui n'a pas pu être mené à son terme ou d'une période de recherche d'emploi infructueuse.

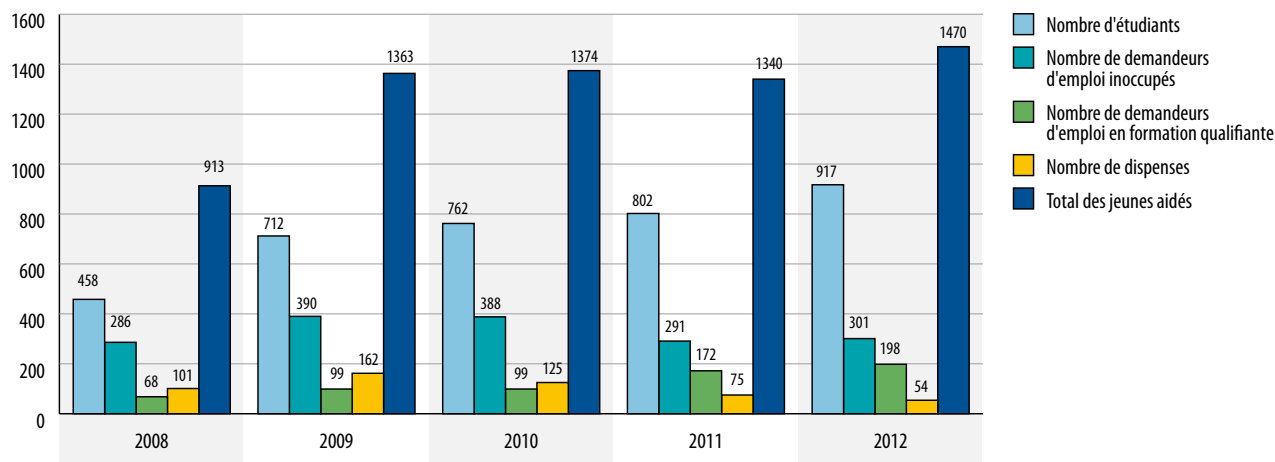
Les dispenses concernent les jeunes pour lesquels aucun projet d'insertion ne peut (encore) être envisagé pour des motifs de santé ou d'équité. Ce nombre de jeunes sans projet tend à diminuer au fil du temps et des actions développées au sein du CPAS de Bruxelles.

Figure 1-3 — La répartition des étudiants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur a sensiblement évolué depuis 2008, d'abord par une augmentation très importante du nombre d'étudiants du secondaire et plus récemment par une augmentation du nombre d'étudiants du supérieur pour arriver, fin 2012, à un quasi équilibre de ces 2 catégories.

Les filières d'enseignement secondaire les plus largement représentées sont les options professionnelles (45 %) et techniques de qualification (27 %). Ces élèves ne s'orienteront pas tous vers des études supérieures à l'issue des secondaires, impliquant une modification de leur profil et un renouvellement du public entamant des études supérieures.

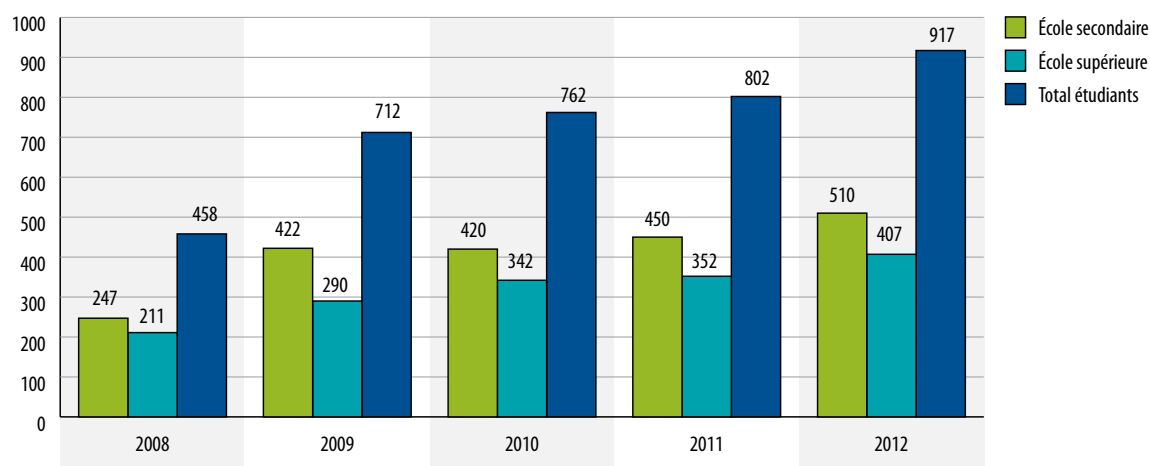
Rappelons encore que les règles de détermination de compétence territoriale des CPAS en matière d'étudiants impliquera le maintien de la prise en charge par le CPAS même après le départ de la commune de l'étudiant aidé et ce, tant que les études ne sont pas terminées ou interrompues.

Figure III-1-2 : Évolution de la moyenne mensuelle des jeunes aidés par type de profil, 2008-2012



Source : CPAS de Bruxelles

Figure III-1-3 : Évolution du nombre d'étudiants : répartition secondaire/supérieur

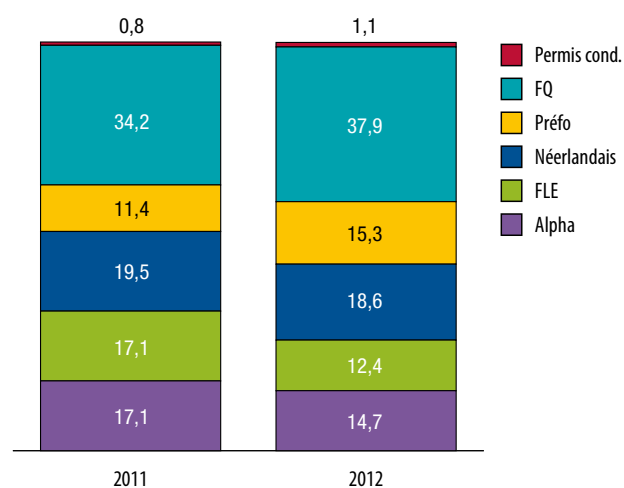


Source : CPAS de Bruxelles

1.2 DÉTAIL DES PARCOURS DE FORMATION

Figure 1-4 — Les jeunes accompagnés par le Département formation s'orientent majoritairement vers l'obtention d'une qualification (au sens large) à faire valoir sur le marché de l'emploi. Les formations choisies se situent majoritairement dans les secteurs de l'aide aux personnes, le travail de bureau et les métiers du bâtiment. Pour la plupart, ils ont été scolarisés, que ce soit dans leur pays d'origine ou en Belgique.

Figure III-1-4 : Orientation en formation – jeunes 18-24 ans



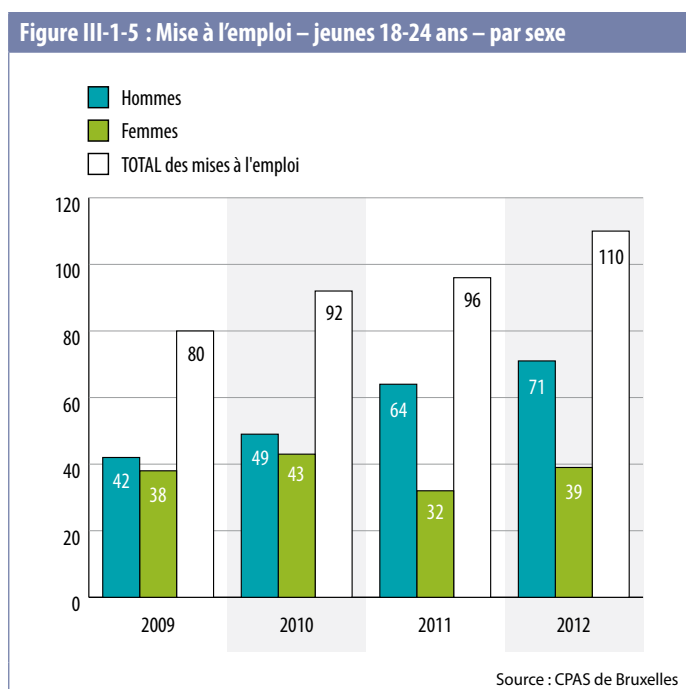
Source : CPAS de Bruxelles

1.3 MISE À L'EMPLOI

Figure 1-5 — Une partie des jeunes repris sous le profil «demandeur d'emploi» auront la possibilité de bénéficier d'une première expérience de travail en application de l'art 60§7 et d'autres mesures d'aides à l'emploi (PTP, SINE, Activa). Face à l'augmentation du nombre de jeunes aidés, le CPAS de Bruxelles a accordé une attention particulière à ce public en favorisant l'octroi de ces contrats.

Loin de répondre à l'ensemble de la demande, cette action permet à la fois l'acquisition d'une expérience professionnelle et l'ouverture du droit aux allocations de chômage.

Ces mises au travail concernent aujourd'hui davantage un public masculin dont la représentation proportionnelle atteint 65 %.



1.4 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES

Conscient que la formation et l'emploi forment les principaux leviers de lutte contre la pauvreté, le CPAS de Bruxelles a développé des services, voire des départements destinés à l'accompagnement de ses ayants-droit dans l'élaboration et la poursuite de leurs projets d'insertion.

- **Une cellule Étudiants** : créée en 2009, elle se compose de travailleurs sociaux spécialisés dans les matières de l'enseignement secondaire et supérieur. Leurs missions consistent en un accompagnement tout au long du parcours scolaire du jeune depuis l'élaboration du projet d'études. Cette cellule est également chargée d'évaluer les résultats scolaires, de proposer et d'accompagner l'étudiant dans la recherche de pistes de remédiation. Elle propose, le cas échéant, les réorientations scolaires adaptées au profil de l'étudiant et aux capacités qu'il démontre à mener à bien son projet d'études.

- **Un Département Formation** : mis en place en 2011, ce département assure l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une aide qui s'inscrivent ou souhaitent s'inscrire dans un parcours de formation qualifiante, d'apprentissage d'une première ou seconde langue nationale ou de cours de remise à niveau préalables à une formation qualifiante.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent environ 15 % du public du département. Cependant, leurs besoins en formation sont autres que ceux des ayants-droit plus âgés. Si, pour les plus de 25 ans, les besoins en langue représentent 77 % des demandes, les orientations majoritaires pour les moins de 25 ans se font vers la préformation et la formation qualifiante (53 % des orientations chez les 18-24 ans).

Des cours d'alphabétisation ainsi que des modules d'intégration sociale sont également organisés au sein de ce département en préparation à un parcours d'intégration professionnelle.

- **Un Département Emploi** : Ce département assure le suivi des personnes en recherche active d'un emploi. Les jeunes de moins de 25 ans représentant environ 13 % du public du département. Dans un premier temps un bilan socio-professionnel est réalisé avec chaque jeune pour définir un projet professionnel. Dans un deuxième temps, un encadrement est mis en place visant à l'élaboration d'outils personnels de recherche : au niveau individuel, le jeune bénéficie d'un suivi régulier assuré par un agent d'insertion et peut ensuite participer à des séances collectives visant à renforcer ses compétences en matière de recherche emploi (méthodes de recherche, rédaction d'un CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche,...). 25 % de ces jeunes acquièrent des compétences professionnelles dans le cadre d'un contrat de travail en application de l'art 60§7 ou d'une autre mesure d'aide à l'emploi (Activa, Sine, PTP). En fin de contrat les jeunes peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la mesure 500 et du projet FSE Accompagnateur afin de les préparer à une recherche emploi sur le marché régulier du travail.

- **Une Cellule Screening** : créée en 2010, cette cellule, composée de psychologues, s'adresse aux personnes dont le projet d'insertion professionnelle doit être clarifié. Elle a pour mission d'accompagner le public dans l'émergence et la définition du projet d'insertion socioprofessionnelle en tenant compte des aspects psycho-médico-sociaux de la situation.

Elle oriente le jeune vers le service le plus adapté, propose des accompagnements psychologiques au niveau du coaching scolaire, de la gestion du stress, du renforcement de la confiance en soi.

Elle agit en étroite collaboration avec la Cellule Étudiants et les Départements Emploi et Formation.

Ici également, bien que la Cellule Screening ne soit pas exclusivement dédiée aux jeunes, ces derniers représentent plus de 50 % de leur public.

1.5 LA PRÉVENTION CHEZ LES PLUS JEUNES

La prise en charge et l'accompagnement des jeunes adultes n'offre qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par les Bruxellois. Le CPAS de Bruxelles a donc opté, depuis plusieurs années, pour la mise en place d'actions de prévention à l'égard des enfants des familles résidant sur son territoire.

Ainsi, six Écoles de Devoirs ont été créées au sein des antennes sociales et deux partenariats étroits avec des maisons de jeunes ont été développés afin d'offrir le soutien scolaire que nécessitent les enfants et adolescents issus de familles défavorisées.

Par ailleurs, huit de nos antennes sociales développent des activités parascolaires éducatives et ludiques telles que des activités culturelles, sportives, des camps de vacances,...

Ces activités ont pour objectif de détecter et de prendre en charge les familles en difficultés dans l'éducation de leurs enfants (y inclus l'aspect scolaire), de permettre au jeune public d'accéder au sport et à la culture, de renforcer le lien parents-écoles,... et d'ainsi favoriser l'émancipation sociale des nos futurs jeunes adultes.

2. LE CEMO, ENTRE AIDE GÉNÉRALE ET AIDE SPÉCIALISÉE – UN PROJET PARTICULIER : LE KAP

Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO)

CEMO (Centre d'Éducation en Milieu Ouvert) :

Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et Service AMO agréé en Communauté française

15-17 rue de Danemark, 1060 Saint-Gilles

Tél. : 02/537 52 34

Fax : 02/537.97.84

www.cemoasbl.be

Personne de contact :

Olivier Gatti : Psychologue et Coordinateur du service
olivier.gatti@cemoasbl.be – GSM : 0477/89.32.18

2.1 CADRE DE TRAVAIL

2.1.1 Le CEMO : Origine du service jeunesse du CPAS

Le CPAS de Saint-Gilles fonde le CEMO (Centre d'Éducation en Milieu Ouvert) sur base d'un projet pilote en 1978. L'idée était de créer un «service» spécifique afin d'apporter une aide destinée aux jeunes et aux familles. Le constat de départ était que le service social général était régulièrement sollicité par ce public et autour de thématiques spécifiques pour lesquelles il leur était difficile de répondre. De plus, un certain nombre de jeunes relevant de la protection de la jeunesse devait être placé et le choix du CPAS de Saint-Gilles s'est orienté vers la recherche d'alternative et le travail d'accompagnement de ces jeunes et familles plutôt que vers la création d'une institution d'hébergement comme d'autres CPAS l'ont fait.

C'est donc avec un tandem original : un psychologue et un assistant social que le CEMO a fait ses premiers pas.

Deux niveaux d'interventions se sont rapidement dégagés : un travail d'accompagnement des jeunes et des familles autour de difficultés qu'ils rencontraient : scolaires, intrafamiliales, avec la justice,... et un soutien à la recherche et à la mise en place d'activités extrascolaires pour les jeunes.

Le CEMO s'est donc par la suite scindé en deux équipes de travail en fonction de ces deux types d'actions.

Les équipes se sont agrandies et de nombreux projets se sont développés et certains même autonomisés en services ou ASBL distincts. En 1986, une partie de l'équipe se constitue en ASBL et en 1997 celle-ci sera agréée en tant que service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. En 2009, l'ASBL CEMO se scinde de façon à répondre anticipativement aux nouveaux arrêtés AMO et crée l'ASBL CEMôme dont la mission est de gérer et développer l'accueil extrascolaire et parascolaire sur Saint-Gilles notamment en partenariat avec l'administration communale (gestion des plaines de jeux en périodes de vacances scolaires, organisation d'activités les mercredis après-midi, animation de garderies scolaires, organisation de camps de vacances, etc.).

2.1.2 Aujourd'hui, plus qu'un service jeunesse

Le CEMO se compose actuellement de 10 personnes et reste un partenariat entre le CPAS et l'AMO : 5 personnes font partie du personnel CPAS et les autres proviennent du personnel ASBL.

L'équipe est pluridisciplinaire et comporte des psychologues, des éducateurs et des assistants sociaux. Les missions sont organisées autour du cadre AMO à savoir l'aide individuelle, les actions collectives et les actions communautaires. La spécificité d'être un service «généraliste» reste d'actualité et notre large public de jeunes et familles nous distingue d'autres AMO souvent plus orientées vers les adolescents. Nous organisons des permanences quotidiennes et nous nous rendons accessibles en dehors des heures scolaires. Nous travaillons sur base volontaire mais en partenariat avec les autorités de la jeunesse. Nous nous investissons dans de nombreux projets locaux mais aussi extra-locaux. Notre travail avec le réseau est très important : CPAS, écoles, secteur de l'aide à la jeunesse, milieu associatif, secteur de la santé mentale,...

Plus particulièrement, en tant que service jeunesse du CPAS, nous gérons les aides sociales au bénéfice des jeunes de 0 à 18 ans, nous élaborons un partenariat spécifique avec certains services du CPAS et nous participons au comité spécial jeunesse. Nous participons à la construction de la politique jeunesse du CPAS.

2.2 CONSTAT / DESCRIPTION DU PROBLÈME

Le Projet KAP (Kot Autonome Provisoire) : un accompagnement spécifique à l'autonomie

Le constat de départ à l'origine de ce projet était que de nombreux jeunes (15-17 ans), lors de difficultés rencontrées en famille voire de crise majeure, envisagent par choix mais parfois aussi par absence de choix (ils sont mis à la porte) de vivre seul. Pour certains d'entre eux commence alors la galère : fugues, logements précaires et provisoires, squat, itinérance chez l'un ou l'autre, ou même dans des lieux de passage (gares, cages d'escaliers), comportements à risques (par exemple pour obtenir de l'argent), fréquentation de milieux délinquants, risque accru de toxicomanie,...

Notre projet d'appartement de transit (KAP) consiste donc à pouvoir offrir un lieu d'hébergement autonome et provisoire à des jeunes, de les soutenir par un accompagnement du CEMO afin de permettre un travail global portant sur leur situation et leurs perspectives d'avenir. Il s'agit de trois appartements (deux en fonction en 2010 et le troisième depuis avril 2011 qui comprend deux unités d'hébergement en duplex) entièrement remis à neuf et équipés : mobilier, vaisselle, linge de maison, matériel d'entretien, etc.

Le public cible est âgé de 16 à 25 ans, sans hébergement stable, vivant en rue ou assimilé, domicilié, résident ou hébergé à Saint-Gilles, en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel.

Nous avons également la possibilité d'y héberger des familles monoparentales (avec deux enfants maximum de moins de six ans), voire de jeunes mamans mineures.

Les objectifs sont d'apporter une solution concrète à des jeunes en difficulté, voire en danger (à la rue) ; d'éviter leur marginalisation et le développement de comportements

délinquants et/ou à risques ; de leur donner accès à un hébergement de qualité durant une période déterminée ; de mettre en place un accompagnement intensif et individualisé du jeune afin de lui garantir un maximum de chance de réussite d'une autonomie responsable et de développer un travail de réseau autour du jeune.

La notion d'accompagnement s'entend par un travail d'intervention dans la vie sociale, familiale et institutionnelle du jeune, avec son accord, sa collaboration et à partir de ses ressources. Une attention particulière est accordée à la sphère psychoaffective et l'accent est mis sur la cohérence du suivi. En effet, un fil conducteur clair permettant au jeune de rester maître de son projet est tissé à l'occasion des diverses démarches accomplies ainsi qu'à travers les différents entretiens menés.

Le jeune sera suivi par un travailleur du CEMO ainsi que par le référent du projet. L'objet du suivi est double : d'une part, il s'agit d'apporter un soutien actif dans tous les domaines pour vivre et réaliser son projet personnel (Référént) et d'autre part, il s'agit d'accompagner le jeune par rapport au vécu relationnel induit par cette installation en autonomie, en y incluant autant que possible la famille (intervenant psychosocial).

Le travail de réseau mis en place vise également à guider le jeune dans son autonomie en l'aidant à solliciter adéquatement son environnement. Des ateliers sont mis en place dans des domaines comme la gestion de budget, la sensibilisation à l'économie d'énergie,... La santé est aussi au centre du travail d'accompagnement, mais aussi les loisirs, la vie en communauté,...

Le KAP est toujours actuellement un projet «pilote» et nous ne pouvons dire s'il sera pérennisé.

Ce projet bénéficie en 2011-2013 d'un subside de l'Aide à la Jeunesse dans le cadre de projets expérimentaux avec l'objectif d'améliorer le modèle d'intervention, de développer des outils de gestion et d'en faire une évaluation globale. L'idée étant peut-être de rendre ce «modèle» transposable. Il faut savoir également que de nombreux autres services, du secteur de l'aide à la jeunesse mais pas seulement, s'interrogent sur l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans avec ce passage délicat à la majorité parfois synonyme de rupture dans le soutien. Les partenariats avec des AIS (agence immobilière sociale) dans le cadre d'hébergement de transit pour jeunes existent également.

2.3 BONNES PRATIQUES

Le projet KAP a été lancé au départ de nos constats issus de l'accompagnement des jeunes, souvent encore mineurs, mais aussi les jeunes majeures, lors de leur autonomie.

Outre les difficultés rencontrées pour trouver un logement (méfiance du propriétaire à l'égard d'un jeune, où l'origine culturelle est aussi un obstacle majeure, pas d'aide financière, pas d'adultes qui accompagne le jeunes,...), le jeune mettait souvent fin au suivi dès qu'il était installé dans son appartement. Nous respectons ce choix mais nous constatons aussi que bien souvent, ces jeunes revenaient quelques mois plus tard car ils rencontraient d'importantes difficultés dans leur autonomie : exclusion du logement, endettement, exclusion scolaire, solitude,...

Un des aspects positifs est donc qu'en partant de la volonté du jeune d'être aidé, nous créons un cadre de collaboration où nous nous engageons mutuellement. Le jeune a le choix de refuser d'intégrer notre projet mais s'il accepte, il s'engage à respecter le «contrat de collaboration» que nous passons ensemble ; pas question de refuser l'accompagnement. Hébergement et accompagnement sont indissociables dans notre projet KAP.

La temporalité particulière du transit dans notre projet ; trois mois renouvelables trois fois pour un maximum d'un an d'hébergement, a été voulue pour permettre une dynamique dans l'accompagnement. Le suivi est intensif car il y a plusieurs rencontres par semaine. Le choix d'avoir deux référents pour le jeune est aussi important pour cette dynamique. Un bilan global est fait avec le jeune et les différents partenaires au projet afin de voir si on prolonge l'hébergement. Le CPAS est un partenaire important dans ce projet car le jeune pourra être aidé financièrement (d'où les conditions d'accès particulières au projet) et nous travaillerons le lien avec les différents services du CPAS au passage vers la majorité. Nous poursuivons d'ailleurs l'accompagnement au-delà des 18 ans et en collaboration avec l'AS du service social et/ou son agent d'insertion ISP.

L'accompagnement du jeune dans de nombreuses démarches concrètes est très important car ces jeunes ont besoin de voir comment on fait, d'entendre ce qu'on dit... d'autant plus qu'ils ont souvent été privés de ce type de référence parentale ou que cette dernière était déficiente.

Le partenariat AJ (Aide à la jeunesse) et CPAS offre une complémentarité de l'aide proposée. La gestion du projet par l'AMO permet d'accompagner le jeune hors de tout mandat et c'est le jeune qui sera dès le départ associé au projet comme partenaire (contrat de collaboration qu'il signe). Accepter un public de 16-25 ans : pas de rupture à la majorité et continuité du soutien.

Le fait de travailler avec tout public jeune : pas uniquement les jeunes issus de l'AJ, mixité, jeune maman, MENA,...

Pas de présence 24/24h ni 7/7j, ce qui est intéressant car cela met le jeune dans une réalité d'autonomie et ne lui donne pas l'impression d'être contrôlé en permanence. Cela permet au jeune d'expérimenter et parfois de se confronter à certains obstacles.

Nous avons également mis l'accent sur l'importance de travailler de nombreux domaines qui pourront varier selon le jeune et prendront parfois la forme d'ateliers collectifs : énergie, santé, budget,...

Nous essayons également de développer un travail avec le voisinage mais aussi avec l'ensemble des jeunes afin de sortir d'une logique purement individuelle : conseil des jeunes, activités collectives,...

2.4 INCONVÉNIENTS ET PISTES D'AVENIR

Notre projet a bien entendu ses limites et il rencontre ses difficultés.

Retenons notamment la compétence CPAS qui, malgré son apport d'une solution en terme d'aide financière pour les jeunes saint-gillois ou assimilés, ne permet pas d'accueillir d'autres jeunes. Une piste serait que nous puissions obtenir un accord de principe pour la prise en charge par le CPAS initialement compétent ou de développer le partenariat avec l'AS pour ne

pas rester dans une logique trop restrictive actuelle émise par le CPAS de Saint-Gilles.

D'une manière générale, nous remarquons qu'il est difficile de trouver un logement pour les jeunes, même après leur passage par le KAP et même s'ils acceptent des mesures de soutien. Nous devrions faciliter les accès aux logements AIS déjà saturés de convention de partenariat et de liste d'attente. Peut-être faudrait-il creuser la piste d'une AIS (ou plusieurs) spécialement conçue pour ce jeune public de 16 à 25 ans avec la collaboration d'autres services pour l'accompagnement.

Les problèmes d'addiction et de troubles psychiatriques importants sont également une limite pour nous compte tenu du cadre du KAP (pas de présence 24/24h ni 7/7j notamment) et des difficultés supplémentaires en tant que facteur de risque important. Les structures de ce type où l'accompagnement doit être plus intensif font défaut.

Le travail avec le voisinage est également difficile car le public jeune sera souvent associé aux problèmes de voisinage (bruits, effets de groupes ou de bandes,...). C'est un travail qui n'est pas souvent mentionné malgré son importance : il faut pouvoir maintenir le dialogue, informer, parfois servir de médiateur, gérer les plaintes vers la police ou les autorités communale. À ce propos, une bonne collaboration et un soutien des autorités communales sont également indispensables.

Enfin, les moyens nécessaires notamment en termes d'encadrement et d'accompagnement des jeunes doivent être importants et nous sommes confrontés à la difficulté de valoriser ce temps de travail nécessaire auprès du jeune pour l'accompagner dans ses démarches, pour créer un lien essentiel de confiance, pour pouvoir disposer de moments informels de rencontres et de discussions.

En ce qui concerne le KAP, nous ne savons pas si nous pourrions obtenir de nouveaux moyens après la fin de la période «projet expérimental» au cours de laquelle nous étions soutenus par l'Aide à la Jeunesse et ce travail d'accompagnement spécifique des jeunes dans le projet KAP, mais aussi la gestion et l'évolution du projet ne peut reposer sur le personnel du CEMO qui doit aussi poursuivre l'ensemble de ses missions.

RÉFÉRENCES

Ce sont surtout notre expérience du KAP et nos constats issus de notre travail global et quotidien au CEMO qui ont été mes références dans la rédaction de ce texte.

Voici un lien vers un article concernant le KAP

<http://www.lalibre.be/actu/bruxelles/article/747328/l-avenir-passe-par-le-kap.html>

Notre projet a pu être présenté à plusieurs reprises ; auprès de partenaires de terrains mais aussi lors de la conférence des CPAS le 20 novembre 2011, à la journée de débat public organisé par l'Observatoire de la santé et du social le 24 octobre 2012 mais aussi lors de la journée sur l'autonomie des jeunes organisée par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse le 5 mars 2013. Ces présentations ont souvent été suivies de nombreux contacts de services montrant leur intérêt pour ce type de projet et nous avons rencontré plusieurs services, notamment des CPAS, qui souhaitaient en savoir davantage afin de développer éventuellement un projet similaire.

3. TON AVENIR T'APPARTIENT

D'Broej

D'Broej

De Brusselse Organisatie voor de Emancipatie van Jongeren
Henegouwenkaai 29/6, 1080 Brussel

Tel : 02/412.06.50

Fax : 02/412.06.59

www.dbroej.be

info@dbroej.be

Personne de contact :

Stijn de Meulenaere, Coördinateur D'Broej

3.1 CONTEXTE

En organisant des initiatives de loisir, l'asbl D'BROEJ («BRuxelles s'Organise pour l'Émancipation des Jeunes») souhaite contribuer à l'émancipation (sur le plan tant individuel que collectif) d'enfants et de jeunes issus d'un nombre de quartiers moins favorisés de Bruxelles. En partant de leur environnement, les quartiers bruxellois, nous offrons aux jeunes un cadre positif au sein duquel ils peuvent déployer davantage leurs talents et leurs compétences.

D'Broej ASBL a été créée le 24 septembre 2008 et depuis janvier 2010, l'asbl est active en tant qu'asbl-fusion pour ses sous-groupes. Actuellement, il s'agit de : MJ Chicago (Bruxelles), Centrum West (Molenbeek), Brussels Boxing Academy (Bruxelles), Ratatouille (Schaerbeek), Association des jeunes Marocains (Molenbeek), MIKS (Laeken), Jongerenwerking Peterbos (Anderlecht) et l'animation des jeunes de Maison de quartier Chambéry (Etterbeek).

Dans le cadre de ces animations, D'Broej développe également un pilier de bien-être pour ces jeunes nous permettant d'organiser des actions préventives sur plusieurs thèmes relatifs au bien-être à l'intention des groupes de parents, des adolescents et des jeunes, ainsi que de travailler sur l'assistance individuelle et l'orientation en faveur des jeunes. Nous défendons leurs droits et leurs intérêts en vue d'améliorer leur position structurelle au sein de la société.

L'objectif de notre travail pour jeunes est de contribuer à l'émancipation des enfants et des jeunes issus de quartiers socialement défavorisés.

À cette fin, il convient d'élaborer un processus en concertation avec les enfants et les jeunes afin d'atteindre une position où ils seraient aptes à endosser un rôle de pionnier. Ce rôle, ils peuvent l'appliquer dans l'animation pour jeunes ou au sein d'un autre mouvement qui ambitionne de contribuer à l'émancipation. Les actions pour jeunes doivent en effet tendre à honorer la contribution et l'implication des jeunes qui y participent.

C'est un travail de groupe. Non seulement parce que le processus se déroule au sein du groupe (l'essence même de l'animation pour jeunes) mais aussi parce que le groupe est

impliqué en tant que tel. L'objectif n'est pas de stimuler des individus et de les faire évoluer. Le développement individuel sera le fruit du travail émancipatoire, et non le contraire. Ce processus confère une attention et un espace pour des activités qui offrent des possibilités d'expérimentation et d'expérience de façon agréable et accessible.

L'accompagnement et la formation des jeunes ne sont pas de simples effets secondaires ou aspects accessoires agréables, mais des objectifs essentiels. Contrairement à l'animation «ordinaire» pour jeunes, notre groupe cible ne comprend aucun groupe au sein duquel nous pourrions piocher des idées pour créer un contexte : nous devons le développer nous-mêmes.

Le travail émancipatoire pour jeunes est vaste, mais il a des limites. Il doit constituer un partenaire actif au sein d'un réseau qui peut être composé de travail de quartier, d'écoles, d'associations de parents, d'organisation de bien-être, etc. Il est également nécessaire d'instaurer des collaborations avec des acteurs spécialisés si cela peut apporter une valeur ajoutée. Par exemple, au niveau de la créativité, de la musique, du sport, etc. Pour ce qui est de la formation, nous pouvons également mettre en place une collaboration, mais ce domaine fait partie intégrante du travail en faveur des jeunes.

Grâce à ce rôle actif et à sa participation à un réseau, l'animation pour jeunes est à même de nourrir de grandes ambitions de contribution pour les processus de changement. Notre but n'est pas de confondre ce souhait avec l'image idéale de la révolution du quartier ou de la société. Ce point est en effet lié à la politique (internationale) et aux développements sociaux, aussi s'agit-il d'un objectif que nous ne pouvons pas réaliser.

Nous souhaitons décliner les actions/initiatives que nous prévoyons pour ceux et celles que nous considérons comme notre groupe cible en fonction d'une analyse socio-économique. Cela nous permet de considérer la situation des jeunes dans sa globalité. Outre le contexte culturel, la situation au sein de l'enseignement, la situation familiale, la position dans la société, le marché de l'emploi, etc. sont eux aussi autant de facteurs déterminants.

Par conséquent, notre objectif est de tenir compte tant du modèle de responsabilité individuelle que du modèle de responsabilité sociale pour nos prises de position et la délimitation de nos missions. De cette façon, nous voulons éviter que l'individu soit responsable de sa position sociale fragile, sans que la structure sociale n'entre en ligne de compte. Cette approche empêche les jeunes de se poser en victime leur permet d'endosser une responsabilité partagée.

Par conséquent, nous cherchons des pistes et des stratégies de solution qui les motivent à prendre part aux débats de fond sur des sujets de société.

Notre travail émancipatoire pour les jeunes à Bruxelles veut s'intégrer au quartier, et sa population doit le refléter. Dans le contexte bruxellois, cela signifiera que plusieurs langues seront utilisées.

L'animation pour les jeunes est un travail de groupe. Le processus émancipatoire que nous souhaitons mettre en place avec les enfants et les jeunes requiert un mélange sain de personnes qui souhaitent assumer le rôle de pionnier, d'invités qui veulent profiter de la vie, de casse-cous qui vivifient l'organisation, de punks qui veulent zoner, de cadets qui veulent tout donner, etc. Nous comprenons qu'actuellement, une partie des jeunes des groupes marginaux n'ont pas les forces requises pour agir dans un contexte de groupe. Ils ont besoin un cadre leur offrant beaucoup plus d'accompagnement, ce que nous ne pouvons malheureusement pas offrir.

3.2 MÉTHODES

Les méthodes utilisées au sein de notre travail pour les jeunes bruxellois prennent vie grâce à un modèle qui engendre un engagement de la part des jeunes.

Ce modèle comprend des objectifs qui forment une structure par étape vers un engagement volontaire dans l'animation pour jeunes ou dans l'environnement de la personne et vers un esprit d'initiative.

Les méthodes utilisées doivent poursuivre l'intérêt de l'objectif. Voici un aperçu de ces objectifs :

3.2.1 Développement des jeunes

- Apprendre aux enfants et aux jeunes les comportements de base de façon adaptée grâce aux ateliers de groupe : stimuler la fourniture d'efforts soutenus, l'obtention d'un résultat, les compétences de groupe pour collaborer, l'écoute, la parole, etc.
- Donner des chances de croissance et de développement
- Développer une relation positive avec des adultes (personnes de référence)
- Créer des chances d'augmenter l'estime de soi
- Développer les compétences individuelles

3.2.2 Moniteurs pour les jeunes

- Créer des perspectives d'esprit d'initiative par la programmation et l'organisation Travail par projet lié aux rêves/souhaits/problèmes des jeunes.
- Apporter des connaissances aux jeunes, ce qui peut leur permettre de cadrer des expériences et des milieux (culturels)
- Développer des capacités de prise de décision et de résolution de problèmes.
- Faire participer les jeunes à des projets sociaux.

3.2.3 Conseil des jeunes

- Apprendre à gérer la démocratie et la participation de façon responsable : acquérir le principe de «porte-parole d'un groupe»
- Parvenir à dresser des analyses et à agir sur des thèmes que les jeunes choisissent
- Contribuer à l'identité de groupe et voir les jeunes comme des acteurs d'un changement social

3.2.4 Organisation des jeunes

- Faire évoluer les jeunes vers un engagement responsabilisé
- Les jeunes agissent
- Les jeunes parviennent à conclure des accords de coopération

3.3 BÉNÉVOLES ET ENGAGEMENT

Comme nous appliquons une approche socio-économique de la situation du groupe cible, nous sommes attentifs aux exigences spécifiques liées à un engagement volontaire. Ainsi, pour notre groupe cible, l'engagement volontaire est bien plus confronté à des obstacles matériels et est davantage orienté vers le résultat.

C'est pourquoi le caractère sociétal de l'engagement est crucial. L'implication revêt dès lors une dimension personnelle : on recherche des solutions pour des situations qui constituent le problème structurel le plus difficile aux yeux de notre groupe cible. Il s'agit d'un puissant facteur de motivation que l'on ne retrouve pas dans le travail bénévole libre.

Dans le cadre de la traduction d'objectifs en méthodes, il importe d'agir en fonction de la demande en partant de l'inspiration des jeunes. Une approche basée sur l'offre est trop sensible à la surenchère et place les jeunes dans une position d'exigence.

L'offre dans le cadre du travail pour jeunes doit être attrayante de telle sorte à agir comme un aimant et un facteur de motivation, également pour les jeunes issus d'autres organisations ou quartiers.

Lors de l'élaboration de notre offre d'animation pour jeunes dans le contexte urbain, nous voulons combiner les méthodes appliquées par les mouvements de jeunesse et l'ancrage dans le quartier qui est typique de notre action pour jeunes.

Pour réussir que les initiatives soient couronnées de succès, un savant mélange de bonnes connaissances de l'action avec le groupe cible et de capacités professionnelles est nécessaire. Le secteur se perçoit comme un acteur dans un vaste contexte bruxellois de travail pour jeunes qui ne correspond pas forcément avec les domaines politiques établis par des structures.

Nous plaçons donc pour un financement bicommunautaire de notre modèle d'animation pour jeunes. Nous pensons qu'il est du devoir des autorités publiques d'en parler entre elles. De cette façon, de concert avec le secteur, il sera possible de rechercher des moyens de financer toute notre palette d'activités tout en respectant les choix sur le fond. Le contexte social des quartiers, en effet, ne se superpose pas aux frontières linguistiques ou à des domaines politiques rigides.

3.4 DURBUY

Et enfin, nous avons la joie de vous présenter brièvement l'un de nos projets, qui s'oriente plus particulièrement sur le passage à l'âge adulte et les choix qui y sont liés. Ce projet vise les jeunes qui ne voient peu ou plus de perspective dans leur parcours de formation ou d'emploi et qui ont, pour la plupart, perdu toute motivation. Nous poursuivons ce projet car nous pensons qu'il porte ses fruits et qu'il semble toujours représenter un tournant pour les jeunes participants. Vous trouverez ci-dessous les principaux aspects du projet :

Étape 1 :

Il est décidé, avec les jeunes, qu'ils partiront en week-end. Le jour du rendez-vous, ils sont tous déposés séparément dans un lieu de Bruxelles ou dans ses environs. Ils sont invités à se démettre de leur téléphone et reçoivent pour mission de rejoindre une destination à vélo. La distance est déterminée en fonction des capacités physiques individuelles des participants, mais l'objectif est qu'ils fassent chemin (seuls) toute la journée.

Étape 2 :

À l'arrivée au lieu d'hébergement, un premier entretien de groupe est organisé pour que les jeunes mettent des mots sur l'épreuve qu'ils viennent de vivre et partagent entre eux leurs expériences. L'objectif est de leur montrer de quoi ils sont capables lorsqu'ils se lancent et que cela n'est pas très différent dans la vie de tous les jours. Ils découvrent également le potentiel de chacun des individus du groupe.

Étape 3 :

Travailler sur la « ligne de vie » : encadrés par des accompagnateurs, les jeunes prennent place autour de la table pour dessiner leur propre « ligne de vie ». L'objectif est de donner un large aperçu du passé de chacun : le parcours scolaire, avec ses réussites et des obstacles, les expériences professionnelles, les leçons de vie, les points forts et points faibles personnels, etc. ainsi que la perspective d'avenir dans 3 et dans 10 ans, les ambitions professionnelles, etc.

Étape 4 :

Le travail sur la ligne de vie individuelle s'alterne avec des aventures en groupe. Ces activités dynamiques de groupe et de *team building* et leur évaluation sont utilisés afin de mieux comprendre la personnalité de chacun. Les moniteurs observent les jeunes durant les diverses activités et prennent note de leurs observations. Le fait de décrire comment quelqu'un est et agit représente une partie importante du parcours, cette description servant également de base pour

le CV qu'ils apprendront à rédiger et les choix y afférents. Les observations sont abordées en groupe et sont ainsi analysées à l'aide des expériences des autres membres du groupe.

Étape 5 :

Présentation et évaluation de la ligne de vie individuelle en groupe, assorties des commentaires des membres. Ensuite, sur la base de cette ligne de vie, des réactions, des qualités et des souhaits personnels, un plan d'avenir est examiné lors d'un entretien individuel avec les jeunes.

Étape 6 :

Le week-end se clôture par une discussion de groupe où les différents projets d'avenir sont abordés et où les jeunes peuvent exprimer leur sentiment à ce propos.

4. LES PRIMO-ARRIVANTS, DES BRUXELLOIS ASSEZ MÉCONNUS DONT ON PARLE BEAUCOUP

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Avenue de Stalingrad 24, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/289.70.50

Fax : 02/512.17.96

www.cbai.be

info@cbai.be

Auteurs/personnes de contact :

Jonathan Unger – Centre Bruxellois d'Action Interculturelle – CRAcs (jonathan.unger@cbai.be 02/289.71.63)

Quentin Schoonvaere – Université Catholique de Louvain – Démo (quentin.schoonvaere@uclouvain.be 010/47.41.80)

S'il est de plus en plus souvent question des primo-arrivants à Bruxelles, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un public assez peu connu des pouvoirs publics qui prétendent s'adresser à eux, et ce même si ce public est parfois très bien connu des travailleurs sociaux qui mettent en œuvre des actions à leur intention. Le CBAI et l'UCL ont contribué à combler ce manque d'informations en réalisant un état des lieux de la situation des primo-arrivants à Bruxelles^[1], dont nous présentons ici les principaux enseignements, en concentrant notre attention sur les jeunes adultes.

4.1 LES PRIMO-ARRIVANTS À BRUXELLES : UNE POPULATION IMPORTANTE EN AUGMENTATION

Les primo-arrivants^[2] constituent une part importante de la population de la capitale. À Bruxelles, au premier janvier 2010, un habitant sur dix est un étranger arrivé en Belgique depuis moins de trois ans. Cette valeur singularise la Région bruxelloise par rapport aux autres régions : en Wallonie et en Flandre les primo-arrivants représentent respectivement 1,8 % et 2 % de la population.

L'importance de cette présence de nouveaux habitants est relativement neuve : le nombre de primo-arrivants à presque doublé en dix ans, passant de 56.619 en 2000 à 110.674 en 2010. Dès lors, c'est aussi en termes relatifs que la présence des primo-arrivants s'est accrue : en 2000, seul un habitant sur 16 (6 %) était primo-arrivant.

La diversité des profils des primo-arrivants suppose une diversité des logiques résidentielles. Selon les origines géographiques des migrants, on observe des présences importantes autour des institutions européennes, des pôles universitaires ou dans les quartiers plus précarisés du «croissant pauvre» bruxellois (carte 4-1). Ce constat renvoie à la pluralité des motifs de migration (migrations liées à l'exercice d'une activité professionnelle, à la poursuite d'études, ou liées au regroupement familial ou des demandes d'asile) ainsi qu'à la variété des situations socio-économiques de ces personnes qui partagent comme caractéristique le fait d'être récemment arrivées en Belgique. Les jeunes primo-arrivants issus des pays de l'UE15 (carte 4-2) résident principalement dans la première couronne du quadrant sud-est bruxellois, entre le haut de Saint-Gilles et Etterbeek, ainsi que sur le campus de l'UCL à Woluwé. Les ressortissants de l'UE12 et des pays tiers présentent des géographies résidentielles différentes (carte 4-3 et 4-4), parfois un peu différentes de celles des migrants plus anciennement installés à Bruxelles.

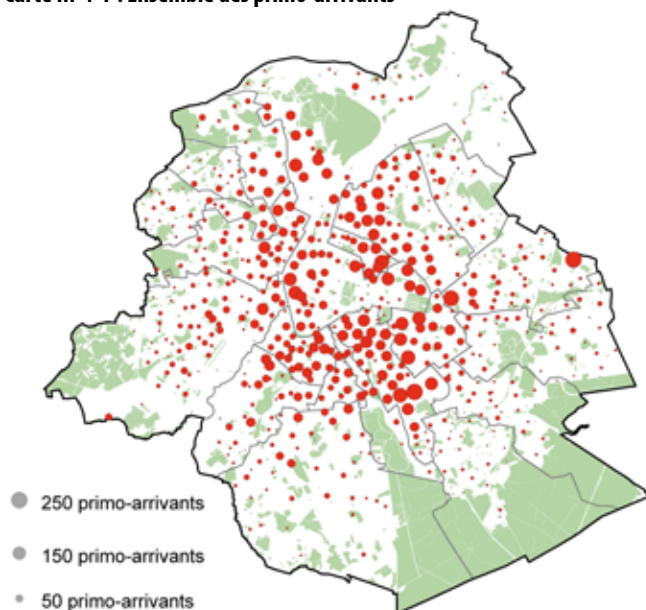
Dès lors que certains quartiers sont plébiscités, la part de primo-arrivants dans la population peut prendre localement des valeurs bien supérieures à la moyenne régionale. Ainsi, le quart des primo-arrivants habite dans des quartiers où au moins un habitant sur 6 est primo-arrivant, et dans certains quartiers, c'est un habitant sur 5, voir sur 4 qui est primo-arrivant. Ce constat, d'une forte concentration des primo-arrivants dans certains quartiers, plaide pour que la question de l'accueil et de l'intégration de ces nouveaux bruxellois ne soit pas uniquement entrevue à travers des enjeux d'insertion individuelle (emploi, formation, cours de langue par exemple), mais également à travers des enjeux liés au vivre ensemble et à la participation citoyenne. Par ailleurs, dans certains quartiers, comme ceux de la seconde couronne ouest, on observe une présence relativement nouvelle des primo-arrivants. La géographie de cette population primo-arrivante n'est donc pas figée, et de nouveaux quartiers sont sans doute appelés à voir la présence de migrants récents se renforcer.

[1] Cette étude a été réalisée par Alexandre Ansay (CBAI), Thierry Eggerickx (UCL-Démo), Elisabeth Martin (UCL-Démo), Quentin Schoonvaere (UCL-Démo) et Jonathan Unger (CBAI). Elle a été réalisée à la demande de Charles Picqué, Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française.

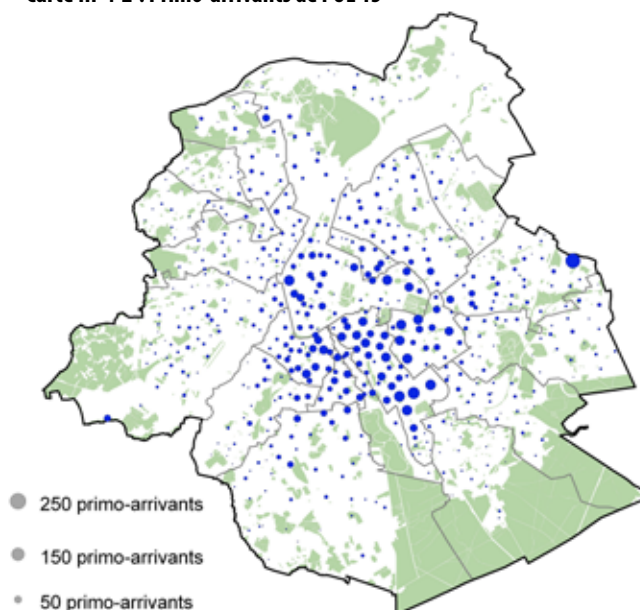
[2] Définis ici comme les personnes étrangères au moment de la migration arrivées en Belgique dans les trois années qui précèdent et détenant un titre de séjour de plus de trois mois.

Cartes III-4-1 à III-4-4 : Lieux de résidence des primo-arrivants âgés de 18 à 25 ans au moment de la migration (situation au 01/01/2009)

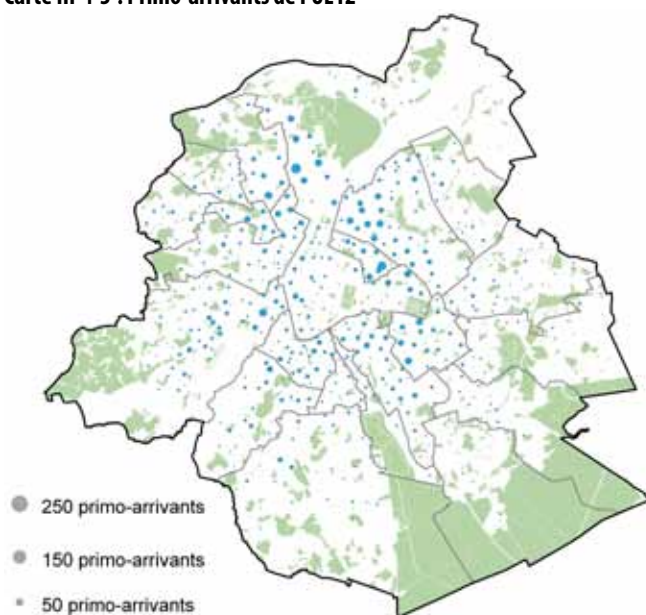
Carte III-4-1 : Ensemble des primo-arrivants



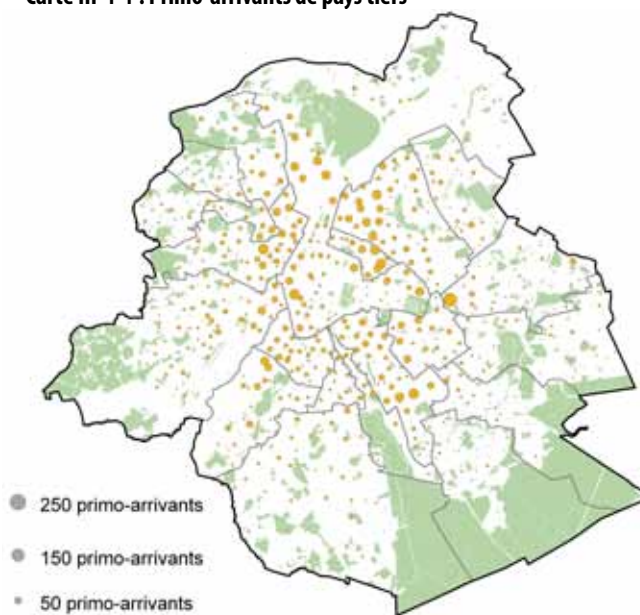
Carte III-4-2 : Primo-arrivants de l'UE 15



Carte III-4-3 : Primo-arrivants de l'UE12



Carte III-4-4 : Primo-arrivants de pays tiers



Source : Registre National 2009
 Traitement et Cartographie : UCL-Démo / CBAI

4.2 UNE POPULATION PRIMO-ARRIVANTE JEUNE, AUX ORIGINES DIVERSIFIÉES

Au 1er janvier 2010, les 15-24 ans représentaient 12 % de l'ensemble de la population bruxelloise. À cette même date, 17 % des primo-arrivants (soit 19 141 personnes) sont âgés de 15 à 24 ans. Il y a donc une surreprésentation de ces nouveaux arrivants au sein de cette jeune population. La comparaison des pyramides des âges des primo-arrivants dans le temps, entre 1995 et 2010, fait toutefois apparaître un léger vieillissement de cette population avec une évolution à la hausse de la part des classes d'âge des plus de 30 ans. On gardera à l'esprit qu'il s'agit ici de valeurs relatives : le contexte général étant celui d'une augmentation, spectaculaire, du nombre de primo-arrivants.

Tableau III-4-1 : Nationalités au moment de la migration des primo-arrivants bruxellois (situation au 01/01/2010)

	Primo-arrivants âgés de 15 à 24 ans	Primo-arrivants tous âges confondus
UE15	35 %	33 %
UE12	21 %	25 %
Pays européens non UE	2 %	2 %
Balkans	3 %	2 %
Turquie	3 %	2 %
Afrique du Nord	13 %	12 %
Afrique subsaharienne	10 %	10 %
Amérique du Nord	3 %	2 %
Amérique latine	3 %	3 %
Asie	7 %	9 %
Autre	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Source : Registre National 2010
Traitement : UCL-Démo

Du point de vue des origines, les jeunes primo-arrivants ne se distinguent pas de manière importante de leurs aînés. Plus de la moitié d'entre eux sont issus d'un pays de l'UE27, avec une prédominance des ressortissants de l'UE15, c'est-à-dire les pays membres de l'Union avant l'élargissement de 2004. Ce sont ensuite les ressortissants des pays d'Afrique du Nord, et principalement du Maroc, qui composent le groupe le plus important (13 % des 15-24 ans).

Depuis l'élargissement de l'Union européenne aux États d'Europe centrale et orientale, on constate une croissance importante des migrations en provenance de ces pays. Tous âges confondus, on retrouve sans réelle surprise la France et le Maroc comme première origine des primo-arrivants (respectivement 14 % et 10 % des primo-arrivants bruxellois), viennent ensuite la Pologne et la Roumanie, avec des contingents qui composent 9,5 et 9,3 % du total des nouveaux migrants. Alors que ces primo-arrivants roumains et polonais ont très fréquemment un emploi, ils résident dans des quartiers précarisés, aux loyers faibles, plébiscités par des personnes à plus faibles revenus. Ceci laisse penser qu'une partie de leurs revenus sont envoyés dans le pays d'origine ou constituent une épargne pour un retour au pays. Une part de ces migrants d'Europe centrale et orientale se situe donc dans la perspective d'une migration temporaire.

4.3 DES MOTIFS DE MIGRATION ET DES ANCRAGES EN BELGIQUE DIVERSIFIÉS

Tous âges confondus, les primo-arrivants issus des pays tiers sont, à Bruxelles, un peu moins fréquemment que dans les autres Régions, détenteurs de titres de séjour qui laissent penser qu'il n'existe pas ou peu d'ancrage en Belgique préalable à la migration. En effet, 37 % des primo-arrivants bruxellois, se sont vus octroyer un titre de séjour suite à la reconnaissance d'un statut de réfugié, ou pour des raisons humanitaires ou médicales (contre 50 % en Région Wallonne et 51 % en Région Flamande), et 44 % ont bénéficié d'un titre de séjour lié au regroupement familial, à l'exercice d'une activité rémunérée (10 %) ou à la poursuite d'études (8 %).

Les données d'Eurostat permettent d'analyser les motifs de délivrance des titres de séjour octroyés à des 20-24 ans selon la nationalité en 2011. Elles concernent l'ensemble de la Belgique — Tableau 4-2.

Toutes origines confondues, un tiers des 20-24 ans se sont vus octroyer un titre de séjour dans le cadre du regroupement familial, près de 20 % dans le cadre de la poursuite d'études et 44 % dans le cadre de la reconnaissance d'un statut de réfugié, ou pour des raisons humanitaires ou médicales. Ces données générales varient selon la nationalité des migrants : les jeunes

Tableau III-4-2 : Motifs de délivrance des titres de séjours accordés à de 20-24 ans en 2011

	Raisons familiales	Raisons liées à la poursuite d'études	Raisons liées à l'emploi	Autres raisons	Total	Nombres de titre de séjour délivrés en 2011
OCDE	32 %	40 %	10 %	18 %	100 %	1284
Pays européens (hors UE)	23 %	11 %	6 %	59 %	100 %	1228
Maghreb	72 %	15 %	3 %	11 %	100 %	1245
Afrique subsaharienne	22 %	13 %	4 %	62 %	100 %	1672
Proche et Moyen-Orient	16 %	5 %	2 %	76 %	100 %	367
Amérique latine	45 %	24 %	8 %	22 %	100 %	307
Asie	23 %	17 %	7 %	54 %	100 %	1687
Apatrides et Inconnus	9 %	1 %	2 %	89 %	100 %	115
Total	32 %	18 %	6 %	44 %	100 %	7905

Source : Eurostat, consultation en ligne (mars 2013)

issus de l'Afrique subsaharienne, nombreux, apparaissent à cet égard comme potentiellement plus souvent fragilisés (car arrivant en dehors de tout ancrage) que les jeunes issus du Maghreb ou d'Asie. La poursuite d'étude est, pour tous les groupes nationaux à l'exception des ressortissants de pays de l'OCDE, un motif assez peu important.

4.4 LES JEUNES ADULTES PRIMO-ARRIVANTS DU POINT DE VUE DE L'EMPLOI ET DE L'AIDE SOCIALE

Pour échapper à la précarité, mieux vaut avoir un emploi. Que nous apprennent les données disponibles sur l'insertion sur le marché de l'emploi des personnes récemment arrivées en Belgique, et plus particulièrement des jeunes adultes ?

Tableau 4-3 — Si l'on observe le taux d'emploi des primo-arrivants bruxellois, c'est-à-dire la part des individus ayant un emploi (salarié ou indépendant, à temps plein ou à temps partiel), on constate que l'origine et la durée de séjour en Belgique jouent un rôle non négligeable dans l'intégration sur le marché du travail. Un jeune^[3] Belge bruxellois sur deux (50 %) a un emploi^[4] contre un étranger sur trois non issu de l'UE ou de l'OCDE (34 %). Parmi les primo-arrivants non issus de l'UE ou de l'OCDE c'est une personne sur quatre (24 %) qui exerce un emploi. Le taux d'emploi des ces jeunes primo-arrivants est

[3] Dans cette partie, nous avons considéré comme jeune les individus âgés de 20 à 29 ans.

[4] Selon les données de la Banque Carrefour transmises dans le cadre de l'étude mentionnée.

donc deux fois inférieur à celui des belges de la même tranche d'âge.

L'effet de l'âge n'est pas le même selon que l'on soit primo-arrivant ou non. En effet, les 20-29 ans sont, parmi les primo-arrivants des pays pauvres, ceux pour lesquels le taux d'emploi est le plus élevé : celui-ci diminue avec l'âge, les plus âgés (par exemple les 30-39 ans) exercent moins fréquemment un emploi. Pour les Belges, il en va à l'inverse : le taux d'emploi des 20-29 ans est le plus faible de toutes les classes d'âge. Bien entendu, ce taux d'emploi reflète, particulièrement pour les jeunes, plusieurs choses : il peut s'agir des difficultés à trouver un travail, mais également du nombre plus important de jeunes qui poursuivent des études ou une formation et qui se maintiennent donc volontairement à l'écart du marché du travail. Dès lors, il nous faut également poser un regard sur ce qui se produit à l'autre extrémité du spectre des situations sociales, tel que nous pouvons l'appréhender à l'aide des données dont nous disposons.

Tableau 4-4 — À côté du taux d'emploi, nous avons observé la part d'individu qui bénéficie d'une aide octroyée par un CPAS (revenu d'intégration sociale ou aide équivalente à celui-ci). Sans réelle surprise, les primo-arrivants bénéficient plus fréquemment d'un revenu d'intégration (ou équivalent) que les Belges. Le recours à ce type d'aide sociale concerne en effet 6 % des personnes étrangères arrivées il y a moins de 3 ans, contre 2 % des Belges. Toutefois, l'importance de ces situations de précarité ne distingue pas réellement les primo-arrivants des autres étrangers résidant à Bruxelles : les valeurs observées pour ces deux groupes sont similaires, voir même très légèrement en faveur des primo-arrivants pour les 20-29 ans. Bien sûr, intégrer l'origine des primo-arrivants, en distinguant par exemple les

		20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Total
PA (< 3ans) étrangers	UE & OCDE	41 %	33 %	29 %	25 %	32 %
	Hors UE & OCDE	24 %	22 %	20 %	10 %	19 %
	Total	35 %	28 %	26 %	20 %	27 %
Non PA étrangers	UE & OCDE	41 %	52 %	51 %	41 %	47 %
	Hors UE & OCDE	34 %	46 %	42 %	25 %	39 %
	Total	38 %	50 %	48 %	35 %	44 %
Belges (Non PA)		50 %	69 %	68 %	61 %	61 %

Source : BCSS, 31/12/2009

		20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Total
PA (< 3ans) étrangers	UE & OCDE	2 %	1 %	2 %	2 %	1 %
	Hors UE & OCDE	15 %	11 %	15 %	18 %	12 %
	Total	7 %	5 %	7 %	8 %	6 %
Non PA étrangers	UE & OCDE	2 %	1 %	1 %	3 %	2 %
	Hors UE & OCDE	14 %	8 %	11 %	17 %	12 %
	Total	8 %	4 %	5 %	8 %	6 %
Belges (Non PA)		4 %	1 %	2 %	2 %	2 %

Source : BCSS, 31/12/2009

ressortissants des pays de l'Union européenne et de l'OCDE des autres primo-arrivants, amène à nuancer ces constats.

Les primo-arrivants issus de pays non membres de l'UE ou de l'OCDE sont en effet bien plus souvent en situation de devoir bénéficier d'une aide octroyée par un CPAS que les primo-arrivants issus des pays de l'UE ou de l'OCDE. Si ce constat était attendu, il montre l'importance de la précarité de ces primo-arrivants : 12 % bénéficient d'un RIS, et cette valeur est encore plus importante pour les plus de 50 ans (18 % de bénéficiaires de RIS) et pour les moins de 30 ans (15 %). Par contre, à nouveau, la situation des primo-arrivants ne se distingue pas de celle des autres étrangers, du moins pas du point de vue du recours à l'aide sociale des CPAS.

L'effet de l'âge sur la précarité n'est pas tout à fait le même pour les primo-arrivants et pour les autres Bruxellois. En effet, de manière générale, les jeunes adultes apparaissent comme plus fragilisés que les autres classes d'âge. Ce n'est pas le cas pour les primo-arrivants des pays hors UE et OCDE : 15 % des 20-29 ans bénéficient d'un RIS, c'est-à-dire la même proportion que celle observée parmi les 40-49 ans et une proportion inférieure à celle qui caractérise les 50-59 ans (18 %). Toutefois, la tranche d'âge la moins soumise au risque de devoir avoir recours à l'aide d'un CPAS est, pour les primo-arrivants comme pour les autres bruxellois, la tranche des 30-39 ans.

À la lumière des données dont nous disposons, il apparaît que le fait d'être jeune, c'est-à-dire ici âgé entre 20 et 29 ans, ne constitue pas, pour les primo-arrivants des pays pauvres un critère accentuant le risque de précarité extrême avec la même intensité que ce qu'on l'observe pour les Belges. Cette conclusion tient compte du fait que les niveaux de précarité sont systématiquement plus élevés pour les primo-arrivants que pour le reste de la population.

4.5 DES BESOINS D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION POLITIQUE

Outre la mise en évidence de l'importance d'adresser une offre spécifique aux primo-arrivants à Bruxelles, au regard de l'importance de cette catégorie de bruxellois et de sa précarité apparente, la réalisation de cette étude met en avant la nécessité, pour les pouvoirs publics, de se doter de meilleurs outils d'évaluation et de quantification des besoins. En effet, il apparaît assez malaisé de penser et de planifier une offre sociale si les besoins ne sont pas correctement identifiés (du point de vue de leur nature) ou mal estimés (du point de vue quantitatif), ce qui est le cas, par exemple, pour les primo-arrivants dont on ne sait quelle part d'entre eux détient un diplôme dans son pays d'origine, quelle part maîtrise le français, quelle part peut se prévaloir d'une expérience professionnelle directement exploitable dans le contexte bruxellois, etc. À défaut de meilleures informations de ce type, le risque de fonctionner sur base de représentations obsolètes existe.

5. LE SURENDETTEMENT ET LES JEUNES

Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale

Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale

Bld du Jubilé 155, 1180 Bruxelles

Tél. : 02/217.88.05

Fax : 02/217.88.07

info@mediationdedettes.be

www.mediationdedettes.be

5.1 CONTEXTE

5.1.1 Les missions du Centre d'Appui

Le Centre d'Appui a pour mission de soutenir l'action des services de médiation de dettes. À ce titre, nous organisons les formations destinées aux médiateurs de dettes, des supervisions, des rencontres et débats avec les créanciers, des groupes de travail et de réflexion et avons mis en place de nombreux outils pour les professionnels.

Mais au-delà de cette mission essentielle de soutien aux Services de médiation de dettes bruxellois, notre association œuvre aussi, depuis sa création en 1999, à améliorer l'accès à la justice, aux droits et à la défense des intérêts des personnes en difficultés financières et/ou en situation de pauvreté.

En outre, depuis 2000, notre association s'efforce de porter les constats de terrain des médiateurs de dettes et leurs revendications auprès des instances concernées, de faire mieux connaître leur métier et la problématique du surendettement.

5.1.2 La réflexion sur les problématiques liées au surendettement

Depuis sa création, notre association œuvre à mettre en place une concertation et une réflexion avec tous les acteurs liés au surendettement.

De par notre proximité avec les médiateurs de dettes, nous avons une grande connaissance des problèmes concrets auxquels sont confrontées les personnes surendettées et/ou en situation de pauvreté.

Les groupes de travail et de réflexion mis en place rassemblent des médiateurs de dettes (assistants sociaux et juristes), des avocats, des magistrats et ont pour but de trouver des solutions très concrètes à ces problèmes.

L'implication des travailleurs de terrain dans nos activités est une spécificité du Centre d'Appui qui trouve son origine dans l'histoire notre association (ex G.R.E.P.A.) ; c'est un atout inestimable pour le Centre d'Appui car ce sont les groupes de réflexion qui portent les informations, les problématiques issues du terrain.

C'est cet ancrage dans la réalité de terrain qui permet la réactivité du Centre d'Appui par rapport aux problèmes rencontrés dans l'action de terrain et fédère de fait les services de médiation, qui trouvent au Centre d'Appui un lieu d'expression, de partage d'expériences, de recueil d'informations.

Certaines de ces réflexions ont mené à la mise en place d'actions visant

- à sensibiliser les pouvoirs publics
- à formuler certaines recommandations (en vue d'améliorer la législation ou son application notamment en matière de recouvrement amiable, de règlement collectif de dettes, de crédit à la consommation)

C'est également notre ouverture aux autres associations et la mise en place de partenariats au-delà des frontières régionales et linguistiques qui nous a permis de mener à bien de nombreux projets (notons à titre d'exemples la journée sans crédit et la plateforme que nous avons créée pour obtenir la modification de la loi sur le recouvrement amiable pratiqué par les huissiers de justice qui rassemblent toutes deux une vingtaine de partenaires).

5.1.3 Les projets de prévention du surendettement

Les missions du Centre d'Appui comportent également une assistance aux personnes surendettées par la prévention, l'information sur les solutions au surendettement et sur l'existence et les activités des services. De nombreuses informations sont disponibles sur notre site à l'adresse www.mediationdedettes.be.

Depuis 2005, notre association **réalise des outils pédagogiques, organise des ateliers de consommateurs et soutient des projets pilote de prévention du surendettement en partenariat avec des associations ou des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale.**

5.2 CONSTATS

5.2.1 Les données disponibles sur la question du surendettement des jeunes bruxellois

Comme le soulignait déjà le 9^e Rapport sur la pauvreté, Bruxelles souffre d'un manque cruel de données en ce qui concerne le surendettement des ménages et le suivi des personnes en médiation de dettes.^[5]

Jusqu'à présent, une seule analyse régionale a pu être réalisée par le Centre d'Appui en 2006 sur le suivi des personnes surendettées à Bruxelles. Voyez le rapport statistique publié en mai 2007 et téléchargeable sur le site www.grepa.be.

En l'absence de données statistiques, il est impossible de dresser un état des lieux fiable de la situation ou un profil type

des jeunes suivis par les services de médiation de dettes en Région de Bruxelles-Capitale.

Une étude réalisée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement en 2011^[6] souligne qu'il est difficile de dégager des tendances générales en ce qui concerne le mode de vie des jeunes.

«Le "public jeune" n'existe pas en tant qu'entité unique, il s'agit d'avantage d'une mosaïque de publics différents». L'étude note d'importantes disparités quant au rapport à l'argent et aux types de dépenses en fonction de l'âge, selon que le jeune soit à l'école ou travaille, selon qu'il vive seul ou chez ses parents, le type de scolarité, la situation socio-économique des parents, ... L'étude relève néanmoins, pour les 12-18 ans, **une méconnaissance profonde du coût de la vie courante** : «*Ils sont incapables d'évaluer ce dont ils auraient besoin pour vivre s'ils devaient vivre seuls ou d'évaluer combien d'argent il faut en moyenne par mois pour qu'une famille comme la leur puisse vivre comme elle le fait. Ils évaluent précisément le coût des choses qu'ils connaissent ou utilisent. Par contre, ils ignorent le coût global de la vie et des postes fonctionnels (loyer, nourriture, électricité, etc.) tant qu'ils ne sont pas directement concernés*».

En outre, l'étude relève que, jusqu'à ce qu'ils accèdent à leur premier emploi, les jeunes ne montrent pas d'intérêt et **sont totalement ignorants en ce qui concerne le crédit et les services financiers**. Même les plus âgés ignorent l'information relative aux différents types de crédit, à leur destination ou leur mode de remboursement.

Parallèlement, nous constatons sur le terrain que, dès l'âge de 18 ans, **les jeunes, même en situation financière précaire et n'ayant pas de situation professionnelle stable, ont accès au crédit** (aux découverts bancaires et aux ouvertures de crédit principalement) et peuvent déjà rapidement se trouver dans une situation de surendettement liée au crédit à la consommation^[7].

5.2.2 Les données de la Centrale des crédits aux particuliers^[8]

On peut constater à travers les dernières données statistiques de la Centrale des Crédits aux particuliers que sur l'ensemble de la population majeure en Belgique, la classe des 18-24 ans

[6] Le Crédit et les jeunes, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, octobre 2011

[7] Sur la question de l'octroi et de l'usage des ouvertures de crédit par des personnes ayant des revenus modestes ou faibles, voyez également l'enquête réalisée en 2011 par le Réseau Financement Alternatif ASBL à la demande du SPP Intégration sociale. «*Les ouvertures de crédit : pour quoi faire ?*»

[8] La Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique est l'un des instruments de lutte contre le surendettement des ménages mis en place par les autorités belges. Ce fichier enregistre depuis 2003 l'ensemble des contrats de crédit à la consommation et de crédit hypothécaire conclus par des personnes physiques en Belgique ainsi que les éventuels retards de paiement qui surviennent dans le cadre de ces contrats.

[5] 9^e Rapport sur l'État de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social, COCOM, avril 2004, page 67

constitue 9,6 % des nouveaux emprunteurs, tandis que la classe des 25 à 34 représente 24 % des nouveaux emprunteurs^[9].

Parallèlement, les données de la Centrale confirment depuis plusieurs années qu'un emprunteur jeune est en moyenne plus à risque qu'un emprunteur plus âgé. Comme le souligne la BNB, «des facteurs économiques tels que le fait de disposer ou non d'un revenu professionnel ou de remplacement et l'importance de celui-ci ou la sécurité d'emploi jouent assurément un rôle à ce niveau, mais l'attitude et le comportement tant des jeunes que des dispensateurs de crédit qui s'adressent à ce groupe cible doivent être pris en considération»^[10].

En outre, **les jeunes Bruxellois présentent statistiquement un risque accru de surendettement lié au crédit à la consommation.** En effet, le dernier rapport de la Banque Nationale^[11] souligne que :

- **les jeunes emprunteurs présentent plus de défaut de paiement que les autres catégories d'âge** en ce qui concerne le crédit à la consommation. Les moins de 35 ans représentent en effet 27,5 % des personnes qui ont conclu un nouveau contrat en 2012, mais cette même catégorie d'âge représente 35,9 % des emprunteurs défaillants sur ce type de crédit.^[12]
- **les emprunteurs bruxellois présentent plus de défaut de paiement que les emprunteurs wallons ou flamands :** 8,5 % des Bruxellois ayant contracté un crédit à la consommation ont un défaut de paiement (contre 3,8 % en Flandre et 7,0 % en Wallonie).^[13]

5.2.3 La nécessité de mettre en place des actions de prévention

Il est rapidement apparu aux médiateurs de dettes qu'il était impossible de mener une action curative sans envisager simultanément une action préventive. Sans éducation financière, sans une prise de confiance de sa valeur personnelle et sans une remise en confiance quant à ses capacités, impossible d'éviter que la personne surendettée, ayant apuré ses dettes grâce à la médiation de dettes, ne retombe dans les affres du surendettement.

Plus évident encore, il est indispensable de faire de la prévention au surendettement avant que la personne ne soit en situation de surendettement.

Développer de nouvelles compétences, apprendre à gérer son budget, être conscient de ce qui compte réellement pour soi, développer un regard critique sur notre société de consommation,... bref faire ses choix en connaissance de cause et devenir acteur de sa consommation sont des moyens

efficaces pour lutter contre le surendettement mais aussi une démarche citoyenne.

Ainsi au sein des multiples compétences qu'un jeune consommateur acquiert dans sa vie, la compétence financière, lorsqu'elle se traduit par une gestion adaptée, contribue à atteindre l'équilibre budgétaire et, par conséquent, participe à son inclusion sociale et à son bien-être général.

L'émancipation des consommateurs (qu'ils soient jeunes ou moins jeunes) sur ces matières nécessite des formations et des informations sur mesure, ciblées, qui puissent atteindre la diversité croissante de leur mode de vie et de consommation et s'adapter à leur propre langage. La matière est riche et touche une gamme très large de savoirs, dont la transmission nécessite une gamme tout aussi large de méthodes, d'outils et d'intervenants.

5.2.4 La prévention du surendettement... le parent pauvre des services de médiation de dettes

Les médiateurs de dettes plaident depuis de nombreuses années pour que la prévention du surendettement soit reconnue comme une mission des services de médiation de dettes au même titre que la pratique curative de la médiation de dettes.

Le Centre d'Appui soutient le rôle de prévention des médiateurs bruxellois en organisant des formations spécifiques, en fournissant un support technique, méthodologique et logistique, en développant des outils didactiques et un centre de documentation, et en aidant au lancement de projets pilotes,...

Ainsi, les médiateurs de dettes bruxellois ont acquis, au fil du temps, les compétences en matière de communication, de pédagogie, de connaissances législatives et économiques mais aussi de savoir-être et de savoir-faire qui font d'eux les **personnes clés dans la prévention du surendettement.**

Hélas, ils ne disposent pas des moyens humains et financiers pour développer et/ou pérenniser des projets de prévention pourtant indispensables et ce, malgré les besoins et les nombreuses demandes émanant de services sociaux, d'écoles, de centres de formation, d'employeurs,...

En effet, en Région de Bruxelles-Capitale, les services de médiation de dettes, qu'ils soient issus du secteur public (CPAS) ou du secteur privé (associatif), ne bénéficient d'**aucun subventionnement spécifique** de la part de la Cocom.

La situation des CPAS est légèrement plus enviable que celle des ASBL puisque les CPAS bénéficient d'un subside fédéral (Fonds Énergie) mis en place dans le cadre de la loi du 4 septembre 2002^[14].

Il s'agit de l'**unique source** de financement des services de médiation de dettes mis en place **au sein des CPAS de la Région bruxelloise.** En outre, le public visé par la loi est restreint : il s'agit des personnes qui ont des dettes d'énergie.

[9] Rapport statistiques 2012, Centrale des crédits aux particuliers, Banque Nationale de Belgique.

[10] Voyez le Working Paper N° 78 – BNB – janvier 2006, page 25 et suivantes

[11] Statistiques 2012

[12] Cf. le tableau 3.2.3.1.

[13] Cf. le tableau 2.2.4.4. et le graphique 2.2.4.5

[14] Loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux centres publics d'aide sociale la mission de guidance et d'aide financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies, Moniteur belge du 28/09/2002.

Sur le terrain, on constate que ces subsides ont permis aux CPAS, soit de créer un nouveau service de médiation de dettes, soit de renforcer les équipes au sein des services existants.

Mais ces moyens restent largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins en médiation de dettes de la population bruxelloise et ne laissent que peu ou pas de place au développement de projets préventifs.

Nous regrettons aussi qu'il y ait un tel déséquilibre entre les moyens financiers alloués au secteur public (les CPAS) et au secteur privé (les ASBL). Nous pensons qu'il est important de veiller à ce que des services de médiation de dettes puissent également se développer au sein de services sociaux de l'associatif qui touchent un public différent de celui des CPAS.

5.2.5 Les projets de prévention développés à Bruxelles

Malgré cette situation, diverses initiatives ont le mérite d'exister et devraient être encouragées. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES MISES EN PLACE DANS LES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES

Plusieurs services de médiations de dettes réalisent des brochures ou des fiches d'information pour le consommateur et organisent des animations sur des thématiques liées au budget et à la consommation. Le public ciblé est en majorité les personnes en réinsertion professionnelle (article 60) mais plusieurs services organisent également des animations à la demande dans les écoles.

Certains services collaborent avec un auditeur énergie attiré qui effectue des audits simplifiés à l'attention principale des locataires dont la facture de gaz-électricité a été jugée excessive, afin de promouvoir de petites mesures matérielles bien pratiques (boudins de porte, tentures, ampoules économiques...) et comportementales (gestion du thermostat, aération des pièces...)

Depuis 2008, le service de médiation de dettes du CPAS d'Evere a mis en place un Espace consommateur qui permet au public de venir gratuitement poser toute question relative à la consommation qu'il s'agisse de voiture, de vacances, de frais scolaires ou de santé, d'impôts, de meubles... Ou encore de contrat de crédit, d'abonnement de télé, de GSM ou d'Internet, d'achat par correspondance, sur le net ou en grande surface...

DERNIER RAPPEL AVANT POURSUITES : UNE EXPOSITION INTERACTIVE

Créé par le CAFA en collaboration avec le Magic Land Théâtre à partir de témoignages de personnes surendettées, l'objectif de ce parcours didactique, original et interactif était de faire découvrir au spectateur la spirale du surendettement de «l'intérieur».

Ainsi, le spectateur est amené à rencontrer un banquier, un huissier, un juge, un vendeur,... Afin de s'immerger dans l'histoire du personnage qu'il doit incarner.

Les émotions ressenties sont fortes et les réactions souvent vives. Le visiteur devenu acteur est enfin conduit vers un espace de «débriefting» animé par des membres du service de médiation de dettes. À sa sortie, un kit pédagogique lui est remis, pour prolonger l'expérience.

L'exposition a été organisée à plusieurs reprises à St Gilles, à Etterbeek mais également à Namur et à Ans/Alleu et a touché un large public d'étudiants.

Quelques commentaires de jeunes participants laissés dans le livre d'or du CPAS d'Etterbeek :

- «*Excellente initiative!! Au début du parcours, j'aurais tellement voulu être à la place de mon personnage. Mais par la suite j'ai pu constater que la vie vaut mieux d'être vécue avec peu d'argent plutôt que beaucoup de dettes. L'info est passée. Merci. Je ne me laisserai jamais avoir (même si je gagne 4500 euros net 😊)*».
- «*On se rend compte qu'on est jamais à l'abri. Même quand on a un bon salaire, il faut vraiment rester prudent*»
- «*On ne voit pas les problèmes arriver et on se rend compte qu'en fait on avait rien prévu*»
- «*Je déteste le commerce Paradise. Je me suis presque laissé tenter d'acheter des choses dont je n'ai pas besoin. Surtout quand je n'ai pas les moyens. On a appris de bonnes choses. Merci.*»
- «*Spectacle très bien fait. Toute personne peut arriver un jour à se trouver dans ces problèmes. Les médias poussent aussi à l'achat avec carte de crédit. Ça ne devrait pas exister mais...*»
- «*Super expérience, chouette manière d'aborder ce sujet, très intéressante. C'est impressionnant de voir qu'on peut tous être victime d'une mauvaise situation, d'endettement. Cette expérience m'a beaucoup appris sur la vie et surtout à bien réfléchir avant de faire quoi que ce soit !*»

Plus d'infos sur www.actioncafa.be

LES ATELIERS CONSOM'ACTEURS ORGANISÉS PAR LE CENTRE D'APPUI

Dans le cadre de ses missions de prévention du surendettement, le Centre d'Appui organise et anime des ateliers sur les thèmes liés à la consommation, à la gestion du budget, aux crédits, au logement, aux soins de santé, aux valeurs sociales et personnelles,...

Les ateliers consom'acteurs sont organisés à la demande et en partenariat avec des associations, des employeurs, des écoles,... Chaque atelier est adapté aux spécificités de l'institution demandeuse et du/des public(s) concerné(s). Nous nous adressons à un public à risque : jeunes, bas salaires, public en formation Insertion Socioprofessionnelle, public des homes d'accueil, des CPAS, des ALE, premiers contrats de travail, etc.

Guidés par notre animatrice, les participants abordent en groupe et de manière ludique, à partir de jeux collectifs et de mises en situation, des questions liées à la gestion quotidienne de leur budget, à la consommation et aux dettes. L'expérience montre que ces thèmes débordent très vite sur d'autres

préoccupations telles que le surendettement, la santé, l'aide sociale, les rouages administratifs, etc.

Les discussions centrées sur les préoccupations et le vécu des participants leur permettent d'aborder les problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de la vie quotidienne. Des exercices pratiques et des mises en situation les amènent à s'exercer et à expérimenter les réponses et les solutions d'autres personnes. Une grande variété de thèmes peuvent être abordés, tels : rédiger un virement, un ordre permanent, établir un budget, lire les factures, réfléchir à l'alimentation, s'informer sur ses droits et ses obligations, les impôts, les mutuelles, les soins de santé, le droit du logement, s'interroger sur la publicité, les achats futés, les crédits, les gestes malins,...

Des savoirs s'échangent, des recettes et des techniques sont apprises au départ de l'expérience des personnes et avec l'aide de l'animatrice formée à cette fin.

Il s'agit d'informer mais surtout de renforcer les capacités de chacun, de générer une meilleure compréhension et d'accroître l'apprentissage mutuel, notamment par l'échange de parole et d'expérience parmi ses pairs. Il s'agit aussi d'instaurer une réflexion sur les valeurs personnelles qui guident nos achats, de développer l'esprit et l'analyse critique et de créer des logiques de solidarité entre les participants.

- *J'ai pris conscience qu'il fallait bien gérer son budget pour ne pas avoir des surprises.*
- *Très animé tout en étant très respectueux.*
- *Ce que j'ai appris : savoir faire son bilan du jour au lendemain.*
- *De voir la clarté sur certain mots qu'on ne connaissait pas.*
- *Cela nous a permis tous ensemble d'écouter les idées de chacun de nous et de tirer des conclusions.*
- *Bon rapport entre formateur et participants. Arrivée à nous mettre à l'aise.*

5.2.6 Les limites de l'éducation financière

L'éducation financière peut permettre d'accroître les compétences du jeune consommateur en matière de crédit ou de gestion de son budget mais il est important de souligner ses limites.

L'indispensable travail de prévention ne doit pas occulter la question de l'endettement structurel.

Les jeunes adultes qui se lancent dans la vie active à Bruxelles rencontrent les mêmes difficultés que les autres ménages : difficultés à faire face au coût du logement, de l'énergie, aux soins de santé, etc.

À l'heure actuelle, de nombreux ménages (jeunes et moins jeunes) ne disposent tout simplement pas de revenus suffisants pour faire face au quotidien.

La plus efficace des actions préventives, les meilleurs talents de gestionnaire ne peuvent rien contre la pauvreté.

En amont de l'éducation financière, il est essentiel de veiller à assurer une protection efficace du consommateur et à consolider des pratiques commerciales responsables.

La nécessité de développer l'éducation financière fait généralement l'objet d'un large consensus.

Néanmoins, il est utile de garder à l'esprit que les motivations qui insufflent ces initiatives ne sont pas toutes de même nature. Si certaines ont clairement pour objectif une meilleure protection du consommateur et un «rééquilibrage» des relations entre le professionnel (du crédit notamment) et son client, d'autres visent très clairement la dérégulation progressive du marché (des produits et services financiers notamment). Ces dernières considèrent qu'un consommateur «informé» n'a plus à être considéré comme «l'utilisateur faible» dans les relations contractuelles qu'il entretient avec son fournisseur, son banquier ou son organisme de prêt.

Cette approche pourrait, dans les pays où la protection du consommateur est élevée et efficace, à l'instar de la Belgique, se révéler dommageable pour le consommateur.

Dans un marché (du crédit notamment) complexe et en pleine expansion où les pratiques de marketing sont extrêmement agressives et efficaces, où le consommateur se voit proposer sans cesse de nouvelles offres, de nouveaux «produits» via un nombre grandissant de canaux (internet, mailings, les réseaux de grande distribution, les vendeurs...), il est évidemment utopique de croire que l'on pourra «informer» suffisamment le consommateur pour qu'il soit à même de poser un choix en toute connaissance de cause.

Au-delà de son information ou de son éducation, il est donc essentiel de veiller à assurer une protection efficace du consommateur et à consolider des pratiques commerciales responsables.

6. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉNERGIE ET LES JEUNES

**Fédération des Centres de Service Social,
Federatie van de Bicommunautaire
Centra voor Maatschappelijk Werk**

**Fédération des Centres de Service Social
Federatie van de Bicommunautaire Centra voor
Maatschappelijk Werk**

Rue Gheude 49, 1070 Bruxelles

Tél. : 02/223.37.74

Fax : 02/223.37.75

Auteur/personne de contact :

Luc Wattiez, Coordinateur du Service Énergie

Le Service Énergie de la FdSS-FdSSB ne dispose pas d'outils pour déterminer, à l'heure actuelle, si les jeunes de 18 à 25 ans sont plus confrontés à une précarité énergétique qu'un public «adulte» et quand on interroge nos accompagnateurs énergie (AE), il ne ressort pas de leurs constatations et pratiques une présence massive de ces jeunes dans les permanences organisées dans les Centres partenaires.

Premier constat : la proportion de jeunes de moins de 25 ans qui arrivent aux permanences est faible. Pourquoi ? Bonne question ! Ils ont, semble-t-il, une mauvaise connaissance du tissu associatif «généraliste» et des ressources disponibles autour d'eux. S'ils connaissent un «service social», c'est souvent celui du CPAS et ils n'en gardent pas un bon souvenir, tant le contrôle et les devoirs administratifs qui leur sont imposés sont ressentis comme insupportables.

Deuxième constat : lorsqu'ils arrivent dans un service social généraliste avec une question liée au logement, c'est le plus souvent pour des préoccupations d'accès : manque de moyens financiers, accès au logement social (listes d'attente kilométriques et le fait d'être des jeunes avec peu ou pas de formation, peu ou pas de travail et des ressources financières moindres ne sont pas des critères de priorité), exigences des propriétaires dans le privé (preuve des ressources notamment), difficulté pour la constitution de la garantie locative, etc. Ceci est la problématique de toute personne en état de précarité à Bruxelles quel que soit son âge.

Un élément est cependant souvent oublié par les jeunes qui sont à la recherche d'un premier logement, c'est l'aspect énergie ! Souvent, le jeune n'a pas conscience qu'il va falloir s'éclairer et se chauffer, que cela à un coût et que – libéralisation oblige – il faudra «contracter» en respectant à la lettre une procédure spécifique se choisir un fournisseur, identifier ses compteurs, posséder les codes EAN, faire un relevé d'index (et signer un document contradictoire), vérifier si les compteurs sont ouverts (s'ils sont fermés, cela coûte 135€ minimum pour faire l'ouverture) et payer tous les mois une facture d'énergie...

Or, il n'y a pas ou peu de lieux à Bruxelles qui préparent le jeune en recherche de logement et surtout qui l'accompagnent dans les démarches à effectuer !

Troisième constat : la cherté du marché locatif bruxellois et le manque de moyens financiers des jeunes imposent à ceux-ci de devoir se tourner vers des logements souvent vétustes, donc énergivores, ce qui, à terme à un impact important sur la consommation et donc sur la facture. Avec un risque d'endettement et de basculement dans une précarité encore plus grande.

Pour pallier le montant élevé des loyers, les jeunes optent de plus en plus pour la colocation. L'idée peut paraître séduisante pour une meilleure répartition des coûts. Cependant, nombre de jeunes semblent ignorer qu'en cas de logement collectif, l'individualisation des droits ne fonctionne plus, en matière de Droit au RIS ou d'allocation de chômage ils ne seront plus considérés comme isolés mais comme membres d'un ménage. Ceci ayant un impact non négligeable sur leur revenu. En outre, en matière d'énergie, avec l'obligation actuelle de contracter, ils devront désigner quel est celui parmi eux qui prend le contrat de fourniture d'énergie à son nom propre et qui en supportera la responsabilité. S'il est possible de négocier une colocation avec un propriétaire, cela ne l'est pas en matière d'énergie. Il n'y a qu'un responsable, celui qui a signé le contrat. Donc il n'y a pas de soucis si la colocation se passe bien, mais quid en cas de désaccord ou de départ inopiné d'un des colocataires ?

Ces constats sont applicables à toutes personnes en état de précarité. Cependant, pour un jeune qui «entre» dans la vie, il n'existe pas grand-chose pour l'aider à prendre conscience que ces obstacles existent et surtout pour le préparer à les éviter.

La Région bruxelloise manque de lieux facilement identifiables par les jeunes et adaptés à ceux-ci pour les accompagner d'une manière globale dans leur accès au logement, pour leur faciliter cet accès et surtout pour leur permettre de conserver ce logement.

7. LES ENJEUX DE L'AIDE ALIMENTAIRE À BRUXELLES

**Fédération des Centres de Service Social,
Federatie van de Bicommunautaire
Centra voor Maatschappelijk Werk**

**Fédération des Centres de Service Social
Federatie van de Bicommunautaire Centra voor
Maatschappelijk Werk**

Rue Gheude 49, 1070 Bruxelles

Tél. : 02/223.37.74

Fax : 02/223.37.75

Auteur/personne de contact :

Deborah Myaux, Coordinatrice de la Concertation Aide Alimentaire

En 2012, à Bruxelles, près de 32 000 personnes ont bénéficié des distributions gratuites de denrées alimentaires organisées dans le cadre du Programme européen d'aide alimentaire.^[15] Des milliers d'autres ont reçu une aide alimentaire fournie grâce aux collectes des banques alimentaires ou à partir des fonds propres des associations, CPAS ou services communaux.

Face aux demandes de plus en plus nombreuses, l'aide alimentaire s'organise tant bien que mal, à grand renfort de bénévoles et d'appels à la générosité du grand public. Et tandis que cette réponse se met en place dans une sorte d'urgence permanente, les professionnels du travail social tentent d'inscrire l'aide alimentaire dans un processus d'accompagnement social global.

Si l'aide alimentaire est souvent présentée comme étant une réponse à un problème de faim ou de malnutrition qu'il y a lieu d'éradiquer, sur le terrain bruxellois, les situations rencontrées par les assistants sociaux sont souvent si pas moins dramatiques, en tout cas plus complexes. En effet, pour les personnes qui font appel à une aide alimentaire, il s'agit souvent de soulager un budget, d'éviter grâce à l'aide alimentaire, de devoir faire un arbitrage avec d'autres besoins de première nécessité (accès aux soins de santé, logement, factures d'énergie, etc.), ou encore de dégager des marges pour se permettre un «extra»: une sortie, un accessoire, des vacances... Et les jeunes ne sont pas en reste parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire: rupture familiale, isolement social, héritage d'une famille à revenu précaire, etc. De nombreux jeunes font appel à l'aide alimentaire pour s'en sortir. Bénéficiant souvent d'une allocation sociale dont le montant est insuffisant pour vivre à Bruxelles, ils sont parfois surendettés. Ils sont peu scolarisés ou étudiants, parents isolés

[15] Le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) a vu le jour en décembre 1987, date à laquelle le Conseil a permis aux États membres d'utiliser des produits agricoles placés en stocks d'intervention publique pour les utiliser au titre de l'aide alimentaire pour «les personnes les plus démunies». En 2010, plus de 18 millions de personnes ont bénéficié de ce programme.

avec des enfants en bas âge ou encore sans-papiers. Pour ces jeunes, comme pour le reste de la population, les situations sont d'autant plus diversifiées que les couches de population touchées par la grande précarité augmentent au fil du temps.

L'aide alimentaire a pour mission de répondre à ces demandes le mieux possible, en veillant à orienter les personnes vers les services appropriés. Comme pour toutes les réponses d'urgence, la qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement social sont, pour l'aide alimentaire, un défi permanent. Mais le secteur qui s'organise progressivement tente de répondre à de nouveaux enjeux porteurs de sens pour les travailleurs et les bénévoles: s'inscrire dans une logique de promotion de la santé à travers l'alimentation, améliorer l'approvisionnement et promouvoir le droit et l'accès à l'alimentation pour tous.

7.1 AIDE ALIMENTAIRE ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Nombreuses sont les organisations d'aide alimentaire qui s'intéressent à la qualité des aliments distribués, au contenu des assiettes ou encore aux habitudes alimentaires des bénéficiaires. C'est que de l'aide alimentaire à la nutrition et aux questions de santé, il n'y a qu'un pas que de nombreux travailleurs et bénévoles tentent de franchir.

Un lien étroit existe entre la pauvreté, l'alimentation et l'état de santé des personnes. Selon l'étude Tahib^[16] – qui utilise le niveau d'enseignement des personnes comme indicateur de position socio-économique – les citoyens qui n'ont suivi aucun enseignement, meurent en moyenne 7 ans et demi plus tôt que ceux ayant bénéficié d'un enseignement supérieur. On constate par ailleurs que des maladies comme l'obésité et le diabète, fortement influencées par l'alimentation et notamment par la consommation de produits trop riches en graisse et en sucre, sont beaucoup plus présentes au sein des couches de population les plus pauvres. Ces inégalités sociales de santé sont le fruit d'un jeu complexe de relations entre différents facteurs dont l'alimentation, qui est un facteur déterminant.

Les comportements alimentaires sont souvent moins favorables à la santé dans les couches de population les plus défavorisées. Cela s'explique par la faiblesse des moyens financiers qui limite les choix des personnes en matière d'alimentation. Mais aussi par le fait que l'acte de manger est plus complexe aujourd'hui qu'hier, ce qui affecte tout le monde et plus encore les individus ayant un faible niveau d'instruction. En effet, comment s'y retrouver dans la composition des produits, leur qualité ou leur composition dans un contexte de multiplication des sources d'information et de désinformation ?

Il est dès lors essentiel que les acteurs opérant dans le champ de l'alimentation, notamment à l'égard des publics fragilisés, visent à créer un environnement favorable à la santé. Parmi ces acteurs, les organisations d'aide alimentaire sont en première ligne. Il s'agit pour elles de mettre à disposition de leurs

[16] «Tackling Health Inequalities in Belgium : Linégalité sociale en matière de santé reste tenace en Belgique», Fondation Roi Baudouin, 2010

bénéficiaires des aliments qui répondent à leurs besoins et qui soient d'une bonne qualité nutritionnelle. De plus, elles peuvent contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires à travers différents outils : l'organisation d'ateliers de cuisine ou d'ateliers d'échanges de savoirs, la mise à disposition de trucs et astuces pour «manger sain à prix malin», l'organisation d'échanges de recettes, etc. Autant d'activités favorisant la réflexion et permettant la rencontre autour des préoccupations des personnes, notamment en matière d'alimentation.

À ce jour, des partenariats se mettent en place entre les structures d'aide alimentaire et le secteur de la promotion de la santé afin de travailler sur ces questions. Néanmoins ces efforts sont hypothéqués par les problèmes d'approvisionnement qui sont le fardeau quotidien des travailleurs et des bénévoles.

7.2 GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT STABLE EN PRODUITS DE QUALITÉ

La mise en place d'un système d'approvisionnement stable en produits de qualité est un enjeu essentiel pour le secteur de l'aide alimentaire. De la qualité de cet approvisionnement dépend la capacité des travailleurs et des bénévoles à concentrer leurs moyens et leurs efforts sur l'accueil, le service, l'accompagnement social et la mise en place de projets innovants.

L'approvisionnement du secteur provient de plusieurs sources : les collectes auprès du grand public, la récupération des invendus auprès de la grande distribution et de l'industrie alimentaire et le Programme européen d'aide aux plus démunis. Actuellement, l'approvisionnement dépend pour près de la moitié de ce dernier. À Bruxelles, en 2012, 48 associations d'aide alimentaire ont été approvisionnées en lait, couscous, riz, pâtes et autres produits de base grâce à l'apport de ce programme. Neuf CPAS sont également inscrits à ce programme de distribution alimentaire dans la région. En 2014, ce programme disparaîtra sans que, à ce jour, une alternative crédible ne soit garantie pour assurer l'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire.^[17]

Si l'avenir de l'aide alimentaire européenne est très sérieusement compromis, les autres sources sont, elles-aussi, instables et ont tendance à régresser. Il y a plusieurs

explications à cela, dont les logiques de crise et d'économies, de rationalisation des chaînes de production, etc.

Pour répondre à ce problème, des propositions se font entendre visant à combiner la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'amélioration de l'approvisionnement. Ces efforts – qui signalent une prise de conscience politique du problème et la mise en place d'une tentative de réponse – sont accueillis positivement par le secteur de l'aide alimentaire. Néanmoins, le risque est grand que les flux d'approvisionnement qui pourront être collectés par ce biais restent totalement déconnectés des besoins ressentis sur le terrain, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Il est donc essentiel qu'à côté des incitants qui pourront être proposés pour favoriser le don des surplus alimentaires, d'autres alternatives soient recherchées pour l'approvisionnement du secteur de l'aide alimentaire.

La mise en place de projets d'économie sociale comme, par exemple, la création d'ateliers de récupération et de transformation de fruits et légumes, d'une centrale d'achats ou encore de potagers sont des pistes à explorer sur le modèle de ce qui se fait déjà ailleurs.^[18] En effet, l'aide alimentaire touche à de nombreux métiers comme, par exemple, la restauration, la petite distribution, la vente ou encore la gestion. Ainsi, il n'est pas rare de voir des jeunes de 18 à 25 ans en formation au sein de l'équipe de cuisine d'un restaurant social ou vendeur dans une épicerie sociale. Le secteur de l'aide alimentaire et ses filières d'approvisionnement sont propices à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des publics infra-qualifiés. La crise d'approvisionnement que traverse le secteur de l'aide alimentaire doit être une opportunité pour penser l'aide alimentaire autrement et développer des systèmes d'aide alimentaire centrés sur la qualité des produits, la dignité des personnes et les droits humains des bénéficiaires.

7.3 DE L'AIDE ALIMENTAIRE À L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE : UNE QUESTION DE DROIT

L'alimentation est un droit fondamental consacré par les textes internationaux relatifs aux droits humains. Pourtant l'accès à l'alimentation ainsi que la lutte contre la malnutrition restent un défi. En Europe, on estime à 119 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, parmi lesquelles plus de 18 millions de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire.

L'augmentation de l'aide alimentaire observée ces dernières années signale-t-elle un retour en force d'une approche caritative du social ? Si face à l'urgence cette tendance existe bel et bien, l'aide alimentaire est en réalité un terreau dans lequel poussent des initiatives diverses, des plus innovantes aux plus archaïques. Ainsi, au rang des innovations, on peut citer l'exemple des épiceries sociales, qui, depuis une dizaine d'années, essaient un peu partout. Dans ces épiceries, les bénéficiaires sont des clients qui peuvent acheter des produits à un prix inférieur à celui du marché. Ils ont souvent accès à

[17] En 2011, le secteur de l'aide alimentaire et l'opinion publique ont été fortement secoués par l'annonce d'une réduction drastique du PEAD. En effet, suite à une plainte déposée par l'Allemagne devant la Cour de justice de l'Union européenne, celle-ci a jugé que le programme avait été dénaturé au fil des ans. Les excédents agricoles qui l'alimentaient ont pratiquement disparu et ont été supplantés ces dernières années par des achats massifs de nourriture sur les marchés, financés par la Politique agricole commune (PAC). C'est ce qu'a dénoncé l'Allemagne, soutenue en cela par la Suède et par quelques autres États membres.

Pour se mettre en conformité avec la décision de la Cour, la Commission a annoncé la fin du programme en 2013. Pour en savoir plus, lire «Aide alimentaire – Stop ou encore ?», bis n°168, novembre 2012.

[18] Voir par exemple le site du réseau des épiceries solidaires en France : www.epiceries-solidaires.org/

une large gamme de produits et l'accent est mis sur la qualité du service, le choix des produits et l'accompagnement social. On peut parler également de certains restaurants sociaux dans lesquels des moyens sont mis pour garantir les échanges, l'accompagnement social ou encore la réalisation de projets participatifs. C'est le cas, par exemple, du restaurant social *Les uns et les autres*, lieu agréable et convivial, accessible à tous, qui a mis en place un potager et un cyberspace.^[19]

Néanmoins, quelle que soit la forme qu'elle prend, l'aide alimentaire reste un remède palliatif qui ne remplacera jamais une véritable politique de l'accès à l'alimentation pour tous. Ce type de politique n'est possible qu'à travers un renforcement des systèmes de protection sociale et une refonte de notre système alimentaire. Ainsi, pour Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, l'aide alimentaire doit soutenir l'émergence de systèmes alimentaires durables. Ces systèmes sont définis par des experts réunis par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) comme étant des systèmes ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables, accessibles, abordables, sûrs et sains sur le plan nutritif et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.^[20]

Du développement de potagers à des politiques d'achats publics auprès des producteurs locaux en passant par la création d'épicerie sociale participatives, les modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être des leviers pour le développement d'innovations sociales centrées sur le droit et l'accès à une alimentation saine et adéquate pour les bénéficiaires et sur la création d'opportunités pour garantir leur autonomie financière et alimentaire. Le plus loin possible d'une banalisation de l'aide alimentaire. Et de la charité.

8. LE SECTEUR BRUXELLOIS DE L'AIDE AUX SANS-ABRI

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (la Strada)

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (la Strada)

Louizalaan 183, 1050 Brussel

Tél. : 02/880.86.89

Fax : 02/552.01.78

Personne de contact/auteur :

Laurent Van Hoorebeke

Le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri est composé d'une soixantaine de services. La diversité est le maître mot de ce secteur composite. Certains services sont agréés et subventionnés par l'un des trois pouvoirs de tutelle (COCOF, COCOM, VGC), alors que d'autres relèvent d'actions citoyennes. Si le dernier service a vu le jour en décembre 2012, les plus anciens tirent leur origine de la fin du 19^{ème} siècle. Dans leur éthique et leur fonctionnement, là encore le champ est large : si une part d'entre eux s'adresse exclusivement aux hommes, d'autres se tournent vers les familles ; quand certains proposent de l'hébergement à différents termes, d'autres offrent de l'accueil et de l'accompagnement à domicile et/ou en journée.

De manière générale, le secteur de l'aide aux personnes sans abri accompagne les personnes passées à travers les mailles d'un filet social se délitant au fil des années, et cumulant de multiples problématiques. Ainsi, plusieurs secteurs peuvent – ou non – être concernés par ces personnes, alors que d'autres secteurs plus spécialisés n'arrivent pas toujours à offrir suffisamment d'aide à ces personnes, qu'ils ne voient parfois pas passer par leurs services.

Quand une personne devient sans-abri, il s'agit donc généralement d'un constat d'échec par rapport à des mécanismes de prévention et d'aide qui n'ont pas suffisamment fonctionné. Cette réalité nous semble d'autant plus alarmante lorsque cela concerne des jeunes. Si l'on peut comprendre qu'une personne, lasse d'une longue vie d'errance et de souffrances diverses, recherche un moment de 'stabilisation' ou tout simplement de 'répit' au sein d'une structure résidentielle, on peut difficilement l'accepter pour des jeunes. Il ne s'agit pourtant pas d'un phénomène marginal, puisqu'une personne sur cinq hébergée en maison d'accueil ou en centre d'hébergement d'urgence en RBC, est un jeune âgé entre 18 et 25 ans. Parmi eux, il ne faut pas oublier tous ceux qui, pour diverses raisons, refusent de faire appel aux services du secteur, préférant alors des modes de vie plus alternatifs (squats, communautés, etc.).

Cette population de jeunes se situe dans un entre-deux complexe, considérés par certains comme de «vieux ados», alors que d'autres les voient comme de «jeunes adultes». Ces jeunes

[19] Le restaurant social Les uns et les autres pratique des tarifs différenciés en fonction des ressources des clients. Ces tarifs vont de 3,5 € à 8 € pour un menu 3 services. <http://www.lesunsetlesautres.be>

[20] «Droit et accès à l'alimentation : l'aide alimentaire en question», intervention vidéo de M. Olivier De Schutter, voir www.fdss.be ; «Report – International Scientific Symposium – Biodiversity and sustainable diets – United against Hunger», 3-5 novembre 2010, FAO, Rome, voir www.fao.org

cumulent de nombreuses difficultés et les défis auxquels ils se trouvent confrontés sont ceux d'adultes à l'entrée d'une vie active et de responsabilités : trouver un emploi salarié, obtenir un logement dont il faut régler le loyer et les factures, élever des enfants, etc. Il peut alors s'avérer complexe de travailler avec ce public, cumulant une série de difficultés d'adulte, mais à peine sortis de l'adolescence. Dans les cas évoqués ici, force est de constater que le jeune adulte se trouve contraint de ne pouvoir rester dans le schéma d'une adolescence attardée.

Les structures d'hébergement sont conscientes des limites du travail qu'elles peuvent fournir, et des risques liés au fait de côtoyer si tôt et de si près la misère humaine. Certaines estiment que leur cadre ou leurs règles ne sont pas adaptés. C'est pour ces diverses raisons que des services préfèrent ne pas accueillir un public trop jeune et dès lors tenter de l'orienter vers des structures qui s'adressent spécifiquement à lui. Malheureusement, le secteur de l'aide à la jeunesse ne peut plus les prendre en charge, et celui de l'aide aux sans-abri ne proposait pas de structure dédiée à ce public jusqu'en décembre 2012, à l'exception des anciennes maisons maternelles.

Apportons à présent quelques éclaircissements statistiques sur la composition de cette population de jeunes hébergés dans les structures d'hébergement agréées en RBC (maisons d'accueil et centres d'hébergement d'urgence). Ceci nous permettra de voir de quelle manière ce groupe des 18-25 ans se distingue – ou non – des plus âgés.

Le *Recueil Central de Données* réalisé par la Strada en collaboration avec les fédérations AMA, BICO et le SAW analyse les données des séjours des personnes sans-abri dans les centres d'hébergement agréés bruxellois. En 2011, 22 (des 27) centres agréés ont participé à la collecte des données, ce qui représente 847^[21] places d'hébergement : 295 places pour hommes, 310 pour femmes (avec ou sans enfant) et 242 places mixtes (avec ou sans enfants). L'analyse des données concernant les jeunes de 18 à 25 ans nous donne quelques éléments intéressants :

- **389 jeunes entre 18 et 25 ans ont été accueillis dans les structures d'hébergement agréées en 2011 : soit 19 % de l'ensemble des personnes accueillies en 2011.**
- Pour cette tranche d'âge, **les femmes sont plus nombreuses que les hommes** : 6 sur 10 étaient des femmes alors que dans l'ensemble de la population étudiée en 2011, elles ne représentaient que 4 personnes sur 10.
- Parmi ces 389 jeunes, 100 étaient des parents accompagnés de 139 enfants. La grande majorité de ces parents (94 %) sont isolés et sont des femmes (95 %).
- **La durée de séjour médiane est de 10 semaines.** Si près de 80 % connaissent un séjour de moins de 6 mois, notons tout de même que 7,2 % reste plus d'un an.
- 23 % des femmes sont mariées, pour à peine 1,3 % des hommes

- 10,3 % étaient en couple avant leur séjour en centre d'hébergement mais ce chiffre tombe à 2,6 % pendant le séjour.
- Avant leur séjour en centre d'hébergement, 46,3 % des jeunes habitaient un domicile privé ou résidaient auprès de leur famille ou des proches. Si on regarde ces résultats par genre :
 - Un quart des femmes viennent d'un centre d'urgence, 30 % de la famille ou proches et 23 % de leur propre domicile
 - Les hommes viennent
 - > de chez la famille ou proches (26 %),
 - > de la rue : 20 % soit plus que pour tous les séjours 2011 où les hommes = 18 %
 - > d'un centre d'urgence (17 %)
 - > d'un domicile privé (9,4 %)
- En ce qui concerne les ressources financières : plus d'un tiers des hébergés (et près de la moitié des hommes) arrive sans ressources à l'accueil. Par ailleurs, 38 % dépendent de l'aide d'un CPAS. Si on additionne ces données, on peut dire que 3/4 des jeunes hébergés n'ont pas du tout de ressource ou uniquement l'aide d'un CPAS au moment de l'accueil.
- Par rapport aux niveaux de scolarité, la moitié ne dépasse le niveau de secondaires inférieures et 25 % atteignent le niveau d'enseignement secondaire supérieur. Attention : pour 25 % des séjours des jeunes, cette information n'a pas été encodée (soit elle n'a pas été demandée au jeune, soit elle n'a pas été encodée).
- Au moment de la sortie du centre d'hébergement, les femmes trouvent plus facilement accès au logement privé que les hommes. Près d'un jeune sur cinq va dans la famille ou chez des tiers. Cette proportion est plus élevée dans les séjours des jeunes que dans l'ensemble des séjours encodés en 2011 puisqu'elle représente **19,4 % vs 9 %**. 18 % vont dans autre institution du secteur sans-abri, ce qui représente 23 % des femmes vs 14,5 % des séjours femmes en 2011.
- À peu près un jeune sur deux possède une carte d'identité belge et 21 % disposent d'une carte de séjour.

Étant donné que ces jeunes représentent une part relativement importante de l'ensemble des personnes hébergées dans les centres d'hébergement agréés, et qu'ils présentent certaines caractéristiques particulières par rapport au reste de la population de ces services (durée de séjour, lieu de vie avant l'arrivée en centre, etc. il paraît pertinent de réfléchir à une approche spécifique envers eux.

Quelle politique mener en la matière ? En Flandre, il a été décidé, il y a dix ans, de faire évoluer les structures résidentielles vers de l'habitat accompagné. À Bruxelles, cela s'est traduit par la reconversion de Araña – maison d'accueil agréée par la VGC qui s'adressait spécifiquement aux jeunes – en un projet d'habitat accompagné pour ces mêmes jeunes. Devenu aujourd'hui le service – CAW Mozaïek Woonbegeleiding – celui-ci offre encore 9 places résidentielles et 8 places semi-résidentielles (où les jeunes peuvent résider temporairement dans des appartements mis à disposition par l'AIS Baïta) ainsi que de l'accompagnement ambulatoire. Cette évolution colle sans doute mieux aux réalités

[21] Au total, 1160 places sont agréées au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale par la Cocof, la Cocom et la VG.

et aux besoins d'aujourd'hui. Sauf que, pour certains jeunes – une minorité, sans doute – la structure résidentielle semble répondre, au moins temporairement, à un besoin.

Dix ans plus tard, dans un contexte social certes différent, la Cocof agréée et subventionne une nouvelle maison d'accueil – @Home 18-24 – qui s'adresse spécifiquement aux jeunes.

Maïté Stiévenart, coordinatrice de la maison d'accueil @Home 18-24

Constatant que le suivi de jeunes de cette tranche d'âge était particulièrement difficile dans une maison de taille importante et brassant des publics ayant un passé chargé et influant; tous jeunes entrants dans une telle structure se voyaient très rapidement tiré vers le bas.

Mettre en avant le potentiel de ces jeunes, valoriser et améliorer leurs compétences, tout en les mettant face aux réalités et exigences de la société par un travail de proximité et un cadre d'intimité bien souvent lacunaires. Écouter s'exprimer le jeune et dialoguer avec lui sur les sujets qui le concernent et l'interpellent. Avec devant lui une équipe compréhensive et ferme en même temps. Ce sont en effet des grands ados encore dans leur révolte et leurs confrontations cherchant à devenir de jeunes adultes. À 18-20 ans ils n'ont pas encore réalisé qu'ils devaient choisir leur avenir pour s'insérer à leur mesure dans la société. Les aider à voir clair dans tous leurs questionnements et leurs incompréhensions. Insuffler de la motivation à se responsabiliser dans leur propre projet; projet qu'ils auront durant leur séjour peaufiné au fil de rencontres, discussions, conflits et recadrages.

À partir de tous ces éléments, il nous semble primordial de maintenir une offre de services diversifiée, afin d'augmenter les chances de toucher un large public. Autrement dit, il faut aussi bien de l'habitat accompagné (développé de manière substantielle par ailleurs) que des structures résidentielles. C'est l'articulation entre les deux (en plus de l'importance des nombreuses articulations avec de nombreux autres secteurs) et leur complémentarité qui doit impérativement faire l'objet d'efforts soutenus.

Notre secteur soutient et accompagne de nombreux jeunes, mais la meilleure manière de les aider reste d'éviter qu'ils ne deviennent sans-abri. Idéalement, aucune personne ne devrait quitter une structure résidentielle sans savoir où aller. Trop souvent ce «où aller» se résume à une place en maison d'accueil, voire en hébergement d'urgence. Les prisons, l'aide à la jeunesse, les hôpitaux, la psychiatrie, etc. sont autant de secteurs qui ont un rôle préventif essentiel à jouer. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous ces acteurs pour réfléchir et agir avec nous afin de resserrer les mailles de ce filet social si fragile pour certains.

L'accès et le maintien en logement (notamment en évitant les expulsions) ainsi qu'un accompagnement ambulatoire sur mesure, sont les conditions essentielles pour que notre secteur ne sature davantage et puisse poursuivre un travail d'accompagnement de qualité avec les personnes qui en ont le plus besoin.

9. LA PAUVRETÉ PARMIS LES JEUNES ADULTES ALLOCHTONES PEU QUALIFIÉS DANS LA PÉRIPHÉRIE NORD DE BRUXELLES : NE PAS FAIRE VALOIR SES DROITS OU NE PAS RESPECTER SES OBLIGATIONS ?

Regionaal Integratiecentrum Foyer

Regionaal Integratiecentrum Foyer

Werkhuizenstraat 25, 1080 Molenbeek-St-Jean

Personne de contact/auteur

Charlotte Christiaens

9.1 CONTEXTE

“Sur le marché du travail, les jeunes allochtones sont sous-représentés.” C'est là un constat de plus en plus fréquent ces dernières années. La capitale subit également une évolution où un nombre croissant de jeunes demandeurs d'emploi ne se présente plus auprès des services publics pour l'emploi. En 2012, le pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi enregistrés de moins de 25 ans à Molenbeek-Saint-Jean s'élevait à 37,3 %. C'est presque le triple comparé à la Région flamande. Est-ce une question de ne pas faire valoir ses droits ou plutôt de ne pas respecter ses obligations ?

Avec Foyer, nous proposons une expérience professionnelle à mi-temps pour les jeunes des centres de travail et de formation en alternance. Les jeunes ont l'opportunité d'acquérir durant 20 heures par semaine une expérience au sein d'une asbl externe ou d'un service public. Ces jeunes, principalement des Roms, sont généralement domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-Ten-Noode. Soit la périphérie nord de Bruxelles.

À l'aide de l'observation participative, d'interviews, d'entretiens et de témoignages de jeunes allochtones, nous tentons d'esquisser un portrait d'eux plus détaillé. Quels sont leurs motivations, leur histoire et leur monde ?

Cet article vise à aborder un certain nombre de facteurs auxquels les accompagnateurs de trajets sont confrontés quotidiennement et qui sont en partie la cause du cercle vicieux de la pauvreté, situation difficile à briser pour les jeunes adultes.

Figure III- 9-01 : Pourcentage de jeunes chômeurs (<25 ans) dans la population active de la Région bruxelloise en 2011

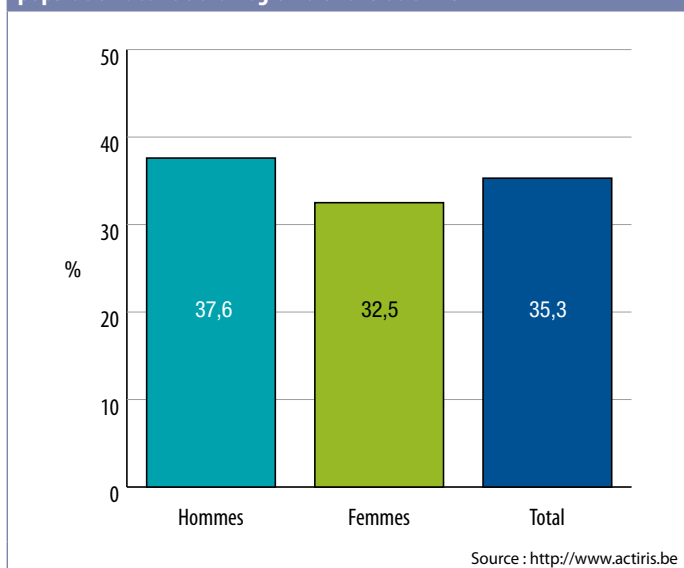
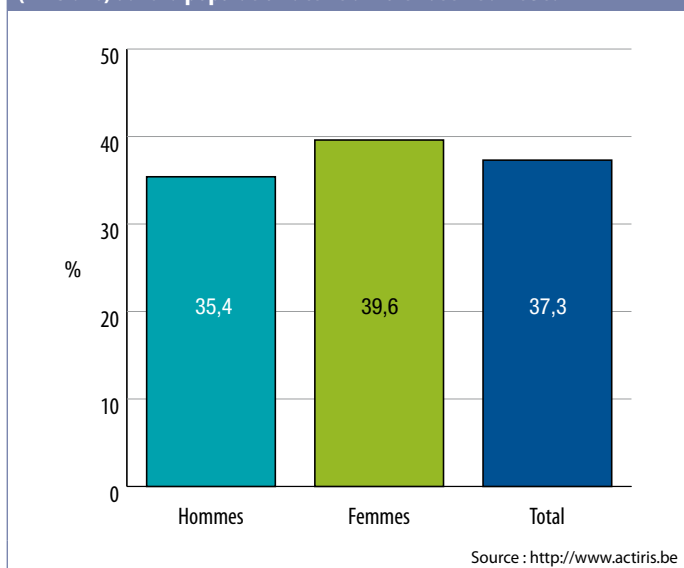


Figure III- 9-02 : Pourcentage des demandeurs d'emploi enregistrés (< 25 ans) dans la population active à Molenbeek-Saint-Jean



9.2 NE PAS FAIRE VALOIR SES DROITS OU NE PAS RESPECTER SES OBLIGATIONS ?

Ne pas s'inscrire auprès d'un organisme obligatoire pour l'emploi n'est pas sans risque. Les jeunes adultes pourraient ainsi perdre provisoirement ou définitivement leur allocation de chômage. De cette façon, ils n'exploitent pas entièrement leurs droits. Certaines théories^[22] pointent une analyse des coûts et des bénéfices, où le jeune choisit de façon consciente et réfléchie de ne pas se présenter auprès des instances compétentes pour l'emploi. Cette analyse reprend les coûts d'opportunité et les coûts négatifs. Sur la base de cette théorie, qui prend en considération un certain nombre de facteurs auxquels le jeune est confronté quotidiennement, nous suggérons ici un complément issu de l'expérience pratique. Nous remarquons que le jeune de cet âge n'est pas encore capable de faire une analyse réfléchie pour la simple raison qu'il ne connaît pas tous ces facteurs et qu'il ne peut donc pas non plus en évaluer l'impact. Dans cette expérience pratique, nous constatons toutefois que les coûts d'opportunité (ici le temps libre ou le travail au noir) sont considérés comme supérieurs aux coûts négatifs (ici la perte de l'allocation de chômage). De cette façon, la pauvreté se voit renforcée et on se retrouve rapidement dans un cercle vicieux. Les jeunes risquent ainsi de se retrouver dans une spirale de pauvreté de longue durée. Cette réalité est associée à certains effets secondaires connus. Le principal effet est ici que leurs enfants n'auront pas toutes leurs chances dans l'enseignement. Les parents peu ou pas qualifiés sans sécurité d'emploi ne transmettront pas non plus les attitudes, les valeurs et les normes professionnelles requises à leurs enfants. Souvent, les enfants n'ont pas un seul exemple dans leur environnement et ne sont pas stimulés à poursuivre leurs études, entre autres en raison du manque de possibilités financières. Par conséquent, ils ne parviennent pas à suffisamment développer leurs aptitudes compétitives. Ces aptitudes sont cependant aussi essentielles dans notre société pour pouvoir s'inscrire auprès des instances et pouvoir s'en servir correctement. Nous voyons régulièrement les jeunes décrocher en raison d'une administration trop compliquée, qui prend beaucoup de temps et qui n'offre pas d'avantage direct. Voilà pour ce qui est de ne pas faire valoir ses droits : qu'en est-il du non-respect des obligations ? La société est confrontée au défi de mettre en œuvre les obligations de telle sorte que le jeune demandeur d'emploi les prenne en compte dans son analyse des coûts et bénéfices et décide de les respecter.

[22] Liesbeth Van Parys & Ludo Struyven (2012) : Withdrawal from the public employment service by young unemployed : a matter of non-take-up or of non-compliance? How non-profit social work initiatives may inspire public services, *European Journal of Social Work*.

9.3 PROJETS DE PROMOTION DE L'EMPLOI : UN MOYEN DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ ?

Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique ? Zoomons davantage sur les projets de promotion de l'emploi, tels que décrits dans l'introduction, que Foyer organise ainsi que sur les objectifs qui caractérisent ces projets.

L'objectif principal est de promouvoir l'insertion socio-professionnelle des jeunes immigrés. La participation à ce projet des jeunes socialement vulnérables apporte divers avantages au niveau social et personnel.

Les jeunes qui participent à ce projet sont généralement issus d'un environnement sans fonction d'exemple. Dans leur environnement direct, seules quelques personnes sont actives dans le circuit régulier. Par conséquent, les jeunes assimilent moins les attitudes professionnelles de base, comme se lever, arriver à temps, prévenir en cas d'absence, etc. Ces attitudes sont pourtant essentielles à la transition vers le marché de l'emploi. Il existe cependant un certain nombre de données qui compliquent encore cette transition.

Premièrement, les jeunes demandeurs d'emploi doivent toujours tenir compte de leur situation familiale car ils ne peuvent en être dissociés. Ainsi, dans une situation de travail en Belgique, les Roms ont trois identités. Chez eux, ils sont l'époux/épouse qui a ses tâches au sein du ménage et de la famille élargie, avec les attentes que la culture rom leur impose. La famille passe avant tout. Ici, ils sont considérés comme des adultes. Les attentes peuvent avoir un effet considérable, en particulier pour les femmes. Souvent, après le mariage, les filles ne peuvent plus travailler ni aller à l'école. Elles sont censées rester à la maison et s'occuper de leurs enfants et de leur belle-famille. Les femmes ne continueront à faire partie du marché du travail que si cette situation familiale le permet. À l'école, les élèves roms sont en relation avec des jeunes de leur âge et en subissent aussi l'influence. Au travail, ils sont le travailleur peu sûr de lui, parfois ignorant, qui doit encore beaucoup apprendre de la culture professionnelle belge.

Le deuxième «obstacle» abordé est le seuil de la candidature. Les procédures de sélection habituelles et la méthode de recrutement exigeante sont généralement trop compliquées ou requièrent trop d'aptitudes compétitives. Ces dernières ne sont pas toujours nécessaires à l'exécution de la fonction en soi. Les jeunes peu qualifiés ne franchissent que difficilement ce seuil, voire pas du tout. Ainsi, des jeunes qui disposent des bonnes compétences pour la fonction ne sont pourtant pas retenus et sont systématiquement empêchés d'avoir accès à ce marché du travail.

En troisième place, notons le manque de réflexion orientée vers l'avenir. Ce phénomène se traduit à de nombreux niveaux : mettre le chauffage au maximum aujourd'hui et ne pas penser à la facture de gaz de demain, ne pas se lever à temps aujourd'hui et ne pas croire qu'à cause de cela on peut perdre son emploi demain, arrêter sa scolarité aujourd'hui et ne pas penser à sa faible position sur le marché du travail en tant que non diplômé(e), etc. De plus, nombreux sont les jeunes qui ne souhaitent plus suivre une formation professionnelle par

la suite. Ils associent cette perspective à la scolarité, même si cette formation mène directement à un emploi. On souhaite travailler et gagner de l'argent directement, malgré le fait que la recherche d'un emploi dure souvent beaucoup plus longtemps que la formation. Le jeune disposera rapidement d'un maigre CV reprenant un nombre de choses qu'il a essayées mais sans les terminer. Un accompagnement strict est crucial si on veut atteindre cette vision orientée vers l'avenir et tracer une voie souhaitable et réalisable pour ce jeune.

Quatrièmement, notons certaines raisons pratiques. Les fonctions d'ouvrier sont plus rares dans les milieux urbains. Souvent, les entreprises se situent dans la périphérie et restent difficilement accessibles par les transports en commun, en raison notamment de l'horaire flexible. La vaste majorité des jeunes demandeurs d'emploi dépend entièrement des transports en commun. En outre, les jeunes parents éprouvent des difficultés à trouver un accueil pour leurs enfants, ce qui force parfois à laisser filer des opportunités professionnelles.

Les facteurs précités, notamment, font que les jeunes allochtones peu qualifiés de la périphérie nord sont souvent très peu sûrs d'eux et faibles lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. En 2011 dans la Région de Bruxelles-Capitale, 39 % des jeunes possédant au maximum un diplôme du deuxième degré de l'enseignement secondaire n'avaient pas encore trouvé un emploi un an après la fin de leurs études. Ils commettent beaucoup d'«erreurs» car ils ne savent pas ce que le marché du travail attend d'eux. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des projets de promotion de l'emploi qui jettent des ponts entre les initiatives privées de protection sociale et les employeurs. Ces projets prévoient un transfert encadré, régulier et graduel vers le marché du travail réel. De cette manière, le jeune a le temps d'acquiescer ces compétences et sera introduit lentement mais sûrement dans le circuit régulier.

9.4 CAS SPÉCIFIQUE, TIBERIUS

Mon nom est Tiberius. Je suis rom et j'ai dix-neuf ans. Je suis issu d'une famille de neuf enfants. Mon père avait trente-deux ans quand il est devenu grand-père du fils de mon frère aîné. Nous habitons encore tous ensemble, avec mes grands-parents. La maison est toujours très bruyante. Il m'est impossible de poursuivre mes études car je dois gagner de l'argent pour augmenter les revenus de la famille. Dans ma famille, personne n'a un travail régulier. J'ai une responsabilité envers ma famille. Cela fait déjà quelques années que je suis considéré comme un adulte au sein de notre communauté et je suis donc supposé avoir un revenu. C'est ainsi chez nous. De plus, je suis le seul de ma famille qui connaît bien les langues belges : français, néerlandais et un peu d'allemand. Souvent, je me rends avec des membres de la famille dans des services publics ou au CPAS pour traduire pour eux ou mettre leurs papiers en ordre. Lorsqu'on est seul responsable pour une famille nombreuse, c'est tout un travail : les mutualités, la poste, la commune, la banque, les assurances, l'école... c'est souvent un problème pour mon travail en tant qu'agent d'entretien. Tous ces services ne sont ouverts que pendant les heures de travail. Je ne veux pas prendre tous mes jours de vacances pour cela, bien

que ma famille le souhaite. Pour elle, il est difficile de comprendre qu'en Belgique, on n'a que 20 jours de congé et qu'on ne peut pas les prendre n'importe quand. Mais la famille passe avant tout, c'est comme ça. Ainsi, j'ai demandé à mon employeur si je pouvais partir une semaine en Roumanie pour l'enterrement d'un membre de la famille. Au début, il était un peu réticent car il fallait encore régler quelques affaires urgentes. J'ai tout de même obtenu son autorisation. Mon employeur est un homme sympathique, mais ma famille ne doit pas exagérer, et elle doit le savoir. Je travaille en tant qu'agent d'entretien dans des bâtiments scolaires avec un contrat à durée déterminée. Avant, j'ai occupé le poste de collaborateur en rénovation dans un atelier de rénovation. J'aimais ce travail, mais j'éprouvais beaucoup de difficultés avec l'horaire fixe. Pourquoi était-il impossible de travailler un peu plus longtemps le mercredi, pour que je puisse terminer un peu plus tôt le vendredi après-midi ? Ou, je pouvais travailler les jours fériés pour ensuite récupérer ces jours à un moment qui me convenait mieux. Mon patron était un excellent homme de métier, mais il était intraitable. J'ai commencé à comprendre les règles belges tant bien que mal. J'essaye d'épargner le salaire que je perçois actuellement pour m'acheter une maison, mais c'est de plus en plus difficile étant donné que ma famille a besoin de cet argent. En Roumanie, je n'aurais jamais gagné autant, donc je suis content d'avoir eu l'opportunité de travailler en Belgique. Du travail sale, du travail de nuit, des heures supplémentaires, etc. : peu m'importe, tant que le salaire est bon. J'espère encore pouvoir garder mon emploi quelque temps.

9.5 QUE FAIRE AU NIVEAU POLITIQUE ?

Les autorités peuvent agir et aplanir les inégalités sur le marché du travail. Plusieurs recommandations sont formulées ci-dessous :

Avant tout, le politique peut investir dans des figures clés remplissant un rôle de passerelle, auxquelles les jeunes peuvent se référer au sein de leur communauté. Des personnes qui ont réussi sur le terrain professionnel, malgré leur situation familiale précaire. Ces figures peuvent démontrer que le travail peut offrir bien des avantages et qu'il peut faire pencher l'analyse des coûts et des bénéfices vers la participation au circuit professionnel régulier.

Ensuite, le marché du travail bruxellois ne propose généralement que trop peu de fonctions nécessitant peu de qualifications pour lesquelles les jeunes entrent en ligne de compte. Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, les compétences demandées sont souvent exagérées. Les autorités pourraient investir dans l'accompagnement des employeurs pour adapter leurs descriptions de profil et procédures de sélection afin de les rendre plus accessibles pour ce groupe cible.

Enfin, il existe déjà beaucoup de mesures d'emploi pour mettre les jeunes adultes au travail qui offrent des avantages financiers supplémentaires aux employeurs. Nous nous en réjouissons. La majorité des mesures ne sont toutefois d'application après la période de chômage prestée. Pourquoi ces mesures ne s'appliquent-elles pas immédiatement ? Pourquoi d'abord faire attendre le jeune chez lui ? Cette méthode déconnecte le jeune de la société et lui fait perdre le rythme de travail. De

nombreux jeunes adultes ont un statut légal en Belgique, mais ne disposent pas encore des documents d'identité et des permis de travail adéquats pour travailler en Belgique. Pourquoi accepter des personnes légalement sur le territoire pour ensuite ne pas leur accorder le plein accès au marché du travail, mais bien par ex. au CPAS ? De cette façon, la société est inutilement mise sous pression.

9.6 CONCLUSION

Le travail peut servir de levier pour sortir de la pauvreté. Les autorités peuvent aplanir les inégalités sur le marché du travail par la redistribution. Par l'économie sociale, les jeunes peuvent décrocher un poste en préparation à une occupation future. Les jeunes adultes se caractérisent comme étant très flexibles, ce qui est très important pour notre société à venir. Un travail avec ces groupes cibles sur une base de confiance, de délégation bienveillante et d'encadrement dans différents domaines (social, juridique et professionnel) est fortement conseillé. Si nous souhaitons sortir de ce piège qu'est la pauvreté, ensemble : parents, jeunes, autorités, employeurs et accompagnateurs de trajet, nous devons assumer nos responsabilités.

RÉFÉRENCES

Roma en tewerkstelling. Getuigenissen van jonge allochtonen in het werkveld, rédigé par Charlotte Christiaens. www.foyer.be

De Roma van Brussel, publication du Regionaal Integratiecentrum Foyer

Liesbeth Van Parys & Ludo Struyven (2012) : *Withdrawal from the public employment service by young unemployed : a matter of non-take-up or of non-compliance ? How non-profit social work initiatives may inspire public services*, European Journal of Social Work

La population bruxelloise : Données statistiques – population active inoccupée, janvier 2013. www.actiris.be

La population bruxelloise : Données statistiques – Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage, octobre 2012. www.actiris.be

10. 16-25 BRUXELLOIS : LES CARRIÈRES DE L'EXCLUSION SOCIALE SCOLARITÉ, DISCRIMINATIONS, CHÔMAGE, EMPLOIS PRÉCAIRES, BAS REVENUS ET NON-ACCÈS AU LOGEMENT

Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté asbl (FBLP)

Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté asbl (FBLP)

Rue F. Bernier 40, 1060 Bruxelles

Tél. : 02/600.55.66

Personne de contact/auteur

Rocco Vitali

10.1 INTRODUCTION

La période de transition entre l'adolescence et le statut de jeune adulte est marquée par la contradiction sociétale de tendre à responsabiliser le plus tôt possible les jeunes (objectif d'émancipation) tout en rendant cette responsabilisation de plus en plus difficile dans les faits (durée des études, absence de revenus suffisants, accès difficile à un logement autonome, etc.). Selon les contextes socio-économiques et culturels, le départ du foyer familial est d'ailleurs de plus en plus retardé.

Quatre éléments peuvent être soulignés en guise d'introduction :

- en premier lieu, les difficultés rencontrées lors de ses parcours d'émancipation sont d'autant plus grandes que le milieu familial est plus pauvre ou plus précaire.
- En second lieu, les difficultés s'accroissent avec la crise économique, notamment avec l'accentuation du chômage et le renchérissement des logements.
- Troisièmement, une attention particulière convient d'être accordée à la dimension «genre» de cette problématique : pour les jeunes filles, les problèmes se situent souvent de manière différente, voire plus lourde que pour les garçons.
- Enfin et quatrièmement, les perspectives démographiques bruxelloises risquent d'encore alourdir ces difficultés.

Dans les pages qui vont suivre nous aborderons surtout les domaines spécifiques à la scolarité des jeunes, leur recherche d'emploi, celle de leurs revenus et de leur accès au logement. L'exposé de ces points sera précédé par une brève mise en contexte démographique.

10.2 DÉMOGRAPHIE BRUXELLOISE

En ce qui concerne la question démographique, il convient d'apporter des précisions contextuelles. Selon les différentes statistiques, la population bruxelloise connaîtra en effet d'ici la fin de la décennie une augmentation qui varie entre un dixième et un vingtième de la population actuelle. La part des jeunes dans la population totale augmentera également pour dépasser les 20 % en 2020. La proportion des âgés sera bien plus faible en Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste de la Belgique. Elle s'établirait à 20,4 % en 2020 à Bruxelles contre 30,26 % dans l'ensemble du pays.^[23]

Le fait que l'augmentation démographique bruxelloise concerne prioritairement une population jeune est imputable à plusieurs facteurs. D'une part Bruxelles connaît une migration liée à la poursuite des études (migration interne). D'autre part, la structure d'âge des migrants (internationaux) a aussi une influence sur la structure d'âge de la population bruxelloise. Bruxelles est la seule Région en Belgique qui connaît un rajeunissement de sa population. En 1991 la Région de Bruxelles-Capitale était encore la plus vieille des Régions, alors qu'elle est aujourd'hui la plus jeune. Cependant, des différences notoires subsistent au sein même de la région et notamment au niveau des quartiers : le «croissant pauvres» est de plus en plus jeune, alors que les quartiers les plus riches vieillissent plus vite que la moyenne nationale.

Nous sommes donc confrontés à un triple constat : premièrement, la population bruxelloise augmente. Deuxièmement, sa proportion de jeune s'accroît également. Et enfin, les individus les plus précarisés se situent dans les tranches de population jeunes et habitant des quartiers défavorisés en termes d'emploi et de réussite scolaire. À cela il faut ajouter que les quartiers avec les taux de fertilité les plus élevés sont également ceux qui sont concernés par le plus fort solde migratoire. Il s'agit également de quartiers constamment sous-équipés en termes structurels et qui connaissent les taux d'inoccupation, de décrochage scolaire et de pauvreté les plus importants.

10.3 SCOLARITÉ

Le thème de la scolarité est trop souvent traité de manière problématique dans la mesure où le champ est traversé par des clivages idéologiques qui influencent et opposent les analyses. Cependant, «les faits sont têtus», les jeunes Bruxellois, même ceux des quartiers défavorisés, étudient de plus en plus longtemps, et obtiennent des diplômes de plus en plus élevés.^[24] Même si de manière moins marquée que dans d'autres régions européennes, la «démocratisation» des études a donc eu, depuis plusieurs décennies, un impact important au niveau des statistiques scolaires bruxelloises.

[23] INSTITUT Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Projections démographiques bruxelloises 2010-2020, Bruxelles, IBSA, 2010.

[24] COMMISSION consultative formation, emploi et enseignement, L'enseignement francophone en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, CCFEE, 2009.

Néanmoins, subsistent encore de manière significative des phénomènes qu'il faut souligner. Ces phénomènes doivent naturellement être interprétés à la lumière de la problématique qui nous intéresse ; l'exclusion scolaire et sociale :

- en premier lieu, il est important de souligner qu'il existe une relégation vers des filières peu valorisables. La tertiarisation a rendu d'autant plus exigeant le marché du travail bruxellois. De ce fait, la relégation vers des filières de formation peu reconnues se traduit dans une réelle sélection sociale sanctionnant les jeunes ainsi écartés.
- Deuxièmement, au même titre que les filières de relégation, le décrochage scolaire fonctionne comme un mauvais régulateur et contribue aussi à une sélection sociale «vers le bas». Les statistiques nous montrent comment le décrochage scolaire est surtout présent chez les jeunes des quartiers défavorisés et comment la dimension genre est particulièrement éclairante en la matière, dans la mesure où il concerne de manière prépondérante les filles.
- Troisièmement, en dépit d'une prise de conscience tardive, la question de la concurrence scolaire demeure d'actualité : sur le territoire bruxellois, les écarts de performance et de réussite entre les établissements fréquentés par un public «favorisé» et ceux accueillant les élèves issus de milieux sociaux plus modestes, demeurent importants et conditionnent les *curriculums* scolaires (filière de relégation et décrochage scolaire) et postsecondaires (sous qualification professionnelle).

10.4 ACCÈS À L'EMPLOI ET CHÔMAGE

Au même titre que l'enseignement, les statistiques relatives au chômage des jeunes bruxellois doivent être interprétées avec précaution en évitant les biais induits par des approches orientées vers l'une ou l'autre préoccupation idéologique. Selon nous, ces indicateurs doivent être interprétés en tenant compte des critères suivants :

- premièrement, les indicateurs concernent les jeunes déjà présents sur le marché du travail (population active) mais non les jeunes dans leur ensemble. De fait, la majorité des jeunes du groupe 16-25 ans n'est pas encore concernée notamment parce qu'ils sont encore aux études.
- Deuxièmement, depuis deux décennies on remarque qu'une fraction non négligeable des jeunes chômeurs ou en stage d'attente ont atteint un niveau d'étude élevé.^[25]
- Troisièmement, point découlant à la fois du premier et du deuxième constat, la difficulté de trouver un emploi ou un premier emploi ne réside donc pas dans un manque supposé de qualification mais renvoie à la problématique du «surchômage bruxellois». Les stratégies de recrutement des entreprises, le manque de capital social des familles des jeunes chômeurs ainsi que les phénomènes de discrimination à l'embauche sont identifiés comme les causes de statistiques de chômeurs des jeunes pouvant

dépasser les 40 % dans certains quartiers du «croissant pauvre».^[26]

- Enfin, quatrièmement, les causes du «surchômage bruxellois» produisent des effets encore plus dévastateurs chez la population féminine et en particulier chez les jeunes femmes vivant dans les quartiers du «croissant pauvre» particulièrement frappés par le phénomène de la discrimination à l'embauche.^[27]

10.5 REVENUS ET REVENUS DE SUBSTITUTIONS

Les revenus des populations jeunes sont généralement très faibles et se situent en-dessous du seuil de pauvreté tel que défini par l'Union européenne^[28]. Ceci dit, au cours des trente dernières années, l'État providence belge avait imaginé des dispositifs de régulation permettant à la protection sociale d'atténuer les disparités de revenus et d'endiguer partiellement les phénomènes de paupérisation des populations jeunes. Citons à titre d'exemple les dispositifs des «stages d'attente», des allocations familiales pour jeunes aux études et à l'ouverture au droit au Revenu d'intégration sociale ainsi, que, plus en général, aux allocations chômage.

Un certain nombre de ces dispositifs connaissent aujourd'hui des réformes importantes qui semblent aller plutôt vers la diminution de leurs impacts bénéfiques en termes de réduction des inégalités. En ce qui concerne le «stage d'attente», par exemple, les dispositions prévues dans les réformes de l'assurance chômage négociées dans le cadre des accords de gouvernement, prévoient de rendre moins facilement atteignable cette source de revenus de substitution en rallongeant fortement les périodes obligatoires d'attentes. Dans ce cas de figure, cela signifie rendre problématique pour les jeunes en fin d'étude l'ouverture des droits à des revenus de substitution et complique sensiblement la délicate transition entre les périodes de formation et la vie professionnelle.

Autre exemple, la dégressivité prévue de l'assurance chômage : il faut se rendre compte que dans certains quartiers du «croissant pauvre» le taux de chômage des 18-25 ans peut atteindre le 40 %. Or, eu égard à la structure du marché du travail bruxellois, au niveau de formation des populations jeunes résidant dans ces quartiers et aux problèmes de discrimination à l'embauche, force est de constater qu'il s'agit d'un chômage structurel s'inscrivant dans le long terme. À ce niveau, la diminution des allocations chômage via leur dégressivité ne peut que sanctionner un public déjà sanctionné en raison de son âge et de son positionnement géographique dans la ville. En plus, compte tenu de la structure de la demande d'emplois sur le marché du travail bruxellois, l'effet incitateur et d'activation escompté risque d'être nul.

[26] *Idem*

[27] Pour ses statistiques sur le chômage féminin bruxellois cf. : Observatoire de la santé et du social, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Cahier 1 : Baromètre social*, Bruxelles, Commission Communautaire Commune, 2010, p. 46.

[28] Seuil de risque de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian disponible au niveau individuel.

[25] VAN HAMME Gilles, WERTZ Isaline et BIOT Valérie ; *La croissance économique sans le progrès social, l'état des lieux à Bruxelles*, Brussels Studies, no 48, 28 mars 2011.

Enfin, dernier exemple : la non individualisation des droits. L'impact de la réduction des allocations sociales des cohabitants sur les populations jeunes est particulièrement néfaste. D'une part, c'est une mesure discriminante car elle sanctionne financièrement les femmes qui constituent le 80 % des cohabitants et sont proportionnellement plus touchées par le chômage que les hommes. D'autre part, elle empêche d'envisager des solutions alternatives en termes de partage des coûts liés au logement : dans les cas de figure d'habitat alternatif chez les jeunes, les partages des charges locatives sont immédiatement sanctionnés financièrement par la réduction des allocations sociales en vertu de la non-individualisation des droits.

10.6 ACCÈS AU LOGEMENT

Aujourd'hui, à Bruxelles, l'offre de logements ne parvient pas à satisfaire la demande. Cette inadéquation entre offre et demande constitue la cause principale des hausses importantes des loyers en Région bruxelloise. De plus, compte tenu des prévisions démographiques, il apparaît que la demande de logement pour bas revenus va davantage s'amplifier. Face à cette pression, la réponse en termes de logements sociaux semble trop faible : plus de 30.000 individus et ménages sont déjà inscrites sur des listes d'attente d'un logement social alors que les pouvoirs publics n'introduisent en moyenne des demandes de permis d'urbanisme que pour 400 logements sociaux par an.^[29]

Face à cette pénurie, les populations les plus jeunes semblent être particulièrement vulnérables. En effet, l'absence de revenus suffisants et stables (cf. supra) et le renchérissement constant des logements (tant pour la location que pour l'acquisition) rendent l'accès à un premier logement plus difficile. De plus, l'extrême faiblesse du parc bruxellois de logement sociaux rend illusoire le recours par les jeunes à ce type de logement.

Dans ce contexte de crise immobilière, il vaut la peine de s'interroger sur les effets indirects très néfastes de la non-individualisation des droits sociaux. En effet, les dispositifs de réduction des allocations sociales prévus en vertu des statuts de cohabitant, rendent impossible la réalisation de formes d'habitat collectif alternatives prévoyant la mutualisation des frais liés au logement, car ils sanctionnent financièrement les jeunes qui s'orienteraient vers ce type de solution. Or, il est vrai que, en absence de sanction financière, les formes d'habitat collectif s'adapteraient particulièrement bien à un public jeune disposant de revenus moins importants ou précaires.^[30]

10.7 CONCLUSIONS

Le portrait «idéal-typique» d'un jeune bruxellois pauvre serait ainsi le suivant : entre moyennement et hautement qualifié (ou en phase de le devenir s'il n'a pas été orienté vers des filières de relégation ou s'il n'a pas décroché). Il est sans emploi car victime de discriminations à l'embauche liées à sa localisation dans la ville. Il habite chez ses parents car le marché de l'immobilier lui est inaccessible. Ses revenus sont naturellement faibles car il ne dispose que de revenus de substitution ou (dans le cas des jeunes travailleurs) de salaires issus d'activité précaires. Une meilleure scolarité ne le conduit donc pas vers un meilleur accès à l'emploi. Quant, par contre, il parvient à y accéder, il décroche des emplois précaires, notamment s'il s'agit d'une femme.^[31]

À cause des facteurs visités plus haut, pour les populations comprises entre les 16 et les 25 ans, la dimension genre semble constituer une variable explicative de l'exclusion sociale particulièrement efficace. L'exemple de la précarité des emplois est particulièrement parlant : les emplois précaires sont le plus souvent occupés par les jeunes femmes alors qu'elles ne semblent pas être moins bien formées que les hommes du même âge. De plus, celles-ci sont frappées de manière plus importante par des discriminations spécifiques. C'est notamment le cas des jeunes femmes issues de l'immigration qui constituent un «groupe à risque» aisément identifiable. Ces constats, ainsi que tous les autres constats «genre» exposés plus haut, s'opposent à la théorie d'un discours dominant qui met l'accent sur l'émancipation des jeunes filles issues de l'immigration. Dans ce cas, les pratiques concrètes contredisent la rhétorique de l'intégration.

[29] RASSEMBLEMENT bruxellois pour le droit à l'habitat, *Mémoire communal pour le droit au logement*, Bruxelles, RBDH/BBRoW, 2012

[30] Sur les formes alternatives de logement en lien avec la problématique de la pauvreté cf. le travail très approfondi et concerté mené au sein de : SERVICE de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Rapport bisannuel 2010-2011*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2012, pp. 38-64.

[31] Sur la problématique de la précarité des emplois des femmes cf. DEFEYT Philippe, «Femmes et précarité sur le marché du travail. Quelques statistiques commentées», Institut pour un développement durable», Ottignies 2006.



Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012

L'ordonnance du 20 juillet 2006 de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune fixe le contenu et la périodicité du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. L'objectif est d'alimenter le débat parlementaire sur base de différentes informations relatives à la pauvreté et à la lutte contre la pauvreté. L'Observatoire de la santé et du social est chargé de l'élaboration du rapport.

Ce cahier est consacré à la problématique de la pauvreté des jeunes adultes et comprend différents volets.

1. La partie I est le «**Rapport thématique**». Cette partie est le résultat d'un processus participatif comme prévu dans l'ordonnance. Grâce aux nombreux témoignages des travailleurs sociaux et des jeunes, il permet de se plonger dans la réalité vécue par les jeunes adultes.
2. La partie II contient un résumé de la recherche-action «**La majorité, un passage redouté**». Le Collège réuni de la CCC a financé en 2012 les services SOS Jeunes Initiatives Jeunesse et Abaka pour formuler ensemble avec le terrain et les jeunes des pistes pour l'amélioration de la situation des jeunes adultes les plus vulnérables.
3. La partie III constitue les «**Regards croisés**». Cette partie a été rédigée par différents observatoires bruxellois, centres de référence et fédérations de centres et de services qui, à partir de leur point de vue ou de leur expérience, ont également approfondi la question de la pauvreté chez les jeunes adultes.

À côté de ce «Cahier thématique» et des «Regards Croisés», le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté comporte encore d'autres cahiers : «le baromètre social», le «Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté» et la «Synthèse de la table ronde».

L'Assemblée réunie émet des recommandations concernant la lutte contre la pauvreté, sur base du rapport sur l'état de la pauvreté.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel :
«**Jongeren in transitie, volwassenen in wording. Brussels armoederapport 2012**»